# LA REVALORISATION DU POUVOIR MUNICIPAL

**RAPPORT**

Que
Aff mun

Misc pubns
1978 cld 3

**LA CONFERENCE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

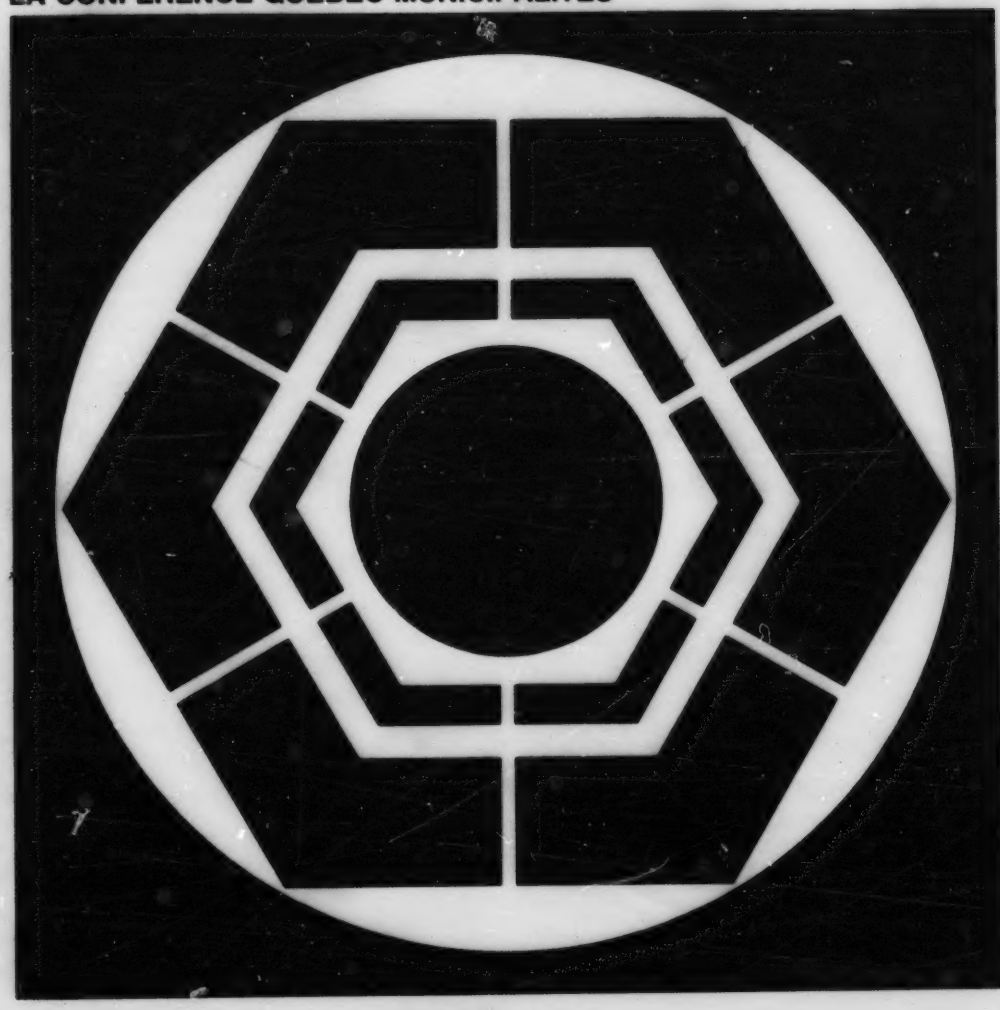

# QUÉBEC

# LA REVALORISATION DU POUVOIR MUNICIPAL

# RAPPORT

LA CONFÉRENCE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

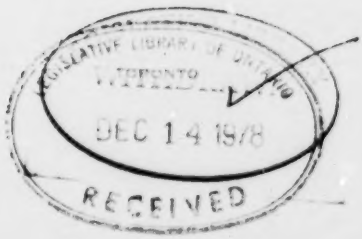


Rapport de la Conférence Québec-Municipalités
tenue à Québec les 9, 10, 11 juin 1978
publié par le Secrétariat des conférences
socio-économiques

102-00952/

# AVANT-PROPOS

La dernière rencontre entre le gouvernement du Québec et les représentants municipaux a marqué une étape importante dans les relations entre ces deux parties. Le gouvernement y présentait une proposition de réforme de la fiscalité municipale, réforme que les élus locaux réclamaient depuis de nombreuses années. Sous le thème général de la revalorisation du pouvoir municipal, le gouvernement concrétisait également sa volonté de favoriser d'une part la démocratie municipale et d'autre part, la décentralisation politique et administrative.

La réforme fiscale était sans aucun doute le sujet qui présentait le plus d'intérêt pour les élus municipaux. Les parties se sont mis d'accord sur le principe du transfert de l'impôt foncier scolaire normalisé aux municipalités et ont convenu de former un comité d'étude conjoint pour étudier les modalités du transfert des argents libérés par le gouvernement.

Quelque 600 personnes participaient à cette conférence: maires, représentants de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des conseils de comté du Québec, de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, de la « Québec Association of Protestant School Boards », ainsi que du gouvernement.

**En collaboration avec les parties impliquées**

Cette conférence a été préparée en collaboration avec toutes les parties impliquées: les trois ministres directement concernés, soit messieurs Guy Tardif, ministre des Affaires municipales, Jacques Parizeau, ministre des Finances et Jacques Léonard, ministre d'État à l'Aménagement, leurs équipes respectives, ainsi que les exécutifs de l'UMQ, de l'UCCQ, de la FCSCQ et de la QAPSB.

**Les documents déposés à la conférence**

Le gouvernement du Québec a déposé un projet de réforme de la fiscalité et un projet de réforme des mécanismes électoraux ainsi que des documents de réflexion sur les mécanismes de décision et sur la décentralisation politique et administrative.

Six documents furent ainsi déposés sous le thème général de *la revalorisation du pouvoir municipal*:

1 - Réforme fiscale: fondements et principes
2 - Réforme fiscale: le projet
3 - Démocratie: mécanismes électoraux
4 - Démocratie: mécanismes de décision
5 - Décentralisation: vue d'ensemble
6 - Décentralisation: expériences étrangères

**Le rapport de la conférence**

Le présent rapport veut servir de guide à l'élaboration des « suivis » de la conférence; il s'impose comme témoin aux participants qui ont pris des engagements, tant du côté des représentants des conseils municipaux, des représentants scolaires, que du côté des ministres du gouvernement du Québec.

Ce rapport suit dans ses parties les grandes lignes du déroulement de la conférence. Il se compose des parties suivantes:

— le texte des allocutions de *la séance d'ouverture* prononcées par les représentants municipaux, scolaires et gouvernementaux;

— les délibérations sur le thème de *la fiscalité municipale*;

— les délibérations sur le thème de *la démocratie municipale*;

— les délibérations sur le thème de *la décentralisation politique et administrative*;

— *le panel déclaratoire* où les réprésentants des parties impliquées ont tiré les conclusions de la conférence.

Les interventions sont rapportées intégralement pour ne pas trahir la pensée des participants.

**L'objectif de la conférence**

Cette conférence cherchait à amorcer un nouveau partage des pouvoirs et des responsabilités dans une perspective de valorisation du gouvernement le plus près des citoyens, le gouvernement local.

Il s'agissait donc d'un point tournant, d'une volonté ferme du gouvernement du Québec de travailler dans cette perspective en collaboration avec les élus municipaux.

**Gilles Châtillon**
Directeur
Le Secrétariat des conférences socio-économiques

Québec, septembre 1978

## TABLE DES MATIÈRES

**PREMIÈRE PARTIE: Séance d'ouverture**

Allocution de monsieur JACQUES LÉONARD, Ministre d'État à l'Aménagement ..... 3

Allocution de monsieur GUY TARDIF, Ministre des Affaires municipales ..... 5

Allocution de monsieur PHILIPPE BERNIER, Président de l'Union des municipalités du Québec ..... 21

Allocution de monsieur JEAN-MARIE MOREAU, Président de l'Union des conseils de comté du Québec ..... 25

Allocution de monsieur CLAUDE PAQUETTE, Président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec ..... 33

Allocution de monsieur DOUGLAS LANG, Président de la « Québec Association of Protestant School Boards » ..... 35

**DEUXIÈME PARTIE: La fiscalité municipale**

Allocution de monsieur JACQUES PARIZEAU, Ministre des Finances ..... 39

Questions des intervenants ..... 51

Premier panel: la réforme fiscale ..... 67

Deuxième panel et plénière: la réforme fiscale ..... 77

**TROISIÈME PARTIE: La démocratie municipale**

Allocution de monsieur GUY TARDIF, Ministre des Affaires municipales ..... 105

Questions des intervenants ..... 117

**QUATRIÈME PARTIE: La décentralisation politique et administrative**

Allocution de monsieur JACQUES LÉONARD,
Ministre d'État à l'Aménagement ..... 131

Question des intervenants ..... 143

**CINQUIÈME PARTIE: Panel déclaratoire**

Monsieur PHILIPPE BERNIER,
Président de l'Union des municipalités du Québec ..... 155

Monsieur JEAN-MARIE MOREAU,
Président de l'Union des conseils de comté du Québec ..... 156

Monsieur GUY TARDIF,
Ministre des Affaires municipales ..... 159

Monsieur JACQUES LÉONARD,
Ministre d'État à l'Aménagement ..... 162

**CONCLUSION GÉNÉRALE** ..... 167

**ANNEXES**

Liste des participants ..... 175

Liste des observateurs ..... 193

Liste des personnes-ressources ..... 197

Programme horaire ..... 199

Règles de procédure ..... 201

# PREMIÈRE PARTIE

## Séance d'ouverture

**Allocution de**
**Monsieur Jacques Léonard**
**Ministre d'État à l'Aménagement**

Messieurs les présidents de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des conseils de comté du Québec, de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et des commissions scolaires protestantes, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs et chers amis, au nom du gouvernement du Québec, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette conférence Québec/Municipalités dans la capitale du Québec.

Cette conférence, placée sous le thème de la revalorisation du pouvoir municipal, revêt à nos yeux une importance capitale puisqu'elle se situe au centre même de la vie de nos institutions. À ce titre, elle nous apparaît différente des conférences déjà tenues par le gouvernement avec ses partenaires socio-économiques car elle aborde les conditions mêmes de notre vie démocratique. Elle est susceptible d'entraîner des changements dans la perception que nous avons au Québec du rôle, de l'importance, donc de la vie de nos municipalités et, partant, susceptible d'entraîner aussi des changements dans nos comportements et ceux de nos commettants vis-à-vis d'elle. Elle constitue, de ce fait, pour nous, le premier jalon d'un dialogue continu visant la revalorisation des institutions politiques les plus proches des citoyens du Québec. C'est à travers ce dialogue que le gouvernement espère améliorer avec vous, pour l'ensemble de la collectivité québécoise, le milieu de vie où chacun de nos concitoyens se sentira un peu plus maître de ses affaires.

Au cours de la présente rencontre, nous aborderons trois thèmes complémentaires et qui visent un même objectif: la fiscalité, surtout, la démocratie municipale et la décentralisation, en vue de revaloriser nos gouvernements locaux. Trois membres du gouvernement auront l'occasion de travailler avec vous au cours de cette conférence. Mon collègue, M. Guy Tardif, ministre des Affaires municipales, vous présentera dans un instant les perspectives de cette conférence et les raisons profondes de la réforme fiscale envisagée. Cet après-midi, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, expliquera les éléments essentiels de la proposition gouvernementale sur la fiscalité municipale. Demain, samedi, durant toute la journée, nous serons appelés, ensemble, à dégager des consensus sur nos visions communes des choses et l'évolution de nos institutions municipales en matière de fiscalité. Dimanche, M. Guy Tardif présidera une première séance sur la démocratie municipale et moi-même, au cours d'une deuxième séance, vous présenterai les objectifs de la décentralisation politique et administrative et vous proposerai les premiers gestes à poser dans cette direction. Enfin, dimanche après-midi, nous tenterons ensemble de préciser l'état de l'évolution de nos discussions pour dégager les propositions communes.

Étant donné l'importance de nos débats sur des thèmes qui touchent tous les Québécois dans leur vie quotidienne et qui, je pense, nous intéressent au premier chef, il est impérieux que ces débats soient les plus sereins possible et qu'ils

donnent de bons résultats, ce dont je ne doute pas. Je nous souhaite donc bonne chance dans nos délibérations et je cède la parole au ministre des Affaires municipales, mon collègue, M. Guy Tardif.

**Allocution de**
**Monsieur Guy Tardif**
**Ministre des Affaires municipales**

En tant que ministre des Affaires municipales, je suis extrêmement heureux de vous accueillir aujourd'hui au nom du gouvernement à l'ouverture de cette conférence Québec-Municipalités placée sous le thème de « La revalorisation du pouvoir municipal ».

Déjà cette conférence a une histoire dont les journaux ont amplement fait état. Mais ce dont les média d'information ont moins parlé, c'est de l'enthousiasme et de l'esprit positif dont ont fait preuve dès le début, les représentants du milieu municipal envers l'idée même de la conférence. Indépendamment des réajustements réciproques sur la quincaillerie de l'organisation, je voudrais les remercier d'avoir, sans arrière pensée ni détour, compris l'importance historique de cet événement.

Pour la première fois en effet, le gouvernement présente, à ses partenaires municipaux de même qu'à la population, non seulement un projet sectoriel touchant nos institutions municipales, mais ce qui est plus important, il livre en même temps une conception, une vision de la chose municipale.

Cette vision tient en trois volets. Premièrement, elle porte sur les finances municipales, non pas sur un replâtrage ou des cataplasmes mais sur une véritable réforme du système de taxation. Deuxièmement, elle propose une réforme des mécanismes démocratiques à l'intérieur de la vie politique municipale. Dans notre esprit, ces deux perspectives sont inséparables. Elles constituent le côté « pile » et le côté « face » d'une même intention de revalorisation du pouvoir municipal. Plus d'argent, certes, de façon plus claire et plus simple, mais en même temps des possibilités accrues pour les citoyens d'exprimer leurs besoins et d'assumer leurs responsabilités à travers des institutions démocratiques rénovées.

Enfin, elle fait, comme il se doit, une part à une troisième et dernière dimension, soit le partage des compétences entre le gouvernement et les municipalités. C'est le dossier de la décentralisation, laquelle constitue, si l'on pousse l'analogie avec la pièce de monnaie, l'espace compris entre les côtés « pile » et « face ».

D'aucuns auraient peut-être souhaité qu'on se borne, au cours de cette conférence à n'examiner qu'un volet, qu'une dimension, soit celle de la revalorisation du seul trésor municipal, ce à quoi il m'a semblé nécessaire de m'objecter. En effet, autant il est évident qu'on ne saurait aborder la chose municipale uniquement en termes d'espèces sonnantes, autant il tombe sous le sens commun, qu'une revalorisation du pouvoir municipal qui ne s'accompagnerait pas, voire qui ne serait pas précédée d'une réforme au niveau des ressources risquerait d'être un pur exercice de style, chose pour laquelle je n'ai plus le temps et que je ne me sens plus le goût depuis que j'ai quitté l'université.

Tout ceci pour dire que même si les trois dimensions se tiennent en ce sens qu'il s'agit des trois facettes d'une seule et même réalité, il n'est pas indiqué d'agir dans tous les cas ni de la même manière ni dans le même ordre de priorité.

La réforme de la fiscalité est un dossier à ce point mûr que j'ai peur qu'il pourrisse si on ne le règle pas très vite. Le gouvernement présente donc une proposition précise dont les modalités pourront être discutées durant la plus grande partie de la conférence et à propos de laquelle il est essentiel qu'il se dégage un consensus aussi clair que ferme.

Quant aux mesures visant à favoriser le mariage de la démocratie de représentation traditionnelle et de la démocratie de participation, elles se présentent par étape. D'abord un projet de loi modifiant le processus électoral pour novembre 1978 dans les municipalités de plus de 100,000 habitants et pouvant s'appliquer facultativement à celles ayant entre 20,000 et 100,000 de population. Puis des perspectives de réforme touchant toutes les municipalités quant à leur système électoral ainsi que les organes de décision associés à ce palier de gouvernement.

Enfin, en matière de partage de compétences et de décentralisation, nous en sommes beaucoup plus au stade de la réflexion qu'à celui de l'action. Il est d'ailleurs heureux qu'il en soit ainsi puisque c'est ensemble que nous devrons mettre en place les éléments d'une véritable politique de décentralisation laquelle ne doit pas être vue comme un acte ponctuel, comme un geste isolé qu'on pose une fois pour toutes mais comme un processus permanent seul capable de contrer les forces constamment, et je dirais naturellement, centralisatrices de tout appareil bureaucratique.

C'est donc une nouvelle alliance qui vous est proposée et le but de cette réunion consiste, selon les thèmes abordés, tantôt à donner des orientations générales, tantôt à stimuler la réflexion, tantôt à établir les conditions objectives d'une véritable réforme. On me permettra brièvement d'apporter ma contribution au niveau de ces trois thèmes ainsi que des liens qui les unissent.

**Les finances et la fiscalité municipale**

J'ai eu l'occasion de vérifier dès le lendemain de mon assermentation l'état financier précaire des municipalités que le système forçait à effectuer démarches sur démarches auprès des divers ministères afin de décrocher la subvention qui allait leur permettre d'équilibrer leur budget, voire de ne pas hausser la taxe locale.

D'ailleurs sollicité en ce sens dès mon arrivée, je ne pouvais qu'informer mes visiteurs qu'il n'existait officiellement aucun programme gouvernemental me permettant d'accorder des subventions dites d'équilibre budgétaire, que, de toute façon, je n'avais pas d'argent, tous les crédits du ministère des Affaires municipales, ou à peu près, ayant déjà été engagés avant mon arrivée, et ce, jusqu'au 31 mars 1977 et, enfin, que si j'étais bien d'accord pour travailler d'arrache-pied à l'amélioration de la situation financière des municipalités, je me promettais aussi de le faire d'une façon qui ne serait pas aussi dévalorisante à la fois pour les élus municipaux et pour l'autonomie locale.

Cette expérience, vécue très tôt au début de mon mandat, joua très certainement dans ma détermination d'accorder la priorité à la réforme de la fiscalité

municipale même si la marge de manoeuvre du gouvernement, à l'occasion de son premier budget, ne permettait pas de faire tout ce que nous aurions aimé accomplir. C'est normal. Tous les nouveaux conseils municipaux savent d'expérience qu'une bonne partie des crédits d'une première année de mandat sert à payer les factures de l'ancienne administration.

Malgré cela, mon ministère a pu obtenir pour les municipalités, dès le premier budget, en attendant la grande réforme, 1) une extension des subventions statutaires per capita pour celles qui avaient entre 10,000 et 15,000 habitants, 2) l'indexation des subventions statutaires pour toutes celles éligibles à l'aide fondée sur la population, 3) une augmentation des sommes consenties pour aider l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égoûts, 4) des crédits permettant de défrayer 50% du coût de confection des nouveaux rôles d'évaluation, 5) et un élargissement de l'assiette fiscale qui n'est pas sans intérêt sur le plans à la fois économique et urbanistique, en vertu duquelles municipalités pourraient désormais imposer une surtaxe de 50% sur les terrains vacants viabilisés.

Parallèlement à ceci, toujours sur une base temporaire, je fis mettre au point divers programmes destinés à établir clairement les règles du jeu en matière de subventions conditionnelles, règles identiques pour tous et rendues publiques de façon à éviter les démarches pour le moins embarrassantes décrites précédemment. C'est ainsi que les programmes PAIRA, LIQUIDATION, PAISI et PAIRE sont nés.

Puis vinrent dans le cadre de l'opération de soutien d'emploi, l'opération OSE, les programmes PACEM et PAREM.

Enfin, dans le but de préparer le grand coup, je demandai aux gens de mon ministère de mettre au point les dossiers requis, notamment:

1) une revue des demandes des municipalités à travers les années reflétées principalement par les mémoires et résolutions de l'UMQ et de l'UCCQ;
2) une étude comparée de la situation dans les deux provinces limitrophes que sont l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation foncière;
3) une analyse de l'état des revenus et des dépenses de toutes les municipalités du Québec et un aperçu de leur évolution à moyen terme;
4) l'élaboration d'une série d'hypothèses de réformes susceptibles de rencontrer les demandes des municipalités, de répondre à leurs besoins, tout en n'augmentant pas indûment le fardeau fiscal municipal du contribuable québécois, par rapport à celui de ses voisins immédiats.

**Demandes des municipalités**

Les demandes des municipalités, vous les connaissez suffisamment pour qu'il ne soit pas nécessaire de les expliciter. On me permettra cependant de faire état de certains passages particulièrement intéressants pour notre propos.

Ainsi, dans le mémoire que l'UCCQ présentait à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels en mars 1954, on lit:

*« ...les conseils de comté sont unanimes à reconnaître que les corporations rurales ont besoin de revenus additionnels... Ils sont unanimes à demander que la province, une fois en possession de ses droits en matière de revenus et en mesure de les exercer, accorde aux municipalités des sources de revenus plus considérables afin qu'elles puissent remplir librement leurs obligations ». (p. 6).*

Outre l'intérêt du mot « librement » appliqué à l'exercice des fonctions municipales et dont le sens dans le texte est très voisin de celui d'autonomie utilisé aujourd'hui (dans le temps, sous monsieur Duplessis, on préférait sans doute le réserver aux relations fédérales-provinciales) on ne peut manquer d'être intrigué par le passage disant, à propos du Québec, « *une fois en possession de ses droits en matière de revenus celui-ci devrait etc.* » C'est à la page 7 du mémoire de l'UCCQ qu'il faut aller pour trouver la réponse que je vous livre sans commentaire.

*« L'Union recommande que la province de Québec reprenne tous les pouvoirs de taxation qui lui appartiennent et qu'elle avait prêtés au gouvernement fédéral pour les besoins de la guerre, parce que ces pouvoirs ont été concédés aux provinces en vertu du pacte confédératif de 1867 ».*

Vous comprendrez que je n'ai pu résister à la tentation de vous rappeler une position prise, il y a 24 ans, par vos aînés, et qui rejoint ce que nous prêchons.

Puis, les représentations du monde municipal se succédèrent tout en se précisant de plus en plus.

— Les municipalités membres de l'UMQ à leur congrès de Pointe-au-Pic réclament, avec insistance, rapporte le Devoir du 5 septembre 1961: « une révision du système fiscal, qui leur permettrait d'accroître leurs revenus sans avoir à surcharger les propriétaires fonciers ».

— Le 16 décembre 1963, le Devoir, rapportant les propos de Monsieur Cauchon, maire de Valleyfield et président de l'UMQ, « *L'Union des municipalités, dans le mémoire qu'elle soumettra sous peu à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, demandera que le gouvernement du Québec accorde aux corporations municipales l'exclusivité de la taxe foncière, quitte à adopter un autre mode de taxation pour les commissions scolaires* ».

C'est cependant en 1964 que le mémoire de l'UMQ est déposé devant la Commission et que la proposition y est formulée dans les termes suivants:

*« Comme il semble impossible d'accroître les dépenses municipales et scolaires sans accroissement net des impôts au niveau local ou provincial, à moins qu'on ne choisisse de ne pas accroître ces dépenses, il serait plus équitable et plus efficace de financer les dépenses d'éducation par d'autres moyens que l'impôt foncier. Ce dernier constitue une mesure approximative des bénéfices que les contribuables locaux retirent des services fournis par les municipalités pour la protection de la personne et de la propriété. Il s'agit en quelque sorte d'un tarif d'utilisation des services municipaux. On ne peut en dire autant des dépenses d'éducation, dont les bénéfices ne sont pas uniquement individuels mais largement sociaux. »*

Cette résolution visant à donner aux municipalités l'usage exclusif de l'impôt foncier devait être reprise invariablement lors des congrès annuels de l'UMQ en 1965, en 1966, en 1967 et en 1968.

Puis, en mai 1969, l'UMQ dans un mémoire qu'elle soumettait au gouvernement demandait:

*« Que les municipalités soient autorisées à occuper seules le champ de l'impôt foncier en retour de l'abandon complet du revenu de la taxe de vente au gouvernement provincial ».*

De plus, le mémoire de l'UMQ ajoutait:

*« La présence de deux gouvernements dans un même champ de taxation est très souvent une source de difficultés pour les contribuables et pour les gouvernements. Nous croyons que le fait pour les commissions scolaires et les municipalités de se partager l'impôt foncier restreint le développement normal de ces dernières et fait supporter une partie importante du coût de l'instruction publique par une seule classe de la population, les propriétaires de maisons unifamiliales ».*

Cependant, cinq autres années passent et, la réforme se faisant toujours attendre, le journal Le Soleil du 2 avril 1975, nous apprend que:

*« l'UMQ et l'UCCQ ont formé un front commun pour réclamer du gouvernement le retrait complet des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier d'ici cinq ans, c'est-à-dire pour 1980. »*

Voilà à peu près où en étaient les demandes des municipalités en matière de réforme de la fiscalité, à l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, fin 1976. On avait commencé par demander une réforme, puis on la fit résider essentiellement dans l'occupation exclusive du champ d'impôt foncier; ensuite de quoi, on estima qu'il serait normal en contrepartie de laisser au seul bénéfice du gouvernement la taxe de vente et, enfin, on fixa l'échéance à 1980.

**La situation dans les provinces voisines**

L'étude comparée de la situation de la fiscalité municipale dans les deux provinces limitrophes a surtout porté sur les différences inter-provinciales pouvant exister au plan de l'évaluation foncière dans les secteurs industriel et commercial.

Cette précaution nous semblait nécessaire eu égard au besoin de maintenir dans une position concurrentielle les entreprises établies au Québec, tant à la suite de notre propre réforme que de celle envisagée en Ontario et consécutive aux travaux de la Commission Blair.

Grâce à cette recherche et aux travaux connexes qui ont été entrepris, nous connaissons l'impact de l'élimination de certaines exemptions touchant les entreprises québécoises de même que l'effet de modifications pouvant toucher certains biens des réseaux d'utilités publiques tels celui des télécommunications.

**L'état des revenus et dépenses des municipalités**

Au cours des dernières années, la demande accrue de mise en place de nouveaux services et l'amélioration de services existants, conjuguées à l'action de l'inflation, ont exercé des pressions continues à la hausse sur les dépenses municipales. Si durant la période 1964-72, le taux de croissance des dépenses municipales a été de l'ordre de 8% par année, ce taux s'est établi à un niveau nettement plus élevé à

partir de 1973, soit 15,2% cette année-là, 13,8% en 1974, 18,5% en 1975 et 25,6% en 1976.

Cette pression à la hausse sur les dépenses municipales s'est répercutée, comme on pouvait s'y attendre, sur les principales variables financières et fiscales des municipalités. La taxe foncière a accusé de fortes hausses, les emprunts municipaux ont augmenté de façon substantielle et l'aide gouvernementale au secteur municipal s'est accrue de façon à représenter une proportion de plus en plus grande des revenus des municipalités.

Globalement, les revenus des municipalités sont passés de $1,207 milliards en 1973 à $2,042 milliards en 1976, ce qui représente un rythme annuel moyen d'augmentation de 19,3%. La part des revenus de source locale qui était de 81% en 1971 et de 77% en 1973, n'était plus que de 74% en 1976. En chiffres absolus, la part des revenus de transfert est passée de 1973 à 1976 de $279 à $536 millions soit une augmentation annuelle moyenne de 24,3%.

Quant aux emprunts municipaux, on constate que depuis 1975, les municipalités du Québec ont emprunté plus de $700 millions par année comparativement à moins de $300 millions par année de 1970 à 1974, avec comme conséquence une augmentation de l'importance relative du service de la dette qui représentait en 1976 environ 24% des dépenses totales.

Il sera fait état en détail au cours de ces assises de cette analyse des revenus et dépenses des municipalités. Pour le moment, retenons que de 1973 à 1976 les dépenses des gouvernements locaux ont augmenté à un rythme annuel moyen de 19,2% alors que les revenus de source locale se sont accrus à un rythme d'environ 17,7%. Le maintien de cette tendance, qui oblige le gouvernement à combler la différence, ne peut que conduire à un effritement de l'autonomie locale.

Effectivement, l'accroissement des subventions de toutes sortes, allié à des modes de taxation variés et souvent mal définis, a contribué à masquer de plus en plus les coûts réels des services demandés par les contribuables et fournis par les municipalités. C'est ainsi que la non-visibilité de la relation entre le coût des services et la charge fiscale a contribué indirectement, clandestinement, à une stimulation effrénée de la demande.

Pour le contribuable local, d'une part l'imposition ne correspondait pas aux coûts de ses demandes, et d'autre part, il devait assumer un alourdissement du fardeau survenant sur deux fronts à la fois, soit au municipal et au scolaire. L'accroissement des subventions aux municipalités s'est voulu un soulagement nécessaire à cette double pression exercée sur le contribuable. Malheureusement, ce genre de palliatif est contraire à l'idée même de gouvernement local responsable.

**Le projet de réforme de la fiscalité municipale**

C'est en nous appuyant sur les demandes du monde municipal, sur les études comparatives qui s'imposaient et sur l'analyse de l'état des revenus et dépenses des municipalités du Québec que nous en sommes venus, mon collègue le ministre des Finances et moi, à présenter au début de l'année, aux deux unions et aux maires des municipalités de plus de 50,000 habitants, un premier projet de réforme. Depuis ce temps, et grâce à vos commentaires, nous avons raffiné nos

hypothèses ainsi que nos chiffres. La simulation effectuée par ordinateur, quant à l'impact du projet de réforme pour les 1,490 municipalités pour lesquelles nous disposions de données, nous permet de discuter en pleine connaissance de cause.

Je laisse au ministre des Finances le soin de vous expliquer en détail ce projet de réforme qui, mis sur un tableau, se présente sous la forme d'un jeu de blocs, les uns positifs, les autres négatifs. Essentiellement, la réforme proposée s'articule autour des propositions suivantes:

— le transfert aux municipalités du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé;

— la pleine imposition des édifices publics;

— l'abolition des taxes municipales d'affaires et autres surtaxes et leur remplacement par une taxe foncière provinciale sur les biens-fonds industriels et commerciaux;

— l'abolition de la majorité des subventions inconditionnelles et conditionnelles dans les domaines où l'intervention du gouvernement n'est plus absolument nécessaire.

Ainsi que vous avez été à même de vous en rendre compte, en examinant le document qui vous a été envoyé pour cette conférence, le résultat net de cette série d'opérations représentera un gain de $309 millions pour les municipalités, pour peu que celles-ci décident de se prévaloir à 100% du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé évacué par ces organismes, lesquels recevront à la place une enveloppe budgétaire plus élevée du ministère de l'Éducation, qui assume déjà plus de 70% des coûts de l'enseignement élémentaire et secondaire.

Vous me permettrez d'adresser ici un appel aux commissions scolaires, dont les représentants sont avec nous aujourd'hui. Je crois que de part et d'autre il y a eu une escalade verbale, par journaux interposés, et à laquelle il faut maintenant mettre fin. Je voudrais vous référer en cela à la déclaration du ministre de l'Éducation à ce sujet, en date du 31 mai dernier, dont des copies sont disponibles ici même. Sans entrer dans le détail des discussions que nous aurons sans doute à cette conférence, le gouvernement pense qu'une animosité entre les élus scolaires et municipaux ne mène à rien de positif, et ce, pour les deux groupes. Il ne s'agit pas du genre de questions où l'un gagne ce que l'autre perd.

Le milieu municipal tient aujourd'hui une conférence et le ministre de l'Éducation a déjà annoncé une conférence Québec-Commissions scolaires, qui aura lieu à l'automne: monsieur Jacques-Yvan Morin, qui ne peut être présent cette fin de semaine étant en visite officielle comme vice-premier ministre en France, considère important, comme celui qui vous parle pour les municipalités, que le processus de revalorisation des commissions scolaires soit abordé dans son ensemble, et non par le biais quand même limité d'une mesure fiscale.

Voilà où nous en sommes. Après 24 ans d'attente, la réforme tant demandée est à portée de la main. Je ne vous cacherai pas qu'il m'a fallu une solide détermination pour en arriver là en 18 mois. Ce fut ma façon à moi de travailler pour les municipalités. Ce faisant, je n'ai peut-être pas pu vous rencontrer individuellement autant que nous l'aurions mutuellement souhaité. Je vous laisse juger aujourd'hui de mon approche. De fait, le canevas était à peu près complété fin décembre 1977,

et la réforme aurait pu être annoncée dans le discours du budget d'avril dernier. Vous avez demandé un délai pour mieux en étudier les éléments. C'est tout à fait normal.

Entre-temps, un certain nombre de mesures, qui vont dans le sens de la réforme, ont été annoncées dans le discours du budget et ne devraient pas déplaire aux élus municipaux, à savoir:

— le gel des rôles de l'impôt foncier scolaire normalisé;

— une augmentation de taxes sur certains immeubles des secteurs public et parapublic;

— l'alignement sur l'Ontario quant à la taxation des entreprises de télécommunications.

Quant aux deux autres mesures incluses dans le budget concernant les municipalités, leur impact est nettement différent. L'abaissement du seuil de 10,000 à 5,000 habitants pour avoir droit aux subventions statutaires per capita est une mesure temporaire qui sera largement compensée par la réforme. L'autre mesure, c'est-à-dire l'introduction de la formule du crédit d'impôt, est certes beaucoup plus importante en ce qu'elle accroche, pour la première fois dans l'histoire du Québec, l'impôt foncier à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Il convient, puisque nous parlons de l'impôt sur le revenu, de faire une parenthèse à ce sujet.

Certains ont soutenu que les municipalités devraient avoir accès à l'impôt sur le revenu. Je pense que cela fera l'objet, sûrement, d'interventions à cette conférence. Sans discuter ici à fond la question, je remarque simplement que le partage de cet impôt avec les municipalités recréerait la presque totalité des problèmes dont nous essayons de sortir: ce serait un champ d'impôt non exclusif partagé à trois gouvernements, ce qui est pire qu'à deux. Si cet hypothétique impôt sur le revenu est perçu par Québec et remis aux municipalités, il ne s'agit pas d'une taxation autonome et pour ainsi dire, serait très peu sécuritaire. Qui fixerait le taux de cet impôt? Si c'est le gouvernement du Québec, les municipalités se retrouveraient dans la situation actuelle des commissions scolaires, c'est-à-dire avec une fausse taxe locale qui n'a pas de rapport avec les dépenses réelles et spéciales de telle municipalité, à moins qu'on normalise les dépenses. Si c'est la municipalité qui fixe un tel taux d'imposition sur le revenu, il faut alors imaginer des impôts sur le revenu variables d'une ville à l'autre, où les gens à hauts revenus se réfugieraient dans les municipalités à basse imposition. Vous voyez d'ici la concurrence: un locataire ça déménage beaucoup plus vite qu'un propriétaire.

Donc, dans un avenir prévisible, ou à tout le moins aussi longtemps que le champ d'impôt sur le revenu sera occupé par deux autres niveaux de gouvernement, l'impôt foncier est destiné à demeurer la principale source de revenus des municipalités. Ceci n'exclut pas qu'entre-temps, ainsi que l'a démontré le gouvernement dans le dernier budget en introduisant la formule du crédit d'impôt, l'on puisse faire les jonctions nécessaires.

En terminant cette partie de mon exposé sur la fiscalité, j'aimerais insister sur un dernier point: la réforme envisagée implique que les municipalités aillent chercher

leurs revenus en taxant, même si cela n'implique pas une pression supplémentaire sur les contribuables. Certains peuvent peut-être penser: « ça y est, on veut nous laisser l'odieux de taxer ». Je pense que ce qui est odieux, c'est plutôt ce genre de réflexion. C'est bien sûr que taxer n'est pas agréable pour des hommes politiques, quels qu'ils soient. Nous savons tous, que les citoyens, quand vient le moment de voter, ont l'excellente habitude de comparer les services offerts avec ce qu'ils paient en taxes. C'est l'essence même d'un choix éclairé des dirigeants élus. Ce serait trop facile et même odieux... de laisser un autre gouvernement taxer puis d'en recevoir les chèques; c'est-à-dire tous les avantages de gouverner sans les inconvénients. À mon avis, l'acte de taxer n'est pas négatif, au contraire, il constitue la base de notre dynamique politique. Ce serait avoir peur de la population sur une chose fondamentale que de croire un instant qu'on peut administrer la chose publique et ne pas pouvoir justifier devant sa population le rendement des taxes et des services. Il y a justement un « odieux » dans le système inverse qui fait que les commissions scolaires perçoivent une taxe sans avoir droit de regard, dans les faits, sur les services retournés aux parents. En ce sens, je crois que le présent système de taxation foncier scolaire fait, et j'ose dire faisait subir aux commissions scolaires un « odieux » qu'elles auraient dû dénoncer et je conçois mal que des conseils municipaux puissent avoir la crainte de taxer lorsqu'ils administrent bien. Je ne crois d'ailleurs pas que cette « honte de taxer », si vous me permettez l'expression, soit répandue chez les administrateurs municipaux, autrement, le système municipal serait en très mauvais état.

Ainsi que vous avez pu le constater par ce trop long exposé, nous entreprenons aujourd'hui des séances de travail de la plus haute importance en vue de la revalorisation non seulement du trésor mais de toute l'institution municipale. Cependant, pour que la réforme porte tous ses fruits, on doit aborder, ne serait-ce qu'à titre indicatif, les autres volets dont je parlais au début de ma présentation: la décentralisation et la démocratisation.

**Revalorisation et reconquête**

La fiscalité municipale n'est pas un sujet qui peut être traité à la seule lumière de considérations financières et fiscales. D'une part, la fiscalité municipale étant le résultat et l'expression de la délégation des pouvoirs et responsabilités de l'Assemblée nationale aux administrations locales, elle doit, par conséquent, refléter à ce titre et affirmer les missions gouvernementales que l'État a déjà confiées ou entend confier aux municipalités. D'autre part, la fiscalité municipale est aussi fonction, à l'intérieur des champs de compétence prévus dans la loi, de la qualité et de la quantité des services que les populations locales veulent se donner.

Afin qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, je tiens à rappeler dès à présent ce que l'actuel gouvernement a affirmé depuis qu'il est là: que la réforme de la fiscalité vise à accroître les revenus autonomes des municipalités pour leur permettre de faire face aux missions que la loi leur confie déjà. Tout nouveau transfert de compétence de l'État vers les municipalités devra être accompagné des sources de revenus appropriées.

Je laisse à mon collègue, le ministre Léonard, le soin de vous faire part de l'état des travaux et de la réflexion dans son ministère sur le sujet de la décentralisation.

Pour ma part, ce dont je veux vous entretenir, dans le cadre de ces assises sur la revalorisation du pouvoir municipal, c'est en premier lieu de la centralisation qui s'est faite à vos dépens depuis une quinzaine d'années et de la nécessité d'une reconquête démocratique comme condition d'une réelle revalorisation du pouvoir municipal.

Certains ont déploré que, dans ce vaste et profond courant réformiste qu'aura été la Révolution tranquille et qui s'est traduit par des transformations majeures dans les domaines de l'éducation puis dans celui de la santé et des affaires sociales, le secteur des affaires municipales n'a pas connu lui de mutations semblables. Personnellement, je pense qu'il est heureux que cela ne se soit pas produit, du moins pas de la même manière. Mais sommes-nous bien certains que les mêmes tendances centralisatrices ne sont pas à l'oeuvre non par dessein politique mais à cause de la nature même de l'appareil technocratique et de la pente naturelle du système qui est centripète? Qu'on en juge.

**Les tendances centralisatrices**

Si on examine les pouvoirs traditionnels du gouvernement du Québec et ceux que le législateur a confiés à nos municipalités par le Code municipal et la Loi des cités et villes, on se rend compte que, jusqu'à ces dernières décennies, les instances locales étaient chargées de la majorité des fonctions locales alors que le gouvernement se réservait les rôles relatifs aux ressources naturelles et autres fonctions d'envergure provinciale. Puis...

— dans le secteur des affaires sociales, par exemple, l'aide aux indigents est devenue une responsabilité totale du gouvernement tout comme les soins préventifs d'hygiène publique;

— la Commission de police s'active également à « normaliser » les profils du policier au plan des qualités requises, de la formation, de la classification, de la charge de travail, etc.;

— les Services de protection de l'Environnement, et auparavant la Régie des eaux, jouent un rôle décisif en ce qui concerne les infrastructures en eau: définition des besoins municipaux et intermunicipaux, approbation des plans, recommandations quant aux subventions gouvernementales, etc.;

— le ministère de l'Industrie et du Commerce intervient par des propositions de parcs industriels et par des subventions d'équipement pour les parcs qu'il agrée;

— le Haut-Commissariat aux loisirs et aux sports subventionne les équipements sportifs comme les arénas et les piscines et certaines dépenses d'opération pourvu que l'on se plie à ses conditions en ce qui concerne l'aménagement et les normes d'opération (qualité du personnel, etc.);

— le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a commencé à faire de même en ce qui concerne les parcs péri-urbains;

— l'Office de planification et de développement du Québec, par le biais d'ententes fédérales-provinciales, exerce une action ponctuelle sur l'équipement municipal, dans certains cas;

— la Société d'habitation s'occupe du logement social et depuis quelques années (en fait depuis la dernière entente fédérale-provinciale) doit intervenir directement comme maître d'oeuvre par-dessus les offices municipaux d'habitation;

— le ministère des Affaires culturelles confie au ministre titulaire des rôles importants dans l'aménagement des sites historiques et naturels même à l'intérieur des municipalités;

— le ministère du Transport, outre ses pouvoirs traditionnels dans la voirie rurale, est investi depuis quelque temps de pouvoirs de subventions conditionnelles dans le transport urbain.

Et j'en passe...

Dans les circonstances, y a-t-il lieu de se surprendre du gonflement de l'appareil de l'État dont les fonctionnaires sont passés de 22 167 personnes au 31 mars 1960 à 54 330 en décembre 1976 (excluant les régies, commissions, etc.). Je vous pose la question, à vous qui demandiez pourquoi parler de décentralisation dans le cadre de la présente conférence. Si nous n'y prenons garde, que restera-t-il des décisions à prendre et des priorités à identifier au plan local? La centralisation menace votre propre survie. Le gouvernement étant convaincu de la nécessité de rapprocher l'administration publique des citoyens de façon à humaniser les services et à favoriser la participation, il ose remettre en question ce délicat équilibre — ou déséquilibre? — que représentent le partage des compétences et les relations entre les gouvernements dits supérieurs et les gouvernements locaux que sont les municipalités.

**Une même logique en matière de décentralisation**

On aura compris qu'une même logique nous anime sur le plan de la décentralisation qu'il s'agisse de nos relations avec le fédéral ou de nos rapports avec les municipalités. Ce souci nous conduit notamment à bien comprendre les intérêts que nous avons en commun avec les municipalités et à constater la nécessité évidente d'une attitude commune devant cette situation que tous les observateurs de la scène politique canadienne ont identifiée depuis longtemps, à savoir que les gouvernements provinciaux et municipaux font les frais du déséquilibre fiscal qui existe au Canada et favorise massivement le niveau fédéral.

Mais nos préoccupations en ce domaine débordent ces considérations de partage fiscal.

J'aimerais vous convaincre en effet — j'espère y parvenir — que notre politique de décentralisation a des liens fondamentaux et importants avec les grands objectifs que nous poursuivons en regard du destin collectif des Québécois; que ces grands objectifs nous entraînent logiquement — au risque autrement de nous démentir nous-mêmes — à appliquer le principe de la décentralisation dans la réorganisation administrative globale qui s'impose au Québec.

Nous poursuivons, à travers notre projet de souveraineté québécoise, l'objectif d'ajuster le pays que nous habitons à la réalité du peuple québécois, de reconquérir la pleine maîtrise de ce pays réel qui est le nôtre, le Québec.

De toute évidence, cet objectif n'a de sens que si nous sommes prêts à gérer nous-mêmes nos propres affaires, et ce, à tous les niveaux.

Nous luttons contre le centralisme du fédéralisme canadien, pour un pays dont l'administration serait à notre portée. Comment pourrions-nous ne pas préconiser

en même temps la gestion locale de tout ce qui peut utilement et efficacement se décider au niveau local, par les citoyens les plus directement concernés.

Nous nous sommes convaincus, à l'examen de l'expérience historique mondiale, que celle-ci est loin d'avoir démontré l'efficacité constante des grandes structures, des grands ensembles, des grandes régions, mais qu'au contraire des indications persistantes nous amènent à penser qu'il y a, pour toutes les institutions humaines, des tailles raisonnables qu'il est préférable de ne pas dépasser.

Que gagnerions-nous alors en remplaçant un gigantisme par un autre, québécois ou même régional, en prétendant appliquer la même échelle administrative à toutes les réalités diverses que recouvre la société complexe dans laquelle nous vivons? Le principe sur lequel s'établit l'esprit des réformes proposées se fonde sur la relation essentielle existant entre la nature des problèmes et l'échelle ou le palier auquel ils doivent être réglés, de sorte que les administrations locales doivent être en mesure politiquement, administrativement et financièrement, de trouver et d'appliquer les solutions aux problèmes spécifiques qui se posent au sein de la communauté locale.

Ce sont de telles réflexions qui nous conduisent inévitablement à cette idée que la reconquête du Québec ne peut se faire qu'à tous les niveaux et qu'elle passe de toute nécessité par une décentralisation politique et administrative, dont les principales conditions m'apparaissent être les suivantes:

— d'abord, la volonté et la capacité de nous administrer nous-mêmes;

— ensuite, un partage clair des responsabilités allié à un partage correct des ressources nécessaires à leur exercice.

La volonté et la capacité de nous administrer nous-mêmes, cela veut dire atteindre cette maturité politique qui ferait qu'à tous les niveaux, les citoyens et leurs élus puissent cesser de compter sur d'autres et soient en mesure de s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires.

**Pour une démocratie de participation**

Dans cette optique, la décentralisation a évidemment pour corollaire essentiel la démocratisation de toutes les instances locales, ce qui pose l'exigence d'intégrité, d'ouverture et d'accessibilité de l'administration locale. En d'autres termes, il faut que celle-ci ne puisse être contrôlée par quelques-uns ou mise au service d'intérêts particuliers; qu'il soit bien clair que, lorsque certains élus en viennent à confondre leurs intérêts personnels avec les responsabilités de leur tâche, il est évident qu'il n'y a pas de démocratie municipale, ni alors de décentralisation possible.

Il faut qu'au contraire tous les citoyens sans exception puissent faire confiance à leur administration locale, et y participer de diverses manières, s'ils le désirent.

J'estime qu'à ce chapitre, la démocratie municipale québécoise n'est pas à l'abri de toute critique. Le diagnostic que nous posons à ce sujet, met en cause non les structures — qui constituent selon nous une bonne base pour la décentralisation — mais leur fonctionnement qu'il s'agira d'améliorer par une réforme électorale et administrative.

Loin de nous par ailleurs l'idée d'en reporter le blâme sur l'ensemble des élus municipaux. Au contraire, nous sommes convaincus que les municipalités ont été jusqu'à maintenant les « laissées pour compte » à la fois des interminables querelles de juridictions fédérales-provinciales, comme aussi des ambitions centralisatrices des bureaucraties. Les municipalités sont ainsi devenues malgré elles un objet de marchandage.

Cette tendance à la centralisation serait-elle un trait que nous tiendrions de nos origines? Serions-nous également atteint du mal français qui nous amènerait d'une part, par une sorte de compensation obscure, à reléguer au niveau supérieur les problèmes non résolus, à attendre finalement beaucoup de l'État, tout en prétendant, d'autre part, nous en méfier.

Cela entraîne, là-bas comme ici, une disproportion grandissante entre les interventions centrales et les pouvoirs locaux réels, les premières étant de plus en plus non seulement éloignées de la population, mais cloisonnées entre elles, ce qui produit non pas une intégration rationnelle des politiques, mais, le plus souvent, des projets monstrueux dont l'irrationnalité ne peut être contestée par personne. Ce système bien connu engendre aussi de temps en temps des réformes de structures à saveur toute technocratique, imposées d'en haut sans consultation, inadaptées aux réalités, et qui deviennent très vite un carcan plutôt qu'un instrument de solution des problèmes concrets.

**Bâtir sur ce qui existe**

D'où le penchant très net que nous avons, dans des hypothèses que nous privilégions actuellement, à utiliser les structures existantes, et à moins nous soucier de leur parfaite rationalité sur papier que de leur degré de correspondance avec certaines réalités vécues. Une structure, comme la plus belle fille du monde, ne peut donner que ce qu'elle a; il est donc préférable de se donner d'abord les moyens d'agir efficacement dans les cadres existants, et ensuite d'adapter les institutions lorsque cela s'impose vraiment.

Une autre condition générale évidente à une saine gestion publique comme à toute politique de décentralisation consiste en un partage clair des responsabilités, reposant sur un équilibre réel des pouvoirs et accompagné d'un partage correspondant des ressources à mettre en jeu.

La décentralisation, pour réussir, doit en effet conduire à l'établissement de juridictions précises et non pas à des dédoublements de responsabilités, à des flottements dans les décisions ou à des procédures interminables.

Il faut pour cela que les responsables soient clairement désignés et qu'ils jouissent de l'autonomie nécessaire pour exercer leur mandat. Cela suppose notamment une implantation progressive permettant de respecter le rythme de développement de la capacité des gestionnaires locaux; cela implique qu'on fasse confiance à ces gestionnaires, mais aussi qu'on prévoit la souplesse et les mécanismes favorisant l'initiative et le contrôle venant des citoyens, pour que ceux-ci aient les moyens, à leur niveau, d'apporter les correctifs qui peuvent s'imposer.

Cela nécessite également un équilibre réel entre les pouvoirs locaux et les pouvoirs centraux. Dans le cadre de politiques globales établies, il n'est certes pas nécessaire que toutes les décisions ultimes relèvent du gouvernement central; celui-ci ne doit pas être le seul à pouvoir contraindre: il doit accepter les contraintes que pourrait lui imposer le niveau local dans les domaines de sa compétence, par exemple, à travers un schéma d'aménagement.

Nul ne peut oublier enfin que tout cela doit s'accompagner d'un partage de ressources cohérent qui corresponde, étape par étape, à l'évolution du partage des responsabilités.

**La revalorisation et la maîtrise de l'aménagement**

Nous avons la conviction que les diverses conditions que je viens d'exposer permettront une véritable revalorisation du pouvoir local au Québec, en le rendant capable d'avoir prise sur l'organisation des ressources de chaque milieu social. La maîtrise locale de l'aménagement de l'espace et des équipements sociaux les plus importants, en vue de leur utilisation optimale par le milieu, se situe dans la ligne de cette politique qui vise à ce que les citoyens aient le meilleur contrôle possible sur leur propre cadre de vie. L'un des meilleurs exemples à citer en ce sens est la responsabilité première que devraient assumer progressivement les municipalités dans le domaine de l'habitation. Dans ce domaine, le rôle du gouvernement du Québec devrait se limiter surtout aux mesures sociales destinées à rendre l'exercice du droit au logement réel partout.

Mais tout ce qui concerne l'initiative collective visant la production, l'amélioration, l'aménagement de l'habitat et de son cadre, l'établissement d'une planification et d'une politique locales de l'habitation, le développement d'un secteur coopératif et d'un secteur municipal de logement, tout cela devrait relever essentiellement de l'administration locale, de sorte que les interventions directes et même les contrôles du niveau central deviennent de moins en moins nécessaires.

Il y a enfin un dernier corollaire à la réalisation de tous ces objectifs, et je voudrais vous le souligner d'une manière particulière, car il s'agit d'une responsabilité traditionnelle du niveau local: la question foncière et la question du développement urbain.

Félix Leclerc en a fait une chanson cruelle mais vraie: nous habitons un pays à vendre. À l'heure actuelle, nos terres, notre sol sont à vendre à qui veut les acheter.

Les restrictions imposées dans d'autres provinces ont amené chez nous des acheteurs du monde entier; mais nous faisons du zèle, nous vendons jusqu'à Taiwan! Par voie de conséquence, dans certaines régions, les fils ne peuvent plus racheter la terre de leur père. Les centres de nos villes les plus importantes sont devenus des territoires étrangers.

Dans certains milieux, pour justifier cette situation invraisemblable, on invoque le développement urbain qu'il faut encourager en raison des activités économiques qu'il stimule.

On souscrit ainsi au mythe selon lequel tout développement urbain serait toujours bon partout. Or, plusieurs observateurs éclairés remettent en question le

développement économique lui-même, en soulignant avec raison qu'une partie de ce développement n'est que l'usage immodéré de ressources terrestres limitées. En somme, on « mange son capital »! N'est-ce pas exactement ce que nous faisons en vendant notre sol en échange du plat de lentilles qu'est souvent le développement urbain tel qu'on le connaît?

Les illusions s'évanouissent vite lorsqu'arrive la facture du coût des infrastructures, des services à fournir, lorsqu'on évalue les obligations à long terme qu'on s'est créées, et que, en plus, on constate que le produit n'est nullement conforme à nos goûts et à nos besoins et que les dommages sont irréversibles.

Ce qui est bon pour le promoteur immobilier n'est pas toujours nécessairement bon pour la municipalité et la collectivité locale, et on peut en juger par divers exemples que nous avons présentement sous les yeux: les promoteurs hôteliers ont mal calculé le besoin d'hôtels à Montréal; certains constructeurs de logements locatifs (aidés, il est vrai, par la S.C.H.L.) ont mal apprécié les conditions de marché dans certaines villes, avec comme résultat, des ensembles locatifs souvent médiocres, difficiles à louer et très souvent inappropriés aux besoins réels de la clientèle.

Comment ne pas voir la nécessité d'un virage majeur dans ce domaine vital? Il faudra s'attendre à des règles beaucoup plus strictes, dont l'adoption revêt un caractère de priorité. Mais même de telles règles seraient insuffisantes sans un changement profond de mentalité, d'attitude vis-à-vis de notre patrimoine collectif et national. Il faut mettre fin à la dilapidation de notre territoire, il faut mettre fin aux processus qui entraînent la diminution de la qualité de nos milieux de vie tout en hypothéquant lourdement notre avenir.

Il faudra bientôt redonner aux citoyens le contrôle du développement du sol urbain. C'est certainement là l'une des mesures les plus essentielles à adopter pour en arriver un jour à être vraiment chez-nous dans notre pays.

***

En faisant ensemble, pendant les prochains jours, le tour de ce tryptique, dont j'ai esquissé trop longuement les contours, nous tenterons de travailler, tous et chacun, par-delà nos options politiques personnelles, dans le meilleur intérêt des collectivités locales du Québec. Que de surcroît, ces assises permettent une plus grande compréhension mutuelle, voilà qui est un souhait bien légitime.

Personnellement je suis fier, moins d'un an et demi après mon arrivée au ministère des Affaires municipales, d'être en mesure de livrer la marchandise commandée il y a plus de 20 ans et de pouvoir, avec vous, discuter du fond, de la forme, des alternatives, du suivi et, je l'espère, de l'opérationnalisation de la réforme proposée.

Certes, mon boulot n'est pas terminé mais je suis convaincu qu'avec l'aide du monde municipal nous saurons relever le triple défi de revaloriser le pouvoir municipal par une fiscalité propre, une démocratie participative et une décentralisation permanente.

## Allocution de Monsieur Philippe Bernier Président de l'Union des municipalités du Québec

Messieurs les ministres,
Messieurs les présidents,
Messieurs les délégués,

Nous sommes à l'aube d'une conférence capitale pour l'avenir des municipalités du Québec. Après plusieurs années de discussion au plan fiscal entre le monde municipal et les divers gouvernements du Québec, en voilà un qui met une proposition de l'avant et qui convie les administrateurs municipaux à en discuter. Les dirigeants de l'Union des municipalités du Québec sont heureux d'y être et estiment que la tenue de la présente conférence est une réponse affirmative à une requête qu'ils avaient formulée dans ce sens.

Nous abordons ces journées de discussion et d'échange en partageant les mêmes objectifs que le gouvernement du Québec, soit de renforcer l'autonomie municipale et de réaliser un rattrapage des revenus municipaux. Nous sommes donc disposés à discuter des réaménagements fiscaux visant à corriger les déficiences de l'actuel système. Il est clair que cette conférence n'est pas le moment de se prononcer sur une réforme globale du système fiscal municipal, laquelle réforme ne peut être envisagée qu'à la lumière de discussions à venir sur les responsabilités municipales. Dans ce sens, le cheminement du dossier de la décentralisation administrative et politique devra être accompagné d'une réflexion en profondeur sur les modes de financement des responsabilités locales.

Par ailleurs, nous devons dès maintenant émettre une sérieuse réserve: la présente conférence qui a été désignée comme la conférence Québec-Municipalités s'est graduellement transformée en conférence tripartite en raison de la présence du monde scolaire et de la participation de ses délégués aux débats. Nous croyons que l'objectif de cette rencontre, tel que formulé par le gouvernement, n'est pas de régler le sort des structures scolaires et y voyons une stratégie politique qui met en danger la réussite de cette conférence. Nous ne sommes aucunement intéressés à faire dévier le débat et nous avons l'intention de dialoguer avec le gouvernement sur un problème très précis, soit celui du financement des municipalités du Québec. Quant au reste, que le gouvernement convoque les commissions scolaires à une séance de travail similaire sans craindre que nous tentions d'imposer notre présence.

Pour ce qui est du sujet qui nous préoccupe, je tiens à préciser que les dirigeants de l'Union des municipalités du Québec ont accueilli favorablement les énoncés du ministre des Affaires municipales sur les fondements et principes publiés dans un document remis quelques jours avant la présente conférence. Il s'agit, à notre avis, d'une déclaration de principe claire qui opte pour le respect et le soutien de l'autonomie locale en privilégiant une intervention limitée et coordonnée du gouvernement du Québec, complétée par l'instauration d'un régime fiscal apte à générer

les revenus correspondants aux responsabilités sans augmenter la dépendance des municipalités envers le gouvernement du Québec.

La pierre d'assise de la réforme éventuelle est citée comme étant la revalorisation de la taxe foncière et la possibilité pour les municipalités d'en faire un usage plus intensif, ceci impliquant entre autre un partage plus équilibré des différentes sources de revenus entre le gouvernement et les municipalités.

C'est précisément à la lumière de ces principes que nous devons examiner la proposition gouvernementale et j'invite les délégués à appuyer toute mesure qui réussirait effectivement à revaloriser et renforcer l'autonomie financière, et partant décisionnelle, locale. Du même souffle, je vous rappelle qu'il est de votre devoir de combattre fermement toute mesure qui contribuerait à l'érosion de l'autonomie municipale. Ce faisant, vous participerez positivement à sauvegarder l'exercice de la démocratie locale.

Je tiens à rappeler que c'est dans le but d'assurer le maintien d'une source autonome stable que l'Union des municipalités du Québec réclame l'occupation exclusive du champ foncier. C'est pourquoi nous considérons que l'offre gouvernementale est d'autant plus mitigée qu'elle maintient dans le champ foncier la présence du scolaire pour fins de financement des dépenses inadmissibles et qu'elle donne lieu à une nouvelle intrusion du gouvernement dans les revenus locaux par la création d'une taxe d'affaires provinciale. Nous nous objectons à la levée de cette taxe locale par le gouvernement du Québec et demandons le retrait complet du secteur scolaire de l'impôt foncier local tel que formulé dans le programme officiel du parti au pouvoir.

Il est aisé d'imaginer que les dépenses inadmissibles connaîtront une majoration au cours des prochaines années et rien ne nous indique que des modifications aux normes actuelles du ministère de l'Éducation ne changeront pas la qualification de dépenses actuellement admissibles pour les rendre inadmissibles. De plus, il est évident qu'une croissance rapide des dépenses inadmissibles simultanément à une occupation intensive du champ foncier libéré ne ferait qu'accroître le fardeau fiscal du contribuable et agirait comme frein à la croissance des revenus autonomes.

Par ailleurs, nous constatons qu'aucun effort n'a été manifesté pour élargir les sources de revenus produits par les diverses taxes liées à la propriété. La proposition de l'Union des municipalités du Québec dans une communication du mois de mars 1978 ouvrait la discussion sur l'extension de la notion d'impôt foncier à toute forme d'impôt relié à la propriété.

En formulant le principe de l'occupation exclusive du champ foncier, l'Union des municipalités du Québec n'en fait pas nécessairement la source unique de revenus. Nous croyons que l'existence de transferts inconditionnels, en autant qu'ils soient statutaires et insérés dans un mécanisme de péréquation équitable, n'attaque en rien l'autonomie locale. Aussi, nous croyons que le retrait des subventions inconditionnelles n'est pas une mesure heureuse car il empêche l'accès pour les municipalités à une assiette fiscale élargie et ne permet pas un partage de revenus tel que souhaité par le ministère des Affaires municipales, d'autant plus que cette manoeuvre implique la disparition du revenu produit par la

redistribution d'une part de la taxe de vente, lequel revenu exerce une influence bénéfique sur le développement industriel et commercial des municipalités. Cette mesure, à notre avis, aura une influence néfaste sur le dynamisme local et n'incitera pas les dirigeants locaux à participer à la promotion économique de leur milieu. Nous ne pouvons y souscrire.

Quant à la proposition d'élargir l'assiette de l'impôt foncier par le paiement d'en-lieux de taxes, nous accueillons favorablement le fond de la proposition et suggérons une forme différente. À notre avis, le gouvernement du Québec devrait se comporter en bon citoyen et contribuer à part entière aux dépenses locales là où il possède des immeubles. Ainsi, nous estimons qu'il est raisonnable de demander que tous les immeubles des secteurs public et parapublic soient assujettis à l'impôt foncier. Il en est de même pour les taxes de services: ce faisant, le gouvernement appliquerait le principe qu'il énonce lui-même, soit celui de la tarification pour les bénéfices reçus. De plus, le gouvernement du Québec pourrait inviter le gouvernement fédéral à en faire autant.

L'objet de cette déclaration n'est pas de vous présenter une étude exhaustive puisque c'est la tâche que vous, les délégués, accomplirez au cours des prochains jours, mais de bien préciser dans quel contexte nous participons à cette conférence. Nos discussions doivent se faire à la lumière des principes fondamentaux que nous avons toujours soutenus, lesquels principes visent à contribuer au renforcement de l'autonomie locale. C'est pourquoi l'Union des municipalités du Québec se doit d'aller au-delà des bénéfices apparents à court terme et aborder la discussion dans le sens que nous le faisons.

Ce n'est certes pas en redistribuant le fruit de taxes locales sous forme de subventions, en s'introduisant dans le champ foncier par la taxe d'affaires provinciale, en s'attribuant un statut particulier de contribuable par le versement d'en-lieux de taxes que le gouvernement du Québec actualise les principes qu'il énonce. Il y a lieu de croire, à cet effet, que le verbe du ministère des Affaires municipales ne s'est pas fait chair dans la proposition articulée par le ministère des Finances. En fait, la dynamique même de la proposition gouvernementale nous laisse perplexe.

Nous demeurons tout de même confiants que cette conférence permettra la jonction des intentions gouvernementales et des propositions municipales afin de produire une formule d'ajustement fiscal à court terme tout en amorçant le dialogue sur la réforme. Qui plus est, nous sommes convaincus que nos propositions antérieures réussissaient à réaliser les deux objectifs du gouvernement, c'est-à-dire, le renforcement de l'autonomie locale et le transfert net de ressources sans pour autant prétendre à la réforme en profondeur.

Nous espérons donc que s'établira au cours des prochains jours une véritable discussion entre partenaires, et que l'exercice de la consultation se fera dans les deux sens. Possiblement que nous pourrons alors expérimenter un nouveau type de relations provinciales/municipales où les municipalités sont associées à l'élaboration des solutions.

Messieurs les délégués, la conférence vous appartient.

## Allocution de
## Monsieur Jean-Marie Moreau
## Président de l'Union des conseils de comté du Québec

Messieurs les ministres,
Messieurs les maires,
Mesdames et messieurs,

L'Union des conseils de comté du Québec est heureuse d'accepter l'invitation que lui a faite le gouvernement du Québec de participer à la troisième conférence Québec-Municipalités.

Nous remercions notamment messieurs les ministres Tardif et Parizeau des efforts qu'ils ont déployés pour organiser cette importante conférence.

Nous félicitons chaleureusement le gouvernement du Québec pour le courage dont il a fait preuve en abordant de front l'un des sujets les plus explosifs en administration publique: la fiscalité. Les maires savent combien il est délicat de taxer pour payer le coût des services que réclament les citoyens. Tout le monde insiste pour améliorer la qualité de la vie, mais ceux qui veulent payer le coût des améliorations sont bien peu nombreux.

Il faut donc une bonne dose de courage et de détermination pour étudier et décider des mesures fiscales propres à assurer une meilleure gestion de nos collectivités locales. Au Québec, on a trop longtemps tourné autour du pot. Usant d'habiles manoeuvres, on a souvent réussi à envelopper de grosses boîtes qui ne contenaient en fait que de minuscules cadeaux. Pendant ce temps, on augmentait l'aide aux municipalités. Ce régime d'assistance sociale municipale tenait bien en laisse les autorités locales et les maintenait dans la dépendance constante du donateur provincial.

Nous comprenons que l'actuel gouvernement a décidé de mettre un frein à ces politiques néfastes pour l'autonomie locale et nous nous en réjouissons.

Si les objectifs que poursuivent les autorités de Québec sont louables, il importe cependant de bien examiner les propositions qui nous ont été soumises afin de voir si celles-ci concordent bien avec ceux-là.

Une étude attentive des documents remis par les ministères concernés nous permet d'affirmer dès le départ qu'il ne s'agit vraiment pas là d'une réforme fiscale. On nous propose tout au plus un réaménagement de certaines taxes.

Prenons l'exemple de l'impôt foncier. Après avoir insisté fortement sur l'importance d'assurer aux municipalités un champ fiscal qui leur est propre, on leur propose la remise de l'impôt foncier scolaire normalisé. Mais, on a pas encore atteint la vitesse de croisière qu'il faut négocier un premier virage: les commissions scolaires conserveront tous leurs droits d'imposer une taxe foncière pour payer leurs dépenses inadmissibles aux subventions d'équilibre budgétaire.

Puis vient le dérapage: le gouvernement du Québec entre de plein pied dans le champ foncier en imposant une taxe foncière provinciale. En deux temps, on met les municipalités pratiquement hors de la course. Non seulement devront-elles partager leur champ d'imposition avec le gouvernement du Québec via les commissions scolaires, mais encore leur faudra-t-il faire une autre place dans le lit pour que la personne même du gouvernement s'y glisse. Et l'on sait l'espace qu'elle peut rapidement y occuper.

Nous comprenons bien qu'avec l'occupation complète du champ foncier, les municipalités devront assumer l'odieux de taxer pour les services normaux qu'elles dispensent. Et cela, nous l'acceptons, car nous sommes bien déterminés à ne pas nous contenter d'un rôle symbolique de coupeurs de rubans.

Nous comprenons aussi qu'il faut protéger les choix que font les populations locales en leur assurant une source de revenus stable et adéquate.

Ce que nous ne pouvons toutefois ni comprendre, ni accepter, c'est qu'après nous avoir fait part d'aussi bonnes intentions, le gouvernement ne suive pas sa propre logique et n'attribue pas aux municipalités l'occupation de tout le champ foncier.

L'Union des conseils de comté du Québec insiste auprès des autorités pour que soit immédiatement conféré aux municipalités seules tout le champ de l'impôt foncier.

C'est une question de vie ou de mort pour la plupart de nos collectivités locales.

Nous n'accepterons jamais de troquer nos pouvoirs pour des mesures d'assistance sociale. Nous savons trop bien où en sont aujourd'hui rendues les commissions scolaires pour avoir refusé de combattre l'intrusion du ministère de l'Éducation dans leurs affaires.

On applaudissait jadis un ministre de l'Éducation venu annoncer une fusion en bloc de commissions scolaires. Aujourd'hui on pense remonter la pente par quelques escarmouches d'arrière-garde et en accusant les municipalités de menacer son autonomie.

Cela est faux. Premièrement, les municipalités n'ont jamais applaudi les ministres qui voulaient les faire disparaître. Elles ont combattu farouchement pour la protection de leurs communautés et elles ont gagné. Voilà la grande différence entre municipalités et commissions scolaires. Deuxièmement, si nous désirons bien légitimement occuper le champ d'impôt qui fut toujours le nôtre jusqu'au jour où les gouvernements provinciaux ont décidé de s'y immiscer, nous ne voulons pas pour autant enlever aux commissions scolaires le peu d'autonomie qui leur reste. Nous qui combattons pour l'autonomie locale serions d'ailleurs bien mal venus de prendre une telle attitude. Nous sommes convaincus qu'un autre mode de taxation pourrait permettre aux commissions scolaires de rencontrer les coûts de leurs dépenses inadmissibles. D'ailleurs, ces dépenses, qui excèdent toujours les normes du ministère de l'Éducation, ne devraient-elles pas être approuvées par les contribuables lors d'assemblées publiques comme c'est le cas au niveau municipal. Ce serait plus démocratique et les contribuables sauraient exactement ce pourquoi ils seraient appelés à payer une surtaxe.

Quant à l'intrusion du gouvernement provincial dans le champ de l'impôt foncier, cela n'est certainement pas sérieux. Pour notre part, nous préférons y voir une erreur de trajectoire, voire même une faute de rédaction plutôt qu'une intention véritable d'occuper un champ que l'on dit vouloir concéder aux municipalités.

Si le gouvernement persistait malgré tout dans cette ligne de pensée, il ne pourrait certainement pas s'attendre à ce que les municipalités tombent dans un piège à ours aussi mal camouflé.

Nous croyons au sérieux du gouvernement lorsqu'il promet aux municipalités un champ fiscal autonome et nous sommes convaincus qu'il peut immédiatement nous assurer que seules les municipalités occuperont le champ foncier.

Quant à l'Union des conseils de comté, elle a mandat de réclamer tout ce champ pour ses municipalités et elle entend bien l'obtenir dès cette année.

Les municipalités existeront ou elles seront de simples agences gouvernementales.

Pour nos membres, le choix est clair et il est fait depuis longtemps:

| | |
|---|---|
| Un champ d'impôt complet: | l'impôt foncier |
| Une autorité: | la municipalité |

Voilà pour nous le prérequis à toute discussion utile sur une éventuelle réforme fiscale. Et, il ne s'agit là que d'un juste retour des choses. Ensuite, nous pourrons nous attabler et examiner quelle réforme il faut apporter au régime fiscal pour permettre aux municipalités de remplir de nouvelles responsabilités.

Compte tenu des besoins présents de leur population, les collectivités locales n'ont plus le choix. Elles récupèrent immédiatement le champ foncier et assurent à leurs gens un minimum de services publics ou elles laissent tous et un chacun s'y introduire et elles disparaissent rapidement dans le sillage des priorités gouvernementales.

En somme, toute réforme de la fiscalité passe nécessairement et préalablement par la remise de tout le champ foncier aux seules municipalités.

Viennent ensuite les modifications à la Loi sur l'évaluation foncière. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement veut, de cette façon, élargir l'assiette fiscale des municipalités. Mais là aussi la prudence nous incite à scruter à la loupe les suggestions que le ministre des Finances a faites dans son dernier discours sur le Budget au chapitre intitulé « Complément à la réforme de l'évaluation foncière ».

Que signifient au juste des termes comme « *la portée universelle* » du mandat confié au Bureau provincial de révision? N'est-ce pas là l'abolition pure et simple des Bureaux de révision de comté? Et les mécanismes d'appel? Et celui que l'on voudrait introduire dans le but, dit-on, d'assurer « désormais au gouvernement que les rôles d'évaluation seront annuellement à la valeur réelle »? N'est-ce pas le retour en force du monde politique dans le domaine de l'évaluation foncière après que l'on ait tant décrié les méfaits, réels ou imaginaires, des homologations de

rôles par les conseils municipaux? « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille », comme ne manquerait pas de le souligner monsieur de LaFontaine.

Nous flairons là-dessous quelque relent de contrôle provincial de l'évaluation municipale. D'ailleurs, les mots mêmes utilisés par le ministre des Finances relativement à ces mécanismes constituent un aveu à peine voilé de cette prise en charge de l'évaluation municipale par Québec. Il prétend en effet que:

> « *Ce mécanisme s'ajoutera aux moyens déjà prévus dans la Loi sur l'évaluation foncière et permettra de pallier d'une part la diversité des conditions locales dans la réalisation des rôles, tout en constituant, d'autre part, un mécanisme de surveillance, d'animation et de correction assurant une plus grande uniformité à l'assiette fiscale.* »

Nous suggérons pourtant depuis plusieurs années au gouvernement de créer un comité où siégeraient les représentants de Québec et ceux des municipalités afin d'étudier et d'élaborer des normes permettant de mieux coordonner les évaluations faites par les villes et par les comtés. Notre suggestion est toujours demeurée lettre morte. On préfère parler de mécanisme provincial de surveillance et de correction.

Nous ne pouvons accepter une telle attitude et nous renouvelons notre offre à l'occasion de cette conférence, espérant que cette fois elle ne se retrouvera pas à nouveau perdue sur quelque tablette poussiéreuse.

La lecture du document de travail soumis par le gouvernement nous entraîne ensuite sur une route tortueuse et cahoteuse, un vrai chemin de printemps, quoi! On y retrouve tout d'abord un énoncé à l'effet que les subventions conditionnelles et inconditionnelles contribuent à l'érosion de l'autonomie municipale. Nous nous en doutions bien un peu comme nous nous doutons bien d'ailleurs que l'occupation par Québec du champ foncier contribue tout autant que les subventions à l'érosion de notre autonomie.

Mais la véritable saison de dégel survient lorsqu'à la suite d'un virage brusque, le char de l'État s'embourbe dans une fondrière. Le gouvernement se sert en effet de l'autonomie locale pour tenter de convaincre ses créatures que son intervention n'est plus absolument nécessaire dans des domaines comme l'amélioration du réseau routier municipal, la protection contre les incendies, les aqueducs et les égouts, l'urbanisme et l'aménagement.

Nous croyons sincèrement que les autorités provinciales commettent une erreur et une injustice grave en raisonnant ainsi.

Pour nous, tous les Québécois, surtout ceux des régions marginales ont le droit strict de recevoir un minimum vital de services locaux tels l'eau potable, un service d'égout et d'enlèvement des ordures adéquat et des chemins convenables.

Pour l'Union des conseils de comté du Québec, c'est là une question de justice sociale permettant à tous nos concitoyens d'être égaux face aux services publics essentiels que doit fournir à ses membres toute collectivité civilisée.

C'est en abandonnant à leur sort les citoyens des régions marginales que d'autres peuples ont permis aux riches d'accumuler des biens considérables tandis que leurs semblables crevaient dans des conditions misérables. Est-ce là un objectif que cherche à atteindre le gouvernement? En acceptant cela, non seulement nous consentirions à perpétuer des injustices multiples et nous formerions toute une génération de révolutionnaires en puissance qui auraient tôt fait de s'attaquer aux institutions qui nous sont les plus chères.

Nous qui vivons en régime fédéral connaissons bien ces notions de services minima et de répartition des richesses. Le gouvernement central, par des mesures fiscales et des paiements de péréquation, assure en effet un meilleur équilibre entre les régions favorisées et celles qui sont moins bien nanties.

Nous nous objectons catégoriquement à ce que Québec abdique ses responsabilités envers nos régions marginales à l'occasion d'éventuels pourparlers sur un projet de réforme de la fiscalité municipale.

L'Union soutient bien au contraire que le gouvernement du Québec doit plutôt maintenir et même accroître en certains cas les subventions qu'il verse aux municipalités.

C'est dans l'application de ces mesures d'équité que nous pourrons mesurer jusqu'où Québec entend s'immiscer dans la gestion des affaires locales.

Il existe une infinité de moyens pour aider les municipalités qui ont un pressant besoin d'octrois sans pour autant profiter de l'occasion pour les asservir. Si l'imagination fait défaut, nos maires sauront bien, au cours des prochains jours, nous faire des recommandations fort pertinentes sur des méthodes de subventions susceptibles de ne pas entamer l'autonomie des collectivités locales.

On nous présente ensuite certaines modifications affectant les revenus autonomes.

En gros, ceci équivaut à échanger le retour de la taxe de vente et à abandonner la taxe d'affaires pour des argents provenant des en-lieux de taxes, de quelques taxes particulières et de la fameuse « taxe foncière provinciale ».

Nous connaissons bien le mode de répartition de la taxe de vente et la formule 50-40-10. Ceci disparaîtrait au profit d'un autre mode fondé sur l'effort fiscal et sur le taux de taxation local.

On mentionne en effet dans le document gouvernemental que:

*... les montants attribués à chacune des municipalités seraient pondérés par le taux global de taxation de chacune par rapport à la moyenne provinciale. Cette façon de procéder à l'avantage de tenir compte du taux de taxation de chacune des municipalités et de l'effort relatif des unes par rapport aux autres.* »

Mais, nulle part dans le même texte retrouve-t-on un tableau montrant des services locaux rendus en regard des taxes imposées.

Nous sommes bien prêts à admettre que deux municipalités possédant des équipements semblables et rendant des services comparables pourraient avoir des taux de taxes qui se rapprochent. Encore faudrait-t-il apprécier la qualité des services, le moment où les investissements ont été faits et sans doute d'autres facteurs que l'on pourrait préciser.

Mais nous ne pouvons accepter que dans un système de péréquation l'on ne tienne compte que d'un seul côté de la médaille: l'effort fiscal moyen. Admettre un tel raisonnement irait à l'encontre des réalités dans lesquelles nous vivons quotidiennement.

Pour nous c'est la vieille phobie de l'effort fiscal moyen, de la municipalité-type et du citoyen-robot que l'on nous sert à la sauce de 1978. Déjà, à l'occasion de la première conférence de 1971, on nous avait vanté les mérites de l'effort fiscal et du facteur de pondération qu'il fallait appliquer lors de la redistribution de certains deniers. Tout cela sentait et sent encore le taux normalisé de taxe foncière. Vous savez le vieux rêve d'un monde municipal uniforme où l'on ne retrouverait au Québec qu'un seul taux de taxe foncière générale. La normalisation municipale après la normalisation scolaire quoi!

Que surviendrait-il alors du développement de nos régions rurales?

Ce genre de propositions nous inquiète d'autant plus que l'on sait très bien que le taux moyen provincial atteint présentement $2.42.

Vous comprendrez comme nous qu'il s'agit là d'une opération très technique. Nous doutons, pour notre part, que les représentants de Québec puissent au cours des prochaines quarante-huit heures nous fournir les données et les garanties nécessaires à un accord de principe, si un tel accord peut même se concevoir dans le cadre actuel des propositions qui nous sont présentées.

Nous croyons que toutes ces questions de redistribution et d'échange de blocs fiscaux devraient être examinées attentivement à l'occasion d'une autre conférence Québec-Municipalités. Nous suggérons immédiatement la tenue d'une quatrième conférence pour traiter des problèmes relatifs à l'aménagement et à la décentralisation. Alors seulement les municipalités seront-elles en mesure de s'engager dans des négociations sur les champs d'impôt particuliers, compte tenu des responsabilités nouvelles que l'on pourrait alors leur proposer.

Pour le moment, il nous importe de régler les problèmes qu'entraîne l'exercice des compétences que l'on nous a déjà conférés en assurant aux pouvoirs locaux des sources de revenus de plus en plus autonomes.

Un mot en terminant sur l'opération décentralisation qui nous sera exposée au cours de cette conférence. Sans présumer des intentions du ministre responsable de ce dossier, nous voulons dès à présent l'assurer de notre collaboration. Nous tenons toutefois à bien lui signifier notre intention de travailler à l'intérieur de la structure de comté. Nous voulons que l'on cesse une fois pour toute de nous fredonner la vieille rengaine sur la limite des comtés. Nous avons, à maintes reprises, présenté des recommandations sur cette question. Elles se sont toutes perdues dans la nuit des temps.

Que ceux qui rêvent encore de mettre la hache dans les limites des comtés s'attendent à une guerre sans merci de la part des municipalités rurales. Et avant de déterrer la hache de guerre peut-être peuvent-ils jeter un coup d'oeil sur un passé tout de même pas si lointain. Ils constateront alors sans peine que les assaillants ont disparu depuis belle lurette tandis que les comtés sont toujours là pour assumer les responsabilités qu'on veut bien leur confier.

Pour nous les questions relatives à la décentralisation sont à ce point importantes que nous suggérons la constitution immédiate d'une commission conjointe Québec-Municipalités afin de préciser les buts et les objets de cette décentralisation ainsi que les implications de cette opération sur les finances municipales. Cette commission pourrait, au cours des prochains mois, préparer des propositions qui seraient soumises lors de la quatrième conférence Québec-Municipalités. Cette conférence pourrait se tenir dès cet automne, avant que des projets de loi sur la décentralisation et sur l'aménagement du territoire ne soient déposés devant l'Assemblée nationale.

Nous ne voulons pas être placés devant un fait accompli, pas plus en matière de décentralisation qu'en matière d'aménagement du territoire. Nous espérons que nos recommandations seront bien accueillies par les autorités et que nous pourrons poursuivre nos travaux en étroite collaboration avec Québec.

Chers amis, les assises qui s'ouvrent aujourd'hui sont les plus importantes auxquelles des maires aient été invités depuis l'instauration du régime municipal au Québec.

Les recommandations que vous formulerez décideront de la vie ou de la mort de plusieurs municipalités, voire même de tout le système de démocratie locale qui régit notre vie quotidienne depuis plus de cent vingt-cinq ans.

Je suis convaincu que le bon sens proverbial des Québécois du monde rural contribuera largement à l'élaboration de mesures équitables et efficaces sur lesquelles on pourra asseoir les fondations de la décentralisation, de l'aménagement du territoire et de la réforme fiscale.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

## Allocution de Monsieur Claude Paquette Président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

La présence des commissions scolaires à cette conférence fiscale se veut un geste positif et constructif de leur part. Il est évident que l'invitation qui a été lancée est loin d'être suffisante pour permettre une participation réelle du monde scolaire à cet événement d'importance où le monde municipal est représenté en qualité et en quantité.

Toutefois, les commissions scolaires du Québec n'ont pas voulu refuser cette offre très mitigée et considèrent de leur responsabilité d'être avec les élus municipaux durant ces trois journées. Le dialogue qui se vit continuellement dans chacune des régions entre les élus municipaux et les élus scolaires et la collaboration et la concertation qui existent entre eux ne permettaient pas aux élus scolaires de refuser leur présence alors qu'un débat important se joue sur la scène du Québec.

Nous voudrions profiter de cette présence d'environ trente (30) personnes du monde scolaire dans un bain de six cents (600) personnes du monde municipal pour atteindre deux objectifs. Le premier est sûrement de faire comprendre aux élus municipaux que les commissaires d'écoles sont avec eux de tout coeur et désirent collaborer à la solution des problèmes qui les confrontent.

Par la même occasion, nous voudrions rappeler à nos vis-à-vis du monde municipal que le monde scolaire vit des problèmes très graves et que certains des détails de la réforme fiscale qui est présentée peuvent vouloir dire la disparition des commissions scolaires. Nous sommes convaincus que les élus municipaux sont respectueux des gouvernements locaux qu'ils composent et que composent les commissaires d'écoles et qu'il n'est pas de leur intention de faire disparaître l'un de ces gouvernements locaux. Nous comptons sur leur collaboration pour que des idées positives puissent ressortir de cette conférence et faire en sorte qu'elle ne soit pas « une cage dorée » pour les municipalités ni un couperet pour les commissions scolaires. Nous faisons partie d'un triangle où le gouvernement provincial, le gouvernement local municipal et le gouvernement local scolaire jouissent de droits de taxation qui leur permettent de donner aux populations qui les élisent les services qu'elles désirent.

Nous croyons que les gouvernements locaux, municipaux et scolaires ont des choses en commun et comme représentants d'une même population qui les élit et qui leur demande des comptes, ils se doivent d'agir ensemble pour le bien de cette population et non d'agir avec un autre partenaire au détriment de l'un d'eux et au détriment de la population représentée par ce perdant.

Notre autre objectif est également de profiter de la rencontre pour saisir l'occasion, pour la première fois, de sensibiliser les ministres présents au point de vue des commissions scolaires.

Quel que soit le passé, nous comptons sur l'avenir et c'est pourquoi nous sommes présents afin de présenter une argumentation qui sera bien imparfaite, nous le savons, à cause du temps et du manque de représentation que nous ont été accordés. Nous croyons quand même que nous aurons l'occasion de développer quelques idées qui devraient sensibiliser les responsables provinciaux aux soucis que nous avons d'assurer aux citoyens du Québec le contrôle efficace des écoles de leur milieu.

Nous voudrions que tous comprennent que les commissaires d'écoles ne s'attachent pas à leur poste. Nous voudrions que tous comprennent que les commissaires d'écoles du Québec ne combattent pas un parti politique. Nous voudrions surtout que les autres joueurs au « *jeu de dominos* » comprennent qu'il est essentiel de nous faire une place afin qu'ensemble nous puissions déterminer les règles du jeu qui devraient rendre la partie intéressante et profitable pour ceux qui en font les frais, c'est-à-dire les contribuables.

Nous sommes convaincus que des commissions scolaires, sans pouvoir de taxation, sont des gouvernements locaux voués à une mort par asphysie. Nous sommes convaincus que des commissions scolaires sans pouvoir de taxation, c'est un moyen pour donner la responsabilité du système public d'éducation à d'autres personnes qu'au milieu.

Dans des sondages que nous avons fait effectuer par une compagnie responsable, il est évident qu'une très grande majorité de la population désire conserver le contrôle de l'éducation par l'intermédiaire d'une commission scolaire dotée de pouvoirs accrus et véritablement responsable face au milieu. Cette volonté a été très manifestement exprimée dans ce sondage et d'ailleurs ce sont les échos que nous entendons aussi chaque fois que nous avons à discuter du problème.

Reste donc à trouver ensemble, gouvernements municipaux, gouvernements scolaires et gouvernement provincial, le moyen de donner satisfaction à cette population et de lui conserver son contrôle des écoles par le biais du gouvernement local responsable qu'elle se donne. Cette recherche ne peut se faire sans la collaboration intense des trois gouvernements. Ce résultat ne peut pas être atteint par un dialogue où l'une des composantes essentielles de ce triangle est mise de côté.

Aucune réforme ne devrait être effectuée sans que les deux gouvernements locaux n'aient les garanties nécessaires du respect de leur autonomie tant financière qu'administrative et de gestion.

Est-ce qu'il pourra y avoir une véritable conférence scolaire à l'automne, si déjà les jeux sont faits?

Si la présente conférence pouvait faire comprendre à tous les intéressés qu'il ne doit pas y avoir de décisions tant que cet objectif de services aux citoyens n'a pas été atteint, nous croyons que les gouvernements locaux, municipaux et scolaires, et le gouvernement provincial auraient rempli leur mission d'être respectueux de la volonté des citoyens.

## Allocution de
## Monsieur Douglas Lang
## Président de la « Québec Association of Protestant School Boards »

M. le président, M. le ministre, mesdames et messieurs, mes amis. Il me fait grand plaisir d'être invité comme participant, avec quelques-uns de mes associés de la Quebec Association of Protestant School Boards. Étant donné que le sujet de cette conférence est tellement technique, j'espère que vous me permettrez d'utiliser ma langue maternelle.

The school boards, an other level of local government, having, for the past several years, been involved in appreciable changes of their structures and powers brought about by the introduction of regional boards and other legislation, believe that they can provide some positive input to this conference. Further, we believe that the municipalities should not limit the opportunity for discussion of this subject to this meeting.

There is, in each community represented here today, a viable, active and effective local school board that can and will be willing to discuss the subject of this conference with you. I ask you to consider the subject in depth and enter into the discussion with the full knowledge that your school commissioners are an excellent and willing source of reference. Thank you. Merci sincèrement.

## DEUXIÈME PARTIE

# La fiscalité municipale

## Allocution de
## Monsieur Jacques Parizeau
## Ministre des Finances

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens pour acquis, cet après-midi, qu'à peu près tous les participants à cette conférence se sont mis au courant ou ont été mis au courant des articulations de cette réforme fiscale qui est proposée par le gouvernement. Donc, ce que je vais chercher à faire, c'est d'indiquer dans quel esprit et avec quels objectifs le gouvernement présente ses propositions. Je ne vais pas, parmi les objectifs, souligner les objectifs de nature politique, c'est-à-dire le dégagement accentué de l'autonomie municipale puisque monsieur Tardif en a parlé longuement ce matin et que, bien sûr, cet aspect de la question ne relève pas exactement de mes attributions.

Je voudrais commencer cette discussion de la proposition gouvernementale par quelques explications sur le budget du gouvernement et son mode d'organisation. Il est clair que, quand on examine les ressources fiscales du gouvernement du Québec et qu'on constate qu'à l'heure actuelle une douzaine de milliards de dollars entrent dans ce qu'il est convenu d'appeler le fonds consolidé du revenu, on se dit qu'avec des masses pareilles d'argent, il devrait être facile d'opérer des déplacements spectaculaires ou radicaux dans la façon qu'a le gouvernement de répartir ces sommes.

Je pense que cette constatation banale procède d'une erreur sérieuse et qu'il faut examiner d'assez près les contraintes dans lesquelles n'importe quel gouvernement est appelé à vivre; vous comprendrez d'autant mieux que vous vivez vous-mêmes sous l'empire de ces contraintes.

L'augmentation des revenus du gouvernement du Québec, d'année en année, à supposer que l'on n'abolisse pas de programmes existants, dégage des marges de manoeuvre dont on peut dire que lorsqu'au cours d'une année, cette marge de manoeuvre atteint de $400 millions à $500 millions, c'est une très grosse marge de manoeuvre. Nous avons vécu, par exemple, au cours de l'année 1977, au gouvernement du Québec, avec une marge de manoeuvre qui était exactement de $175 millions. Grâce au ciel, cette année, elle était plus considérable. Mais il n'en reste pas moins qu'une marge de manoeuvre de $400 millions ou $500 millions, sur des revenus d'une douzaine de milliards, ça n'est pas considérable, à moins bien sûr, comme je le disais tout à l'heure, qu'on abolisse certains programmes de dépenses.

Or, la plupart des gros programmes de dépenses du gouvernement, ceux qui sont vraiment très coûteux, on peut essayer d'en réduire le coût, mais il est difficilement envisageable de revenir sur ces programmes; on ne va pas abolir l'éducation gratuite au Quebec. Je ne vois pas très bien qu'on revienne sur la gratuité générale de certains soins de santé. Je ne vois pas non plus que l'on puisse, à moins de vouloir provoquer des pleurs, des grincements de dents et quelques suicides, abolir les programmes de voirie. Dans ces conditions, le

problème consiste à savoir comment le gouvernement est tiraillé pour l'affectation d'une marge de manoeuvre que constituent, à titre d'exemple, $400 millions ou $500 millions.

Le gouvernement actuel a trois objectifs pour affecter cette marge de manoeuvre. Premièrement, une réduction du niveau des impôts au Québec; deuxièmement, une certaine limitation dans la progression des dépenses et en particulier dans les nouveaux programmes de dépenses et, troisièmement, un objectif de transfert aux municipalités. Ce sont ces trois priorités, ces trois grandes orientations qui doivent être aménagées à l'intérieur de la marge de manoeuvre dont je parlais tout à l'heure.

Les réductions d'impôt, je pense, s'imposent essentiellement pour la raison suivante: c'est qu'au cours des quatre dernières années à peu près les deux tiers de l'augmentation du revenu réel des Québécois sont allés en augmentation d'impôts gouvernementaux. Il est hors de question que l'on puisse maintenir une certaine incitation au travail, une économie un peu dynamique et saine quand la majeure partie de l'accroissement du pouvoir d'achat des gens va en impôts du gouvernement. Ce n'est pas faisable, ce n'est pas pensable: une économie saine du Québec implique que l'on commence à réduire le niveau des impôts.

Deuxièmement. Depuis deux ans, le gouvernement a accepté de ramener l'expansion des dépenses à un rythme qui n'est pas supérieur à la progression de la production nationale. En soi, c'est un changement majeur, mais néanmoins, cela ne veut pas dire qu'on peut supprimer tout nouveau programme. Il y en a certains qui s'imposent sur le plan social et lorsque le niveau de chômage est aussi élevé qu'il l'est à l'heure actuelle, il est évident — ne serait-ce que dans une optique de relance — qu'il y a un certain nombre de dépenses nouvelles qu'il faut envisager. Mais c'est vrai que, sur le plan des dépenses, les freins ont mordu certainement plus sérieusement et plus sévèrement et, je pense, vont continuer à mordre plus sérieusement qu'à l'égard des deux autres priorités.

Le troisième objectif du gouvernement a trait à des transferts, sous une forme ou sous une autre, aux municipalités. On peut discuter de l'importance que ce troisième volet ou troisième objectif doit avoir par rapport aux deux premiers. Mais, entendons-nous bien, à l'intérieur de la marge de manoeuvre que je définissais tout à l'heure, cela ne pourra jamais être qu'une fraction de cette marge.

Je comprends que la marge se renouvelant chaque année, on peut, sur le plan des transferts aux municipalités, augmenter au fur et à mesure où les années passent. Je tiens simplement à rappeler que, de toute façon, il s'agira toujours d'une des trois grandes avenues du gouvernement et donc d'une fraction qui peut être importante, mais qui, évidemment ne sera jamais la totalité de la marge de manoeuvre dont je parlais tout à l'heure.

C'est dans ce cadre, et en tenant compte de ces contraintes, que la proposition qui vous a été faite est présentée. Je suis conscient que certaines critiques qui ont été apportées à ce programme, viennent très souvent de ce que la logique semblerait indiquer. On dit: Si on voulait être logique et aller jusqu'au bout, voici ce qu'on ferait... Là, le gouvernement doit plaider. Bien sûr, si on veut être tout à fait cartésien, peut-être faudrait-il aller jusqu'au bout de telle ou telle démarche. Mais les contraintes budgétaires sont là.

Il faut donc chercher à la fois à être aussi logique qu'on le peut, compte tenu des contraintes inévitables de caractère financier. Ceci devrait éclairer certaines des réflexions que j'ai à faire au sujet du document que vous avez reçu et que nous allons discuter pendant deux jours.

Commençons — et là je vais faire une liste commentée d'un certain nombre de caractéristiques de ce projet qui me paraissent importantes — par l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier.

Je pense que là-dessus, au moins au niveau des principes, nous pouvons nous entendre sans beaucoup de difficultés. C'est vrai qu'un très grand nombre d'immeubles, appartenant aux secteurs public ou parapublic, n'ont jamais été imposés à partir de leur valeur réelle et qu'on a utilisé, au fil des années, toute espèce de trucs, souvent bizarres, destinés, au fond, essentiellement à ce que le gouvernement ne dépense pas trop. Que l'on reconnaisse, sur le plan des immeubles publics ou parapublics, sur le plan aussi de certaines installations qui ont trait aux communications ou à la production de l'électricité, que l'assiette foncière doit être élargie et doit être standardisée. Je pense que sur le principe, à peu près tout le monde est d'accord.

Là où certaines discussions sont apparues, et elles sont très importantes, c'est sur les montants que cela représente. En se fixant comme objectifs d'élargir l'assiette de l'impôt foncier, de traiter des immeubles qui jusqu'alors avaient été très sous-taxés, de façon plus raisonnable, c'est vrai que nous posons des évaluations pour la première fois et donc que certains chiffres peuvent, au fur et à mesure que l'on avance dans notre exercice, être modifiés. Je pense ici, par exemple, à l'évaluation foncière des installations dans le domaine de l'éducation et de la santé. Il y a eu, entre beaucoup d'entre vous et les fonctionnaires de mon ministère, passablement de discussions quant aux fameux $4,8 milliards que représenterait l'évaluation foncière des hôpitaux, des centres d'accueil, des universités, des CEGEP etc.

L'objectif du gouvernement, en termes de transferts de pouvoirs de taxation et de ressources aux municipalités, est clairement exprimé par le fait que, dans la mesure où les municipalités occuperaient tous les champs qui sont mis à leur disposition, cela pourrait représenter un petit peu au-dessus de $300 millions. Si des chiffres estimés aujourd'hui se révélaient à l'usage être inférieurs à ce qu'on pense parce que très souvent, ce sont des premières estimations qu'on fait, on corrigera, on fera en sorte de modifier certaines formules pour qu'elles rapportent plus et pour que l'objectif global soit atteint. J'aurai l'occasion d'ailleurs de dire en conclusion, comment on peut faire en sorte que cet examen statistique, entre nous, évolue, se corrige, se vérifie au fur et à mesure où les mois passent.

La deuxième caractéristique du document que vous avez devant vous a trait au transfert de l'impôt foncier scolaire normalisé aux municipalités. Cela a fait couler beaucoup d'encre, mais il est clair que, à cet égard, la décision du gouvernement est sans équivoque. Néanmoins, de la part de vos représentants les plus attitrés, nous avons reçu une indication très claire que l'on voudrait que les commissions scolaires évacuent, non pas seulement le champ d'impôt foncier scolaire normalisé, mais celui de l'impôt foncier aux fins de financer les dépenses dites inadmissibles. Ceci soulève un problème qui pour nous est majeur. Je ne crois pas

personnellement, avec bien d'autres d'ailleurs, que l'impôt foncier scolaire normalisé soit un gage de l'autonomie des commissions scolaires, parce que c'est un impôt provincial fixé par le gouvernement du Québec, sur un rôle établi par le gouvernement du Québec, à la date établie par le gouvernement du Québec. Mais ceci étant dit, l'impôt foncier pour les dépenses inadmissibles, ou extraordinaires, ou spéciales, est le geste, l'apanage d'une structure politique qui est la commission scolaire élue au suffrage universel, comme nous le sommes tous, et reflète les choix budgétaires au-delà des dépenses normalisées, des choix budgétaires qu'un groupe d'élus comme nous veulent à juste titre, garder.

Certains d'entre vous diront: Mais alors supprimons les commissions scolaires. Un instant! Je pense que l'avenir des commissions scolaires, leur développement, leur orientation, tout cela sera discuté à l'automne. Mais nous avons, à l'heure actuelle, dans l'état actuel des choses et selon toute probabilité, à reconnaître que les commissions scolaires étant composées d'élus comme nous tous, doivent avoir la possibilité de traduire l'originalité de leur politique par une politique de taxation.

Vous me direz: Qu'on leur trouve une taxe autre que la taxe foncière. Je dirais que ce n'est pas si facile que cela dans notre système fiscal, de trouver des taxes facilement variables d'une localité à l'autre ou d'une région à l'autre. C'est beaucoup plus difficile qu'on le pense. J'aurai l'occasion de revenir là-dessus un peu plus tard, lorsque nous parlerons de la taxe d'affaires.

La deuxième objection qui est présentée est la suivante: on ne voudrait pas qu'à l'occasion de la réforme fiscale municipale, les commissions scolaires soient amenées par le gouvernement à compter de plus en plus sur l'inadmissible et donc à revenir dans le champ foncier par une sorte de porte arrière, objection, je pense, très valable. Mais je pense qu'on doit dire ceci: d'abord, au cours des dernières années, au fur et à mesure que baissait le taux de la taxe foncière scolaire normalisée, la progression de la taxation pour les inadmissibles n'a pas progressé aussi rapidement que le produit de l'impôt normalisé lui-même. Elle a progressé à peine plus rapidement que le taux d'inflation. Dans ce sens, chaque fois que le gouvernement, au cours des dernières années, abaissait le taux de la taxe foncière scolaire normalisée, il remplaçait les ressources qui n'étaient ainsi pas perçues par les commissions scolaires par un régime de subventions. Finalement, par rapport à des dépenses normalisées, la progression des inadmissibles depuis quelques années ne s'est pas faite de façon particulièrement spectaculaire.

Dans ce sens, le gouvernement actuel a l'intention de continuer le même cheminement. Ce que les commissions scolaires n'auront pas en termes de taxes foncières, à l'égard de leurs dépenses normalisées sera compensé intégralement par un régime de subventions qu'il reste à déterminer et dont on discutera dans les mois qui viennent, mais qui sera tel que la taxation pour les inadmissibles gardera le sens qu'elle a toujours eu, c'est-à-dire la décision d'une commission scolaire de se fournir au-delà des normes du ministère de l'Éducation des services particuliers.

Certains trouvent que cela n'est pas assez et disent qu'il faudrait des freins, malgré tout, à la progression de la taxation pour les inadmissibles. Il va y avoir un frein automatique, bien sûr, qui va s'établir. C'est que maintenant, la taxation pour les inadmissibles va être très visible par le contribuable. Jusqu'à maintenant, il ne

voyait pas très bien. La société québécoise n'est pas formée uniquement de vieux « pros » de la fiscalité. La plupart des gens ne voient pas très bien la différence entre le taux normalisé et le taux d'inadmissibles. Maintenant, le taux d'inadmissibles va être très perceptible; on va le voir, on va savoir ce que c'est. Malgré tout, certains disent qu'il faudrait aller plus loin encore et chercher à mettre une sorte de frein institutionnel. On m'a beaucoup sollicité, par exemple, depuis deux mois pour que, passé un certain nombre de cents par $100 d'évaluation, toute augmentation de la taxation foncière pour les inadmissibles scolaires soit assujettie à un référendum. L'idée sans doute est intéressante, mais ce serait un précédent considérable dans notre système. Les référendums sont normalement établis dans le système que nous connaissons pour des dépenses de nature capitale.

Je comprends qu'une proposition comme celle-là était peut-être inspirée par le résultat de la dernière consultation en Californie, mais il n'en reste pas moins que ce serait, dans notre système, un précédent majeur. Tout en reconnaissant de façon stricte qu'il ne faut en aucun cas que la taxation pour les inadmissibles change de sens ou soit modifiée par les décisions budgétaires gouvernementales, il y a sans doute une discussion à y avoir quant à savoir s'il faudrait ou pas que certains freinages existent de ce côté. Je n'élimine pas la discussion, mais je vous dirais que dans l'état actuel des choses, mon idée n'est pas faite là-dessus.

La troisième caractéristique du système dont je voudrais parler a trait aux mécanismes de péréquation. Jusqu'à maintenant, l'essentiel des mécanismes de péréquation que les municipalités connaissaient se faisait par le truchement de la taxe de vente. Ce qui est proposé dans le document, c'est que cela se fasse par le truchement de la taxation sur les immeubles des réseaux des secteurs public et parapublic.

À cet égard, beaucoup de vos représentants, avec qui nous avons discuté de ces choses depuis deux mois, ont soulevé un problème intéressant que nous devons étudier ensemble et, à cet égard, je suis disponible pour toute espèce de discussions, d'analyses et d'examens.

On dit que la taxe de vente serait peut-être plus élastique à une augmentation des revenus que les taxes foncières; que si on abandonne la péréquation par la taxe de vente pour adopter une péréquation par des taxes sur les immeubles des réseaux public et parapublic, cela peut paraître intéressant cette année, mais, dans trois ans, quatre ans, cinq ans, cela cesserait de l'être parce que cela augmenterait moins vite que ce qu'aurait donné la taxe de vente.

Sujet très intéressant. Là encore, je pense qu'il y a une marge importante de discussions que je suis tout à fait disposé à reconnaître et à accepter. La seule chose, c'est que je demanderais que sur ce plan les discussions soient faites de façon technique et précise. Ce que nous avons comme constatation de notre côté, c'est qu'en période d'inflation comme celle que nous avons connue depuis quatre ou cinq ans, l'augmentation de l'assiette foncière a été plus rapide, en pratique, que l'augmentation de l'assiette « taxe de vente »; elle a été plus élastique.

Bien sûr, tout dépend du pari qu'on fait sur l'inflation des quatre ou cinq prochaines années. Si le taux d'inflation est bas, il est possible que la taxe de vente soit préférable. Si le taux d'inflation est élevé, il est possible que ce soit la taxe foncière qui soit préférable.

Il est évident qu'il s'est passé à la suite de ce phénomène d'inflation chez nous, le même phénomène qu'on a vu tellement souvent par exemple en Europe. C'est que, quand les gens craignent l'inflation, lorsque celle-ci est très rapide, ils se réfugient dans les terrains et dans le béton. Et cela fait monter le prix des propriétés, et très rapidement. Quand le taux d'inflation est plus faible, on se précipite moins sur les terrains et le béton. Alors, je ne veux d'aucune façon clore la discussion là-dessus! C'est une chose que nous devons examiner, qui est sérieuse, qui est intéressante, et pour laquelle nous avons le même intérêt à trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Passons maintenant à une autre question qui a trait à la taxation sur les immeubles industriels et commerciaux et sur cette proposition un peu révolutionnaire, je l'admets, d'une taxe d'affaires provinciale. On peut se demander historiquement — et là je m'excuse de vous faire peut-être bondir un peu — si cela a été une bonne chose que la taxation foncière sur les immeubles industriels et commerciaux ait été une prérogative des municipalités. Cela peut paraître énorme, ce que je viens de dire là, mais pourtant, cela vaut la peine qu'on y réfléchisse un peu.

Il est évident que la taxation foncière sur les maisons des particuliers donne une qualité de contrôle démocratique des institutions qui est le plus direct qui soit. On ne peut pas en dire autant de la taxation sur les commerces et sur les industries. D'autre part, parce qu'il y a toujours eu des taxes municipales sur les commerces et sur les industries, il y avait un avantage énorme à commencer toute espèce de concurrence entre les villes pour essayer d'attirer une industrie chez soi. Vous vous souviendrez qu'il y a une vingtaine d'années, avant que les lois soient modifiées, il y a certaines municipalités qui se sont littéralement ruinées à ce jeu-là, à force de vouloir concurrencer la municipalité voisine pour attirer la même usine. D'abord il y a des usines qui s'en sont sorties avec des contrats absolument mirobolants, et puis, d'autre part, il y a des villes qui ont été obligées de fournir des services et qui se sont rendu compte que, dans la concurrence qui les opposait à leurs voisins, elles étaient descendues trop bas.

On pourrait imaginer quelque chose de tout à fait différent. On pourrait imaginer que la taxation sur les propriétés industrielles et commerciales relève entièrement de l'État. Et si c'était le cas, vous voyez tout de suite les répercussions. Il n'y a plus de municipalité qui voudrait une usine sur son terrain. Pourquoi fournirait-elle les services et n'obtiendrait pas de taxation? On aurait exactement le contraire de ce qu'on a vu souvent dans le passé. Il n'y a plus un maire qui voudrait avoir une usine chez lui. Il dirait: Mettez cela chez le voisin! Remarquez que cela aurait changé complètement le portrait physique du Québec. Les parcs industriels auraient peut-être commencé 30 ans plus tôt parce qu'il aurait fallu organiser des parcs industriels. L'aménagement urbain aurait été complètement changé. Je m'excuse si j'ai l'air de faire de la science fiction, mais c'est juste pour qu'on comprenne un peu mieux ce que je vais dire. Il est clair que, tout cela étant dit et ma science-fiction terminée, on est dans un état de fait qui a toujours existé et qu'il faut prendre tel qu'il est. Et c'est dans ces conditions que le problème s'est d'abord posé, à savoir ce que cela aurait comme répercussions de transférer l'impôt foncier scolaire normalisé sur les industries et les commerces aux municipalités. Et il y a eu même à l'intérieur du gouvernement des discussions très âpres à ce sujet-là. On a dit: Cela veut dire que les villes riches vont le devenir davantage et que les villes qui n'ont pas d'industries ne vont pas gagner grand-chose à l'opération. Et, en un certain

sens, ce n'est pas inexact. Il y a certaines villes qui ont de très grosses usines sur leur territoire et pour qui le transfert de la taxe foncière scolaire apporte beaucoup d'argent, juste parce que l'usine est sur leur territoire et non sur le territoire du voisin.

On a cherché à corriger ce phénomène, de plusieurs façons. D'abord, par les mécanismes de péréquation; ensuite, par les paiements directs aux municipalités pour les services qu'elles rendent dans le cas des réseaux public et parapublic. Ce sont des corrections très fines qui ont été faites et quand on commence à jouer avec ces dominos, il faut bien comprendre que la préoccupation que je viens d'exprimer a guidé plusieurs des gestes qui ont été posés pour établir des correctifs. Par exemple, il y a des villes de services qui n'ont pas beaucoup d'usines mais qui ont beaucoup de services sur le plan santé, éducation, etc., qui ont reçu justement, par la formule, des compensations de façon à ce que avoir une université ou un cegep ou quelque chose comme cela, devienne intéressant, même si on n'a pas d'usine sur le territoire.

Il n'en reste pas moins qu'on fait un compromis; on n'est pas allé jusqu'au bout de cette logique. On a fait un compromis qui est discutable-comme tous les compromis mais qui consiste à dire: le gouvernement va créer une taxe d'affaires provinciale, de façon à ce qu'une partie — pas tout — de la taxation sur les entreprises soit réservée dans le champ provincial. Cette taxe servira à quoi? Bien, il y a un objectif dans l'immédiat et il y a un objectif d'ici quelques années.

L'objectif dans l'immédiat, c'est, bien sûr, de rectifier certaines des inégalités dont je parlais tout à l'heure et, d'autre part, de pouvoir avoir un impact direct sur la relance. Il est évident, par exemple, qu'à partir du moment où vous avez une taxe comme celle-là, vous êtes en mesure de dire: Tous les investissements nouveaux qui ont telle ou telle caractéristique pourront être exemptés, pendant tant d'années, en tout ou en partie, de cette taxe, quel que soit l'endroit où ils vont s'installer.

Puis, il y a un objectif à un peu plus long terme. À un moment donné — et M. Léonard aura d'ailleurs l'occasion de vous en parler dimanche — il va falloir qu'un certain nombre de décisions soient prises à l'égard des conseils de comté renouvelés. À partir du moment où on décentralise, on crée des conseils de comté nouveaux, modifiés, ou des structures régionales, il faut donner, pour les nouvelles fonctions de ces organismes, un type de taxe qu'ils peuvent agencer à leur guise, qu'ils peuvent justement régionaliser. C'est la taxe d'affaires.

Il est évident qu'une fois qu'on aura défini en quoi ces nouvelles structures consistent, quelles seront leurs nouvelles fonctions, ce qu'elles feront, il faut que nous soyions capable de leur passer des impôts ou un pouvoir de taxation qui soit régionalisable, de façon à ce que chacun de ces nouveaux organismes puisse dire: Voici le genre de services qu'on a décidé de donner et voici le genre de taxe qu'on va imposer pour payer cela.

Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas beaucoup de nos impôts qui sont régionalisables. Alors, on peut imaginer que ces nouvelles structures de comté rentrent dans le champ nouveau de la taxe foncière, ou bien encore, que la taxe dont je viens de parler, la taxe d'affaires provinciale, soit passée à ces conseils. Parce qu'il va falloir de toute façon, si on va vers ce type de nouvelles structures, qu'on soit capable de leur donner des ressources et des ressources qui varient

selon les régions et selon les décisions que chacun d'entre eux prendra quant aux services qu'il veut se donner. Il faut une réserve pour cela et la réserve est là.

J'aborde maintenant la question des subventions, à la fois inconditionnelles et conditionnelles. Il est clair que pour beaucoup d'entre vous, les subventions inconditionnelles présentent, sur le plan de l'autonomie municipale, un grand avantage; c'est que le gouvernement ne dit pas à quoi ça doit servir. Donc, c'est vrai qu'une municipalité qui reçoit une subvention inconditionnelle peut faire, avec cette subvention, ce qu'elle entend; je n'en disconviens pas.

Évidemment une chose aussi est claire; c'est que le montant des subventions inconditionnelles ne peut pas être modifié en fonction du nombre et de la qualité des services que chaque municipalité veut se donner; c'est le même montant pour tout le monde sur une base per capita. Dans ces conditions, l'usage qu'on peut faire du montant ne contrevient pas à l'autonomie municipale, le montant est cependant fixé par le gouvernement, il ne peut pas varier en fonction de besoins locaux.

Alors, on dit: Puisque de toute façon, ces subventions inconditionnelles n'enfreignent pas l'autonomie municipale, pourquoi ne pas les laisser dans l'assiette? Je vous répondrai: Essentiellement pour les raisons de contraintes budgétaires dont je parlais tout à l'heure. Je comprends qu'il serait très agréable qu'on additionne tous les plus dans notre formule, qu'on éloigne tous les moins, mais ça coûterait beaucoup plus cher. Il est évident que si on veut analyser des substitutions, l'on peut dire: On serait prêt à renoncer à telle chose à la condition que les subventions inconditionnelles soient... On peut examiner ça. Je ne disconviens pas que les subventions inconditionnelles respectent, au moins pour une bonne part, l'autonomie municipale. Je dis simplement que je suis pris à cet égard par les contraintes dont je parlais au début.

Ma position est très différente à l'égard des subventions conditionnelles, et je pense qu'il est nécessaire d'en discuter un peu plus longuement. Les subventions conditionnelles, on en a fait souvent le procès, mais pas trop fort. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a beaucoup de ministres et de députés à Québec, depuis fort longtemps — je ne parle pas depuis un an ou un an et demi, mais depuis que j'opère dans ce couvent à côté, c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années — qui n'ont jamais beaucoup aimé d'avoir à intervenir constamment sur des bouts de tuyaux.

D'autre part, beaucoup de maires finissent par en avoir éminemment assez d'avoir eux aussi, à passer deux ans et demi sur un camion pompe ou un bout de tuyau, ou un hôtel de ville, salle communautaire, poste de pompier, bureau des affaires sociales et d'avoir à combiner cinq ou six programmes de subventions conditionnelles, une imagination que j'admire, sauf qu'on finit par se poser le problème du temps, des ressources, du gaspillage d'énergie que beaucoup de ces choses impliquent.

Je vous avouerai que de voir les complications sans nom que $3 000 ou $4 000 de subventions conditionnelles peuvent impliquer, au salaire où tout le monde est payé, on finit par se dire qu'il doit y avoir moyen de faire cela autrement et sans compter, bien sûr, ce que vous connaissez aussi bien que moi, c'est-à-dire toutes

les pressions, tous les marchandages auxquels tout cela peut donner lieu. Je ne veux pas donner l'impression que je veux discuter en termes de politique partisane, mais enfin, vous comprenez ce que je veux dire. Un tel système est tellement discriminatoire que, ou bien on en arrive à établir des normes très rigides pour éviter toute espèce de pressions par la bande, ou bien on laisse les pressions par la bande se développer. C'est ou bien le jeu de coulisse ou bien des normes incroyables, des normes qui sont telles qu'elles finissent par paralyser un certain nombre de décisions.

Dans ce sens, je pense qu'il y a un avantage important, sur le plan de l'autonomie municipale et de leur capacité de gestion, de faire en sorte qu'elles aient assez d'argent pour être en mesure, graduellement, de se passer d'un bon nombre de ces pèlerinages à Québec et de ces subventions de caractère conditionnel. Cela ne peut pas se faire dans le cas de tous les programmes, c'est évident. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, cela va de soi. Il peut rester des cas particuliers, peut-être. Mais c'est une question d'orientation: il faut voir dans quelle mesure on s'entend et jusqu'où on peut aller pour commencer à se débarrasser d'une bonne partie de cela. Il y a des fois où le mieux est l'ennemi du bien; à vouloir trop faire disparaître certaines choses, on provoque tellement d'opposition que finalement on garde tout. Dans ce cas, je ne vise pas la perfection; tout ce que j'essaie de viser, c'est qu'on soit un peu plus raisonnable. Dans la mesure où les municipalités auront davantage de ressources dont elles peuvent faire ce qu'elles veulent, on peut probablement amener une réduction graduelle d'un bon nombre de ces subventions conditionnelles.

Encore une fois, je ne cherche pas ici à pousser la logique jusqu'au bout; c'est, à mon sens, une question de dosage et une question d'éviter ces délais incroyables, ce temps perdu inimaginable. J'ai une profonde admiration pour ces maires qui, finalement, ne tirent à peu près rien, sur le plan financier, de la chose publique et à qui on demande, en termes de déplacements, de voyages, d'affectation de temps, de passer deux ans, deux ans et demi ou trois ans de leur vie pour faire aboutir une subvention conditionnelle.

Je signale, avant de conclure, un dernier aspect du document qui vous a été présenté et qui a trait aux résultats nets, pour chaque municipalité, des propositions qui sont faites. Il y a un certain nombre de perdants dans l'opération, environ 80, dont la majorité sont des petites municipalités de moins de 2 500, mais surtout de moins de 1 000 habitants et dont un bon nombre, parmi ces 80 — si je ne me trompe, près de la moitié — sont dans trois régions spécifiques, dans trois comtés de recensement au Québec.

Il n'est évidemment pas question pour nous de laisser ces 80 municipalités dans un jeu de roulette russe. Il est évident qu'il nous faut protéger leurs revenus et leur donner le type de garanties qui est nécessaire pour qu'elles ne perdent rien.

Notre première estimation de ce qu'il faudrait pour garantir à ces municipalités leur niveau de recettes, c'est $1,8 millions. Imaginez qu'on se trompe de 50%, cela reste malgré tout pas grand chose. Alors, on s'entend bien, on ne va pas faire de drame là-dessus. Si la conclusion était que cela n'est pas $1,8 millions, mais $2,5 millions, je m'excuse de l'expression vulgaire, mais « il n'y a rien là ». Je pense que pour faire fonctionner correctement la formule que vous avez devant vous, il faut

accepter sans réserve que les perdants reçoivent des garanties de recettes fiscales qui soient correctement généreuses. Il n'y a pas de raisons d'être mesquins là-dessus, il n'y a vraiment pas suffisamment d'argent en cause pour qu'on fasse des discussions éternelles.

Dans toutes les discussions que nous aurons quant au jeu de dominos, je vous rappelerai cependant une chose et qui me paraît fondamentale, c'est que chaque fois qu'on déplace des blocs et qu'on dit: On enlève, admettons, $150 millions ici et $150 millions dans l'autre colonne et on procède autrement, cela a un impact sur chaque municipalité et le nombre de gagnants et de perdants change. Il ne faudra jamais oublier cela dans nos discussions à venir. Il y a certaines formules qui minimisent le nombre de perdants et il y a d'autres formules qui l'augmentent. Évidemment, nous avons suffisamment de renseignements pour être capables de répondre très vite et d'être capables de déterminer tout de suite quel impact cela a sur chacune des municipalités.

Je vais donc conclure mon exposé de la façon suivante. Je reviens d'abord — c'est toujours cela qu'il faut faire dans une conclusion — sur mon introduction. Au nom de l'idéal on pourrait pousser certaines de nos propositions beaucoup plus loin, mais les contraintes budgétaires qui découlent de nos marges de manoeuvre me forcent à m'arrêter quelque part. Donc, il faut bien comprendre que le jeu ne peut pas être — si vous me passez l'expression — que le gouvernement mette une marge maximum de, par exemple, $300 millions ou un peu plus et qu'on commence à négocier à l'autre bout à $1 milliard en disant: On va se retrouver quelque part au centre. Ce n'est pas comme cela qu'il faut l'envisager, puisque de toute façon les montants dont nous parlons ont un impact direct sur la marge de manoeuvre du gouvernement et que je ne peux tout de même pas annoncer en public que le programme de relance économique est aboli à cause d'un nouveau « deal » qu'on vient de faire avec les municipalités. Ce n'est pas faisable.

Deuxièmement, sur le plan des formules, il y a des discussions et il y a pas mal de discussions possibles. Et sur cela je pense qu'il faut garder une certaine ouverture et j'ai essayé d'esquisser des choix au fur et à mesure de mon exposé.

Troisièmement, comme certaines de nos évaluations sont faites pour la première fois et qu'on peut donc se tromper, je pense qu'il serait éminemment utile qu'au-delà des négociations sur le fond, nous ayons, dans le cadre d'un comité statistique qui se réunirait périodiquement avec les municipalités, un suivi de ces chiffres pour leur mise à jour. Si, par exemple, notre chiffre d'évaluation sur les réseaux des affaires sociales et d'éducation de $4,8 milliards est surévalué de quelques centaines de millions, eh bien, ce n'est pas très difficile pour nous se sont d'ajouter d'autres immeubles ou d'autres choses, ou de corriger la formule ailleurs. L'objectif qui a été déterminé est clair.

C'est, au maximum, un transfert de champ aux municipalités devant leur rapporter $300 millions ou $310 millions. C'est l'objectif. Si on s'est trompé sur certains chiffres, on ajustera en conséquence. Ce serait éminemment commode, je pense, que l'on puisse avoir, de votre part, une participation à un comité destiné à examiner les révisions de chiffres au fur et à mesure qu'ils sortiront et à sonner les cloches, s'il y a des choses anormales qui ont l'air de se passer.

Voilà, M. le président, ce que je voulais dire cet après-midi. Je voudrais profiter de cette occasion — parce que je n'aurai pas beaucoup d'occasions de vous rencontrer tous ensemble dans le courant de la fin de semaine — pour remercier, en terminant, tous ceux d'entre vous et ils sont très nombreux, qui, depuis décembre dernier, ont accepté de travailler avec nous, de discuter des formules, de les mettre au point, de les examiner. Leur collaboration a été sans prix. Je voudrais, en particulier, remercier le président de l'Union des conseils de comté et le président de l'Union des municipalités pour l'aide importante qu'ils nous ont apportée à travers tout ce périple. Merci, M. le président.

## Questions des invervenants

**M. Jean-Marie Lafontaine,**
Maire de la ville de Grand-Mère:

M. le ministre, quand vous parlez de taxes scolaires normalisées, est-ce que cela veut dire que le gouvernement provincial va couvrir l'écart entre ce qui est actuellement payé par le propriétaire foncier aux commissions scolaires et ce que vous donnez comme rendement normalisé? Chez moi, par exemple, $850 000 sont payés par les propriétaires fonciers; vous normalisez à environ $1 200 000 dans votre dossier. Le propriétaire foncier va-t-il encore payer la différence? Je voudrais une réponse sur ce point.

**M. Parizeau:**

Non. C'est le gouvernement qui va payer la différence, dollar pour dollar, entre les dépenses normalisées et une taxe foncière normalisée qui ne rapportera plus rien. En pratique, ce que cela veut dire, c'est que le gouvernement payait en subvention la différence entre les dépenses normalisées et ce que rapportait l'impôt normalisé. Maintenant, il paiera tout.

**M. Lafontaine:**

Sous forme de subvention? C'est bien cela?

**M. Parizeau:**

Oui.

**M. Lafontaine:**

Cela veut dire que les municipalités devront financer l'excédent en attendant les budgets du gouvernement provincial qui ne sont pas aux mêmes dates que ceux du gouvernement municipal. Les budgets de la province de Québec sont, à moins que je me trompe, d'avril à avril. Pour les gouvernements municipaux, c'est de janvier à janvier.

**M. Parizeau:**

Non. Pour les municipalités, de toute façon, elles ne seront, en aucune façon, impliquées dans le financement des commissions scolaires.

**M. Lafontaine:**

Vous dites que l'écart normalisé sera couvert par une subvention gouvernementale...

**M. Parizeau:**

Pour les commissions scolaires.

**M. Lafontaine:**

Mais pour les municipalités? Vous transférez le fonds scolaire au fonds municipal. Il y a un écart considérable entre la réalité payée par le propriétaire actuellement et le taux normalisé que vous mettez dans vos formules.

**M. Parizeau:**

Je comprends ce que vous voulez dire. Bien sûr!

**M. Lafontaine:**

J'ai une différence de $400 000, à ce moment-là.

**M. Parizeau:**

Oui, à cause de la limitation du 10%.

**M. Lafontaine:**

Qui va couvrir cette différence?

**M. Parizeau:**

Vous n'avez pas besoin de vous préoccuper de cela. À partir du moment où il n'y a plus de taxes foncières normalisées scolaires, vous déterminez, dans votre municipalité, le montant de taxes foncières que vous voulez bien établir. Vous pouvez prendre, en pratique, toute la marge qui était ramassée par la commission scolaire. Vous pouvez prendre la moitié, vous pouvez prendre rien du tout si vous le voulez.

**M. Lafontaine:**

Je peux prendre jusqu'au taux normalisé qui va être payé par le petit payeur de taxes.

**M. Parizeau:**

Vous pouvez ne rien prendre là-dessus ou vous pouvez en prendre plus. Vous êtes libres de déterminer ce que vous voulez.

Quant au financement de la commission scolaire, elle, le gouvernement va payer les dépenses dites normalisées de la commission scolaire et, quant au décalage de temps dont vous parliez tout à l'heure, vous n'avez pas, comme municipalité, à vous en soucier puisque de toute façon dans les versements faits par le gouvernement aux commissions scolaires, on sait bien qu'il y a toutes espèces d'ajustements bancaires qui jouent. Je ne vous dis pas que c'est particulièrement acceptable, mais j'ai déjà vu les arrérages de subventions gouvernementales aux commissions scolaires atteindre $500 000 000 et, grâce au ciel, là c'est pas mal plus bas, mais vous n'avez pas besoin de vous soucier de ce qui va arriver aux commissions scolaires sur ce plan.

**M. Lafontaine:**

Je ne me soucie pas des commissions scolaires, je me soucie du transfert scolaire aux municipalités, parce que vous donnez un écart normalisé pour faire le calcul

global de tous les transferts du gouvernement aux municipalités. Mais quand on prend la réalité, pour mon cas, il y a un écart de $400 000. Si on prend les normalités que vous mettez dans votre dossier, je fais un surplus de $380 000; mais lorsqu'on prend la réalité des transferts, je fais un déficit de $100 000. J'ai les chiffres en main, M. le ministre.

**M. Parizeau:**

Oui, mais cela, c'est l'effet du plafond.

**M. Lafontaine:**

C'est cela, vous dites que la municipalité ira chercher ce qu'elle a besoin parce que la commission scolaire sera libérée, donc...

**M. Parizeau:**

Mais ce que nous avons placé dans nos documents, c'est le transfert de l'impôt normalisé tel que plafonné actuellement.

**M. Lafontaine:**

D'accord, compensé par le surplus de subventions du gouvernement. Mais la réalité...

**M. Parizeau:**

Excusez-moi, non, non. Vous avez raison. C'est le transfert qui a été fait, c'est la valeur de ce dollar sur votre rôle. C'est cela.

**M. Lafontaine:**

Oui, alors il n'est pas réel dans votre document, M. le ministre.

**M. Parizeau:**

D'accord.

**M. Bernard Beaudry,**
Fondé de pouvoir de la ville de Granby:

M. le ministre, après avoir écouté de façon très religieuse, je me permets de vous lire quelques dix lignes ou plus d'un texte que j'ai ici: « *Nous nous interrogeons sérieusement si, par l'application de la réforme, les municipalités auront la même motivation à développer les secteurs commerciaux et industriels puisque, à part la taxe foncière qui en résulte, aucune taxe ne revient désormais aux municipalités découlant de cette activité ou non, c'est-à-dire, la taxe de vente et la taxe d'affaires étant désormais réservées au gouvernement. À titre d'exemple plus particulier: quel intérêt aurait une municipalité à favoriser le tourisme? La remise à la ville, par le gouvernement, des en-lieux de taxes nous inquiète à prime abord. Pour une première part, la ville connaîtra-t-elle, en temps utile pour son budget, les montants annuels de cette imposition qui lui seront remis et d'autre part, la date de la remise. Actuellement, nous vivons une seule expérience de cette nature, soit la perception, par le gouvernement, d'une taxe sur les réseaux de télécommunications. La ville n'en reçoit effectivement le produit que comme suit: 1972: dix-sept mois plus tard,*

*1973: dix-huit mois plus tard, 1974: douze mois plus tard, 1975: dix-neuf mois plus tard, 1976: quatorze mois plus tard, et, bien entendu, pour 1977, on ne l'a pas encore reçu ».*

Les municipalités perdent les taxes progressives. Les municipalités obtiennent le champ d'impôt foncier normalisé ajoutant à sa taxe foncière municipale, taxe régressive. Je termine avec quelques chiffres. Nous avons fait une simulation pour la ville de Granby à partir des documents qui nous ont été envoyés par les différents ministères et l'organisation de la rencontre de cette fin de semaine-ci. Nouveaux revenus probables: $4 364 000 pour 1979 toujours. Pertes de revenus: $4 813 000. Pertes nettes probables: $448 000. Je répète, pertes nettes probables à partir de la simulation pour 1979: $448 868. Est-ce que cela veut dire que nous devrions entrer en contact immédiatement avec le comité auquel vous avez fait allusion tantôt pour demander peut-être la vérification de certains chiffres ou si d'autre part, dès mon retour au conseil municipal lundi prochain, je devrais en informer les membres de mon conseil municipal et leur dire de se préparer à taxer d'autres façons à compter de janvier 1979?

**M. Parizeau:**

Monsieur, je pense qu'il serait très important que vous vérifiiez vos chiffres avec les nôtres et je comprends qu'à partir de ce soir, 18 heures, chacun pourra avoir le bulletin qui correspond à notre interprétation et dans la mesure où les interprétations ne sont pas en accord il faut évidemment essayer de réconcilier cela. Je suis totalement ouvert à toutes les réconciliations de chiffres et à tous les examens de chiffres. Il n'y a aucune espèce de réaction machiavélique de ma part pour essayer de faire en sorte que le gouvernement du Québec tire, sans que cela se sache ou sans que cela se voie, un avantage quelconque qui ne serait pas clairement établi dans le tableau. L'objectif de transfert est là. Si nos chiffres doivent être réconciliés, réconcilions-les. Deuxièmement, je vous remercie infiniment de me mettre au courant de ces délais dans le versement de certains transferts. C'est vrai que le gouvernement n'est pas toujours très bon payeur. Il y a passablement de choses qui se sont améliorées. En particulier dans le domaine des arrérages de paiements à l'égard des commissions scolaires, il y a eu un gros progrès de fait. Mais ce que vous signalez là est important et doit être corrigé rapidement.

**M. Jean-Maurice Coulombe,**
Maire de Shipshaw et délégué du conseil de comté de Chicoutimi:

Vous savez, la région du Saguenay-Lac-St-Jean est une des 80 régions qui ont été choisies. Je suis inquiet. Depuis les bills 48 et 49, on a obtenu des montants de compensation qui nous permettent de couvrir jusqu'à 25% ou même 40% de notre administration. Que vont devenir, avec votre nouvelle répartition, ces municipalités? Avez-vous prévu quelque chose à ce sujet-là ou est-ce qu'on va simplement être jeté à la mer?

**M. Parizeau:**

Il me semble que justement à Shipshaw il y a quelque chose d'un peu particulier. N'y a-t-il pas un contentieux au sujet des taxes payables par une usine chez vous?

**M. Coulombe:**

Je ne voulais pas amener le cas de Shipshaw. Je voulais le généraliser à ma région.

**M. Parizeau:**

Vous parlez de Shipshaw ou de la région?

**M. Coulombe:**

Je veux généraliser à la région du Saguenay-Lac-St-Jean parce que je dis que les municipalités avaient, par le bill 48, une compensation. Qu'est-ce-que nous allons devenir? Il n'y a pas seulement Shipshaw, il y a plusieurs municipalités.

**M. Parizeau:**

Il y a quelque chose que je ne saisis pas très bien. Il est évident que le gouvernement n'a pas au Saguenay-Lac-St-Jean un régime de subventions qui permette de couvrir 80% des dépenses d'administration des villes là-bas. Je vous avouerai que je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire.

**M. Coulombe:**

M. le ministre, quand on a adopté le bill 49, on a enlevé le droit aux municipalités d'imposer les pouvoirs de compagnie, tout ce qui regardait certaines machineries. Et puis, on a compensé par un montant d'argent équivalent à celui que ces compagnies payaient au moment où on a adopté ce bill. Depuis ce temps, les municipalités ont continué de s'administrer en tenant compte de ça. Est-ce que vous allez continuer à en tenir compte?

**M. Parizeau:**

Mon impression, monsieur, je peux me tromper, c'est que certains des droits de taxation sur des équipements industriels ont donné lieu, effectivement, à une espèce d'aide diminuant graduellement pour finalement disparaître. Est-ce qu'il reste à la suite de cette loi des problèmes qui ne sont pas encore réglés ou des montants encore transférés? Je demande à mes services d'examiner ça et on va essayer de vous donner une réponse rapidement. C'est quelque chose de très spécifique, ce que vous mentionnez, mais on va voir ce qui reste, effectivement, des montants qui sont versés et on regardera ça.

**M. Coulombe:**

Concernant les richesses naturelles, les tours hydroélectriques par exemple, ce qui est important pour nous dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, on a mentionné qu'en vertu du système de péréquation que vous prévoyez, on obtiendrait 5% de la taxation et que le restant serait distribué à la grandeur de la province. Ce nouveau système de péréquation est-il plus avantageux pour nous que l'ancien. Nous n'avons pas obtenu de chiffres à cet effet...

**M. Parizeau:**

Il est évident que quand on a un gros barrage sur son territoire, on aimerait mieux garder pour soi l'entière taxation. J'imagine que la ville de Sainte-Foy adorerait garder toute la taxation sur l'Université Laval, ça va de soi. Si on ne répartissait pas sur l'ensemble du Québec la taxation foncière sur certains très gros équipements comme ça, évidemment, on arriverait à des inégalités absolument incroyables. Je ne sais pas ce que peut être l'évaluation de l'Université Laval à sa valeur réelle,

mais j'imagine que ça doit être de l'ordre de $300 ou $400 millions. La même chose pour un gros barrage. Dans l'élargissement de l'assiette foncière dont on parle, il est évident qu'on prend une partie de la somme pour la répartir dans tout le Québec.

**M. Coulombe:**

Tout de même, cela peut créer des problèmes d'administration dans certaines municipalités, comme vous l'avez dit. D'un autre côté, vous m'avez rassuré tantôt, vous m'avez dit qu'il y aurait toujours un moyen d'arranger ça pour les 80.

**M. Parizeau:**

Oui, là-dessus, on s'entend bien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour les 80, il n'est pas question d'être mesquin. Il va y avoir une garantie de ressources fiscales de façon à ce que, d'aucune façon, les municipalités ne soient pénalisées. Cela me paraît clair comme de l'eau de roche. Mais dans le cas que vous amenez pour votre ville, je demande à mes assistants d'examiner ça, on va entrer en contact avec vous avant la fin de la conférence pour vous donner une réponse spécifique.

**M. Coulombe:**

Parce que, M. le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que si cela a des répercussions régionales, cela en a encore beaucoup plus sur notre région, parce que c'est nous qui avons hérité de la catastrophe de Saint-Jean-Vianney. Merci beaucoup.

**M. Jean Corbeil,**
Maire de la Ville d'Anjou:

Vous avez touché un point tantôt qui nous préoccupe beaucoup, c'est la question de l'évaluation des immeubles du réseau que votre document évalue à $4 800 000 000 et que nos chiffres évaluent à $3 500 000 000. On pourra comme vous l'avez suggéré tantôt, discuter au cours des prochains jours ou des prochaines semaines sur ces chiffres. Mais que ce soit un chiffre ou l'autre, il reste quand même que ça deviendra une base de taxation, si la réforme était acceptée, qui ne peut pas être autrement que statique.

Je ne crois pas que le gouvernement s'engage dans les années qui viendront à multiplier les immeubles hospitaliers, les CEGEP, les universités. Donc, l'évaluation globale a des chances d'être très statique. Cela ouvre aussi la porte à de nombreuses discussions dans les années qui viendront quant à l'évaluation réelle de ces immeubles. On sait jusqu'à quel point les évaluations, partout dans la province, portent à discussions actuellement sur des immeubles qui sont, par nature, beaucoup plus faciles à évaluer, tels des bâtisses résidentielles ou commerciales; lorsqu'il faudra établir la valeur réelle d'une université qui ne se vend nécessairement pas souvent, ça deviendra excessivement compliqué.

Le gouvernement, comme en dépendra une partie de son budget, sera tenté, pas nécessairement cette année, mais dans les années à venir, à contester et à vouloir limiter l'augmentation de ces évaluations. Alors, on échangerait donc un champ de taxation dynamique qui est la taxe de vente pour un champ de taxation qui aurait tendance à devenir statique par ces en-lieux de taxes. Ce qui me fait surtout peur, c'est le fait qu'il y a quelques semaines à peine un de vos collègues, le

Dr Lussier, qui a déjà été ministre des Affaires municipales, nous expliquait que lorsque la Communauté urbaine de Montréal a été créée, en 1970, alors qu'il était ministre des Affaires municipales, son intention était, dans les mois qui suivraient la création de la Communauté, de revoir tout le système de taxation de la Communauté.

On est maintenant rendu en 1978, bientôt en 1979, il y a trois gouvernements qui se sont succédés et il n'y a pas encore eu de réforme de la fiscalité de la Communauté urbaine; je le déplore d'autant plus que dans les documents qu'on nous a distribués au cours de cette conférence, on ne parle pas non plus des problèmes financiers et fiscaux de la CUM qui sont quand même d'une importance assez considérable.

Concernant les chiffres que vous avez préparés qui sont de $4 800 000 000 et nos chiffres qui sont de $3 500 000 000... vous avez parlé de trouver une formule pour donner les équivalents; je dis que c'est très dangereux pour les municipalités, parce que ça va prendre un certain temps avant d'en arriver à déterminer quel est le chiffre exact. On aura aussi de la misère à l'évaluer, parce que le montant total de $300 millions de nouveaux revenus qui seraient injectés pour l'ensemble des municipalités, par cette nouvelle réforme, dépend de l'effort scolaire normalisé qui sera assumé par les municipalités.

C'est évident qu'il y a des municipalités qui n'utiliseront probablement que 25%, 30%, d'autres 50% ou 75%. Tout ça va amener une montagne de chiffres tellement difficiles à décortiquer que dans les années qui vont suivre, les perdants du système (avant qu'on trouve une formule pour remplacer ces pertes de revenus) seront les municipalités qui devront taxer davantage les propriétaires fonciers parce qu'elles ont aussi des budgets équilibrés à rencontrer.

**M. Parizeau:**

Vous avez soulevé, M. le maire, plusieurs points très intéressants. La question de l'évaluation des installations des réseaux de la santé et de l'éducation, effectivement, pourrait, et là, je pense que vous avez un bon point, donner lieu, à l'occasion des révisions, à toute espèce de chicanes. Peut-être qu'il faut penser une sorte d'indexation automatique de l'évaluation de ces installations. Je suis prêt à considérer cette opportunité.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, cependant, quand vous dites que l'assiette, elle-même, dans ces réseaux, va être statique. Il reste que le programme de construction d'hôpitaux généraux ne va jamais être aussi actif dans les années à venir qu'il l'a été dans les années passées. Mais je vous dirais le contraire au sujet des centres d'accueil. C'est exactement l'inverse, au fond, on en est rendu au point où on fait faire bien plus de centres d'accueil que d'hôpitaux généraux.

Troisièmement, quant à la question de l'écart entre les 4,8 milliards et les 3,5 milliards vous aurez noté que, en l'espace d'une semaine, des techniciens des deux parties ont eu, à Lévis, des réunions préparatoires à cette conférence et sont déjà arrivés à réduire la marge considérablement. Cet aspect ne m'énerve pas beaucoup car, avec un peu de travail de part et d'autre, je pense qu'on peut en arriver à voir de combien précisément nos chiffres divergent et à faire les ajuste-

ments en conséquence. Je ne pense pas que cela prenne un temps fou pour le faire. Je vois simplement le progrès qui a été fait en l'espace d'une semaine, c'est déjà assez frappant. Voilà à peu près ce que je voulais dire.

**M. Marcel Bédard,**
Maire de Beauport:

M. Parizeau, vous faites état dans votre document qu'il y a un transfert de $621 millions pour l'impôt foncier scolaire normalisé. Mais, à même ces $621 millions, vous avez $102 millions qui sont le plafonnement du 10% des augmentations des évaluations.

Dans notre région nous sommes très touchés par ce problème parce qu'on a eu des augmentations d'évaluation de 40 à 47%, ce qui voudra dire pour nos citoyens des augmentations de $300 à $600 étant donné l'excédent d'augmentation d'évaluation (au-delà des 10%). L'an prochain, on sera peut-être, par exemple, obligé d'appliquer des augmentations d'évaluation de 30%; les $102 millions ne seront sans doute pas suffisants et les administrateurs municipaux vont écoper des bêtises? Je serai obligé de taxer à 100%, taxer même ceux qui étaient cotés par un surplus de 10%?

**M. Parizeau:**

Vous n'êtes aucunement obligé d'aller jusque-là. Vous pouvez le faire si vous le voulez, mais dans l'hypothèse où tout le champ est occupé, pour les particuliers, cela veut dire qu'à la limite ils pourraient voir leur fardeau fiscal net augmenter d'à peu près $39 millions pour l'ensemble du Québec et que le crédit d'impôt foncier de $80 millions qu'on a promis dans le dernier budget s'applique à tous les bas et moyens revenus. Dans ce sens, je ne peux pas vous garantir qu'un citoyen ne paiera pas plus de taxes s'il a un revenu relativement élevé et s'il est taxé, comme vous le dites, à 100% sur son évaluation, surtout si la municipalité va chercher tout ce qui a été évacué par l'impôt scolaire normalisé. C'est possible que cela se présente. Oui, vous avez raison.

**M. Bédard:**

D'accord. C'est plus que possible, c'est sûr.

**M. Parizeau:**

Mais, au total cela fait $39 millions de plus que le particulier pourrait être amené à payer mais à l'autre bout on injecte $80 millions de crédits fonciers municipaux pour les particuliers eux-mêmes. Cela vous permet de savoir une chose quand vous commencez à vous approcher de la limite du 100%: c'est que tous vos petits et moyens revenus peuvent en soustraire une bonne partie de leur impôt à payer à Québec, leur impôt sur le revenu. Cela vous donne et nous donne cette garantie qu'on n'écrase pas le pauvre monde.

**M. Bédard:**

Je suis d'accord avec vous quand vous ne voulez pas écraser le pauvre monde, mais de la façon dont vous êtes partis, vous allez écraser les conseils municipaux qui sont en fonction à l'heure actuelle car c'est moi comme maire de Beauport, les

autres maires et les conseillers qui prendront le fardeau, lors de la préparation du prochain budget, d'annoncer aux citoyens qu'ils devront payer annuellement à leurs municipalités les montants correspondant aux taxes scolaires. Les citoyens pensent à l'heure actuelle qu'à cause du transfert d'impôt foncier scolaire, ils ne paieront plus de taxes scolaires; mais ils ne sont pas au courant que les municipalités devront récupérer la partie manquante. La publicité devra être très bien faite...

**M. Parizeau:**

Cela est clair. Je comprend très bien ce que vous voulez dire. Je vous suis.

**M. Bédard:**

C'est très important. Sur cette partie, on s'entend à l'effet que tous ceux qui ont eu des diminutions d'évaluation suite à une augmentation très importante du rôle, auront la pleine taxation que ce soit $0.60 du 100, ou $0.70 du 100 ou $1 du 100 sur l'évaluation normalisée de la ville.

**M. Parizeau:**

Bien sûr, on s'entend là-dessus. C'est clair.

**M. Bédard:**

Je vais maintenant parler des subventions conditionnelles, parce qu'elles sont importantes. Les subventions conditionnelles, normalement, sont données à certaines municipalités pour des projets qu'elles ont à faire et que d'autres municipalités ne sont pas obligées de faire. J'apporte comme exemple un dossier dont vous êtes très au courant: les crédits de taxes de l'ancienne ville de Beauport dûs à la fusion. Ce n'est pas tout le monde qui a fait des fusions et ce n'est pas tout le monde qui a été pris avec des augmentations de $0.42 du $100 d'évaluation. Ce n'est pas tout le monde qui a un garage municipal, un poste de police ou un hôtel de ville à construire, suite à une intégration de services. Ce n'est pas tout le monde qui a des communautés urbaines. Ce n'est pas tout le monde qui sera obligé d'avoir une commission d'aménagement. Ce n'est pas tout le monde qui a un BAEQM; il y en a seulement deux dans la province de Québec. Certaines municipalités sont obligées de donner des services ou se font imposer certains services par d'autres intervenants. Par exemple, la dernière loi qui va nous obliger à faire du transport pour handicapés dans la région de Québec, ce n'est pas nous qui l'avons décidée. Tous les maires sont contre cette politique. Toutes ces choses sont normalement couvertes par des subventions conditionnelles. Comment pensez-vous amortir un peu le choc financier de chacune des municipalités? Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. Parizeau:**

M. le Maire, il faut établir, bien sûr, une distinction très nette entre les subventions conditionnelles qui sont données à des municipalités existantes et les subventions conditionnelles pour les fusions. Je comprends très bien le problème que vous soulevez.

J'imagine que si, aujourd'hui on avait à établir un système de subventions dans les cas de fusion, on ne recommencerait peut-être pas ce qui s'est fait; écrire dans une loi que c'est $15, de modifier cela ensuite dans certains cas à $33 et ensuite

d'avoir des échos de conversations à $42. Le problème que vous précisez, c'est un reliquat qu'on va essayer de régler le mieux possible.

On ne peut pas imaginer que du jour au lendemain on coupe toutes les subventions conditionnelles parce que le reliquat est encore lourd à porter. Mais c'est pour l'avenir que je parle. Est-ce qu'on veut, pour l'avenir, que les municipalités aient suffisamment d'argent, suffisamment d'autonomie fiscale pour être capables de se payer l'équipement qu'il leur faut sur le plan des pompes à incendie, d'avoir toute latitude de s'entendre entre elles, à plusieurs, pour avoir des installations communes, ou bien s'il faut qu'on continue à discuter camion-pompe par camion-pompe?

C'est admirable d'être député. On découvre des problèmes qu'on ne voyait jamais avant. Les règlements au sujet des postes à une porte et à deux portes sont une des choses hilarantes. On raconterait cela au cinéma et les gens n'y croiraient pas. Les variations de subventions pour l'équipement d'incendie, selon qu'il y a eu tentative de fusion des services d'incendie et que cette fusion a été refusée... Enfin, vous savez cela aussi bien que moi; je vous le dis, on raconterait cela dans un film, les gens se tordraient. Quant au passé, au reliquat et aux hypothèques, je n'ai pas le choix, M. le maire, il va bien falloir que je liquide tout ce qui correspond, en tout cas, à des engagements bien précis et bien fermes; la définition de ce que c'est qu'un engagement précis étant d'ailleurs l'objet de nos discussions actuellement.

**M. Guy Bolduc,**
Maire de Beauceville:

M. le ministre, dans votre réforme fiscale, vous abolissez la taxe des locataires. Est-ce que cela va être rentable pour un parti politique au pouvoir, d'abolir la taxe des locataires, peut-être un peu, oui?

**M. Parizeau:**

Pour ce qui en reste, M. le maire; à peu près pour $8 000 à travers le Québec. Il y a beaucoup d'endroits où cela a été effectivement aboli, la municipalité décidant elle-même de le faire. Il y a eu des tas de discussions, comme vous le savez, sur l'équité de la situation mais il n'en reste vraiment pas suffisamment à travers l'ensemble du territoire pour qu'on en fasse une mesure de politique générale.

**M. Bolduc:**

À tout événement, moi, je représente un groupe de municipalités où il y a encore pas mal de taxes de locataires. Il y a une autre question que je voudrais vous poser bien humblement, M. Parizeau, c'est que, quand ce gars-là va se présenter comme maire ou échevin, il va administrer les biens de qui? Sûrement pas les siens.

**M. Parizeau:**

Je m'excuse. Je ne comprends pas très bien le sens de votre question.

**M. Bolduc:**

Voici: En vertu de quelle logique il sera administrateur à titre d'échevin ou de maire? Il va être administrateur des biens de qui? Des siens? Non.

**M. Parizeau:**

C'est évident qu'il administre le bien public, comme tous les gens élus.

**M. Bolduc:**

Un gars qui est propriétaire se dit au moins qu'il a une participation dans tout cela. Mais lui ne paiera plus de taxes, cela fait qu'il n'a plus de participation. Vous allez me dire que par l'entremise de son loyer il va sûrement payer une partie. Ce sera peut-être à la condition que la Régie des loyers donne une chance aux propriétaires d'augmenter leur loyer.

**M. Parizeau:**

Excusez-moi. Vous pensez vraiment que, sous prétexte que quelqu'un est locataire, qu'il ne paie pas de taxe de locataire, que cela fait nécessairement un moins bon échevin ou un moins bon maire? Je vous avouerai que je ne suis pas tout à fait votre raisonnement. Cela pourrait vouloir dire ceci si vous poussez le raisonnement jusqu'au bout. C'est qu'on serait bien mieux d'avoir des politiciens très riches que pauvres parce que, comme ils ont plus de biens à administrer, les riches administrent mieux. Ne suivez pas cette logique trop loin. Cela pourrait donner de drôles de résultats dans notre système politique!

**M. Bolduc:**

En tout cas, nos voisins du Sud préfèrent ce style-là eux. À tout événement, c'est tout, M. le ministre.

**M. Jean-Marie Beaulieu,**
Maire de Loretteville:

Ma première question se relie à celle posée tantôt par le maire de Grand-Mère concernant le dollar du scolaire. Si chez moi, dans le domaine municipal, je suis évalué à 55% ou à 60%, est-ce que cela veut dire que mon dollar vaudra $0.55 ou $0.60 ou s'il vaudra effectivement $1 sur un rôle scolaire redressé à 100%?

**M. Parizeau:**

Je veux être aussi clair que votre question l'était. Dans nos évaluations concernant les $619 millions, ce dollar n'a pas été évalué sur la base de votre rôle municipal. On s'entend bien là-dessus.

**M. Beaulieu:**

Il l'a été sur le rôle scolaire redressé.

**M. Parizeau:**

C'est cela.

**M. Beaulieu:**

Mes trois dernières questions seront courtes. Ma municipalité est membre d'une communauté urbaine. Et j'ai l'impression très nette qu'on a mis un peu la charrue devant les boeufs. On a des obligations financières extraordinaires envers une

communauté urbaine. Dans le projet que vous déposerez demain peut-on espérer, pour des communautés urbaines comme celle de Québec, de l'Outaouais ou de la région métropolitaine, des compensations financières pour nous permettre de vivre? D'autre part, est-ce que le gouvernement ou vous, en tant que ministre des Finances, avez confiance aux autorités des 1 490 municipalités du Québec? Si oui, allez-vous cesser, en vous permettant de décentraliser certaines responsabilités, de nous créer des besoins? Parce qu'il est facile de nous dire: vous prenez $1; mais si, demain matin, vous nous imposez des services pour $1.25 on est encore déficitaire. J'ai comme exemple le transport des handicapés, j'ai comme exemple les trottoirs pour les handicapés, j'ai comme exemple... Si on a confiance aux autorités municipales, si on veut décentraliser, est-ce que l'on va cesser de nous imposer des besoins?

**M. Parizeau:**

M. le maire, lorsque nous avons commencé toutes ces discussions, M. Moreau avait eu une observation qui, finalement, nous a guidés depuis le début et qui était celle-ci. Il disait qu'il ne faut pas faire de réforme fiscale municipale autrement que correspondant aux champs de dépenses et aux responsabilités actuelles des municipalités. Dans notre esprit, ce qui vous est présenté correspond aux charges actuelles des municipalités; il est bien entendu que, dans la mesure où d'autres charges doivent vous être imposées, il faut que soit donnée une compensation partielle, qu'il reste à discuter; il faut qu'un geste soit posé à cet égard.

Il serait ridicule de ma part d'affirmer que, pour des années à venir, le gouvernement du Québec ne devra jamais transférer certaines responsabilités aux municipalités ou à des organismes régionaux. Il est important que l'on s'entende; lorsque cela se fait, il faut que de l'argent vienne avec. Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'une des raisons pour lesquelles la situation des municipalités s'est détériorée depuis quelques années, c'est qu'on a eu tendance à leur imposer toute une série de nouvelles dépenses et de nouvelles responsabilités, sans jamais y attacher suffisamment d'argent.

Ne me demandez pas un engagement pour toute l'éternité; si je vous le donnais, vous ririez de moi. Il faut cependant qu'on s'entende sur les règles du jeu. Je vous dis que les papiers que vous avez devant vous correspondent aux responsabilités actuelles.

Deuxièmement: la question des communautés urbaines. Avant qu'on puisse avoir une discussion intelligente de leur mode de financement, il faut qu'on s'entende sur les charges qu'elles cumulent présentement et celles qu'elles cumuleront dans les quelques années à venir. Les travaux, à cet égard, ont besoin d'être passablement plus élaborés qu'ils le sont à l'heure actuelle. Je vous donne un exemple: la Communauté urbaine de Montréal a, sur le plan du métro et sur le plan de l'épuration des eaux, un programme de travaux qui, pour les quelques prochaines années, peut impliquer des engagements financiers s'étalant n'importe où entre $450 millions et $1,2 milliards. Il est évident que le gouvernement ne peut pas se brancher sur des discussions spécifiques quant aux ressources des communautés urbaines avant que, effectivement, on se soit entendu: est-ce $450 millions, $700 millions, $900 millions ou $1,2 milliards? Cela n'a pas les mêmes répercussions. Ce travail est en cours, il est remarquablement intéressant et il faut que, normalement, il aboutisse à un certain nombre de solutions précises. Mais là,

je vais plaider quand même circonstances, comme disait l'autre, exténuantes. On a fait beaucoup de travail, cette année, sur le plan du changement des impôts, ne demandez pas tout en même temps. La plus grosse réforme des tables d'impôts et de la structure des impôts sur le revenu, qu'on ait connue au Québec depuis un sacré bout de temps, vient de sortir. On a introduit un crédit d'impôt foncier pour la première fois. On a eu quelques aventures tout à fait originales du côté de la taxe de vente, la proposition de la transformation de la fiscalité municipale. Et vous me dites: Vous avez oublié les communautés en chemin. Non monsieur, mais donnez-moi quelques semaines ou quelques mois. En l'espace d'un an vous nous donnerez au moins ceci, il y a quand même pas mal de choses qui ont débouché et qui étaient demandées depuis longtemps.

**M. Claude Paquette,**
Président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

On nous a dit M. le ministre, ce matin, qu'un des grands objectifs de la réforme fiscale qui était proposée était de sauvegarder l'autonomie des municipalités en leur assurant une source de revenus vraiment autonome. Vous connaissez sûrement les craintes que le monde scolaire a quant aux répercussions des changements que l'on connaît actuellement. Vous avez développé deux arguments pour essayer de minimiser ces craintes mais je diffère un peu d'opinion sur ces deux arguments.

Sur le premier qui dit que les commissions scolaires, ayant un droit d'imposer ce qu'on appelle la surtaxe, pourront être encore des citoyens responsables qui répondront à leur milieu du montant qu'ils imposeront en vertu de cette surtaxe. M. le ministre, dans le futur système de financement que vous prônez, je dis que les commissions scolaires auront deux patrons, à moins qu'il y ait une source autonome de revenus, différente des subventions gouvernementales normalement octroyées et de la surtaxe pour combler la différence. Elles auront le gouvernement pour l'enveloppe budgétaire qu'on leur envoie et c'est au gouvernement qu'elles devront répondre de l'emploi de cette enveloppe. Elles pourront recevoir tous les ordres ou toutes les commandes concernant cette enveloppe de la part du gouvernement, d'où non-autonomie des commissions scolaires. Elles répondront au public uniquement pour la surtaxe imposée.

Votre deuxième argument, M. le ministre, c'est qu'actuellement, les commissions scolaires ne sont pas tellement autonomes dû à leur mode de financement qui n'inclut qu'une partie provenant du niveau local; vous ajoutez que la taxe foncière scolaire n'est pas une taxe locale, elle est une taxe provinciale imposée provincialement et perçue localement. Vous me permettrez de différer d'opinion avec vous, M. le ministre, sur ce point également et je vous dirai que la taxe est imposée localement et perçue localement. Les commissions scolaires dans le système actuel ne passent pas par une loi provinciale pour se faire imposer une taxe. Le ministre des Finances dans son discours du budget annonce que lui est prêt à normaliser ces subventions aux commissions scolaires à condition que le milieu ait fait un effort fiscal minimum et qui est actuellement établi à $1 du $100 d'évaluation. Ce n'est pas le ministre des Finances qui fixe le taux de la taxe scolaire de base et ce n'est pas une taxe normalisée non plus. Ce qui est normalisé, ce sont les subventions offertes par le gouvernement aux commissions scolaires afin que le milieu n'ait pas trop à contribuer aux dépenses d'éducation et afin qu'il y ait une certaine péréquation des richesses qui existent au Québec. D'ailleurs, il y a

des commissions scolaires qui n'imposent pas $1 du $100 d'évaluation, parce qu'elles n'ont pas besoin d'imposer ce taux-là; et je vous citerai, entre autres, l'exemple de la commission scolaire Laurentian School Trustees qui depuis les dernières années a eu un taux de taxe scolaire qui a varié de $0,40, $0,60 et qui est maintenant de $0,80 du $100 d'évaluation. Si c'était le ministre des Finances qui imposait le taux de la taxe, cette commission scolaire aurait dû imposer $1 et vous envoyer la différence entre le montant dont elle avait besoin et le montant qu'elle percevait mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Voilà donc mon argumentation. Vous avez bien le droit de la partager ou de ne pas la partager; pour ma part, je ne partage pas la vôtre.

Nous disons que les futurs commissaires seront en difficulté mais que c'est surtout l'éducation qui est en difficulté. Le contrôle de l'éducation dans les écoles est en difficulté si on finance l'éducation par le seul moyen des subventions provinciales. Tous les arguments qui sont employés pour garantir l'autonomie municipale valent également pour l'autonomie des commissions scolaires, dans le présent et dans le futur.

**M. Parizeau:**

M. Paquette, nous allons reprendre, si vous le voulez, les deux thèses que vous venez d'amener. Ma divergence d'opinion avec vous vient essentiellement d'une évolution historique qui me frappe d'autant plus que j'y ai été associé depuis bien des années et bien avant de faire de la politique. Quand vous dites, par exemple que les commissions scolaires ont un droit de taxer en dessous d'un dollar, vous référez là à un vieux règlement qui doit dater de douze ou treize ans et qui dit que le taux normalisé s'applique au moment où les dépenses normalisées dépassent ce que le dollar pourrait rapporter; des subventions sont alors payables. Je sais très bien que certaines commissions scolaires très riches ne vont pas le ramasser ce dollar normalisé. Il y a dix ans, il y avait, d'après moi, pas mal de ces cas semblables à celui dont vous parliez. Aujourd'hui, il ne doit pas y en avoir plus qu'un. Petit à petit, le coût de l'éducation montant, ils ont tous dépassé le taux normalisé et ils sont tous entrés dans le système.

Quant à savoir ce que fait le ministre des Finances, je vous dirai que cette année par exemple, il a bien fallu que je décide si on restait à un dollar ou pas. Deuxièmement, il s'agissait de savoir si on gardait la limite, le plafond à 10% ou si on gelait. Troisième décision, il s'agissait de savoir à partir de quelle date cela s'appliquerait. Ces trois décisions, j'ai été obligé de les prendre. C'est dans ce sens que je dis: Que voulez-vous? C'est un impôt. Vu du gouvernement du Québec, c'est un impôt comme n'importe quel autre impôt. Pour moi, ça ne fait pas de doute que ce soit devenu une taxe provinciale. Je n'exige pas que vous soyez nécessairement d'accord avec moi. Mais j'essaie au moins de vous décrire dans quelle optique je fonctionne.

La première question que vous aviez soulevée, la première argumentation, voulez-vous me la rappeler. Je m'excuse, je l'ai oubliée.

**M. Paquette:**

Je disais que dans le système proposé de financement des commissions scolaires, nous répondrons de deux patrons.

**M. Parizeau:**

Oui, excusez-moi... les deux maîtres. Historiquement parlant, M. Paquette, c'est comme cela depuis longtemps. Cela a commencé en 1965. Il est vrai que selon une bonne logique cartésienne, ou bien on devrait dépendre d'indications ou de normes établies par le gouvernement, ou bien, on devrait dépendre de normes établies par les contribuables. Mais, c'est un vieux système. Sur ce plan-là, je ne prêche pas pour qu'il soit transformé. Je prêche pour que ce qui, dans ce domaine, existe depuis fort longtemps, continue. C'est un domaine, au fond, où je ne me sens pas le goût d'être révolutionnaire. Cela fait longtemps que c'est comme cela, et je suggère que cela continue.

**M. Paquette:**

C'est vous qui avez le dernier mot.

**M. Parizeau:**

Cela fait partie des avatars du rôle que j'occupe cet après-midi, M. Paquette.

**M. Paquette:**

C'est tellement vrai que vous ne fixez pas le taux qu'imposent les commissions scolaires, qu'une commission scolaire pourrait vous dire: M. le ministre des Finances, nous allons nous financer nous-mêmes, localement. Elle pourrait, au lieu d'imposer un dollar, imposer $1,50 et se financer totalement comme celle qui le fait à $0,80. Alors, je pense que la décision de l'imposition relève vraiment de la commission scolaire; c'est parce que le public local contribue au financement de l'éducation que les commissaires d'école sont aussi responsables, actuellement, envers le public local, tandis que dans le nouveau système ils auraient plus d'un patron qui seraient le ministre des Finances et le ministre de l'Éducation.

**M. Parizeau:**

Alors, vous avez eu le dernier mot, M. Paquette. Je vais être gentil, je vous le laisse.

**M. Laurence Coulombe,**
Préfet du comté de Gaspé-Ouest et maire de Mont-Louis:

M. le ministre, j'ai l'impression que nous, les maires de petites municipalités ici représentées, sommes orphelins. Je vais vous dire pourquoi. Les maires des grandes villes ont parlé. Ils parlent de millions. Nous autres, on veut parler de cents noirs et de piastres. J'ai l'impression que le filet mignon va rester à Québec et que nous autres en Gaspésie, on va avoir encore du « baloné ».

On dit que 72 municipalités du Québec sur 80 sont perdantes. On ne dit pas combien et qu'est-ce qu'on va perdre? J'ai fait un petit calcul. Je retire $55 000 de la taxe de vente et mon rôle d'évaluation normalisée est de $3 200 000. Si je sais compter, à $1 du $100 d'évaluation, ça fait $32 000. Je perds donc la différence entre $55 000 et $32 000. De plus, je perds les octrois directs. Dans ma municipalité, j'ai trois villages. Il y a des villages qui ne boivent pas encore d'eau potable. Comment vais-je faire pour leur donner des services, les taxer? Savez-vous, qu'à date, je serais à $8 du $100 d'évaluation, si cela se passait ainsi? J'ai l'impression,

M. le ministre, que quand j'arriverai chez-nous lundi, je vais être pas mal déculotté. Il ne m'en restera pas gros sur le dos.

**M. Parizeau:**

M. le maire, sur l'ensemble de toutes les mesures qui sont susceptibles d'affecter votre budget, vous en avez pris seulement deux. Le bulletin qu'on va mettre à votre disposition va indiquer l'impact de toutes les mesures entrevues et non seulement de deux. Là, il est possible que le portrait financier dont vous parliez soit pas mal changé.

**M. Coulombe:**

On va avoir du filet mignon.

**M. Parizeau:**

Je ne sais pas moi, peut-être du homard.

**M Coulombe:**

On parle de taxe sur la gazoline, on parle de taxe sur l'Hydro-Québec, ce que je veux savoir...

**M. Parizeau:**

Vous voyez, la répartition des taxes nouvelles sur les compagnies d'électricité, dont l'Hydro-Québec, sur les compagnies de télécommunications, représente de l'argent pour l'ensemble des municipalités. Combien de cents noirs? Vous allez trouver cela sur le bulletin.

**M. Réal Lambert,**
Préfet du comté de Nicolet:

M. le ministre, je représente un comté à vocation agricole à 90%. Qu'adviendrait-il, avec la nouvelle fiscalité suggérée, du pourcentage de remboursement des taxes qu'on remet à nos producteurs agricoles?

**M. Parizeau:**

Il n'y a aucune modification. C'est exactement le même système qu'actuellement.

Mesdames et messieurs, il me reste à vous remercier et à souhaiter que les travaux en ateliers et en plénières d'aujourd'hui et de demain, se poursuivent à la satisfaction de tous, du moins je l'espère; j'espère peut-être trop, je ne sais pas, mais en tout cas, je souhaite qu'on débouche sur un certain nombre de propositions de bon sens, des alternatives à examiner ensemble dans le suivi de cette conférence. Encore un fois, merci beaucoup.

## Premier panel
## La réforme fiscale

**M. Yvon Julien,**
Union des municipalités du Québec:

M. le ministre, chers collègues, à l'intérieur de la période qui nous est allouée, nous avons tenté de dégager les principales lignes de force qui sembleraient vouloir orienter nos débats au cours de la présente session.

L'Union des municipalités du Québec semble être d'accord pour accepter que le champ foncier complet soit occupé par les municipalités.

Même si cette demande remonte à 1954, il faut comprendre qu'en 1978, avec un décalage de 24 ans, l'impôt foncier manque peut-être d'élasticité. Dans le temps où cela avait été conçu, un signe évident de la richesse était, sans doute, l'accès à la propriété, mais avec les formules de contrôle des loyers et autres similaires, sans doute que la propriété foncière a perdu quelque peu de son auréole de richesse. C'est un commentaire, une remarque, mais nous aimerions quand même avoir une base autonome de fiscalité et cela en serait une. Mais, à cause de ce que je viens de dire, cela ne peut pas être la seule.

Quant à la philosophie mise de l'avant par le ministre des Affaires municipales visant à assurer une plus grande autonomie aux municipalités, une certaine décentralisation des pouvoirs envers elles, on ne peut faire autrement qu'être d'accord sur le fond. Cela s'inspire d'une logique certaine, mais il semblerait que, lorsqu'on vient pour l'appliquer, au lieu d'une logique certaine, on retrouve une certaine logique dans les propositions mises de l'avant par le ministre des Finances. Ce n'est peut-être pas facile de réaménager l'assiette fiscale au Québec, pour les municipalités, mais cela devrait quand même s'inspirer de la constance des principes mis de l'avant par le ministre des Affaires municipales.

Certaines mesures proposées, dans les transferts de blocs, par exemple la taxe d'affaires, sembleraient vouloir indiquer, par le rapatriement vers Québec d'une taxe perçue actuellement par les municipalités, une certaine concentration du développement économique entre les seules mains du gouvernement provincial. Cela irait certainement dans le sens contraire de la volonté des municipalités de jouer, chacune chez elle et sur une base régionale, le rôle d'agents de développement économique. Il ne faudrait peut-être pas qu'on répète ici certaines erreurs qui ont été commises, en France en particulier et je dirais même au Québec, lorsqu'il s'est agi, dans les années soixante, de décentraliser l'activité économique sur tout le territoire du Québec. Nous avons eu pour résultat la strangulation du Montréal métropolitain. Il faut être prudent dans les mesures qu'on avance vis-à-vis de l'impact que cela peut avoir sur la volonté locale de se développer.

Après avoir analysé, succintement, on ne peut pas dégager, ce matin, un consensus et vous dire: notre conclusion est celle-là. Ce sont certaines avenues

que nous avons explorées. Il nous apparaît qu'une étude beaucoup plus approfondie des mesures mises de l'avant par le ministre des Finances est nécessaire. Nous avons pu en prendre connaissance au cours des derniers jours seulement. Un changement aussi brusque, aussi radical de certaines formules concernant les sommes mises à la disposition des municipalités mérite certainement plus que trois jours de réflexion. Il faut tout de même continuer à vivre; il y a lieu de mettre de l'avant, dès 1979, des mesures intérimaires. À ce sujet, l'Union des municipalités aura, à la fin du congrès, des propositions sérieuses à faire, en espérant qu'elles soient prises aussi au sérieux.

Ce qui dérange un peu les délibérations, je pense, c'est que, malgré les bonnes intentions évidentes démontrées par le gouvernement, entre autres par l'exposé magistral de M. Parizeau hier, on est un peu sceptique quant à la façon dont cela va se transposer dans notre avenir collectif municipal. Lorsque l'on dit, par exemple, que les mesures proposées doivent tenir compte des responsabilités actuelles des municipalités.

Mais dans un cabinet, il y a 28 ministres. Si chacun présente son projet de loi pour montrer qu'il est intéressé au mieux-être collectif québécois, cela peut aboutir, dans l'espace d'à peu près six mois, à la situation suivante: des lois sur l'aménagement, le transport en commun régional, le transport des handicapés, l'entretien des édifices publics, les piscines, arénas, sorties d'urgence, protection contre l'incendie, la réforme électorale, la création de partis, le financement, le plafonnement de la taxe de vente pour 1978, avec l'intrusion des mesures de M. Parizeau, l'indexation des régimes de retraite des employés municipaux qui devrait être basée sur le salaire final d'un employé. Ce sont toutes des mesures qui arrivent, une fois par semaine à peu près, dans nos conseils municipaux. Et on se dit: Bon Dieu, où est-ce qu'on va prendre l'argent?

**M. Jean-Marie Moreau,**
Union des conseils de comté du Québec:

M. le président, M. le ministre, MM. les maires,

En ce qui concerne les délibérations, je pense que le transfert du champ foncier normalisé est accepté et que c'est l'élément de base de tout ce réaménagement de la fiscalité au Québec. En ce qui concerne le non-admissible, on est moins d'accord. Je pense que l'Union des conseils de comté du Québec devra continuer d'exiger que les commissions scolaires se retirent du champ foncier municipal, de façon intégrale.

Il y a un autre élément qui nous inquiète beaucoup: la redistribution des sommes que le gouvernement ira chercher dans les édifices publics. Selon les calculs et les simulations qui ont été faites, ça représente une masse monétaire de $300 millions que le gouvernement redistribuera aux municipalités. Mais on parle ici d'effort fiscal et les municipalités rurales sont inquiètes de cette mention d'effort fiscal.

Je pense bien qu'il est nécessaire que les municipalités et le gouvernement s'entendent, revoient cette question et clarifient ce que signifie l'effort fiscal pour les municipalités. Car il est difficile de comparer l'effort fiscal d'une municipalité, par exemple, située dans une zone québécoise marginale, à l'effort fiscal de l'ensemble des municipalités.

À ce moment-là, il faut s'entendre pour établir une politique de redistribution. Je crois qu'il serait aussi important qu'au cours de ces assises, on discute de l'article 21 sur l'évaluation foncière qui rembourse 40% des taxes des agriculteurs. En ayant tout l'impôt foncier, le taux va certainement excéder $1. Il est essentiel que le gouvernement et les municipalités se penchent sur cette question.

Il serait également essentiel que le gouvernement et les municipalités aient une commission conjointe d'études, de négociations, sur ces questions si importantes pour l'avenir des municipalités du Québec et de la collectivité québécoise car nous n'avons pas l'impression que ces trois jours de délibérations vont régler tout le problème de la fiscalité au Québec.

**M. Claude Paquette,**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

Messieurs les représentants des organismes municipaux, M. le ministre, représentants des gouvernements scolaires et municipaux. Ce qui frappe le monde scolaire dans cette conférence, c'est l'analogie de deux situations: celle des commissions scolaires, de leur vécu depuis quinze ans, et celle qu'on demande actuellement aux municipalités de vivre.

Il y a un argument qui circule à l'effet que les commissions scolaires n'ont plus besoin d'autonomie parce qu'elles l'ont perdue; nous découvrons en même temps que le processus qu'ont suivi les commissions scolaires pour être dans leur situation actuelle semble se dessiner exactement de la même façon pour les municipalités.

Cette analogie, je la retrouve de la façon suivante: le système scolaire durant les quinze dernières années a évolué d'une façon extraordinaire et cette évolution a été demandée par le ministère de l'Éducation et s'est faite par les élus locaux dans chacun des milieux.

Le gouvernement provincial, pour réaliser des réformes telles que celle vécue en éducation et telles que celle qui est proposée dans le monde municipal, a absolument besoin des instances locales. Les commissions scolaires ont donné 100% de leur appui pour faire la réforme de l'éducation et, aujourd'hui, elles se retrouvent devant un gouvernement qui les remercie de l'effort qui a été fait en leur demandant de ne plus exister.

On vous demande une réforme municipale. J'espère que vous aurez des garanties de non disparition lorsqu'on aura terminé de se servir de vous pour l'effectuer.

Une autre analogie, c'est que dans le monde scolaire, on a créé des structures régionales: les commissions scolaires. Dans le monde municipal, il y a une prévision de gouvernements régionaux ou de gouvernements de comté qui peuvent facilement prêter à analogie avec les commissions scolaires régionales.

Dans le monde scolaire, on a connu la création des comités d'école et des comités de parents. Dans le monde municipal, on vous propose la création d'un pouvoir parallèle encore beaucoup plus puissant que le pouvoir que détiennent les comités d'école et les comités de parents, ce sont les comités de quartiers.

Les comités de quartiers, il est vrai, dans un premier temps, pourraient être facultatifs, pourraient ne s'appliquer qu'à de très larges municipalités, mais une fois qu'ils sont introduits, ils existent et pourraient se généraliser à la grandeur de la province.

Je ne sais pas si vous avez regardé quels étaient les principes et les faits de ces comités de quartier. On parle de décentraliser le pouvoir local vers les comités de quartier. On ne parle pas de décentraliser le pouvoir provincial vers les municipalités. On parle de prendre le pouvoir des municipalités pour une décentralisation vers les comités de quartier.

On donne comme mission aux comités de quartier la promotion des intérêts des citoyens d'un quartier, comme si les maires et les échevins n'étaient pas là pour la promotion des intérêts des citoyens qui les élisent.

On leur donne aussi la possibilité de la gestion de certaines ressources communautaires. On leur donne, écoutez bien ça!, le contrôle et la surveillance des actions et des décisions du conseil municipal. Vous n'aurez plus juridiction sur la police, mais on va créer une autre police qui va venir surveiller toutes vos décisions.

Et comme dernier rôle des comités de quartier, on parle de relève des conseils municipaux. Ce sont eux qui pourront vous remplacer à la tête du conseil.

Un autre élément d'analogie que je retrouve dans la réforme proposée et qui a existé dans le monde scolaire, c'est la source unique de financement. Les commissions scolaires, vous le savez, n'avaient qu'un accès à l'impôt foncier, n'avaient pas d'autres sources locales de financement. Actuellement vous avez plusieurs sources de financement. La réforme restreint votre champ d'action au niveau du financement local à l'impôt foncier.

Nous avons, dans le domaine scolaire, vécu la notion d'effort fiscal dont a parlé M. Moreau; c'est ce qui a amené la normalisation des subventions du ministère de l'Éducation. Une fois les subventions normalisées, on dit que ce ne sont pas les subventions qui sont normalisées, mais l'impôt scolaire. Et on ajoute qu'à partir de cette notion d'effort fiscal, les commissions scolaires n'ont plus besoin de sources de financement.

Est-ce qu'il arrivera la même chose aux municipalités?

Je vous invite, messieurs et mesdames des conseils municipaux, à avoir une vue d'ensemble sur ce qui vous est proposé.

Nous, du monde scolaire, réalisons qu'il semble y avoir un consensus à l'effet que la réforme fiscale correspond à certaines demandes et à certaines aspirations des municipalités, mais qu'elle est loin de correspondre à la volonté de toutes les aspirations des municipalités.

Nous voudrions être avec vous, M. le ministre, les membres du cabinet, les élus municipaux, pour continuer à discuter de cette réforme et essayer que chacun des trois paliers de gouvernement retrouve la place qui lui revient, le gouvernement

provincial à sa place, les municipalités à leur place et les commissions scolaires à leur place. Notre collaboration vous est acquise pour trouver ensemble les solutions nécessaires. Merci.

**M. Guy Tardif:**

M. le président, messieurs les membres du panel, mesdames, messieurs les maires, j'ai l'impression, après avoir entendu un certain nombre d'interventions hier et aujourd'hui, qu'au-delà des principes et des idées, il serait peut-être temps qu'on regarde, chacun pour soi, la feuille qui vous a été remise hier et qui fait état de l'impact réel de la réforme, chacun chez-vous. Il y a, mon collègue l'a dit, $309 millions sur la table. Ces $309 millions, on s'est efforcé d'en faire une répartition la plus équitable possible. C'est bien évident qu'il y a des formules qui auraient pu être différentes et qu'on est ouvert... Je saisis l'occasion pour dire, ainsi que l'ont souhaité MM. Moreau et Bernier et M. Julien au nom de l'Union des municipalités, que nous sommes tout à fait d'accord pour mettre sur pied ce comité conjoint, gouvernement/monde municipal, qui visera à chercher la meilleure formule de distribution de cette somme. Autant nous sommes désireux (et je pense que ce qui vous a été produit indique bien qu'il y a eu un travail sérieux de fait) d'en arriver à une formule de répartition, de redistribution la plus équitable possible, autant il serait illusoire de penser qu'on ne va conserver que les plus et ne pas s'occuper des moins.

Vous êtes tous des administrateurs, vous savez tous que, face à des demandes X, vous ne pouvez qu'accorder un montant Y. Maintenant, chacun de vous connaît l'impact de la réforme chez lui. S'il y a des erreurs dans les chiffres, on est prêt à s'asseoir avec vous et à en discuter. Mais, c'est cela le sens d'une réforme; une réforme, c'est justement un réaménagement dans les sources de revenus; ce n'est pas nécessairement des revenus additionnels. Dans ce cas-ci elle s'accompagne de revenus additionnels considérables. Il aurait été beaucoup plus facile pour le gouvernement de prendre un petit $100 millions, de le mettre sur la table et de le distribuer. Mais, cette formule n'aurait pas vraiment constitué une réforme. Hier, lors d'interventions, on a dit: « Vous n'allez pas jusqu'au bout de votre logique ». Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit mon collègue, M. Jacques Parizeau. Il reste que l'impôt foncier scolaire représente $700 millions. On remet $621 millions aux municipalités. Il reste $75 millions, c'est le gage présentement de leur autonomie. Qu'on s'évertue à chercher une autre formule de financement pour les commissions scolaires ou que mon collègue des Finances se penche là-dessus, moi, j'en suis. Mais, c'est quand même, si vous voulez, une part significative de l'impôt foncier qui est transférée aux municipalités. Pour ce qui est de la taxe d'affaires, taxe qui n'existe pas partout présentement, je ne sais pas combien parmi vous ont saisi le message de mon collègue des Finances lorsqu'il a dit: « C'est là une taxe éminemment régionalisable et qui sera utilisée pour les conseils de comté et des fonctions régionales ». Je pense qu'il faut réfléchir là-dessus; à savoir que cet argent est déjà marqué pour des fonctions de conseils de comté et des organismes supramunicipaux.

Je voulais également parler du parallèle, qu'on a tenté de vous faire gober, entre la situation du monde scolaire d'il y a quelques années et la vôtre. Cela est, littéralement, charrier. Il y a une différence majeure entre le domaine de l'éducation, celui de la santé et celui des affaires municipales. C'est à raison qu'en 1964, le gouvernement du Québec, l'État du Québec, s'est doté d'un ministère de l'Éduca-

tion. En 1964 ou très tôt au début des années '60, l'État a décidé que l'éducation était une valeur, un bien national qui ne devait pas être financé à même la richesse foncière, mais plutôt à même les revenus généraux de l'État; que tous les petits Québécois, qu'ils viennent de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine ou d'Outremont, avaient droit au même niveau d'éducation. Pour financer de tels services, il y avait une source de revenus: l'impôt sur le revenu des gens et non la richesse foncière. La même chose a été faite pour les services de santé.

Il n'en est pas de même en matière d'affaires municipales, au contraire. C'est précisément parce qu'il n'y a pas eu lieu de normaliser, d'étendre la même qualité et la même quantité de service partout, que l'État dit: Il ne faut pas refaire ce qui a été fait dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il faut que, véritablement, au niveau local, les gens décident de la quantité et de la qualité des services qu'ils veulent et que, pour cela, ils puissent se taxer. C'est cela la différence entre les deux domaines. Qu'on ne vienne pas essayer aujourd'hui de confondre les choses et de faire des parallèles qui n'ont aucunement leur place, tant au niveau des fonctions que des tâches qui sont assumées et du niveau de décisions qui correspond aux tâches à accomplir.

Faire un suivi de cette conférence est évidemment une idée que j'endosse pleinement, c'est-à-dire former un comité conjoint, mais alors là, avec des représentants qui vont véritablement être en mesure d'apporter une contribution significative. Le gouvernement, jusqu'à maintenant, a quand même fait pas mal d'efforts. Dans certains cas, on s'est plu à dire que la réforme de la fiscalité n'était peut-être pas une réforme. Personnellement, je vous passe un papier qu'il n'y en a pas eu beaucoup comme cela dans l'histoire politique du Québec ni d'aucune autre province. Le train passe présentement. Je ne sais pas quand il va repasser.

Je demanderais tout simplement qu'on analyse, encore une fois, le plus complètement et le plus honnêtement possible, les impacts de cette réforme. Que l'on doive corriger certaines modalités de distribution, j'en suis. Mais qu'on ne vienne pas semer une espèce de confusion ou imaginer quelque concoction machiavélique alors que vous avez devant vous véritablement les tableaux, l'impact, les orientations, les politiques qui ont été énoncés clairement par le gouvernement. Je vous remercie.

**M. Yvon Julien,**
Union des municipalités du Québec:

À tout Seigneur, tout honneur! En autant que M. Tardif est concerné, s'il me permet une boutade, je dirais qu'on a assisté hier à la collation des grades, à la distribution des prix, sans avoir passé d'examens et ceci, par la distribution des formules de péréquation, de redistribution ou des effets du réaménagement fiscal. Ce n'est rien qu'une boutade, ce n'est pas le fond de ma pensée. Il y a des choses qui se disent mieux en riant que peut-être autrement.

Ce n'est pas le fond du problème. Il y a eu un effort, il est évident; il y a eu du travail, il y a eu de la recherche; je pense qu'on doit être conscient que le gouvernement a mis le paquet dans l'étude, dans la recherche, dans la réforme, dans sa volonté de faire quelque chose et, à ce niveau-là, on ne peut faire autrement que de l'en féliciter tout en n'étant pas nécessairement d'accord.

Ce qui est important pour nous, c'est de rappeler au gouvernement que l'unicité de la source fiscale qu'est l'impôt foncier ne répondra pas, à très court terme, aux besoins des municipalités. Dans le cadre d'une commission conjointe, je pense qu'on pourrait facilement établir la vérité de ce que j'avance et trouver des aménagements. Je suis très heureux de l'ouverture d'esprit du ministre qui nous a écouté. On peut s'asseoir, il y a des réaménagements à faire.

Là où je suis moins heureux, c'est lorsqu'il dit: « La taxe d'affaires, n'y pensez plus, elle vient de partir, elle ira au niveau régional ». Je pense que c'est de mettre court aux travaux d'une future commission. On va faire partie d'un comité conjoint sans avoir les mains liées ni attachées; autrement, je ne vois pas ce qu'on pourrait faire sur un tel comité. Il va falloir qu'on apprenne, en certains milieux, à ne pas nous donner, par anticipation, les directives d'une future commission. Quant à l'homicide par intention que M. Fleury prête au gouvernement, je pense qu'il faut être prudent.

Le scénario de la réforme fiscale diffère, je crois, de ce qui s'est produit en 1964 lorsqu'il s'est agi de donner aux Québécois l'occasion de s'instruire. C'est un besoin social qui demandait une certaine égalité de chances, et là-dessus, je rejoins M. Tardif. Quant aux municipalités, nous n'avons jamais craint de taxer nos gens pour leur donner des services. Ce que l'on dit, c'est que nous n'avons plus les moyens de taxer les gens car ils n'ont plus les moyens de payer. Cela, c'est différent. On n'a jamais refusé de taxer mais les besoins des municipalités, d'un coin à l'autre de la province, sont différents et commandent aussi un effort fiscal différent. On ne devrait peut-être pas tomber trop dans les remords du monde scolaire pour expliquer l'homicide par intention du gouvernement vis-à-vis les municipalités.

Quant aux comités de citoyens (on va y revenir probablement demain dans la démocratie et la décentralisation), il ne faudrait peut-être pas qu'on tombe non plus dans ce que j'appellerais « l'illusion de la démocratie ». Si on nous élit pour ne rien faire, on élira des comités de citoyens pour venir faire quelque chose.

**M. Jean-Marie Moreau,**
Union des conseils de comté du Québec:

Au nom de l'Union des conseils de comté du Québec, je pense bien qu'on doive, comme l'a fait M. Julien, féliciter le gouvernement pour son effort vraiment valable en faveur d'un réaménagement de la fiscalité. Je pense que (et j'appuie entièrement ce que M. Tardif a dit) c'est peut-être un précédent dans l'histoire du Québec que les municipalités et le gouvernement puissent discuter, négocier, et en venir éventuellement à des ententes sur le réaménagement de la fiscalité.

Je pense qu'on doit reconnaître cette initiative que le gouvernement vient de prendre. Il y a une chose sur laquelle je peux être moins d'accord avec M. Tardif, c'est quand il parle de cette simulation en ce qui concerne les municipalités. Je suis d'accord aussi que ce sont des simulations et je pense qu'à la pratique, on saura réellement pour chacune des municipalités... Ce qui me rassure, c'est que M. Parizeau a dit, hier, que si cela ne correspond pas à ce que les simulations donnent, on verra à un réajustement. Je fais confiance, à ce moment-là, au gouvernement pour qu'on puisse, par cette commission qui semble prendre forme, revenir sur ces questions.

Je voudrais également répondre à M. Paquette qui est pour moi un ami personnel, et reconnaître qu'il a fait un effort très valable pour revaloriser les commissions scolaires. Malheureusement, je n'entérine pas certains de ses propos et aussi ce parallèle qu'il fait entre les municipalités et les commissions scolaires. Parce que nous ne voulons pas, nous les municipalités, prendre l'exemple de l'attitude passée des commissions scolaires; alors qu'on les brimait et qu'on centralisait toute leur autonomie au niveau du ministère de l'Éducation, elles ont applaudi. Quand on nous a dit: « Vous allez disparaître », on s'est défendu.

Je ne veux pas non plus chasser les sorcières et voir dans l'action de l'État des moyens d'asservir. Je ne dis pas que cela ne s'est pas passé, ni que cela ne peut pas se passer encore, mais je vous assure qu'en ce qui concerne les municipalités rurales, on veille au grain.

Ce que j'aimerais souhaiter, en terminant, je l'ai dit hier, c'est que le gouvernement du Québec n'abdique pas ses responsabilités vis-à-vis des municipalités du Québec en ce qui concerne les parties marginales du Québec. Il ne faudrait pas, par une attitude négative, créer au Québec des citoyens de deuxième classe. Je pense bien que tous les citoyens du Québec, par le biais des municipalités et des gouvernements locaux, ont droit à un minimum de services et ce n'est pas le fait du transfert intégral du champ foncier qui va exonérer le gouvernement de sa responsabilité vis-à-vis des citoyens du Québec. Je pense que c'est l'opinion de l'Union des conseils de comté du Québec.

Nous voulons aussi réitérer des propos que nous avons tenus hier à l'effet que ce transfert du champ foncier concerne uniquement les responsabilités financières actuelles des municipalités du Québec. Nous n'abdiquons pas le principe de la taxe de vente, et nous croyons essentiel qu'à l'étude de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, nous devrons explorer d'autres avenues fiscales pour les municipalités. Il est bien entendu que les sommes d'argent que le gouvernement utilise, par le biais des fonds généraux de la province pour financer des services qui sont présentement sous sa juridiction et qui seront éventuellement transférés aux municipalités, seront aussi transférées aux municipalités afin qu'on n'aille pas chercher encore sur le champ foncier l'obligation de payer des choses, des responsabilités que les municipalités vont avoir à assumer.

Je pense que cette commission a un travail très lourd à accomplir à l'effet de savoir ce que le gouvernement veut décentraliser et ce qu'il peut décentraliser. Nous voulons connaître cela ensemble, nous ne voulons pas être mis devant les faits accomplis et nous voulons, en même temps, simultanément, étudier des avenues fiscales pour le financement de cette décentralisation et de l'aménagement du territoire du Québec pour le plus grand bien de notre société. Merci.

**M. Claude Paquette,**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

Tantôt, quand je disais qu'il fallait faire attention pour ne pas attirer tout son attention sur un seul arbre, mais essayer de voir la forêt qui se construit, je vous le dis aussi en regardant la petite feuille qu'on vous a distribuée et toutes celles qu'on ne vous a pas distribuées pour les années à venir; ce sont d'autres arbres qui poussent et qu'il serait peut-être bon de regarder aussi. J'ai dit également que l'éducation n'a pas été nationalisée en 1964; le gouvernement du Québec, en

1964, a proclamé qu'il voulait aider les commissions scolaires, financièrement, à pouvoir remplir cette égalité de chances pour tous les citoyens. La création d'un ministère n'est sûrement pas la nationalisation d'un bien ou d'un service. Cela ferait longtemps que les services des municipalités seraient nationalisés parce que cela fait longtemps qu'il y a un ministère des Affaires municipales.

En fait, l'égalité de chances, nous l'avons bâtie avec le gouvernement du Québec. Ce que nous ne voulons pas, c'est l'uniformité de l'éducation dans tout le Québec et la non-décision des gens du milieu dans la couleur de l'éducation qu'ils veulent donner. Je dirai, en badinant, à M. Moreau: Vous avec reproché, hier, aux commissions scolaires d'avoir applaudi lors d'un congrès où vous étiez présent, où on a annoncé que les commissions scolaires seraient moins nombreuses. J'espère que personne ne viendra vous dire un jour que vous avez sollicité des applaudissements en proclamant que vous acceptiez que le champ de l'impôt foncier devienne la source de financement des municipalités. Merci.

**M. Guy Tardif,**
Ministre des Affaires municipales:

Je voudrais, M. le président, au cours de ce deuxième tour, essayer de corriger ce qui a été mal compris. M. Julien nous dit maintenant que, d'une part, il est d'accord pour créer un comité conjoint et, d'autre part, qu'il ne veut pas remettre en question la taxe d'affaires. Je n'ai pas dit cela. Ce qui est non négociable, c'est le montant, $309 millions. Le mode de distribution, les modalités d'attribution sont négociables.

Un deuxième élément, une deuxième précision à apporter, c'est qu'on a dit que la réforme visait à procurer des revenus pour accomplir les fonctions actuelles, celles que la loi attribue déjà aux municipalités. Il est bien évident qu'à partir du moment où la loi attribue déjà aux municipalités la responsabilité de fournir de l'eau, ce n'est pas une responsabilité nouvelle, sauf qu'il y a peut-être des exigences supplémentaires si une ordonnance vient définir la qualité de l'eau ou la grosseur d'un tuyau.

Lorsque l'État fait des normes antibruit, antipollution et spécifie, par exemple, que les voitures devront être équipées d'un silencieux, cela n'implique pas que l'État doive payer le silencieux des voitures. Admettons que les municipalités ont toujours eu la responsabilité de faire des rues et des trottoirs. Si le ministère des Affaires sociales les incite à faire des trottoirs avec des descentes pour les handicapés, ce n'est pas une responsabilité nouvelle, au moment où elles les construisent.

Je demande, en l'occurrence, qu'on fasse bien la distinction entre des nouvelles fonctions qui pourraient incomber et peut-être des préoccupations nouvelles dans l'accomplissement d'anciennes fonctions.

## Deuxième panel et plénière
## La réforme fiscale

**M. Jean-Marie Lafontaine,**
Union des municipalités du Québec:

M. le président, M. le ministre, mes collègues de la table de travail, mes chers amis maires, conseillers et autres, faire le point sur une conférence Québec-Municipalités aussi importante est peut-être un peu difficile, étant donné la divergence d'opinions et la complexité des idées qui se dégagent des discussions des différents ateliers.

D'autre part, il y a l'interprétation de la presse écrite et parlée sur les gestes, sur les actions, sur le comportement des participants, qu'ils soient membres de l'UMQ ou de l'UCCQ. Cet après-midi, dans le préambule de mon intervention, je voudrais préciser une chose, c'est que l'Union des municipalités du Québec, de par son exécutif, son conseil d'administration, ses membres, n'est pas venue ici pour boycotter des offres ou boycotter tout simplement une conférence.

Je pense que nous serions bien maladroits d'agir de cette façon, étant donné que nous sommes les premiers représentants, la première forme de gouvernement auprès de la population. Et des discussions, nous en avons eues avec nos populations respectives.

Elles sont conscientes qu'elles ont des problèmes de fiscalité, elles sont conscientes qu'elles ont des responsabilités à prendre et si nous venions ici pour travailler contre la volonté de nos administrés, je pense que nous ne serions pas logiques. Alors l'Union des municipalités est venue ici, à l'invitation du gouvernement du Québec, dans un esprit de coopération et dans un but bien précis, celui de recevoir l'information nécessaire avant de rejeter ou d'accepter des offres et je pense que, durant la période d'information, il doit y avoir normalement des discussions. Ces discussions peuvent occasionner du pour, du contre et même de la neutralité. Aller crier que l'Union des municipalités veut boycotter, c'est absolument faux.

Il y a eu dans un exposé, hier, un énoncé suivant lequel l'Union des municipalités demandait l'exclusivité du champ foncier scolaire depuis très longtemps; cela, on ne peut le nier, c'est vrai. Vers l'année '54, on a commencé à parler de fiscalité, on a fait de nombreuses études sur des possibilités de régler la fiscalité municipale mais les conclusions n'ont jamais été rendues publiques et nous n'avons jamais obtenu de réponse finalement. Les années ont passé, nous sommes en 1978 et les municipalités du Québec n'ont pas cessé de demander l'exclusivité du champ foncier scolaire. Mais les contextes économiques de 1954 et de 1978 ne sont pas les mêmes. La part du payeur de taxe foncière sur le plan scolaire en 1954 et en 1978 n'est pas la même. L'évolution des dépenses n'a pas été suivie de la même façon par la valeur monétaire ou le volume monétaire payé par le propriétaire foncier sur le domaine scolaire. C'est le gouvernement provincial qui a toujours

complété le manque nécessaire aux commissions scolaires. Alors, cela veut dire que la progression de la masse monétaire scolaire directement reliée au payeur de taxe n'a pas suivi l'évolution et la responsabilité des dépenses impliquées dans le domaine de l'éducation.

D'autre part, le gouvernement de 1978 est prêt à libérer le champ foncier scolaire et à le remettre aux municipalités. Il est évident qu'il y a un profond malaise entre les commissions scolaires et le gouvernement. Je pense bien que la décision de laisser l'imposition foncière en totalité aux municipalités vient nécessairement d'une demande des municipalités. Mais il appartient au gouvernement de régler le problème entre lui et le monde scolaire, afin de clarifier une fois pour toutes la question de la taxation foncière.

Je pense qu'il faut participer dynamiquement à cette conférence. Et même si, en partie ou en totalité, il en semble pas y avoir accord sur le réaménagement, des consultations et des discussions auront lieu afin de trouver des modalités, pour confectionner au moins un chapeau qui fera à tout le monde. On va appeler cela le préambule à une réforme profonde de la fiscalité.

D'autre part, les municipalités, par leur conseil de ville, ont un responsable au gouvernement provincial et ce responsable, le ministre des Affaires municipales, a un rôle extrêmement important à jouer. Nécessairement, il fait partie d'un gouvernement, il doit, en règle générale, agir suivant la ligne de pensée de son gouvernement, mais il ne faut pas oublier que le ministre des Affaires municipales est le porte-parole officiel des municipalités du Québec auprès des différents ministères, parce que nous avons affaire à différents ministères. Nous recevons des charges de différents ministères, mais nous ne recevons pas la liquidité nécessaire pour prendre ces responsabilités, alors le ministre doit faire partie intégrale du corps des administrateurs des municipalités du Québec. Et lorsque nous le rencontrons, il doit nécessairement retransmettre le plus fidèlement possible ce que nos administrés veulent.

Nécessairement, il sera peut-être obligé, à certains moments, de prendre partie contre son gouvernement. Je dis qu'il devra le faire, parce que dans une réforme qui viendra éventuellement, on va définir une fois pour toutes ce qu'est l'autonomie municipale. Est-ce simplement prendre un cahier de charges, l'appliquer et payer les dettes, ou si c'est autre chose que cela? À mon avis, c'est autre chose. C'est simplement une liberté d'agir dans un cadre de responsabilités bien définies. Lorsque les membres de l'Union des municipalités et autres, qui sont rattachés directement au ministère des Affaires municipales, auront défini et discuté leurs volontés avec le ministre, le ministre devra fidèlement rapporter ces demandes au cabinet des ministres. Ensuite, on partagera, chacun, nos responsabilités.

D'après ce qui s'est dit et ce qui s'est discuté dans les différents ateliers, il s'est dégagé un consensus. Il ne faut pas oublier, messieurs les ministres responsables de cette grande conférence, que vous aviez devant vous des personnes expérimentées dans l'administration publique. Certains sont jeunes, d'autres le sont moins, mais d'autres sont très aguerris; ils savent écouter et ils savent aussi décider. Dans les ateliers, il s'est fait une espèce de consensus, non pas une acceptation telle quelle du projet présenté. Il ne faut pas oublier qu'on ne peut accepter un réaménagement dans un temps aussi court. Nous devons établir,

conjointement avec le gouvernement, un mécanisme de discussion de tout ce changement de politique fiscale.

En tant que porte-parole de l'Union des municipalités du Québec, il est suggéré la formation d'un comité conjoint sur la fiscalité, composé de la façon suivante: deux représentants de l'Union des conseils de comté du Québec; deux représentants de l'Union des municipalités du Québec, un représentant de la Communauté urbaine de Montréal; un représentant de la Communauté urbaine de Québec; un représentant de la Communauté régionale de l'Outaouais; un représentant de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal; un représentant de la Ville de Montréal; un représentant de la Ville de Laval et un représentant de la Ville de Québec; des représentants du gouvernement, et ce comité sera coordonné par le ministère des Affaires municipales, dont le titulaire est le ministre responsable.

À ce moment-là, je pense bien que même si le cadre monétaire était immuable, il y avait possibilité de réaménagement à l'intérieur de ce cadre. Cela est tombé dans les oreilles de personnes expérimentées, M. le ministre. Dans les discussions que nous avons eues dans les ateliers d'aujourd'hui, cela a mûri et il est éclos une formule de possibilité de réaménagement. Ce comité devra avoir pour mandat d'étudier toutes les modalités de transfert de la masse monétaire proposée. Ce comité devra remettre son rapport le 15 septembre 1978. Je vous remercie.

**M. Jean-Marie Moreau,**
Union des conseils de comté du Québec:

M. le président, M. le ministre, messieurs mes collègues, messieurs les maires, messieurs les préfets. À ce stade de la conférence, il y a certainement lieu de faire une rétrospective des événements, des délibérations qui ont été tenues depuis hier matin et peut-être aussi d'anticiper sur l'avenir de la conférence et aussi sur l'avenir des municipalités du Québec, de nos collectivités locales. Il est de mise, du moins en ce qui me concerne, de remercier les délégués pour avoir entretenu et maintenu une atmosphère de cordialité dans les discussions, dans les positions qui ont été prises au cours de cette conférence. Nous devons, chacun de nous, être fiers de constater que nous pouvons démontrer à l'État du Québec, au gouvernement que nous possédons tout de même une certaine maturité et une certaine connaissance de l'administration publique, et c'est tout à l'avantage des municipalités du Québec.

D'ailleurs, les renvendications en matière de réaménagement fiscal ne datent pas d'hier. Les municipalités du Québec ont réclamé, depuis nombre d'années, la restitution intégrale du champ foncier. C'est l'aboutissement d'un cheminement si, aujourd'hui, nous sommes en présence de faits établis et de consensus bien clairs et bien nets en ce qui concerne ce transfert intégral du champ foncier. C'était l'élément de base de cette conférence, à savoir si nous pouvions établir, au niveau des municipalités du Québec, un consensus sur ce principe d'accrocher l'autonomie des municipalités à un champ foncier qui est propre aux municipalités. Cela ne veut pas nécessairement dire que cela dégage le gouvernement de ses responsabilités futures en ce qui concerne le financement de nos localités du Québec et de responsabilités futures qui ne sont pas encore identifiées. Il est bien entendu, M. le ministre, que certaines régions marginales du Québec doivent compter sur l'État comme pourvoyeur et comme organisme de péréquation.

Je remercie mon collègue de l'Union des municipalités du Québec d'entériner, au nom de son organisme, la formation d'une commission conjointe d'étude avec le gouvernement qui ferait rapport avant le 15 septembre 1978. Nous sommes très heureux d'adhérer à une commission comme celle-là, nous de l'Union des conseils de comté du Québec.

Je voudrais aussi assurer nos amis des commissions scolaires de notre assistance en ce qui concerne leur raison d'être. Je pense bien que nous, du monde local, qui sommes tellement jaloux de notre autonomie, de nos prérogatives, ne pouvons certainement pas nous réjouir du fait que, dans une éventualité, on pourrait changer l'aspect du monde scolaire. Il va falloir tout de même garder à vue le fait que chaque citoyen a droit à sa représentation également au niveau scolaire. Pour ma part, je n'ai jamais mis en cause et mis en doute la raison d'être des commissions scolaires. Tout ce que l'Union des conseils de comté a revendiqué vis-à-vis de l'État et a essayé de démontrer, c'était que, certes, les commissions scolaires étaient dans un mauvais champ fiscal. C'est bien différent de contester la raison d'être des commissions scolaires...

Si nous nous référons au début de la normalisation du taux de taxes scolaires, nous constatons que la masse monétaire qui était cotisée, prélevée sur le champ foncier, s'élevait aux environs de $300 000 000 et, même après avoir rabattu le taux normalisé, nous avons constamment été grugés par les commissions scolaires, par la taxe scolaire, pour en venir à $625 000 000 l'an dernier.

En vertu de la loi 50 sur l'évaluation foncière qui est également une loi sur la fiscalité, nous avons connu des exemptions à certaines compagnies, à l'État et à d'autres, et à ce rythme là, il est bien entendu que dans cinq ou dix ans, le champ foncier des municipalités aurait été entièrement occupé par d'autres que les municipalités. Ce n'est pas nous qui le disons; le rapport Castonguay précise qu'après 1980, au rythme actuel, les municipalités seront financées par subventions à au-delà de 50%. Nous sommes bien d'accord, je crois, pour admettre ensemble que, lorsque le gouvernement finance des organismes, des structures comme les commissions scolaires ou comme les municipalités, à au-delà de 50% et de 60%, il les administre également au même pourcentage.

Car pour les municipalités, il y a deux possibilités: d'une part, accepter de prendre des décisions au niveau local, des décisions administratives, l'odieux de taxer, ou d'autre part accepter, par subventions statutaires ou autres, d'être financées à même les fonds généraux de l'État. Mais cela limite les municipalités du Québec à un rôle symbolique de coupeurs de rubans, pas autre chose.

Si nous prenons pour acquis que les élus du peuple, les élus locaux, se contentent de rôles aussi effacés de parrains de confirmation pour les maires, cela est noble, mais cela ne règle pas grand-chose. Je pense bien que nous n'avons pas d'alternative dans ce sens, et c'est pourquoi cette conférence, même si elle ne répond pas à toutes les questions posées, est tout de même la base, le coup d'envoi d'une certaine ouverture de la part de l'État en ce qui concerne la fiscalité. Bien entendu, il va y avoir encore beaucoup de pourparlers; nous sommes encore convaincus que non seulement l'État devrait remettre aux municipalités le champ foncier normalisé, mais également le non-admissible. Cela aussi fera encore l'objet de discussions.

Nous sommes également convaincus que les municipalités semblent d'accord sur le principe de l'élargissement de l'assiette fiscale. Il va aussi falloir revoir, avec le gouvernement, les moyens, les façons et les normes de cette redistribution. Nous ne croyons pas que cela va être tassé demain soir. C'est pourquoi il y a encore du travail, beaucoup de boulot à faire.

Par ailleurs, en ce qui concerne cette conférence, certains journaux parlent aujourd'hui de « fiasco »; je ne pense pas que ce soit un fiasco. Je pense que c'est peut-être la première rencontre où on a vraiment pu discuter sérieusement, au moins établir clairement les positions des municipalités. Ne serait-ce que parce que les municipalités ont pu s'assembler, fraterniser, évaluer les problèmes et les responsabilités qui les confrontent, ainsi que pour établir des consensus en dehors des contraintes que nous supposons que l'État pourrait nous imposer.

Je pense que l'État aussi est en mesure de constater l'unanimité qui s'est faite quant aux catégories de municipalités. Et cela, je pense que c'est une chose excessivement importante. Il serait malheureux que le gouvernement oublie que les municipalités ne peuvent pas faire l'unanimité quand il est question de leur autonomie et de leurs décisions administratives au niveau local.

Loin de croire que cette conférence est un fiasco, je crois que seulement pour ce principe, c'est une réussite de notre part. Je ne veux pas parler de menaces et de front commun des municipalités contre le gouvernement, d'ailleurs les délibérations qui ont été tenues démontrent une volonté de collaboration dans un esprit de justice de part et d'autre. Pour ma part, cela me satisfait. Je suis prêt, et notre organisme, l'Union des conseils de comté du Québec, est prêt à explorer les avenues que nous croirons justes et raisonnables parce que nous sommes bien convaincus que ce transfert du champ foncier ne limite pas les responsabilités de l'État et que dans le phénomène de décentralisation et d'aménagement du territoire, nous devrons étudier ensemble quelles vont être les choses à décentraliser, qu'on peut décentraliser et qu'on veut décentraliser. Combien cela va-t-il coûter, la décentralisation? Quelles nouvelles responsabilités auront-elles?

Il est important, si on veut conserver et perpétuer l'autonomie de l'administration des municipalités, que le monde municipal ne soit pas placé devant le fait accompli et des décisions prises du haut de la tour. Il est important que des conférences comme celle-là aient lieu, pour nous tous, même pour l'État. En somme, à ce stade-ci, c'est la conclusion que j'en tire. C'est pourquoi je remercie les maires, les délégués qui ont pris part à ces délibérations; votre travail n'arrête pas aujourd'hui; je pense bien que les différents organismes qui vous représentent auront à vous consulter au cours de l'été, chacune des municipalités du Québec, chacun des conseils de comté du Québec, pour connaître votre opinion, vos prérogatives, vos inquiétudes.

Les régions du Québec sont très vastes et les besoins sont différents. C'est pourquoi il est essentiel que les organismes qui vous représentent soient bien informés des besoins locaux. C'est dans ce sens que nous pourrons mettre les municipalités au diapason des exigences administratives de '78. C'est très important et je pense que c'est dans cette optique que nous devons regarder l'avenir, espérer et demander que d'autres conférences comme celle-là soient tenues dans des domaines aussi vastes, dans des domaines qui vont affecter chaque citoyen du Québec.

L'aménagement du territoire, la décentralisation, la fiscalité auront un impact sur tous les citoyens du Québec, non seulement sur les maires, les échevins et les conseillers municipaux, mais sur l'ensemble de notre collectivité, de notre population. C'est dans ce sens que le gouvernement, comme les municipalités, n'a pas d'autre choix que de voir à ce que les citoyens du Québec soient avantagés par les décisions qui vont se prendre à ces différents niveaux. Je vous remercie.

**M. Claude Paquette,**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

Monsieur le représentant de l'Union des municipalités, monsieur le représentant de l'Union des conseils de comté, messieurs les ministres, chers amis et représentants du monde scolaire et du monde municipal, je voudrais, dans un premier temps, vous apporter les salutations des quelque 450 commissaires qui se sont réunis à Québec parallèlement aux travaux que vous effectuez et qui, tantôt, venaient rencontrer les 30 commissaires qui participent à votre conférence afin de les saluer. J'espère que vous avez tous remarqué que ces 450 commissaires d'école ont participé à des travaux qui n'ont, en rien, dérangé les travaux que vous vous proposiez de faire et que c'est dans l'ordre et la dignité qu'ils sont venus soutenir moralement les 30 commissaires qui participaient à vos travaux.

Je pense qu'encore une fois, le monde scolaire a prouvé les qualités des hommes élus qui le composent.

Ils m'ont, en même temps, chargé de vous rappeler tout l'intérêt qu'ils portent aux travaux que vous effectuez et c'est pourquoi ils se sont réunis de façon parallèle dans d'autres locaux. Ils sont les citoyens de votre municipalité, les représentants des mêmes contribuables. Ils m'ont demandé de vous assurer de leur collaboration pour continuer cette concertation municipale-scolaire qui existe pratiquement partout et qui permet de mettre à la disposition des citoyens des équipements administrés par des gouvernements locaux qui sont différents.

Ils m'ont également demandé de vous rappeler le rôle important qu'ils jouent dans l'éducation de vos enfants et de vos petits-enfants, vous rappeler qu'ils souhaitent pouvoir continuer d'être vos dignes représentants dans l'élaboration de cette éducation. Il a été mentionné, au cours de la conférence, que les transferts fiscaux que pouvait effectuer le gouvernement avaient une limite dans le volume monétaire impliqué. Vous avez manifesté une volonté, depuis des années, par votre Union des municipalités et votre Union des conseils de comté, de posséder le champ d'impôt foncier.

Nous comprenons également les exposés du ministre des Finances à l'effet qu'il ne semble pas possible que vous deveniez propriétaires du champ d'impôt foncier et qu'en même temps, vous conserviez le revenu de la taxe de vente ainsi que de la taxe d'affaires.

Je comprends, de l'argumentation qui a également été présentée par plusieurs maires et représentants municipaux, que les deux taxes, le revenu de la taxe de vente et le revenu de la taxe d'affaires, sont pour vous des biens importants et que vous les reliez au moteur économique et à l'agent de promotion industrielle, commerciale, touristique que vous représentez dans chacune des municipalités.

J'entends vos représentants souhaiter la création de comités qui pourraient regarder cette réforme proposée et y trouver les aménagements qui permettraient au gouvernement municipal et au gouvernement provincial d'arriver à un consensus.

Je vous dis (et sans vouloir prendre les décisions à votre place) que le monde scolaire a besoin d'une source de revenus pour assurer son autonomie comme vous désirez en avoir une pour la vôtre. Dans ce sens, je remercie MM. Lafontaine et Moreau des accords de principe qu'ils ont donnés, en votre nom, quant au besoin des commissions scolaires d'avoir des sources de revenus qui leur permettront de conserver leur autonomie ou de l'acquérir.

Dans les discussions que vous aurez pour trouver les transferts fiscaux qui vous permettront d'assumer vos obligations envers les collectivités que nous représentons également dans le monde scolaire, nous vous demandons d'avoir également présente à l'esprit cette volonté des citoyens de continuer d'avoir des commissions scolaires, de continuer d'avoir des élus pour gérer l'éducation et lui donner cette teinte voulue par les citoyens du milieu. Sans voulois rebâtir une argumentation encore une fois, nous croyons qu'il n'est pas possible d'avoir une véritable autonomie scolaire ou municipale sans des moyens de financement qui permettent aux élus de répondre directement aux contribuables des sommes qu'ils dépensent.

Les commissions scolaires, dans cette réforme, ont besoin de savoir quel sort leur est réservé. Je ne pense pas, messieurs les ministres, que nous ayons été gâtés dans les rencontres et dans les discussions sur ce dossier.

Nous vous disons, élus au niveau provincial, élus au niveau municipal, que les commissions scolaires sont prêtes à manifester toute la collaboration possible pour trouver une place à chacun des trois gouvernements.

Nous vous demandons de ne pas rejeter du revers de la main cette institution qui (vos représentants l'ont tout à l'heure mentionné), doit continuer d'exister d'une façon véritable.

Notre ministre de l'Éducation nous reviendra bientôt, et nous lui dirons que nous lui donnons les mêmes missions que vous avez confiées tantôt à votre ministre des Affaires municipales, mais nous profitons quand même de la présence d'autres membres du Cabinet pour demander d'être écoutés et demander que les citoyens que nous représentons dans le monde de l'éducation aient justice et continuent de pouvoir être les véritables mandataires de ceux qui prennent les décisions au niveau local dans l'éducation.

Je remercie encore une fois les représentants municipaux de l'accueil qui nous a été fait, et j'ose espérer que vous êtes convaincus que notre participation à cette conférence n'aura pas été négative; de plus, j'espère que nous avons apporté quelques éléments positifs qui auront peut-être permis de rapprocher les trois niveaux de gouvernement.

**M. Jacques Parizeau,**
Ministre des Finances:

M. le président, mesdames et messieurs, après ces deux jours de discussions que nous avons tenues en assemblées et en dehors des assemblées, un certain nombre de choses se dégagent dans mon esprit. J'ai eu l'occasion de discuter avec le ministre des Affaires municipales. Il me semble loisible de proposer un certain nombre de choses qui pourront, dans le courant de la soirée ou demain, être examinées et sur lesquelles M. Tardif concluera demain soir.

L'idée d'un comité qui assurerait le suivi de cette conférence et qui examinerait un certain nombre de propositions qui vous ont été présentées m'est personnellement, et à M. Tardif aussi, tout à fait acceptable.

Je pense cependant que dans la proposition de l'Union des municipalités, on limite peut-être (ce serait à discuter) le nombre des représentants de façon un peu restrictive.

Je pense que ce comité aurait à ce point de travail à faire sur un grand nombre de sujets pour que l'on pense avoir un peu plus qu'un ou deux représentants par organisme. Compte tenu du fait qu'il faut quand même aboutir assez rapidement sur certaines choses et que les journées n'ont que 24 heures pour chacun, peut-être pourrait-on envisager d'avoir un peu plus de représentants sur le comité en question, ceci afin que certains puissent s'occuper d'un sujet, et d'autres d'un autre sujet.

Je pense que, quant à la composition de ce comité, nous voyons la chose à peut près du même oeil. M. Tardif, que j'ai consulté avant de venir ici, voit la composition en termes des organismes représentés, de la même façon.

Je suggérerais cependant que le ministre des Affaires municipales, dans le courant de la soirée, contacte les deux unions, dans un premier temps, et les autres organismes qui pourraient être représentés. Le ministère des Finances qui est assez vitalement intéressé dans tout ça pourrait déléguer un observateur, de façon que dans la journée de demain, on puisse avoir une idée de la façon définitive dont le comité pourrait être composé. Mais il n'y a, à cet égard, encore une fois aucune objection fondamentale entre nous. C'est une question de procédure.

La date du 15 septembre me convient tout à fait. Je comprends qu'elle vous convient parce que vous avez des rencontres en septembre ou à l'automne, mais d'autre part, il est très important que, justement à cette époque, on soit fixé, parce que c'est le moment où démarre la préparation des budgets au Québec; donc, il est parfaitement inutile, lorsqu'on parle d'une réforme d'une certaine ampleur, d'arriver trop tard. Ça peut impliquer des retards dans les mécanismes ou bien un ajournement parce que les livres commencent à se fermer. Donc, la date du 15 septembre me va, moi, parfaitement bien.

Il me semble, si on veut être tout à fait réaliste, qu'on doive établir la mise en vigueur de la réforme municipale au 1er janvier 1980. Si on dévoile le monument le 15 septembre 1978, je ne vois pas très bien qu'on puisse amener les réformes d'un bon nombre de lois, parce qu'il y a pas mal de lois à changer, et mettre en place

toutes les mécaniques nécessaires dans un intervalle de deux ou trois mois. Je pense que ce n'est pas réaliste.

Mais en posant que la réforme de la fiscalité municipale commencerait le 1er janvier 1980, les gestes qui, chaque année, sont posés dans le discours du budget pour élargir un champ de taxation des municipalités ou pour augmenter les subventions, pourraient être agencés en fonction de la réforme qui, à ce moment-là, sera connue. Donc, qu'on puisse, à l'occasion du budget d'avril 1979 (dans le sens de la réforme de 1980) faire une première étape pour des choses qui relèvent du gouvernement lui-même.

Bon! Ce comité, je pense qu'il doit s'appuyer, dans un premier temps, sur un certain nombre de principes généraux qui me semblent avoir fait l'objet d'une sorte de consensus. Premièrement, que la taxe foncière scolaire normalisée serait transférée aux municipalités. Deuxièmement, que l'espace de taxation aménagé pour les municipalités, y compris les transferts, entrerait dans une enveloppe de l'ordre de $300 millions, $310 millions ou $320 millions.

Troisièmement, qu'un certain nombre d'articulations de la proposition présentée par le gouvernement semblent avoir un certain intérêt. Par exemple (ce n'est pas une liste limitative que je donne ici), l'élargissement de l'assiette fiscale pour aller toucher des choses, qui actuellement, ne sont pas taxées; par exemple, la formule de taxation des compagnies de communications et d'électricité. Un certain nombre de choses comme celles-là dont vous avez eu l'occasion de discuter et qui ne semblent pas présenter de problèmes.

Ce comité aurait à examiner un certain nombre, si je peux m'exprimer ainsi, de morceaux du domino qui eux, semblent poser soit des interrogations, soit des difficultés. Je vais encore donner quelques exemples, sans que cela soit limitatif.

Il est clair, en premier lieu, que pour beaucoup d'entre vous, échanger la taxe de vente contre des éléments de taxe foncière pose le problème des répercussions, dans quelques années, d'un choix comme celui-là. Est-ce que la taxe foncière augmenterait moins vite que la taxe de vente? J'ai déjà dit hier après-midi que je comprends ce type d'inquiétude. Je voudrais élaborer un peu cet après-midi parce que dans l'intervalle, j'ai eu l'occasion de voir un rapport qui, si je comprends bien, a passablement circulé, et dont certains éléments sont sortis dans les journaux. Ce rapport concluait essentiellement dans le sens suivant: que la réforme proposée en 1979 est peut-être, dans l'ensemble, avantageuse, mais qu'elle provoquerait une dégradation assez rapide de la situation des municipalités dans les années qui suivraient. Cette étude est basée sur un certain nombre d'hypothèses que je voudrais rapidement décortiquer.

Il y a, pour l'ensemble des municipalités, dans la réforme proposée deux éléments qui s'ajoutent et deux éléments qui s'enlèvent. Les éléments qui s'ajoutent, ce sont la taxe foncière scolaire normalisée, bien sûr, et les en-lieux de taxe sur les réseaux, en particulier. Ceux qui s'enlèvent, ce sont la taxe de vente et la taxe d'affaires, tels que définis dans le mémoire. L'étude que j'ai vue donne à peu près ceci: on projette pour l'avenir la taxe de vente et la taxe d'affaires à des taux relativement importants, tel qu'observé dans le passé, 8%, 9%, 10%, 11%. Pour ce qui a trait à la taxe scolaire foncière, on la projette à 4%. Pourquoi la projette-t-on à

4%? C'est parce qu'on fait une revue historique de l'évolution des montants obtenus par cette taxe au cours de plusieurs année antérieures. Le résultat, c'est qu'on prend le produit de la taxe de vente scolaire quand le taux normalisé était à $1,45 et on le prend aujourd'hui à $1, avec un taux décroissant qui a quasiment diminué d'un tiers et avec une évaluation qui, elle, a monté. On combine les deux et on arrive à un taux d'expansion très bas, 4%. Je comprends bien. Et là, on prend les en-lieux sur les réseaux et on colle aussi 4%. Je m'excuse, mais cela n'est pas correct. Il est évident que quand on doit projeter une assiette fiscale, on la projette telle qu'elle existe aujourd'hui, pour voir ce qu'elle va donner. La taxe foncière scolaire à $1, elle n'augmente pas de 4% par année, elle augmente bougrement plus que cela. Au cours des deux ou trois dernières années, que voulez-vous, cela a augmenté en moyenne d'à peu près 10% par année. Ce sont des choses comme cela qui créent, à un moment donné, des impressions qui peuvent être dangereuses. Un des rôles du comité va être justement de faire en sorte que tout le monde au moins s'entende sur les chiffres et que chacun ne parte pas avec des projections dans toutes les directions. On dit que les exercices statistiques sont des exercices dangereux, mais ils sont d'autant plus dangereux quand on les fait séparément, et d'autant moins dangereux quand on les fait ensemble. Je pense que, dans un premier temps, il faut au moins s'entendre sur les chiffres et éviter des exercices analogues à celui que je viens d'indiquer.

Ceci étant dit, je ne ferme pas nécessairement la porte à une combinaison de moins d'en-lieux et d'un peu de taxe de vente qu'on garderait dans le système.

Si c'est cela qui semble être la meilleure et la plus juste solution, je suis ouvert. La seule chose, c'est que je voudrais qu'on ait fait l'exercice sérieusement et que ceux qui ont un certain nombre de représentations à faire à cet égard aient toutes les occasions de les faire.

Il est évident, par exemple, qu'il y a probablement des corrections à apporter pour les banlieues de Montréal où la formule présentée par le gouvernement semble, selon certains (et les chiffres que j'ai vus ce matin ont une certaine validité, à première vue), avantager davantage les villes-dortoirs que les villes dont l'économie est davantage balancée entre commerces, industries et résidences. On peut imaginer de corriger cela avec une combinaison de taxe de vente et d'en-lieux ou d'une autre façon; c'est une des choses que le comité aura à examiner.

Deuxième sujet important pour ce comité, c'est l'examen de la disparition graduelle des subventions conditionnelles, en particulier pour certains services essentiels comme les aqueducs et les égouts. On peut s'imaginer qu'on fasse disparaître cela petit à petit pour tout le monde en même temps; ou bien, on peut s'imaginer, au contraire, qu'on fasse disparaître cela assez brutalement pour les municipalités d'une certaine taille qui ont les ressources suffisantes, mais qu'on les garde un certain bout de temps pour les petites municipalités dont on sait très bien que, même dans l'hypothèse où on augmente leurs ressources propres, même de façon substantielle en pourcentage, elles auraient beaucoup de difficultés à assurer des services comme ceux-là. Je pense qu'il faut examiner cela.

Troisième question qui pourrait être examinée: l'utilisation de la taxe d'affaires provinciale. Ainsi, par exemple, on a souligné que, comme on ne connaît pas

encore très bien quels pourraient être les pouvoirs ou les champs de dépenses de ces responsabilités qu'auraient de nouveaux organismes régionaux, d'une part, et quelles seraient les augmentations de responsabilités des municipalités proprement dites, d'autre part, il ne faudrait peut-être pas penser que la taxe d'affaires provinciale soit réservée exclusivement aux organismes régionaux mais puisse être retransférée dans les municipalités, si les municipalités sont amenées dans l'avenir à avoir des responsabilités ou des champs de dépenses nouveaux. Là encore, je ne vois pas d'objections majeures à ce qu'on aborde une question comme celle-là.

Ce que nous savons, c'est qu'au plan régional et au plan local, il y a actuellement des responsabilités et, dans les années qui viennent, il y a des chances qu'il y en ait encore plus. Il faut donc une réserve quelque part. Comme je l'ai dit hier, la réserve est là.

Quatrième chose: on m'a indiqué que, même si on a de la difficulté à accepter que le champ de taxation foncière pour les dépenses inadmissibles demeure dans les commissions scolaires, on souhaiterait cependant qu'une sorte de freinage soit placé de ce côté de façon à ce qu'on ne se retrouve pas d'ici trois ou quatre ans avec non pas $75 000 000 de taxation foncière pour les inadmissibles, mais $150 000 000 ou $200 000 000.

Cela me paraît être une interrogation parfaitement légitime, mais je pense qu'ici je rejoindrais un voeu que M. Paquette m'exprimerait sûrement dès que j'aurais fini de parler en suggérant que, quand on aborde cette question-là, il est évident que les commissions scolaires doivent être partie à la discussion. J'imagine aussi que les organismes gouvernementaux qui déterminent les directives de financement des commissions scolaires peuvent avoir, évidemment, une influence très directe sur le recours à l'inadmissible.

Mais je pense que la préoccupation qu'on m'a exprimée dans ce domaine est une préoccupation qui est parfaitement légitime.

Vous voyez, ce sont des sujets comme ceux-là qui pourraient être examinés par un comité formé — mais entendons-nous cependant — de représentants vraiment accrédités à discuter de ces choses, de façon à ce que ceux qui sont sur ce comité représentent véritablement la position de leurs unions, de leurs conférences, de leurs groupes. Je pense que cela est très important parce que nous ne sommes pas, sur le plan des consultations, au point de départ, mais au point d'arrivée. Beaucoup de consultations ont eu lieu à partir du mois de décembre dernier. Il y en a eu passablement au début de l'année, et là nous arrivons au point où nous avons des formules à mettre au point.

Je pense qu'il faudrait aussi que l'on examine avec beaucoup de soin, et peut-être avec davantage de soin que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant, la situation spécifique de la taxation sur les propriétés agricoles.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est dit: ce qui existe continue. Plusieurs maires de municipalités rurales, depuis hier, me disent que, compte tenu de la formule qui est présentée par le gouvernement pour la réforme fiscale, le seul fait de ne pas bouger par rapport à la fiscalité sur les fermes, risquerait de détériorer la

position de municipalités à caractère rural. Je pense, en particulier, à la limitation de $1 qui, évidemment, a un impact direct dans la mesure où, dans notre formule, passablement de transferts se font conformément à l'effort fiscal. Évidemment, dans la mesure où on bloque à $1 l'effort fiscal dans un certain nombre de points, il y a des ajustements à faire à notre formule.

C'est donc, M. le président, dans un effort à la fois de très grande ouverture, mais de très grande volonté aussi d'aboutir, dans des délais que chacun reconnaîtrait comme importants, que nous abordons cette question, à la fin de cette journée et demie. Je souhaite que, à partir de ce que je viens de dire, un certain nombre de discussions s'engagent de façon à ce que M. Tardif, le ministre des Affaires municipales, puisse, demain soir, présenter une conclusion qui aura fait l'objet d'un consensus assez large. Merci.

**M. Jean-Marie Lafontaine,**
Union des municipalités du Québec:

M. le président, je ne prendrai pas tellement de temps parce que je pense que les meilleurs interlocuteurs sont dans la salle. Il y a deux jours qu'ils attendent pour dire directement, à leur façon, ce qu'ils pensent. Je vais dire ceci, c'est qu'en principe, on est tous d'accord sur une réforme en profondeur de la fiscalité municipale. C'est indéniable. Mais il faudra faire bien attention, à mon avis, pour que les municipalités ne demeurent pas avec un seul pourvoyeur de fonds et là, j'entends le propriétaire foncier. Je le considère comme un agent primaire de développement économique, mais il est limité dans son intervention. Les agents auxiliaires de l'économie que sont les commerces et les industries doivent demeurer des partenaires très liés au développement économique d'une ville ou d'une région, mais surtout d'une ville parce que les villes ont été bâties par des résidants d'abord, qui ont donné les outils nécessaires au développement de l'économie, soit les commerces, les industries et autres. Quand on parle de retrait de taxe de vente, de retrait de taxe d'affaires, il faut faire bien attention de connaître quelles seront les implications immédiates et futures. Le payeur de taxe investit dans les services directement liés à l'activité économique des industries, des commerces et autres. Si on lui enlève le partenaire essentiel au développement économique, comment voulez-vous que lui seul puisse continuer à subvenir à ces besoins. Je termine ici.

**M. Jean-Marie Moreau,**
Union des conseils de comité du Québec:

M. le président, je pense bien que tout ce qui a été dit par le ministre, M. Parizeau, ouvre certainement de nouvelles voies, de nouvelles approches de la part des municipalités et de la part du travail qu'aura à accomplir ce comité d'étude sur le réaménagement fiscal. Je ne voudrais pas, dans cette nouvelle intervention, interpréter et conclure sur l'exposé de M. Parizeau en ce qui concerne le non-admissible, en ce qui concerne la taxe d'affaires et les différents points de vue que le ministre des Finances a énoncés. Ce serait se prendre peut-être pour le Saint-Esprit que de vouloir se substituer au travail d'un comité et au boulot que ce comité aura à accomplir au cours de l'été. Ce qui est essentiel, je crois, c'est de mettre l'emphase sur les relations et les communications que ce comité devra avoir avec les municipalités dans le domaine du réaménagement pour qu'il représente adéquatement (surtout la partie des représentants municipaux) les municipalités devant le gouvernement.



F2

Je pense que cela est essentiel et nous sommes assurés, de la part du ministre, d'une certaine ouverture quant aux négociations, aux discussions et aux études qu'ils vont entreprendre.

Je pense qu'il y a consensus général sur le transfert du champ foncier normalisé. Pour ce qui est du reste, l'Union des conseils de comté du Québec avait, au début de cette conférence, une position, un mémoire qui établissait clairement, et je l'ai dit aussi à l'ouverture, sa position. Et je crois que jusqu'à ce que ce comité ait terminé ses études et fait sa représentation vis-à-vis du gouvernement, nous devons nous en tenir à cette prise de position. Merci.

**M. Claude Paquette,**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

Je pense que les commissions scolaires peuvent se réjouir du fait que les municipalités ont des points d'interrogation sur la réforme qui est proposée.

Nous avions la conviction que du côté gouvernemental, c'était une décision prise et je pense que malgré les entrebaillements de portes qui sont faits, cela demeure une décision prise. Heureusement que le monde municipal se réserve le droit de regarder plus profondément et de faire connaître ultérieurement son assentiment ou non à cette réforme.

J'ai fait des ouvertures concernant le sort des commissions scolaires et, comme dans d'autres occasions, on a trouvé des portes fermées; on durcit la position gouvernementale pour dire que les commissions scolaires pourront assister au frein qui sera placé à leurs pouvoirs de taxation sur les dépenses non subventionnées. Dans ce sens, ce n'est sûrement pas satisfaisant pour le monde scolaire, mais c'est consolant de voir que le monde municipal lui, se soucie du sort des commissions scolaires.

**M. Jacques Parizeau,**
Ministre des Finances:

M. le président, je n'aurai, à ce stade-ci, pas grand-chose à ajouter, sauf peut-être deux points, l'un qui est une réaction à ce que vient de dire le représentant de l'Union des municipalités, et l'autre simplement mentionner un élément de la question que j'avais oublié tout à l'heure.

Je suis tout à fait d'accord avec le maire de Grand-Mère pour dire qu'il est important, étant donné la façon dont notre système a évolué historiquement, comme je le disais hier après-midi, que dans la taxation municipale, industries et commerces soient associés aux particuliers dans le financement des villes. Il n'est pas question de toucher à cela, en soi. Il est évident que la taxe foncière sur les industries et les commerces, telle qu'elle existe dans les municipalités, demeure. Il est évident aussi que la taxation scolaire sur les industries et commerces, dans l'optique du transfert dont j'ai parlé tout à l'heure, est retournée aux municipalités. Ce dont nous discutons, simplement, c'est la taxe d'affaires en plus, à part cela. On ne joue pas entre rien et tout. Ou plutôt oui, on joue entre rien et tout. C'est entre les deux.

Cette atmosphère va prévaloir à l'intérieur du comité. Il y a des ajustements à faire, quand on parle d'ajustements, ce n'est jamais entre zéro et l'infini.

Il y a un élément que j'ai oublié tout à l'heure qui me paraît assez important et qui m'a été souligné à deux ou trois reprises aujourd'hui, et qui est le suivant: c'est qu'en faisant démarrer la réforme municipale le 1er janvier 1980, et en dévoilant le monument autour du milieu de septembre 1978, on va donner à toute une série de municipalités la possibilité, si vous me passez l'expression, de tenir une espèce de comptabilité en partie double, c'est-à-dire de voir ce que rapportent les sources actuelles de financement et ce qui viendrait du nouveau système. Cela sera extraordinairement difficile, à la fois pour les municipalités et pour le gouvernement. Il faut revérifier toute une série de choses dont, par exemple, la valeur exacte des en-lieux dont on discutait hier après-midi. Certains m'ont demandé si on serait d'accord pour qu'une opération comme cela, en partie double, se fasse? Certainement.

**M. Claude Lachance,**
Délégué du comté de Dorchester:

M. le président, tout à l'heure, tant le représentant de l'Union des municipalités que le représentant de l'Union des conseils de comté, appuyés en cela très longuement par le ministre des Finances, ont évoqué la formation d'un comité ayant comme mandat spécifique d'assurer un suivi à cette conférence importante. Bien sûr, je trouve que cette idée est excellente. Je vais me permettre ici de formuler une suggestion quant à la composition de ce comité. Dans le but de réfléter le mieux possible les opinions souvent fort intéressantes qui ont été émises au cours des deux derniers jours sur la réforme fiscale dans les différents ateliers de travail, j'émets la suggestion et j'espère aussi avoir l'appui des autres délégués là-dessus, que chacun des huit ateliers se nomme demain un délégué pour faire partie du comité, mais que ce soit un comité élargi. Ce serait un apport susceptible de donner des résultats non négligeables.

**M. J. Arthur Bédard,**
Maire du Lac Saint-Joseph:

Je veux simplement faire deux observations qui me paraissent fondamentales, à moyen terme, dans un cas, à court terme dans l'autre, et sur lesquelles j'invite l'assistance et le futur comité à réfléchir sérieusement, parce qu'elles constituent des préalables dans le débat en cours et ses conséquences futures. Premièrement, je veux m'inscrire en faux contre un énoncé du document « projet de réforme », page 4, énoncé qui sous-tend, dans une large mesure, toute l'argumentation et les conclusions du document.

Je cite: « *La valeur de la propriété est généralement représentative de la richesse et du revenu des gens qui l'habitent ou la possèdent. Dans la société moderne, la richesse foncière n'est plus, comme à l'époque féodale, la seule forme de richesse; il y en a d'autres, mobilières, celles-là, comme les actions, les obligations, les comptes de banque, les fonds de toutes sortes, les hypothèques, etc..., dont il n'est jamais question et qui, elles, correspondent bien davantage aux revenus des gens et à leur capacité de payer que le fait de posséder une maison ou d'occuper un logement. D'autant plus que, dans beaucoup de cas, la propriété constitue davantage la richesse du créancier hypothécaire* ».

À la fin du XX[e] siècle, la valeur foncière n'est aucunement indicatrice du revenu ou de la capacité de payer d'un individu, pas plus d'ailleurs que d'une entreprise. De plus, c'est une taxe sur le logement, et je m'excuse, mais contrairement à ce qui a déjà été dit, elle est invisible pour 60% à 65% des familles du Québec qui sont locataires. Le propriétaire est seul à avoir le compte de taxes; pour les locataires, il est camouflé dans son loyer. Le rapport Legault sur l'habitation et celui du CPDQ reconnaissaient le caractère d'une taxe sur le logement à l'impôt foncier.

D'après ce que je viens de dire, mon deuxième point n'a pas besoin d'être élaboré, il s'agit du scolaire. L'éducation étant devenue un droit social de tous les citoyens, au même titre que la santé et d'autres services semblables, je ne vois pas comment on puisse encore, de nos jours, voir une relation entre l'éducation et une taxe sur la richesse immobilière. Si par hasard c'était encore une réalité, il faudrait, pour être logique, accorder aux services de santé, aux universités, aux CRSSS, et propablement à d'autres services aussi, une source de taxation autonome et des administrateurs élus. À mon avis, c'est l'évidence même, mais au foncier, au scolaire, ce n'est plus justifié ni justifiable, et pour ma part, je souhaite que le gouvernement aura le courage de l'abolir totalement, comme il s'est engagé à le faire dans son programme. Merci.

**M. Marcel Bédard,**
Maire de Beauport:

Étant donné vos directives, M. le président, en trois minutes je vais tout vous dégringoler nos recommandations. En basant toutes lesdites recommandations sur le fait que nous sommes complètement, au sein de notre atelier, opposés à une taxe unique.

Compte tenu de cela, la première recommandation c'est le retour, aux municipalités, des amendes perçues suivant le Code de la route et le Code criminel. Comme le ministre l'a dit tout à l'heure, c'est un peu des miettes, ce ne sont pas des gros montants, cela pourrait peut-être passer dans ses $310 millions à $320 millions; il n'y a pas une grosse différence, on pourrait peut-être le passer dans ces $10 millions, M. le ministre.

La deuxième recommandation, c'est le maintien de la taxe d'affaires aux municipalités. Toujours, M. le ministre, nos recommandations sont faites dans le cadre de vos directives à l'effet que vous avez $300 millions à $320 millions; peut-être, en forçant un peut, on irait chercher $330 millions.

La troisième recommandation: le maintien du per capita aux municipalités. Là, vous reconnaissez chacune de nos recommandations parce que ce sont toutes des taxes qui sont progressives.

La quatrième recommandation, c'est le maintien de la taxe de vente aux municipalités.

La cinquième recommandation: la taxe d'affaires provinciale perçue par les municipalités et remise au gouvernement; on est en complet désaccord. Là-dessus, notre représentant gouvernemental nous a dit que cette façon de procéder était peut-être pour nous donner des sommes, au sein des communautés

urbaines ou des autres comités (les 91 comtés) qu'on apprendra peut-être, demain, dans la décentralisation.

Là-dessus, M. le ministre, on dit que s'il y a des sommes qui sont nécessaires pour ces 91 comtés ou les communautés urbaines, s'ils ont besoin d'argent, qu'ils envoient leurs comptes de taxes, mais pas les faire envoyer par nous pour avoir ensuite le ridicule de se faire taxer de tous les problèmes que vous connaissez. Mais, là-dessus, on attire votre attention, M. le ministre, il y a trois communautés urbaines dans la province de Québec, il va falloir y penser comme il faut avant d'en faire d'autres.

Sixièmement, on a parlé un peu du salaire de $20 000. à $30 000. On s'aperçoit que le salarié de $20 000. à $30 000. est pas mal chargé au point de vue des taxes. Ceux qui gagnent de $0 à $7 000., on est bien prêt à les aider, mais il ne faut pas encourager les $20 000. à $30 000. à quitter notre province.

Septièmement... Non, M. le ministre, c'est parce qu'on parle du fédéral, j'aime autant ne pas en parler...

Huitièmement, le maintien des subventions conditionnelles et inconditionnelles; pour toute l'argumentation que je vous ai apportée tout à l'heure, en prenant en considération que ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont les mêmes besoins et qui seront obligées de donner les services futurs.

Neuvièmement, on attire votre attention sur la taxe de l'essence qui pourrait être intéressante pour nous, à l'intérieur toujours de vos $330 millions.

Dixièmement, on vous demanderait, M. le ministre, de projeter pour les trois prochaines années, ce que vous recommandez, compte tenu que nous, chez-nous, on est obligé de vous présenter un projet triennal. Merci.

**M. J.B. Rochon,**
Préfet du comté d'Abitibi:

Les remarques que je voulais faire hier et que je vais faire aujourd'hui, sont des observations face à la situation qui nous est faite dans cette nouvelle formule présentée à cette conférence.

Lorsqu'on lit la documentation qui nous a été présentée, on se rend compte d'une chose, c'est qu'il y a 80 municipalités qui ne bénéficient pas des avantages de la réforme. Ces municipalités, pour la plupart, se situent en Abitibi-Témiscamingue. Cela nous a énervé, cela nous a forcé à se pencher sur le projet qui était mis de l'avant pour essayer de trouver à quel endroit on pourrait améliorer cette situation.

En approfondissant nos études, on s'est rendu compte qu'il y avait des avantages dans notre région lorsqu'on essayait de partager en une sorte de grande famille les revenus de la taxe de vente.

En effet, nous avions une certaine sympathie de la part de ces municipalités qui possédaient les commerces ainsi que les moyens financiers pour se donner des services intéressants, plus élaborés parce qu'elles profitaient du retour de la taxe de vente qui provenait des achats faits par les résidants des municipalités environnantes. On nous recevait avec un beau sourire parce qu'on y apportait notre argent lors d'achat de vêtements, meubles, huile, etc..., et ceci même si on profitait de certains avantages de ces municipalités.

Avec la réforme, nous voyons un danger, c'est qu'il se dresse à l'entour de nos municipalités au Québec, une espèce de muraille. Quand nos gens seront appelés à défrayer les dépenses pour leurs services, les municipalités dont je parlais tout à l'heure pourront dire: « Restons chacun chez-nous avec nos bébelles ». En terminant, je vous demanderais de prendre en considération la situation toute spéciale de l'Abitibi-Témiscamingue face à la réforme qu'on propose actuellement. Merci.

**M. Laurence Coulombe,**
Préfet du comté de Gaspé-Ouest et maire de Mont-Louis:

Hier, M. le président, j'ai pensé qu'on était orphelin, mais je me suis aperçu, en naviguant dans différents ateliers, qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Je me suis aperçu que les bulletins que nous avons eus hier, je ne sais pas s'ils viennent de la Fédération des commissions scolaires, mais il y en a qui ne monteront pas au secondaire. Je veux parler de la Gaspésie, M. le ministre. On fait partie de régions qui ont été longtemps sous-développées et quand on a eu la centralisation des commissions scolaires, eh bien, non seulement on a perdu beaucoup de population, on est resté avec des piquets de clôture, parce que notre population a déserté la ville. Non seulement le gouvernement a une responsabilité morale envers les municipalités locales, rurales, mais envers les villes aussi. Je voudrais que le comité en formation fasse une étude des municipalités au point de vue géographique, parce qu'on a des municipalités comme Gaspé, comme la mienne qui a 20 milles de longueur, et cela fait trois villages dans une même municipalité, M. le ministre.

Il y a des municipalités-dortoirs, comme vous avez dit tout à l'heure. Elles ont moins de dépenses que celles qui sont mal situées. C'est pour cela, M. le ministre, qu'il fallait que vous preniez cela en considération. M. le président, merci.

**M. Louis-Ovide Bouchard,**
Préfet du comté de Lac Saint-Jean-Ouest:

Monsieur le président du congrès, monsieur le ministre, je ne vais pas commenter, parce que je suis rapporteur officiel de notre comité, de notre atelier. Je vais me limiter à signifier ce qui a été décidé, ou qui a semblé être décidé à notre atelier.

Dans notre atelier, c'est une volonté majoritaire que l'impôt foncier scolaire doit être occupé au complet, y compris l'inadmissible. Également, la taxe d'affaires. Notre comité, notre atelier est d'avis que c'est encore le gouvernement local qui devrait percevoir la taxe d'affaires. Beaucoup de maires voient, là-dedans, une intrusion du gouvernement dans les affaires locales. Au sujet de la taxe de vente, notre atelier est d'accord également, ou en tout cas que cela soit rediscuté, que les municipalités continuent à recevoir une partie de la taxe de vente. À propos des

octrois conditionnels et inconditionnels, les municipalités, surtout les municipalités rurales, sont très inquiètes de l'abolition de ces octrois et cela me fait plaisir, M. le ministre, que vous l'ayez reconnu dans votre discours, parce que dans la province de Québec, il y a trop de disparités de richesses et de capacités de payer pour toutes les mettre dans une même formule, les petites municipalités surtout. Moi, je crois que ce serait les laisser à leur sort et les faire mourir à plus ou moins brève échéance. C'est une des conclusions de notre comité.

Notre atelier est parfaitement d'accord pour qu'il y ait un comité permanent pour enfin discuter et prendre une décision conjointe avec le gouvernement sur de nouvelles structures.

Personnellement, comme préfet de comté (et cela fait pas mal longtemps, cela fait 17 ans), j'ai présenté plusieurs mémoires déjà. Comme les municipalités rurales ont des implications, des responsabilités dans l'administration de la voirie et dans d'autres administrations, je crois que ce serait honnête et juste que le gouvernement remette une partie de la taxe sur l'essence et sur les véhicules à moteur pour qu'on soit capable, nous autres aussi, de répondre aux besoins. Merci.

**M. Serge Dazé,**
Maire de la ville de Saint-Bruno:

M. le ministre Parizeau, vous dites avoir une somme de $309 millions à disposer, et par le biais de cette conférence, vous nous permettez de vous exprimer nos opinions, alors, voici humblement les miennes. Je suis d'accord avec vous pour une amélioration de la situation fiscale ou financière des municipalités. Je ne me sens pas toutefois lié, à tout le moins pas limité, par les demandes de l'Union des municipalités du Québec de 1954. Je préférerais de loin l'impôt sur le revenu à l'impôt foncier. Nous avons évidemment besoin de temps, de répit pour vérification de la simulation qui nous a été transmise. J'aurais souhaité pouvoir examiner diverses simulations. Je dis que les villes ne devraient pas mettre tous les oeufs dans le même panier, en ce sens que nous devrions garder une diversification de notre champ de taxation et dans ce sens-là la taxe de vente, taxe progressive, devrait être maintenue.

Je suis également d'avis qu'à cause de la diversité des villes et de la complexité d'une révision de la fiscalité, il vaudrait mieux une formule simple du genre de celle qui a été préconisée durant la campagne électorale du Parti québécois, c'est-à-dire l'augmentation de la taxe de vente pour la rendre à 3% au lieu de 2%. Je suggérerais à ce moment que le 1% d'augmentation soit distribué, selon les normes d'équité régionales.

**M. Rosaire Ouellet,**
Maire de Price, délégué du comté de Matane et président de la Conférence municipale de l'Est du Québec:

M. le président, ma question s'adresse à M. le ministre Parizeau. C'est surtout au niveau des en-lieux de taxe.

Considérant que les petites municipalités dont le revenu est très faible dont le revenu per capita est en-dessous du minimum décent, considérant que, dans la

formule de répartition des en-lieux de taxe, le gouvernement nous dit que la partie qui sera versée aux municipalités le sera en vertu de l'effort fiscal fourni par toutes les municipalités concernées, et considérant quand même qu'il y a un milieu décent et qu'on ne peut pas imposer plus à un contribuable que le salaire qu'il gagne, dans cette optique, M. le ministre Parizeau, la Conférence municipale des maires de l'Est du Québec a eu une réunion hier soir et nous nous sommes attachés d'une façon spéciale à cet item. Nous avons justement des choses à proposer au gouvernement, considérant les en-lieux de taxe pour les petites municipalités.

Tout à l'heure, M. Parizeau, vous avez accepté, dans une dernière ronde finale de consultations, une participation plus élargie au niveau d'un comité de consultation où certains organismes concernés pourraient faire valoir leur opinion. Moi, M. le président, ma demande est formelle. Elle se résume à ceci: considérant les grands besoins des municipalités périphériques, considérant les grands besoins des petites municipalités, la Conférence municipale des maires de l'Est du Québec pourrait-elle participer à votre comité de consultation finale, de façon à pouvoir vous faire valoir notre point de vue ainsi que certaines de nos idées au sujet des en-lieux et d'autres sujets aussi, d'autres items concernant la répartition de la taxe. M. le président, ma demande est faite et je termine sur cela.

**M. Vianney Therrien,**
Maire de la ville de Mont-Laurier:

Dans le même ordre d'idées que l'intervenant précédent, M. Parizeau, dans une énumération non limitative de questions à soumettre au comité, on a parlé de l'impact, pour les petites villes, de l'abandon des subventions, tant conditionnelles qu'inconditionnelles. Quand je parle de petites villes, je parle de 5 000 à 20 000. Ces subventions pour notre développement et pour l'installation de services sont absolument vitales. Je demanderais, j'insisterais même pour que les représentants des petites et des moyennes villes soient représentés adéquatement dans le comité, parce que, même si elles n'ont pas au total la population des grandes villes, elles sont quand même plus nombreuses. Je pense que ce sont les petites et les moyennes villes qui, actuellement, ont plus de raisons de se poser des questions concernant la réforme.

Deuxièmement, M. Parizeau a déclaré hier qu'il était bien clair que le projet de réforme s'inscrivait dans le cadre des responsabilités actuelles des municipalités et que si, dans le futur, il y avait de nouvelles responsabilités confiées aux municipalités, il était bien évident que de nouvelles sources de financement seraient apportées. Je rappelle au ministre qu'il y a actuellement une responsabilité qui est absorbée, qui est assumée par les municipalités et qui devrait normalement être assumée par la province. Je demande: est-ce que la province a l'intention d'assumer sa responsabilité entière dans le domaine de l'administration de la justice en ce qui concerne en particulier les services municipaux de police, qui coûtent énormément cher aux petites et aux moyennes villes et qui accomplissent au moins à 50% un travail qui relève de la compétence de la province. Je veux parler de l'application du Code criminel. Ce sont des fardeaux énormes pour les petites et les moyennes villes. Si on nous enlevait ces responsabilités pour les redonner à la province, à qui elles doivent aller, cela nous aiderait dans la réforme fiscale.

Un dernier point, M. Parizeau a parlé tantôt d'un rendez-vous que nous avions à l'automne, et il a expliqué par la suite qu'il avait à l'idée le budget. Quand il a dit cela, je pensais qu'il avait à l'idée des élections municipales que nous aurons à subir cet automne. Je dis cela, parce qu'il va falloir expliquer à nos contribuables et leur vendre l'idée de la réforme fiscale, puisqu'enfin ce sont eux qui vont en faire les frais. Je suis certain que nos contribuables suivent avec attention cette conférence, même que le président de la commission scolaire régionale de ma ville est venu dîner avec moi. Cela m'amène à rappeler à M. Paquette, à lui dire qu'à en juger par le nombre de commissaires d'école, soit 450, qui sont venus soutenir le moral des 30 représentants du monde scolaire qui assistent à cette conférence, il faut conclure que le moral de ces derniers est bon puisqu'il est proportionnel à leur nombre. Merci.

**M. Bernard Beaudry,**
Fondé de pouvoir de la ville de Granby:

M. le ministre, vous avez ici dans la salle des représentants qui viennent d'à peu près les quatre coins de la province de Québec. Compte tenu que dans trois mois, le rapport final devrait être remis, vous avez lancé une phrase tantôt qui m'a fait un peu frissonner. Vous avez dit à peu près ceci: « Il y aurait possibilité que la taxe d'affaires provinciale puisse servir à payer de nouveaux champs de dépenses municipales ». Vous serait-il possible de nous dire ce que vous avez en tête lorsque vous parlez de nouveaux champs de dépenses municipales, afin que nous puissions faire rapport à nos conseils municipaux et prévoir la consultation par courrier que nous pourrions peut-être avoir de l'Union des municipalités (question et réponses à ce moment-là), et se soumettre bien entendu au comité qui sera formé afin d'être prêts pour d'ici à trois mois?

J'aimerais également que vous nous explicitiez en quelques mots vos intentions sur les dépenses non admises à l'avenir.

**M. Jacques Parizeau,**
Ministre des Finances:

Je m'excuse d'intervenir à ce point-ci, M. le président, mais il y a des questions tellement spécifiques qui me sont posées, plutôt que de répondre à vingt questions l'une après l'autre, je pourrais peut-être répondre rapidement sur certaines d'entre elles.

Pour M. Ouellet qui demandait si la Conférence des maires de l'Est du Québec pourrait être représentée au comité, ce n'est vraiment pas à moi de trancher cela. Je crois que les discussions qui auront lieu ce soir entre le ministre des Affaires municipales et les deux unions devraient pouvoir éclaircir la question.

Là, vous comprendrez que je suis vraiment complètement en dehors de mes attributions; ce n'est vraiment pas à moi de me prononcer là-dessus.

La question des nouveaux champs de dépenses, qui était posée tout à l'heure, est une question importante. Comprenons-nous bien. Depuis ce matin, on m'a posé la question en termes essentiellement hypothétiques. On dit: Le gouvernement a l'air d'aller vers une régionalisation et a ou va avoir des propositions à présenter là-dessus. Cela peut vouloir dire que s'il y a des nouveaux organismes

régionaux, il y aurait des champs de dépenses nouveaux dans cette direction. C'est vrai. Cela pourrait bien tourner comme cela. Mais, dit-on: À supposer que la réforme vers la décentralisation ne se fasse pas par des organismes régionaux mais par les municipalités elles-mêmes, est-ce que l'espèce de réserve que vous avez l'air de garder serait aussi disponible? J'ai dit: Certainement. Je n'ai aucune espèce d'idée en tête à l'heure actuelle de nouveaux champs de dépenses pour les municipalités. Je réponds simplement à des questions qui m'ont été posées. Cette question-là était hypothétique dans la mesure même où, encore une fois, la politique du gouvernement n'est pas (M. Léonard aura l'occasion de développer cela longuement demain) effective à l'heure actuelle. Je comprends que les gens me posent des questions comme celle-là, et j'y réponds. Je n'ai pas en tête une espèce de schéma machiavélique par lequel on enverrait aux municipalités des nouveaux champs de dépenses. Ce n'est pas cela du tout.

Juste une réponse à M. Bédard qui intervenait tout à l'heure en citant une phrase liant la taxe foncière au niveau du revenu des gens; bien sûr qu'il y a des écarts entre la valeur d'une propriété foncière (ce n'est pas proportionnel) et le revenu des gens; c'est pour cela, je vous le rappelle, que le gouvernement a introduit un crédit d'impôt. C'est particulièrement vrai pour les personnes âgées, pour les gens à la retraite dont le revenu tombe; ils voudraient garder leur maison mais les taxes foncières deviennent de plus en plus lourdes. C'est pour cela qu'on a introduit pour les vieux, les petits et les moyens revenus, le crédit d'impôt foncier. Comme exemple, je vous rappelle qu'un couple de plus de 65 ans à la retraite, qui a un revenu d'à peu près $9 000 peut ne pas payer d'impôt du tout au gouvernement; il va recevoir quand même son remboursement de $400 de taxe foncière. Si vous le tazez de $1 000, ce vieux couple retire $400 de paiement par le gouvernement, même s'il n'a pas payé un cent d'impôt sur le revenu.

Je reconnais ce que disait M. Bédard, mais c'est justement parce qu'on reconnaît qu'il peut y avoir un écart qu'on a introduit ce crédit d'impôt foncier. Les perdants, question soulevée par le maire de la région de l'Abitibi, c'est tout à fait clair; je l'ai indiqué hier et je reviens là-dessus aujourd'hui. Il y a des tas de formules qu'on pourra justement discuter en comité; j'ai trois ou quatre formules possibles pour faire en sorte que ceux-ci ne perdront pas, en fait, parce qu'ils recevront du gouvernement un montant de dédommagement. Je l'ai dit dès le départ et je continue d'insister là-dessus, c'est central.

Quelqu'un a soulevé la question de la position de l'Union des municipalités et des Conseils de comté en 1954 à l'égard de la taxe foncière. Entendons-nous, c'est peut-être la première fois que cela a été dit en 1954, mais vous conviendrez avec nous que cela a été répété quelques fois depuis, et il n'y a pas longtemps encore. Je ne voudrais quand même pas qu'on me ramène en 1954 en disant: « C'est passé cette affaire-là ». Cela a été répété dans à peu près tous les mémoires qui nous ont été présentés, à peu près à tous les gouvernements depuis ce temps-là, et, sauf erreur, la dernière fois, c'était il y a quelque mois à peine.

Voilà, M. le président. J'attends la liste suivante.

**M. Paul Mercier,**
Maire de Blainville:

M. le président, nous sommes en présence ici d'une réforme fiscale dite de revalorisation du pouvoir municipal. Je trouve cela une étiquette qui ne paraît pas tout à fait conforme au contenu de la bouteille, si je puis m'exprimer ainsi.

Depuis deux jours que nous goûtons à la bouteille, je trouve que l'étiquette suivante conviendrait mieux: Réforme pour déplacer vers les municipalités et les commissions scolaires la plus grande part possible du fardeau fiscal dû à l'inflation. Je m'explique: premièrement, le gouvernement veut reprendre la taxe de vente; si le but du gouvernement était la revalorisation du pouvoir municipal, la taxe de vente serait la dernière chose qu'il nous reprendrait parce que c'est une taxe qui est dynamique, qui est motivante, qui est à la barre du développement du commerce local. C'est celle-là qu'il veut nous reprendre. Par contre, si le but du gouvernement est de mieux contrôler la montée de ses impôts à lui, je comprends qu'il veuille nous la reprendre parce que c'est une source d'argent automatique et indexée.

Deuxièmement, le gouvernement laisse aux commissions scolaires le droit de taxer. Il dit que c'est pour défendre l'autonomie des commissions scolaires. C'est un objectif et c'est un moyen que j'approuve parce que je ne suis pas seulement maire, je suis père aussi, si j'ose ainsi m'exprimer, en tant que père, je ne veux pas d'un système d'éducation nationalisé, étatisé. J'en ai goûté dans mon enfance, cela me suffit.

Ceci dit, je constate que le fait que le gouvernement laisse aux commissions scolaires ce droit de taxer va dans le sens de l'objectif que je crois trouver dans cette réforme, en ce sens que, depuis deux ans, grâce à ce pouvoir de taxation, les commissions scolaires peuvent suppléer au fait que les subventions du gouvernement sont bloquées malgré l'inflation. Si les commissions scolaires perdaient ce droit, ce serait dommage pour nous, pères de famille et aussi dommage pour le gouvernement qui serait obligé de majorer ses subventions au même titre que l'inflation.

Ceci est la première partie de mon intervention, M. le président.

**M. Marcel Cliche,**
Conseil de comté de Témiscamingue:

M. le ministre, pour continuer dans l'ordre dont parlait M. Rochon tantôt, maire dans le coin de l'Abitibi-Témiscamingue, lorsqu'il parlait de mur qu'on était en train de construire entre les localités, ce que je veux signaler, c'est qu'il y a une espèce de fraternité qui réside dans nos milieux, par exemple, entre les villes et les campagnes périphériques, et qu'il se fait un voisinage en ce qui concerne les organisations de loisirs, etc... et qu'à ce moment-là, le retour de taxe de vente, les gens étaient conscients que c'était l'argent du peuple, c'était l'argent de la région et que cela contribuait à conserver ce climat-là. À partir du moment où une localité dépend strictement de ses capacités foncières, il pourrait se construire une muraille. Depuis le début de ce congrès, on peut vous dire qu'on a eu un peu peur.

Le gouvernement est arrivé avec un projet et on ne se sentait pas tellement à l'aise, mais en cours de route, on constate votre grande disponibilité aux sugges-

tions de la salle et également votre approbation et votre acceptation à travailler avec un comité de nos représentants. Je pense qu'à ce moment-là, on pourra dormir en paix, dormir sur nos deux oreilles; on sera, en quelque sorte, bien représenté et on est assuré aussi de votre bonne volonté.

Je suis tout à fait heureux de votre promesse, à deux ou trois reprises, en ce qui concerne ce que M. Moreau appelait les zones marginales et ce que j'appelle les lignes d'avant-garde. Je me permets de vous souligner, vu votre compréhension, que dans le secteur où on parle de 80 municipalités qui pourraient être pénalisées, il en reste 35 à fonder, M. le ministre: 11 dans le comté de Témiscamingue et 25 dans l'Abitibi. Je vous le signale, c'est très court, on travaille depuis une dizaine d'années à normaliser cette situation. Comprenez-nous! Quand on ne se fie pas tout à fait aux propos qu'on nous tient en avant, on tient à avoir des garanties fermes.

**M. François Paquin,**
Maire de la ville de Terrebonne:

J'ai bien aimé la remarque de M. Parizeau quand il a fait une distinction, pour les villes du nord de Montréal, entre les villes-dortoirs et les villes qui ont de l'industrie et du commerce. Je suis tout à fait surpris de constater qu'avant le réaménagement fiscal en 1979, nous sommes déjà avec un indice de taxation de 94% et qu'après le réaménagement, nous montons à 102%. Je trouve que c'est très essoufflant pour une municipalité.

J'espère que les promesses ne sont pas seulement des promesses et qu'on va avoir à nous donner un peu plus de justice de ce côté-là. Je crois qu'il devrait y avoir une meilleure communication entre les différents ministères. Je parle du ministère de la Justice; nous avons un système de police, un service de police qui nous coûte au-delà d'un demi-million par année et il ne se passe pas une semaine ou deux ans sans que nous ayons des dépenses inutiles: des policiers qui sont obligés de se rendre à Saint-Jérôme pour des délits au Code de la route, pour des infractions au Code criminel ou ailleurs.

Quant aux commissions scolaires, je crois qu'elles devraient conserver leur autonomie. Ici, dans Terrebonne, nous avons le privilège d'avoir le président de la Fédération des commissions scolaires sur notre territoire, M. Claude Paquette. À la suite d'une nouvelle commission régionale qui a été fondée il n'y a pas très longtemps, il a demandé d'avoir des bureaux locaux adéquats pour le fonctionnement de sa commission régionale. On lui a refusé et il a été obligé d'aller en frais non admissibles. Il a aménagé un vieux couvent au coût de $450 000 et la population de Terrebonne a été très fière de cet aménagement.

Tout ceci pour vous dire qu'il devrait y avoir une révision des dépenses non admissibles, en ce sens que cette dépense aurait dû être administrée, aurait dû être acceptée par le ministère de l'Éducation. Par contre, toute la population est fière.

Je veux terminer par ceci. C'est que la réforme fiscale pour les commissions scolaires devrait être prise à même l'impôt sur le revenu. Merci.

**M. Paul Mercier,**
Maire de Blainville:

Je disait tantôt que le résultat, je ne dis pas le but, je ne veux pas faire un procès d'intention, mais le résultat de la réforme serait que le poids de l'inflation pèserait plus lourdement sur les commissions scolaires et les municipalités, et je ne m'étonne pas, et je ne m'indigne nullement que ce projet de réforme soit surtout favorable au gouvernement. Après tout, le projet vient de lui; après tout, ce sont les municipalités et les commissions scolaires qui l'ont pris comme arbitre de leurs différends. Alors, quand l'arbitre est à la fois juge et partie, il est constant qu'il se serve le premier, ce n'est pas étonnant.

Je pense que les municipalités et les commissions scolaires ont plus d'intérêts en commun que de points qui les opposent. Je me demande s'il ne viendra pas un jour où elles comprendront que leur intérêt serait peut-être de concevoir ensemble un projet de réforme fiscale qu'à deux, elles iraient proposer, en tant que gouvernements locaux ayant des intérêts communs, au gouvernement. Je pense que l'un des aspects positifs de ce colloque, M. le président, aura été que, malgré tout, il aura commencé à faire prendre conscience aux commissions scolaires et aux municipalités qu'elles ont des choses en commun et que, plutôt que de se bouder, elles feraient mieux de se parler. Merci.

**M. Jacques Parizeau,**
Ministre des Finances:

M. le président, je voudrais en terminant remercier tous ceux qui viennent de prendre la parole pour indiquer leurs sentiments quant à l'orientation des mesures qui ont été discutées depuis deux jours, et d'autre part à tous ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer pendant ce temps et qui nous ont aidés de leurs conseils.

Pour ma part, il se dégage de ces diverses discussions un très vaste éventail de propositions. Nous avons entendu, successivement, un des intervenants suggérer qu'on abolisse la taxe foncière, un autre qui nous a fait une liste des choses qu'il voulait maintenir, c'est-à-dire essentiellement le maintien du statu quo, un troisième insister pour que le champ de taxation foncière scolaire, non seulement soit passé aux municipalités sous forme normalisée, mais que l'inadmissible suive. Je pense que c'est normal que, lorsqu'on réunit ainsi des centaines d'administrateurs publics et d'élus, les points de vue soient fort différents.

Ce que nous avons à faire, comme gouvernement, ce n'est pas, comme disait le dernier intervenant, d'être juge et partie, parce que comme gouvernement nous avons, à un moment donné, à trancher et nous avons à faire notre travail qui est de décider. Les décisions ne sont jamais faciles à prendre comme gouvernement, justement parce que les points de vue sont à ce point différents.

Mais si nous n'entendons pas tous ces points de vue, si nous ne confrontons pas les points de vue, et nous n'acceptons pas de longues et parfois difficiles consultations, les chances que l'on tranche de travers sont accrues d'autant. Et c'est dans ce sens que personnellement je remercie tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de discuter de ce projet de réforme et je les assure qu'avec la collaboration de ce comité, nous allons faire tout ce qu'il faudra faire, non pas pour satisfaire tous les points de vue, parce que beaucoup de points de vue sont

inconciliables, mais pour essayer de faire en sorte que cette réforme de la fiscalité municipale qui est demandée et faire en sorte que l'objectif que nous avons tous en commun, c'est-à-dire l'affirmation de l'autonomie du pouvoir municipal, se réalise. M. le président, merci.

## TROISIÈME PARTIE

# La démocratie municipale

## Allocution de
## Monsieur Guy Tardif
## Ministre des Affaires municipales

Je souhaite la bienvenue, ce matin, aux représentants municipaux qui, après ces longues heures de discussions et de réflexion sur la fiscalité municipale, ont peut-être le goût, du moins je l'espère, de délaisser un certain temps les colonnes de chiffres austères et sévères pour discuter de la manière dont est vécue notre démocratie municipale au Québec.

Il s'agit d'un sujet extrêmement important car, comme je l'ai dit vendredi dernier, à l'ouverture de cette conférence, il ne suffit pas pour améliorer notre vie municipale, de procéder à des transferts financiers vers les municipalités ou de restructurer le système fiscal. Cela n'a de sens que si en même temps, vous et moi tentons, ensemble, d'améliorer les mécanismes de participation des citoyens de façon à ce que la population puisse encore mieux faire sentir ses besoins et ses démarches dans l'utilisation de ces argents. Je crois que les citoyens accepteront d'autant mieux les efforts financiers tournés vers le renforcement des finances municipales si en même temps ils peuvent s'exprimer quant à l'utilisation de ces sommes.

Le gouvernement du Québec est très conscient que c'est au niveau des municipalités que se trouvent les conditions fondamentales de la vie démocratique d'une société. *C'est le niveau de gouvernement le plus près des citoyens* qui traduit le plus clairement les problèmes réels de la population et les solutions qui s'y imposent.

Le gouvernement est en même temps inquiet de ce que les citoyens municipaux n'expriment pas toujours tout *l'intérêt* qu'ils pourraient aux institutions municipales comme cela se manifeste le plus souvent dans *le faible taux de participation* populaire aux élections municipales.

Dans cette perspective, il devient hautement souhaitable qu'élus nationaux et élus municipaux se joignent dans un même effort, non pas pour changer les règles du jeu pour le plaisir de le faire, mais pour les adapter, les moderniser, les démocratiser. Nous pourrions peut-être ainsi, ensemble, élargir et revigorer le champ de la démocratie municipale.

### Les objectifs de la politique gouvernementale

L'objectif fondamental des réformes envisagées par le gouvernement sur ces sujets vise d'abord la revalorisation du pouvoir des conseils municipaux, des maires et des conseillers. La fiscalité nouvelle est une manière d'assurer cette revalorisation, la décentralisation à venir en sera également une, mais la réforme de la démocratie dont nous parlons est au centre de cette revalorisation.

Les mesures proposées par le gouvernement visent à la fois à accroître la participation des citoyens et à la fois à assurer une efficacité plus grande à l'intérieur du processus de prise de décision des conseils municipaux. En ce sens,

un nouveau respect envers les élus locaux peut s'établir quand le citoyen les sait davantage près de ses problèmes et de ses besoins.

Notre société politique est basée sur la représentation élective. C'est-à-dire que des individus sont désignés par la collectivité pour prendre à sa place et en son nom, les décisions collectives. Il s'agit d'une vérité simple, connue implicitement de tous, mais qu'il vaut la peine de rappeler à notre esprit au moment où l'on discute, justement, d'une réforme touchant le fondement même de notre société politique. Cette délégation des pouvoirs envers certains individus est un phénomène réel mais déformé parce qu'en même temps, des filtres de toutes sortes s'interposent; ce sont des phénomènes connus que ces distorsions entre le poids électoral de la population qui est loin de se faire sentir uniquement en campagne électorale, et les gestes réels des gouvernants, au niveau local comme aux autres. Je pense à la lourdeur bureaucratique, à la présence indispensable et menaçante des hauts fonctionnaires, au favoritisme, à la mauvaise circulation des informations et bien d'autres de ces tangentes du système, de ces pentes dangereuses qui, chacune à sa façon, brisent l'harmonie idéale entre les désirs à la fois clairs et confus des citoyens en face des actes des gouvernants. Ce sont ces pentes dangereuses, du moins quelques-unes, que nous avons voulu redresser en ce qui concerne le niveau municipal.

Les propositions que nous désirons soumettre à votre appréciation et à votre jugement reposent toutes sur un principe central: la démocratie. Au niveau municipal, comme à tout autre niveau, nous pensons que cela signifie au moins trois principes fondamentaux:

a) le citoyen doit avoir un contrôle réel sur les candidats et les formations politiques qui sont élus. Ce contrôle doit en particulier s'exercer sur les contributions et les dépenses électorales de façon à assurer au citoyen que les élus sont ses élus et qu'ils restent libres une fois élus;

b) le citoyen électeur n'est en régime démocratique que si on applique le principe de « un homme-un vote » et qu'ainsi la fortune personnelle, la propriété privée ou tout autre critère privilégié n'accordent pas plus de votes à un citoyen qu'à un autre;

c) le citoyen doit être représenté au niveau des décisions, qu'il soit d'un quartier grand ou petit, riche ou pauvre, qu'il soit favorable au gouvernement ou favorable à l'opposition. La démocratie est affaire de majorité et non pas de parti unique. Le pluralisme sain d'une société doit être traduit au niveau de son gouvernement.

En termes généraux, notre objectif en est donc un de démocratisation, le même qui a incité le gouvernement du Québec à mettre fin aux caisses occultes (loi 2) ou dans le passé à rendre plus juste la carte électorale québécoise, à financer partiellement les dépenses électorales et à les plafonner. De fait, il s'agit de refaire en parallèle et en les adaptant, *les réformes généralement réalisées ou en marche* au niveau national, voire fédéral.

Les conséquences pratiques de ces constatations sont énormes: cela signifie qu'aucun moyen de contrôle supplémentaire des citoyens sur les élus municipaux n'est inutile ou insignifiant. Et cela s'applique, comme tout ce que je vais dire, aux deux autres niveaux de gouvernement.

Nous parlons donc de la *revitalisation* des institutions locales parce que la qualité des contrôles populaires sur les élus locaux varie de façon directement proportionnelle avec le statut des maires et conseillers: quand les gens ont peu l'impression de contrôler leurs élus, de savoir ce qu'ils font, la chose municipale s'abaisse et on s'en désintéresse, voire on la méprise; ceci se constate facilement par comparaison générale avec l'intensité souvent remarquable de la participation populaire en milieu rural.

Il ne s'agit pas de prétendre, loin de là, que la vie municipale actuelle n'est pas démocratique. Au contraire, à l'échelle des milliers de conseillers municipaux actifs du Québec, il est certain que dans une semaine donnée, de par la nature même des problèmes traités, la participation de la population y est plus intense qu'à l'Assemblée nationale ou qu'à la Chambre des Communes. Les centaines de référendums municipaux qui se tiennent dans une année témoignent aussi de la santé de la démocratie locale au Québec.

Le but des présentes mesures est donc *d'améliorer* les processus d'élection et de prise de décision, et de les bonifier. En ce sens, le principal interlocuteur de cette réforme devrait être l'électeur et le citoyen, et non pas les maires, les conseillers, les députés ou les fonctionnaires. Tout effort honnête de réflexion en cette matière devrait poser toujours la question: l'électeur est-il satisfait de la manière dont son vote à lui est traité pour aboutir à la nomination d'untel et untel comme maire et conseiller? Est-il satisfait de sa participation à l'élaboration d'un règlement de zonage là où il demeure? Est-il satisfait de son emprise sur l'élaboration du budget municipal? Toutes les autres considérations sont secondaires dans cette optique; ce qui est important, c'est d'abord d'assurer une participation maximale des citoyens à la chose publique locale. Cette préoccupation a donc poussé le gouvernement à reprendre un à un les mécanismes actuels et possibles de participation populaire, en insistant sur le plus fondamental de tous: le processus électoral. Des constats de situation ont été établis et des propositions de réforme ont été élaborées; elles font l'objet des deux documents qui vous sont présentés. Déjà, le rapport Castonguay en 1975 avait réfléchi sur cette question et, de façon générale, adoptait le diagnostic que nous posons, de même que les mesures envisagées.

Comment ces principes dont je viens de parler se traduisent-ils dans la réalité municipale vécue de tous les jours? Quelles lacunes y retrouvons-nous? Comment les corriger? Je crois que ces trois questions doivent faire l'objet d'un examen franc et lucide de la part de tous les élus municipaux.

**Les partis politiques municipaux**

De cette manière, j'aborde une des pierres d'assise de la réforme, la reconnaissance des partis politiques municipaux.

Elle origine d'une constatation simple: contrairement à la situation d'il y a, disons une trentaine d'années, de plus en plus de maires et de conseillers déroulent leur carrière en politique municipale au sein d'une formation politique, au sein d'un regroupement d'affinités politiques et personnelles qu'on ne devrait pas hésiter à nommer des partis politiques municipaux. Ce n'est ni inexact, ni insultant et je m'étonne toujours de la réticence et de la pudeur de beaucoup de politiciens municipaux à admettre que leur groupe d'appartenance à l'hôtel de ville est un

parti politique. Comme si les partis politiques ne pouvaient exister qu'à Québec ou à Ottawa, et pas au municipal.

Certains prétendent que la traditionnelle ingérence des partis politiques québécois, depuis toujours, dans notre histoire, serait à l'origine de cette sorte de refus psychologique de beaucoup d'hommes politiques municipaux de considérer qu'ils font de la politique et que le regroupement de leurs alliés, ce qu'on nomme généralement une « stale », le terme étant encore plus pudique parce que dans une autre langue, que ces regroupements d'alliés sont authentiquement des partis politiques, sans être pour autant des succursales du Parti Libéral, du Parti Québécois ou de l'Union Nationale. Au contraire, j'ai l'impression que les partis municipaux qui sont de simples et directes émanations des partis provinciaux, sont à la fois très rares et voués à une mort jeune. En deux mots, ce n'est pas parce que la population semble en général ne pas trop vouloir d'un mélange entre la politique municipale et la politique québécoise, que nous devons fermer les yeux devant ces réalités vivantes et tangibles que sont les partis politiques municipaux; nous sommes dans le domaine de la politique quand nous parlons des affaires municipales, c'est la nature même du système municipal et il ne faut pas se cacher derrière des mots comme « administrateurs municipaux » ou encore nier ou l'importance, ou l'existence des partis municipaux dans notre système. Un regroupement électoral et politique de 20 personnes dans un village de 400 habitants, 20 personnes qui travaillent par exemple pour faire passer leur candidat favori à la mairie, il s'agit là, en tenant simplement compte de la réduction d'échelle, d'un parti politique plus puissant dans ce village que n'importe quel parti politique québécois, car celui-ci devrait mobiliser 300 000 personnes pour avoir le même poids politique à son échelle à lui. C'est-à-dire qu'un parti politique ne se mesure pas à l'importance en nombre de la clientèle qu'il veut conquérir, ni au niveau de gouvernement où il oeuvre.

Depuis ces dernières années donc, sans pouvoir toujours parler de création de partis politiques sur la scène municipale, nous avons assisté à la formation de certains mouvements ou équipes regroupant un certain nombre de candidats. Mais très souvent, peu après l'élection, ces formations s'effritent ou disparaissent et souvent, parce qu'elles ne trouvaient pas place dans notre droit municipal qui les ignore et même s'oppose à leur épanouissement. En effet, certaines dispositions du cadre légal actuel constituent dans leur application de véritables obstacles au développement des partis politiques municipaux. Pourtant tous s'entendent à reconnaître que le fondement même des régimes démocratiques est l'existence d'un système de partis représentant les différentes options offertes aux citoyens.

Au Québec, le rapport Castonguay a consacré d'importants passages à faire valoir les avantages du système des partis dans la vie politique locale et en a conclu à la nécessité de favoriser la création et le maintien de partis politiques oeuvrant dans le cadre d'un système adversaire.

Dans les municipalités où il existe de façon structurée et dynamique, le système de partis constitue un instrument intéressant permettant une participation d'un plus grand nombre de citoyens à la vie politique locale. De plus, comme la majorité de nos élus ne peuvent consacrer aux choses municipales qu'une partie de leur temps, l'existence d'un parti politique peut offrir le cadre nécessaire de soutien et d'aide.

On peut aussi souligner que la présence de partis politiques sur la scène municipale est le meilleur moyen de refléter les différents points de vue de la collectivité et de permettre cette opposition qui est nécessaire à un pluralisme sain et normal.

Nous ne pensons certes pas ici à des structures compliquées. Bien au contraire, il s'agit simplement de reconnaître de façon officielle les associations qui se forment spontanément et actuellement, et qui ne sont en fait que les réseaux d'affinités des citoyens d'une ville vis-à-vis de la chose municipale, avec ses deux visages: politique et administratif.

Tantôt, j'ai beaucoup insisté sur ce point que l'essentiel des tâches d'un conseil municipal d'une grande ville ou d'un village, relève du domaine de la politique et non de la simple et neutre « administration ». Cette constatation que, quoiqu'on pense, la vie politique municipale se déroule de plus en plus au travers de regroupements d'affinités politiques, de partis politiques, elle est au fondement même des mesures que nous avons élaborées dans notre projet de réforme de la démocratie municipale.

Vous êtes des hommes politiques avant d'être des administrateurs municipaux, comme un ministre est député avant d'être chef d'un ministère. Et le fait le plus étrange est qu'on ait à dire publiquement ces évidences sur lesquelles est basé notre système de gouvernement.

Ces considérations portent évidemment plus sur les villes grandes et moyennes, car il semble bien que dans les municipalités rurales et les petites villes, les relations personnelles et l'échelle restreinte permettent des canaux de communication politique et administrative assez satisfaisante.

Pour répondre à ces faits constatés, nous avons élaboré des mesures que vous trouverez dans le document à ce sujet. Je voudrais simplement insister sur la question du financement des partis politiques municipaux.

L'action que nous envisageons de poser quant aux sources de financement et aux plafonds des dépenses relève d'un principe qui est presqu'une constatation: un groupe financé par quelques individus et non par une masse importante de citoyens, finit tôt ou tard par être lié sans rémission aux intérêts de ceux qui le financent: personne n'a besoin de dessin en trois couleurs pour imaginer l'indépendance d'esprit de l'élu à qui son principal bailleur de fonds électoral vient demander une faveur. Ce problème se pose dans tous les pays et à tous les degrés de gouvernement, et le plus grand danger est bien de le nier ou de considérer qu'il ne concerne que les autres. La seule manière de le contrôler, un peu ou beaucoup, c'est de protéger les élus et aussi les citoyens par une loi stricte comme celle que nous proposons. Je crois qu'au fond, il s'agit d'une mesure qui fera plus que toute autre pour la revalorisation publique des hommes politiques.

Ceci établi, je voudrais aborder quelques autres sujets qui me paraissent plus importants que d'autres. La confection des cartes électorales municipales relève présentement de la compétence des municipalités. Sur ce plan, le gouvernement n'entend pas se substituer à l'autorité locale qui assume cette responsabilité avec compétence et honnêteté.

Toutefois, les lois existantes ne prévoient aucune disposition régissant la taille des circonscriptions électorales municipales, de sorte que l'on assiste en certains cas à de graves distorsions qui ne confèrent pas à chaque citoyen un même poids lors des élections. Une telle situation se retrouvait au Québec avant 1973 et faisait que, par exemple, le vote d'un électeur d'Iberville avait huit fois plus d'importance sur le choix d'un député à l'Assemblée nationale que celui d'un électeur de Terrebonne.

Dans le secteur municipal, de telles situations sont courantes. On remarque ainsi que dans les quatre plus grandes villes de Québec, 58% des quartiers, 22 sur 38, varient de plus de 15% par rapport à la moyenne de chaque ville, et 8 ont même plus de 30% d'écart. Je pourrais citer longuement des cas de distorsion forte que nos recherchistes ont relevés dans presque toutes les villes du Québec.

Il faut comprendre que cela neutralise littéralement le rôle de certains citoyens alors que d'autres voient leur vote prendre deux ou trois fois plus d'importance que cela devrait. Il ne s'agit pas de blâmer qui que ce soit car c'est un fait que dans le passé, personne n'a mis d'accent sur ces problèmes.

Je pense cependant qu'il est temps de normaliser les choses et c'est pourquoi le gouvernement désire qu'un écart de population maximal de 15% soit toléré entre les quartiers d'une ville, et que la carte soit révisée entre chaque élection. D'autres modalités sont prévues à ce sujet en pages 25 et 26 du document de la conférence.

Concernant les listes électorales, vous savez que présentement dans le réseau municipal québécois, la confection de ces listes pour fins d'élections relève de la compétence exclusive des municipalités qui sont individuellement responsables de cette confection. Cette façon de procéder place donc les municipalités dans l'obligation de répéter l'ensemble des opérations que cela nécessite préalablement à chacune des élections municipales. Il s'agit donc d'une formule relativement peu efficace et passablement coûteuse, notamment pour les municipalités les plus populeuses, d'autant plus que le gouvernement du Québec fait la même chose de son côté. C'est pourquoi, pour des raisons d'économie et d'efficacité, la liste électorale permanente qui sera mise en place pour les élections nationales devrait servir également pour toutes les élections municipales au Québec.

Sur un autre point, compte tenu que les personnes morales continuent dans nos lois à avoir un droit de vote aux élections municipales, nous envisageons de faire disparaître ce droit de vote qui, en pratique, n'est pas utilisé. Notons que je ne parle pas ici du référendum municipal.

À ce propos, je vous signale un point sur lequel nous avons des difficultés à nous faire une idée et le gouvernement souhaiterait fortement obtenir votre point de vue là-dessus: il s'agit du droit de vote des estivants dans leur municipalité d'accueil. On peut aligner autant d'arguments « pour » que d'arguments « contre » pour prôner que les estivants ont surtout, ou pas du tout, le droit de vote aux élections dans les zones de villégiature. C'est un problème compliqué qui touche beaucoup de gens et il serait bon que vous nous fassiez part de vos vues là-dessus et ici, je m'adresse particulièrement aux maires ruraux.

Concernant le mode de scrutin municipal, je voudrais insister sur un point: il s'agit de la possibilité pour un candidat à la mairie de se présenter également à la charge de conseiller. Ce système demande qu'il se présente avec un colistier et si le candidat untel est à la mairie et conseiller à la fois, c'est le colistier qui siège comme conseiller. D'ailleurs, le nom du colistier apparaîtra aussi sur le bulletin de vote. Cette approche est la même que celle qui détermine le vice-président des États-Unis, qui est un colistier du président. Quel est le but de cette mesure? Il s'agit, comme j'en ai parlé tantôt, de donner une possibilité au candidat défait à la mairie de siéger au conseil comme conseiller, de la même façon que le candidat battu comme Premier ministre, peut siéger au parlement comme député, généralement en tant que chef de l'Opposition. Nous n'avons par voulu introduire le système parlementaire au niveau municipal, c'est-à-dire un système où le maire est désigné par les conseillers et non élu au suffrage universel et avons préféré garder le système dit « présidentiel », mais en atténuant le pire effet du système présidentiel qui est d'éliminer complètement le candidat battu.

Il faut bien avoir en tête là-dessus qu'il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe pour qu'il y ait au conseil municipal des gens non élus. Si le candidat battu à la mairie siège comme conseiller, si le colistier siège comme conseiller, c'est à la condition absolue qu'il ait été élu comme conseiller, de façon complètement démocratique et qu'il ait battu ses adversaires à l'élection. Ce système ne donne pas un siège de plus, ou en cachette, à l'opposition ou au groupe du candidat élu à la mairie.

Il s'agit de mesures franches et faciles à comprendre, qui ont le même effet en pratique que si un conseiller élu démissonnait après une élection pour permettre à un candidat battu à la mairie de se présenter en élection partielle pour pouvoir siéger au conseil, à la condition de gagner ses élections.

Un autre aspect du mode de scrutin mérite qu'on s'y arrête: je pense à cette mesure qui spécifie qu'à l'avenir un quartier municipal ne devra avoir qu'un seul conseiller le représentant. Il s'agit pour nous d'une mesure simple et surtout qui simplifie les choses pour le citoyen. Vous savez qu'aux élections québécoises et fédérales, cette règle qu'on nomme scrutin uninominal, s'applique déjà. Autrefois, la plupart des provinces canadiennes possédaient ce système plurinominal qui a été progressivement abandonné, sauf, je pense, à l'Île-du-Prince-Édouard. Sur le plan municipal, beaucoup de villes du Québec ont déjà un conseiller par quartier, presqu'une vingtaine parmi les 20 000 et plus, il s'agit nettement d'une tendance croissante.

Le rapport Castonguay avait lui aussi établi la nécessité et la supériorité en matière de représentation démocratique du scrutin uninominal et la représentation unique, je le cite en page 197:

*« Le découpage des circonscriptions électorales urbaines doit donc s'effectuer à partir de la paroisse ou du quartier. Lorsque leur taille est trop grande, il faut alors faire en sorte que le découpage soit aussi « naturel » que possible et que les circonscriptions correspondent à des fractions de paroisses ou de quartiers.* **Nous rejetons par conséquent le mode de représentation en vertu duquel de grands arrondissements sont représentés par plus d'un conseiller.**

*Aux paliers supérieurs de gouvernement, le mode de représentation que nous proposons constitue maintenant la règle générale. Il permet aux citoyens d'identifier plus facilement leur représentant et de mieux juger la valeur de son travail. Il permet d'autre part à ce dernier de mieux connaître la circonscription plus restreinte qu'il représente et de mieux s'identifier à elle. Les craintes qui ont donné naissance au niveau des villes au mode de représentation fondé sur de plus vastes territoires n'ont plus leur raison d'être dans un système qui répond mieux aux exigences de la démocratie et dans lequel les élus sont soumis à des règles et à des contrôles plus stricts.* »

Cette longue citation ramasse bien les raisons qui militent en faveur de la représentation unique. Pour les reprendre sous un autre angle, ce système a l'avantage d'accentuer le caractère de quartier de la représentation en réduisant le territoire qui envoie un représentant au conseil et garantit la représentation des petites unités territoriales autour de la table du conseil. Par analogie, s'il y avait au Québec seulement 35 comtés élisant chacun trois députés, il est certain que des territoires ne seraient pas représentés de façon aussi directe et certaine que dans un système à 110 députés. De même, le système d'un ou de très peu de quartiers pour toute une ville a le désavantage flagrant de laisser possiblement des quartiers réels sans aucun représentant assuré: il s'agit de cas patents où tout le monde peut se « passer la balle ».

**Augmentation du nombre de conseillers**

Je sais que certains membres de conseils municipaux se sont inquiétés d'un des effets des mesures envisagées qui est d'augmenter de façon générale le nombre des conseillers d'une municipalité de plus de 20 000 habitants. Je voudrais vous exposer les raisons pour lesquelles nous croyons sain de procéder ainsi et d'autre part, je voudrais replacer dans sa réalité l'ampleur du changement.

Les mesures proposées fixent un nombre minimum de conseillers pour une ville selon sa taille. Également, un maximum est déterminé mais c'est le Conseil, par résolution, qui déterminera son nombre de conseillers, donc de quartiers, entre le plafond et le plancher fixés. Vous trouverez ce tableau à la page 27 du document sur les mécanismes électoraux.

Le but principal du gouvernement dans ce projet est de normaliser un tant soit peu le nombre de conseillers dans des villes de même taille. Pour prendre des exemples précis, il n'est pas convenable que cela prenne 10 176 habitants de Ste-Foy pour élire un conseiller alors qu'à Jonquière, cela en prend 4 335. Ou encore que 11 700 citoyens de Laval puissent élire un conseiller alors qu'il en faut 16 200 à Montréal-Nord. En deux mots, un citoyen qui déménage de Jonquière à Montréal-Nord, deux exemples pris au hasard, perd plus que deux fois son pouvoir électoral sur la composition du conseil. Pour la première fois, nous avons voulu mettre un certain ordre nécessaire là-dedans.

En général, cela augmente un peu le nombre de conseillers dans les municipalités de plus de 20 000 habitants. Pourquoi? La principale raison est que nous considérons que si un peu moins d'électeurs élisent un conseiller, celui-ci sera un peu plus représentatif de son électorat ou de son quartier. En deux mots, les gens ont plus de chance de se reconnaître dans leurs conseillers élus si ceux-ci sont huit plutôt que quatre. On peut faire le même raisonnement pour l'Assemblée nationale.

De la même façon, il est certain que les minorités politiques d'une ville, c'est-à-dire l'opposition, auront plus de chances d'avoir une voie normale d'expression aux séances du conseil s'il y a plus de conseillers. Et je vous rappelle que cet objectif de traduction au conseil des tendances pluralistes de la vie politique d'une ville est un élément majeur de la démocratie municipale.

Je sais que les impératifs de la conférence ont fait qu'il y a peu de conseillers ici présents comparativement à des maires et que par ailleurs, les conseillers devraient être évidemment les premiers consultés sur une telle mesure. C'est pourquoi j'espère que les maires discuteront avec tout le conseil des mesures envisagées pour nous faire savoir leur sentiment à ce propos.

Cinquante-trois municipalités sont potentiellement touchées par ces mesures. Là-dessus, dans 14 cas, les nouvelles dispositions n'entraînent pas de changement, c'est-à-dire que ces municipalités se conforment déjà, souvent en les dépassant, au nombre minimum requis de conseillers.

Si on divise les municipalités concernées par taille de ville, on réalise que parmi les trois villes de plus de 100 000 habitants du Québec, Montréal mise à part, celles-ci ont actuellement 45 conseillers au total, soit un conseiller par 12 100 habitants. Ce que nous envisageons porterait le total minimum de conseillers à 54, soit un par 8 400 habitants. Pour les 14 villes de 50 000 à 100 000 habitants, elles ont actuellement [illegible]5 conseillers, soit un par 7 660 habitants. Dans le futur, elles auraient 168 conseillers, c'est-à-dire un par 5 700 habitants, soit une augmentation moyenne de un conseiller par 22 000 habitants. Donc, cela équivaut à ajouter en moyenne un conseiller supplémentaire à une ville comme Victoriaville, ce qui n'est quand même pas une révolution. Pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants, soit 35, elles ont maintenant 237 conseillers, soit un par 4 297 habitants. Le projet leur donnerait, toujours en terme de plancher, 280 conseillers, soit un conseiller par 3 600 habitants. Si on veut illustrer l'étendue moyenne du changement, les 43 conseillers supplémentaires dans 35 villes signifient 1,2 conseillers de plus par ville, ce qui, encore une fois, n'est pas un changement constitutionnel.

Évidemment, il y a le cas de telle ville précise où le changement entraînera une augmentation plus importante qu'ailleurs du nombre de conseillers. Il s'agit alors toujours d'une normalisation nécessaire: sans que cela soit la faute du conseil en place, on ne peut que constater qu'au cours de l'histoire de la ville, le nombre de conseillers n'a pas suivi l'évolution générale du nombre de conseillers des villes d'une même taille. Je prends des exemples au hasard: ainsi, alors que Granby ou Drummondville ont ajusté leur nombre de conseillers à leur population croissante, une ville comme Saint-Léonard, avec plus du double de la population, a moins de conseillers que les deux autres.

Je voudrais aussi glisser un mot sur le côté financier de la chose: on a prétendu que plus de conseillers voulait dire plus de salaires, ce qui est évident, et que cela était une raison suffisante pour réduire le nombre de conseillers, le plus possible. Évidemment, on pourrait augmenter le nombre de conseillers et réduire leurs salaires, mais je pense que personne, ni vous ni moi, ne le désirons, pour de bonnes raisons. Le problème, en fait, se pose ainsi: si nous sommes convaincus que le nombre de conseillers a un rapport direct avec la qualité de la représentation démocratique, ce qui me semble certain, combien d'argent supplémentaire

cela mérite-t-il? Un conseiller supplémentaire vous coûte par année quelque chose comme 200 pieds de tuyaux d'aqueduc-égouts. Est-ce si coûteux?

Un calcul rapide et sommaire me porte à penser que ce dont nous parlons, c'est une augmentation approximative de moins de 50 cents par habitant, variable selon la taille des villes. L'argument du coût est donc réel mais à mon avis, fait appel à de si petits montants par rapport aux avantages qu'il n'a pas d'incidence sur la question.

Ce sont ces mesures et quelques autres qui font l'objet du projet de loi 44 présentement devant l'Assemblée nationale. Cette loi qui régit de façon intérimaire les élections de novembre prochain, obligatoirement dans les villes de plus de 100 000 de population, sera reprise de façon permanente à l'automne, à moins que vous nous disiez que vous aimeriez la voir appliquer de façon universelle dès maintenant. Cet échéancier est décrit en détail dans les pages 29 et 30 du document sur les mécanismes électoraux.

**Les mécanismes de décision**

À ce chapitre, le gouvernement entend consacrer définitivement deux aspects inhérents au dynamisme de la communauté locale. D'une part, il veut reconnaître dans les faits la dimension politique de l'élu municipal, et d'autre part, il souhaite permettre de ce fait aux citoyens de s'exprimer sur tous les éléments afférents aux décisions que le conseil doit prendre dans la gestion des affaires de la communauté municipale. La traduction dans les faits de ces principes amènera le gouvernement à proposer des mesures précises afin de réformer et réajuster le processus de prise de décision au niveau municipal.

C'est ainsi qu'il se propose de déposer à l'Assemblée nationale l'automne prochain, un projet de loi relatif au rôle et aux pouvoirs qu'il entend consentir aux comités exécutifs et aux commissions du conseil, dont vous trouverez le détail dans le document pertinent.

De la même façon, le gouvernement entend également favoriser au maximum l'accès à l'information municipale afin qu'un dialogue accru se développe entre les élus et les citoyens. C'est précisément dans cette perspective que je soulignais précédemment notre ferme intention de faire de l'élu local un homme politique dans toute l'acceptation du terme, celui-ci accédant aux responsabilités d'informer le citoyen, de l'aviser, de lui faire part de ses motivations, même si le conseil demeure évidemment la seule instance qui, en toute responsabilité, doit prendre les décisions qui s'imposent pour le mieux-être de la collectivité. Ce sont par ailleurs des considérations de cette nature qui ont inspiré les propositions relatives au resserrement d'une certaine éthique dans les affaires municipales.

En dernier lieu, je crois indispensable de porter à votre connaissance que l'essence de cette armature repose également, du moins pour les plus grandes municipalités, sur cette clé de voûte qu'est le conseil de quartier. Cependant, ce sujet étant d'une importance telle pour les parties en cause, il nous a semblé préférable de nous ménager un certain délai de réflexion et de procéder, à l'automne, à une consultation complète en cette matière. C'est pourquoi nous entendons remettre à nos partenaires, d'ici là, une proposition gouvernementale

plus complète dont les mérites et les désavantages, s'ils devaient exister, pourraient alors être discutés dans le détail.

Je voudrais conclure en insistant sur la nature même des préoccupations qui animent le gouvernement, c'est-à-dire une saine gestion aussi démocratique qu'efficace de la chose publique municipale.

Il n'est pas vrai que si nous augmentons, tel que nous le proposons, le degré de démocratie dans le fonctionnement des conseils municipaux, cela va entraîner une baisse de l'efficacité des conseils. C'est un argument un peu trop facile qui n'est pas démontré et qui constitue un leurre. Au contraire, sur un certain laps de temps, l'implication d'une population dans les décisions accélère l'implantation des politiques du conseil. Il n'est pas efficace de découvrir après coup des oppositions qui nous obligent à revenir au point de départ.

À cet effet, l'ensemble des mesures concrètes qui vous sont proposées pour revaloriser la vie démocratique locale, visent à sensibiliser davantage le citoyen à la nécessité de sa participation alerte et active au développement de sa communauté.

En intensifiant les liens entre les conseils municipaux et les populations locales, nous sommes certains d'assurer ainsi une meilleure qualité des décisions prises dans l'intérêt de la collectivité.

En impliquant davantage le citoyen à la vie politique de sa municipalité, nous voulons associer ainsi le dynamisme de toutes les populations locales, à l'amélioration de nos conditions de vie dans l'ensemble des localités à travers tout le Québec.

## Questions des intervenants

**M. Marcel Robidas,**
Maire de Longueuil:

Je voudrais d'abord féliciter le gouvernement actuel, pour le courage qu'il démontre en nous présentant un document sur la fiscalité, un document sur la démocratie municipale, et enfin un document sur la décentralisation.

Je pense que c'est la première fois qu'on a l'occasion de voir des documents aussi bien préparés. Cela ne veut pas dire qu'on est obligé de partager à 100% ce qu'il y a là-dedans, mais ça nous donne des idées pour travailler et renseigner nos conseillers, et nos concitoyens.

Quant au projet de loi 44, nous allons rencontrer les délais prévus par la loi, même si ça paraît relativement court; il y a des gens, dans ma ville, qui ne sont pas d'accord, mais je crois pouvoir dire ici que la majorité des citoyens sont favorables à un tel changement. D'abord, parce que la majorité des citoyens, lorsqu'arrive une élection, sont, d'une certaine manière, influencés par les media, certains moyens extérieurs dont se servaient les maires, les candidats à la mairie, les équipes pour se faire élire.

Le nouveau système donne donc une opportunité au citoyen (je veux donner ici tout mon appui à un système comme celui-là) de se rapprocher de son administration municipale. On a vu, il y a quatre ans exactement, le plus bas taux de participation aux élections municipales qu'on ait jamais connu. Nous étions habitués à avoir un taux de participation d'à peu près 75% à 80%; à la dernière élection, il y a des quartiers qui n'ont pas atteint 20%. Il y a des quartiers qui ont atteint 30%. On ne peut pas dire que la démocratie était en bonne santé avec une telle participation.

Donc, je mets toute ma confiance en cette revalorisation de la démocratie municipale; nous allons arriver à de meilleurs résultats. Certains maires vont dire qu'en raison d'un plus grand nombre de conseillers, ce sera beaucoup plus difficile pour travailler. C'est vrai, mais je pense qu'il faut payer le prix de la démocratie. On le paye déjà pas mal cher et souvent, on n'a pas les résultats équivalents.

Je voudrais, M. le ministre, vous poser une question en terminant, dans le document no 2, *Mécanismes de décision*, il est dit que pour les municipalités de plus de 100 000 habitants, le comité exécutif sera composé de cinq membres, y compris le président. Dans la loi 44, il est dit que dans les villes de 100 000 habitants et plus, il y a 18 à 30 conseillers, et il est également dit que le comité exécutif va être formé de 3 personnes, s'il n'y a pas plus de 20 conseillers. C'est-à-dire qu'il serait permis d'avoir 5 membres de l'exécutif s'il y a plus de 20 conseillers mais s'il y en avait 21, par exemple...

C'est une disparité entre les deux documents. Les membres de mon conseil souhaiteraient qu'on ait au moins cinq membres du conseil nouvellement élus au mois de novembre comme membres d'un exécutif. Je crois que cinq membres, c'est plus représentatif, ça permet de faire un meilleur travail que trois membres. Je vous remercie.

**M. Guy Tardif,**
Ministre des Affaires municipales:

Écoutez, il me fera certainement plaisir de m'assurer de la concordance du premier texte avec le deuxième ou l'inverse. Si c'est une coquille qui s'est glissée, je vous remercie d'en avoir fait une lecture à ce point attentive. Vous comprendrez que certains de ces documents sont sortis de presse, l'encre était à peine séchée lorsqu'on vous les a remis, alors cela a été préparé dans des délais relativement courts et je m'excuse, s'il s'est glissé une erreur.

**M. Jean Pelletier,**
Maire de Québec:

M. le ministre, je suis d'autant plus à l'aise de vous parler que mes élections ont eu lieu en novembre dernier, que tous les candidats de mon parti ont été élus et qu'aucun d'entre eux n'a obtenu moins que la majorité absolue.

Seulement, je voudrais quand même faire quelques commentaires, si vous me permettez. Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce que le gouvernement nous propose, en fait de changements et d'orientations nouvelles précises reliées à la démocratie municipale. Je le reconnais d'emblée avec plaisir. Si le gouvernement ne faisait que mettre son menu sur la table et qu'il soit simplement discuté, je pense que tout le monde serait peut-être plus à l'aise.

Seulement, vous avez un projet de loi, le bill 44 qui est en Chambre, et la précipitation que démontre le gouvernement en voulant absolument assurer un vote par l'Assemblée nationale avant l'ajournement d'été, gêne un peu tout le monde.

Quand, à cinq mois d'une élection, on intervient dans le processus électoral, on peut, M. le ministre, se faire accuser soit d'avoir quelqu'un à faire battre ou quelqu'un à faire élire. Quoi qu'il en soit, je laisse cette considération à votre esprit.

Je me bornerai à trois commentaires. Il me semble qu'il y a quand même certaines contradictions entre des principes et la façon de les traiter. Au moment où, hier, le gouvernement nous disait qu'il n'y a pas de négociation possible sur la taxe foncière, comme base fiscale première des municipalités, dans le projet de loi sur la démocratie, vous enlevez le droit de vote à des sociétés et à des compagnies qui paient des taxes foncières. Il me semble qu'il y a là un divorce entre le payeur de taxes et le votant correspondant.

Deuxièmement, vous avez toute une pensée sur l'articulation « un quartier, un élu », des conseils de quartier et autres. Sur le principe en soi d'un quartier-un élu, je vous avoue que je suis tenté d'être d'accord avec vous. Par ailleurs, nous avons connu, à Québec, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, une guerre de quartiers qui a paralysé le développement cohérent de la capitale

du Québec pendant des années; situation qui a été reconnue dans le rapport d'une commission d'enquête, la commission Sylvestre qui, en 1965, a justement recommandé au gouvernement du temps, dont faisait partie le Premier ministre, de changer la situation pour éviter qu'une guerre de quartiers paralyse un développement cohérent d'un tissu urbain.

D'autre part, quand on regarde le projet de loi no 38, on s'aperçoit que le gouvernement essaie de donner des perspectives régionales à cause des problèmes d'ensemble sur un tissu urbain, alors que, dans le projet de démocratie, on veut ramener à une échelle beaucoup plus réduite. Je ne vois pas trop la cohérence entre l'un et l'autre.

Dans Québec, il y a encore des problèmes, notamment en regard de la rivière St-Charles nouvelle, des problèmes d'aménagement qui vont impliquer des politiques d'ensemble. Est-ce que ces politiques d'ensemble ne risquent pas d'être battues en brèche ou beaucoup plus difficilement acceptées par une population, s'il y a une représentation quartier par quartier, un homme un quartier? Je me pose la question.

Troisième remarque, M. le ministre, vous n'en serez pas surpris puisque nous avons, sur ce sujet, déjà échangé par la voie des ondes, c'est le maire, candidat d'un parti, à la fois candidat à la mairie et candidat à un poste d'échevinage. Vous dites, là-dessus, que vous avez voulu ne pas décapiter les partis d'opposition. Je me permets de vous dire que je vois mal, en pratique, quelle autorité morale aurait un homme, chef de parti, défait dans sa ville au scrutin universel, qui rentrerait, par la porte d'en arrière ou par la porte de côté, comme chef de l'opposition au même conseil.

Quant à moi, si jamais les citoyens de Québec décidaient de me renvoyer chez moi, en ayant librement exprimé leur choix à travers un scrutin universel, ne vous inquiétez pas, M. le ministre, je comprendrai le verdict et je resterai chez moi. Mais je ferai aussi remarquer au gouvernement qu'entre 1970 et 1976, l'actuel Premier ministre du Québec n'a pas été élu à l'Assemblée nationale, cela ne l'a pas empêché d'être un bon chef de parti et de devenir, six ans plus tard, le Premier ministre du Québec.

**M. Guy Tardif:**

M. le président, je vais essayer de prendre les points un à un. En ce qui concerne le fait d'enlever le droit de vote aux personnes morales et aux compagnies, vous aurez noté que cette restriction est prévue uniquement à l'occasion des élections, comme telles, et non pas lors des consultations populaires ou des référendums qui pourraient affecter le zonage ou d'autres questions reliées au fonctionnement de la municipalité.

Deuxième point, en ce qui concerne le vote des compagnies dans la plupart des municipalités (surtout de forte taille) l'utilisation réelle, effective du droit de vote par les personnes morales est à un taux vraiment insignifiant, il est en fait de 3% à 4%.

Troisième élément, les compagnies, comme telles, si on suivait le raisonnement, paient aussi des taxes à Ottawa, paient aussi des taxes à Québec et n'ont pas de droit de vote pour autant à ces deux autres paliers de gouvernement. Donc, on

conçoit que, sur la scène municipale, à un moment donné, lorsqu'un contribuable d'une importante entreprise est situé dans les limites de la municipalité, celui-ci puisse, sur les questions de zonage ou autres l'affectant, ou sur des règlements d'emprunts l'affectant, avoir quelque chose à dire, mais c'est tout à fait une autre question lorsqu'il s'agit des élections.

Deuxième problème ou deuxième question, c'est l'apparente contradiction que vous avez cru relever entre, d'une part, le désir du gouvernement d'instaurer le système uninominal, c'est-à-dire d'un conseiller par quartier, de réduire la taille des quartiers et de faire en sorte qu'il y ait une communication plus facile entre un représentant élu et ses citoyens et le fait, dites-vous, que le gouvernement, dans le projet de loi 38 (c'est la Loi régissant la Communauté urbaine de Québec) parle de la nécessité d'une vue, d'une vision supramunicipale des choses. Or, justement, l'une des caractéristiques de la loi 38 a été et est d'élargir la représentation au conseil de la CUQ, en assurant, au lieu de l'ancienne formule de pondération, une représentation élargie des maires et des conseillers venant des diverses municipalités membres de la Communauté urbaine de Québec, selon la formule que vous connaissez, soit d'un conseiller ou d'un représentant par tranche de 15 000 de population, les plus petites municipalités, celles ayant moins de 15 000, étant assurées d'avoir au moins un représentant.

Sur ce plan, au contraire, je pense qu'il y a continuité entre les deux lois et non pas contradiction. S'il y en avait dans les faits, puisque la loi 38 sera discutée très prochainement, il me fera plaisir d'en parler et d'en discuter avec les membres de la Communauté urbaine de Québec.

Troisièmement, en ce qui concerne la possibilité, pour le candidat à la mairie, de se présenter également comme conseiller dans un quartier avec un colistier; étant élu ou n'étant pas élu à la mairie, il pourrait être élu comme conseiller; il faut qu'il soit élu comme conseiller.

Ceci n'est pas, je pense, une entrée par la petite porte ou par la porte d'en arrière et il n'y a pas plus de honte à siéger dans ces cas-là que dans le cas d'un chef de parti politique provincial, d'un chef de parti politique fédéral qui, étant battu ou dont le parti est battu, est néanmoins en Chambre comme député de son comté et représentant, non seulement de son comté, de sa circonscription, mais également de sa formation politique. À tout événement, rien n'oblige le maire candidat à la mairie de briguer les suffrages dans les deux cas; c'est donc une option dont il dispose, ce n'est pas obligatoire. On pourrait peut-être ajouter, M. le président, que, dans ce pays qu'on considère parfois comme un modèle de démocratie, les États-Unis, c'est le mode utilisé: le Président se présente avec un colistier Vice-Président. Je ferme la parenthèse ici.

**M. Jean-Paul Lasnier,**
Maire de Sainte-Brigide d'Iberville, représentant de municipalités rurales:

M. le ministre, je dois vous remercier d'avoir invité le milieu des cités et villes, parce qu'au Québec, nous avons deux mondes dans les affaires municipales et le fait de se rencontrer et de travailler ensemble avec le ministère des Affaires municipales, c'est quelque chose de louable. Mais je dois aussi vous dire, M. le ministre, que d'après mon expérience politique, vous êtes l'un des ministres des Affaires municipales les plus inaccessibles que j'ai connus. Mais, par contre, si on se rend

compte du travail que cela a dû représenter pour préparer ces assises, je dois vous avouer sincèrement que, même si on ne pouvait pas vous rencontrer, nous sommes assurés que vous avez travaillé ardument. Les résultats du travail de la commission nommée, hier soir, démontreront, qu'à l'avenir, il sera peut-être intéressant pour le gouvernement et pour les autorités municipales de coopérer davantage.

M. le ministre, ce matin, on parle de principes. Je n'ai rien contre les principes mais, nous du milieu rural, anticipons la représentativité de ces nouveaux gouvernements régionaux ou de comté. Plutôt que de choisir la quantité et les principes, je suggérerais de choisir la compétence. Donnez-nous des pouvoirs administratifs et, en récompense, nous vous promettons d'organiser les milieux urbains de manière à ce qu'à leurs prochaines assises, ils n'aient pas besoin de députés fédéraux ni de ministres pour combler leurs postes; on saura se charger de ce travail-là. Merci.

**M. Guy Tardif:**

M. le maire, je vous remercie des bonnes paroles que vous avez eues à mon endroit en ce qui concerne, en tout cas, le fait que, depuis 18 mois, je n'ai pas chômé. L'inaccessibilité a ceci de particulier, M. le maire, qu'avec 1 500 municipalités au Québec et avec une moyenne de 240 jours ouvrables par année, il faudrait que le ministre des Affaires municipales rencontre six municipalités par jour. Cela n'a, évidemment, pas beaucoup de sens quand on pense que dans notre régime actuel, le ministre est aussi un député, un législateur, un membre du Conseil des ministres et il est aussi appelé à siéger au Conseil du trésor, à faire partie de commissions parlementaires, de différents comités et à participer à d'autres activités. Au cours de ces derniers mois, j'ai préféré utiliser la formule suivante, c'est-à-dire de me rendre périodiquement dans un comté rencontrer l'ensemble des élus municipaux et discuter avec eux.

Les documents traitant de la chose municipale ainsi que des programmes sectoriels ou ponctuels sont maintenant produits. J'espère qu'il me sera possible de trouver plus de temps pour vous rencontrer. Vous n'êtes pas le seul, monsieur le maire, à avoir fait semblables commentaires et j'en prends bonne note, en espérant que ces rencontres ou ces assises puissent se multiplier. Je vous remercie.

**M. Roma Campeau**
Maire de Pointe-Calumet:

M. le ministre, je voudrais me joindre aux voeux formulés par M. le maire Robidas, pour vous féliciter du magnifique travail que vous et votre gouvernement nous avez présenté en fin de semaine. Maintenant, je n'aurais que deux voeux à formuler. Étant maire d'une municipalité en bordure du lac des deux-Montagnes, c'est entendu que ma population est composée de beaucoup de résidants à l'année et de nombreux résidants estivaux. Mon premier voeu serait, si c'était possible, que tous aient le droit de choisir leurs édiles municipaux. Mais, après cela, que les édiles municipaux soient tous des résidants tenant feu et lieu et aussi que, lors de projets amorcés par la municipalité tels qu'égouts, aqueduc ou des projets qui voient au bien-être et à la qualité de vie des gens, que seuls ceux tenant feu et lieu aient le droit de se prononcer. Et je m'explique: chez nous, il y a 800 familles à l'année, 2 000 terrains vacants et 1 100 chalets d'été. Dans un projet d'aqueduc

par exemple, il y a des risques que les gens qui résident chez nous deux mois par année décident que les 800 familles doivent vivre sans aqueduc, ou sans eau potable; je pense qu'il y aurait sûrement une correction à faire à ce sujet.

**M. Guy Tardif:**

La question du droit de vote et du cens électoral des résidants d'été sont précisément des points qui nous apparaissent problématiques et sur lesquels j'aimerais que l'on puisse avoir les points de vue des autres municipalités qui ont ce problème également où parfois une majorité d'estivants peut bloquer des projets qui sont chers à ceux qui vivent là à l'année. Ce n'est pas facile de trancher la question et c'est la raison pour laquelle elle reste ouverte. J'aimerais, soit par le truchement de l'Union des conseils de comté (parce que c'est généralement dans les municipalités rurales, quoiqu'il doive y en avoir dans les cités et villes, que l'on retrouve ce problème) avoir des points de vue sur cette question, ceci en vue d'un amendement à la loi. Il y a d'ailleurs aussi d'autres maires qui nous ont parlé des populations flottantes, non seulement des résidants d'été mais, par exemple, des étudiants des villes comme Sainte-Foy, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières. Dans leur cas, ils résident pendant les neuf ou dix mois de l'année scolaire, mais c'est aussi un problème. Et là-dessus, j'aimerais évidemment que l'on tente de trouver ensemble une solution équitable.

**M. Bernard Beaudry,**
Fondé de pouvoir de la Ville de Granby:

À la page 19, portant sur le cens électoral, à l'article a) il est dit qu'une personne doit être domiciliée depuis au moins douze mois. Dans l'élément de la réforme on ne voit pas ce paragraphe. Je souhaite, et nous souhaitons, qu'il soit ajouté, en quatrième paragraphe. Nous concevons plutôt mal qu'une personne puisse arriver subito presto et obtenir le cens électoral.

À la page 21, portant sur le cens d'éligibilité, une question de temps est soulevée, à savoir 24 mois avant la date de la mise en nomination. Il y a un paragraphe plus bas. Par contre, si nous allons à l'élément de la réforme, à l'article 2, nous ne retrouvons pas l'élément « temps ». Nous suggérons donc d'ajouter les 24 mois ou tout au moins de référer à votre paragraphe de la page 21 où vous dites: « Ou bien à réduire sensiblement ». Peut-être que de 24 à rien, il y aurait possibilité de réduire de 24 à 12. C'est ce que nous appelons le sentiment d'appartenance.

À la page 24, concernant l'élément de la réforme, vous avez tantôt répondu au maire Pelletier. Il faut toutefois comprendre que plus les municipalités sont grosses plus vous devez faire face à de l'opposition. C'est compréhensible, ce sont de gros bateaux.

M. le ministre, vous avez félicité tout-à-l'heure une municipalité parce qu'elle a bien su suivre son calendrier. Nous, de Granby, nous ne sommes pas à part des autres; je peux vous dire qu'à tous les lundis soirs nous avons une assemblée du conseil municipal. Les journaux y sont présents, quotidiens et hebdos. La télévision communautaire est présente, donc nous entrons instantanément dans les foyers. Le poste de radio local, CHEF, est présent. La parole est donnée aux personnes dans la salle. À 20 h 30, l'assemblée est suspendue et toute personne, parmi les 38 000 citoyens de Granby, peut se lever et venir discuter d'un sujet. Si

nous ne sommes pas en position de fournir la réponse immédiatement, nous faisons exactement comme les gens de l'Assemblée nationale, nous nous réservons une période et ils ont tout de même une réponse. Les portes et les fenêtre sont ouvertes. Nous sommes très démocratiques. Il n'y a pas de caucus. Dans ce sens-là on ne suit pas l'exemple de nos supérieurs. Et malgré tout cela, il n'y a que 20 personnes présentes. Alors, ou la ville est bien administrée ou il y a un désintéressement. En terminant, je vous souhaite une bonne santé, M. le ministre.

**M. Guy Tardif:**

M. le président, je ne sais pas où les gens qui ont préparé la documentation se sont inspirés, mais je commence à soupçonner qu'ils sont allés faire un tour à Granby, précisément en ce qui concerne la participation des citoyens, l'utilisation de la télévision communautaire et ces autres questions. En effet, avant la lettre et avant qu'un texte existe, la ville de Granby et un certain nombre d'autres municipalités avaient ainsi ouvert leurs portes toutes grandes à la participation des citoyens.

Pour ce qui est des délais de résidence, il y a entre autres difficultés, l'adoption d'une liste électorale permanente unique pour le Québec. Même si une telle liste était fabriquée par le président général des élections et mise à la disposition des municipalités, il se poserait des problèmes de cens électoral. Le cens électoral, au Québec comme à Ottawa, indique qu'il suffit d'être citoyen canadien âgé de plus de 18 ans, ce qui confère automatiquement le droit de vote. Le délai de résidence existe pour l'ensemble du Québec, quel que soit l'endroit sur le territoire.

On estime, en gros, à $13 ou à $14 millions le coût total de confection des diverses listes électorales au Québec, tant la liste québécoise que celle des diverses municipalités. Si le cens électoral est différent et que des contraintes du type de celles mentionnées quant au délai de résidence sont introduites, la confection d'une telle liste se complique d'autant. Néanmoins, quant au délai de résidence, j'apporterais cet exemple: dans quelle mesure le citoyen de ville Saint-Pierre sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal qui déménage dans la municipalité voisine de Lachine devrait-il, automatiquement, perdre son droit de vote en raison du déménagement? Je suis prêt à examiner cette question en rapport avec les deux autres mentionnées: les estivants et les étudiants notamment.

**M. Francis Dufour,**
Maire de Jonquière:

J'accueille favorablement une certaine partie des suggestions sur la consultation, sur la démocratie municipale. Par contre, il y a certains points où j'émets certaines réserves.

Par exemple, au moment où on nous questionne, il y a déjà le projet de loi 44 qui est sur la table et qui est susceptible, non seulement d'affecter les grosses villes comme on a l'air de le penser, mais qui tantôt, pourrait affecter d'autres municipalités. Il y a un projet de loi sur la table. Il me semble qu'il est assez urgent. On veut le passer très vite et je pense que cela nous met un peu dans une camisole pour pouvoir discuter des changements à venir.

Vous parlez également du nombre de conseillers. Quand vous mentionnez des villes de 50 000 habitants avec un nombre de conseillers aussi nombreux, je me

demande quel sera le rôle des conseils de quartiers. Si 12 à 14 échevins ne sont pas capables de représenter une ville de 100 000 habitants, on n'a qu'à ne pas faire d'élections. On va garder les conseils de quartier et le maire n'aura qu'à questionner les gens de ces quartiers. Cela représente un double pouvoir et, quant à moi, une dilution de pouvoirs.

Deuxième question: que sont les résidences secondaires? Un citoyen peut avoir plus d'une résidence secondaire. Il peut en avoir deux ou trois.

Troisième question, M. le ministre, je peux vous assurer que c'est assez difficile d'être en position de colistier; je n'ai pas le goût de jouer le rôle de l'opposition. Merci.

**M. Guy Tardif:**

Je voudrais préciser ici que les conseils de quartier, ce n'est pas pour demain et que la taille des municipalités où ceux-ci seront instaurés n'est pas arrêtée. D'une part, il ne faudrait pas oublier que l'élargissement du conseil quant au nombre de conseillers comporte, comme corollaire, l'introduction pour les villes d'une certaine taille, de la création d'un comité exécutif, justement pour permettre d'accélérer le travail de gestion de la municipalité; si bien que ces deux mesures doivent être vues de façon concomitante. Dans le cas de la ville de Jonquière qui, avec 60 000 de population, a déjà quand même quatorze conseillers, il n'y a à peu près pas de changements à faire, si ce n'est peut-être l'addition d'un conseiller. Ce n'est pas véritablement modifier les règles du jeu à Jonquière.

La présidence me signale qu'une partie de la question avait trait aux résidences secondaires, à savoir s'il pouvait y en avoir plusieurs ou non. Ce qui était visé dans la loi, c'est qu'on présume que les gens avaient une résidence principale où ils avaient feu et lieu et une résidence secondaire. Dans la mesure où toute cette question n'est pas tranchée, ce n'est pas dans les dispositions de la loi no 44. C'est réservé ultérieurement après consultation. Je préférerais attendre, évidemment, d'avoir différents points de vue sur ces questions.

**M. Francis Dufour:**

Quant à l'urgence de la loi 44? Il me semble qu'on nous presse un peu.

**M. Guy Tardif:**

Non. La loi no 44 ne s'applique effectivement et obligatoirement qu'à deux municipalités du Québec. Les villes de plus de 100 000 qui vont en élections en novembre prochain, sont Montréal et Longueuil. Dans le cas des autres, c'est une loi qui est facultative, c'est-à-dire que si le conseil décide, par résolution, de tomber sous l'empire de la loi pour les prochaines élections, il le fera. S'il décide de ne pas s'en prévaloir, à ce moment, l'élection aura lieu, le conseil sera élu pour une période de quatre ans et ce sera à ce moment que les dispositions de la loi qui sera, de toute façon, reprise et complétée de ses autres éléments, s'appliqueront.

**M. Robert Gendron,**
**Maire de la Ville de Maniwaki:**

M. le ministre, je suis complètement en désaccord avec votre idée de partis politiques municipaux. Je crois que, dans les municipalités, c'est à peu près l'un

des seuls paliers de gouvernement où on peut sortir une idée sans que les trois autres membres du conseil de ville soient contre, si elle a du sens. Je pense que dans les municipalités, on peut se passer de partis politiques. Pourquoi un maire ne serait-il pas capable de siéger sans se présenter comme conseiller, sans faire partie d'un parti politique municipal? Ce n'est pas nécessaire. Dans d'autres villes, c'est une chicane interminable.

**M. Guy Tardif:**

Effectivement, M. le maire, vous avez raison quand vous dites: « Ce n'est pas nécessaire ».

C'est précisément parce qu'on est conscient que ce n'est pas nécessaire que la loi ne les rend pas obligatoires. La loi dit tout simplement « qu'elle les reconnaîtra là et lorsqu'ils existeront ». Il sera toujours loisible à toute personne de se présenter en dehors du cadre d'un parti, d'être candidat sans étiquette, indépendant ou autrement. Ce sera toujours possible, ce l'est présentement et ce le sera toujours.

Cependant, si des gens s'organisent, ils seront reconnus. C'est tout ce que dit la loi.

**M. Louis-Ovide Bouchard,**
Maire de Normandin, et préfet du comté de Lac-Saint-Jean-Ouest:

M. le ministre, dans vos documents, vous parlez d'élections par quartier dans les villes. Dans les municipalités rurales, on ne peut pas former des quartiers, des élections par quartier. Ceci devient plus compliqué quand il est question de fusion, par exemple, entre deux municipalités de la même paroisse où le conseil du village est beaucoup plus populeux que le rural proprement dit. C'est un obstacle à des fusions parce que si tu veux former des quartiers après la fusion, il faut que tu prennes le statut de ville. Tu ne peux pas former des quartiers quand c'est une municipalité administrée par le Code municipal. Alors, je dis que c'est un obstacle, dans certains cas, à la fusion.

Je crois que la loi, M. le ministre, devrait être amendée pour que les municipalités qui se fusionnent, qui veulent se donner des élections par quartier, puissent avoir le droit de le faire tout en conservant le Code municipal.

Vous semblez favorable aux élections par quartier et contre le vote universel pour l'élection des échevins. Avertissez donc vos fonctionnaires pour qu'ils se mettent d'accord avec vous parce que quand ils viennent nous rencontrer, ils semblent être contre le vote par quartier, pour le vote universel. Merci.

**M. Guy Tardif:**

Vous savez, cela prend un certain temps avant que la volonté politique transpire et descende jusqu'en bas de la hiérarchie. Vous devez en savoir quelque chose dans vos municipalités respectives, messieurs.

Ceci dit, évidemment, le découpage par quartier est un peu fonction de la taille. Vous savez, dans une municipalité de 5 000 âmes où il y a 60% d'électeurs en gros, cela veut dire 3 000 électeurs pour un maire et six conseillers et des quartiers de possiblement 500 électeurs; quand on connaît le taux relativement bas de partici-

pation au vote dans certaines municipalités, des conseillers pourraient être élus par très peu d'électeurs.

Néanmoins, je retiens, M. le préfet, votre commentaire concernant les suites de regroupement ou de fusion entre une municipalité de village et de paroisse; je m'y pencherai particulièrement si vous avez des cas précis à m'indiquer.

**M. André Asselin,**
Maire de Sainte-Émilie-de-l'Énergie et préfet de comté de Joliette:

Je suis maire d'une municipalité où il y a beaucoup de villégiature; 642 résidants au dernier recensement, 1 800 voteurs aux dernières élections. On peut calculer une population de tout près de 3 000 pendant la période estivale.

M. le ministre, je suis en faveur de la participation des villégiateurs à la vie municipale. Chez nous, par exemple, il y a 50% du rôle d'évaluation qui appartient justement à ces gens-là. Ce sont eux qui sont inscrits comme propriétaires et qui payent la moitié de la facture de taxes.

Deuxièmement, on les a regroupés en associations suivant les endroits où ils étaient installés sur notre territoire. On a fixé la date des assemblées du conseil le vendredi soir à huit heures de façon à ce qu'ils soient rendus dans la municipalité pour pouvoir y assister, et enfin, M. le ministre, ce ne sont pas des gens qui viennent deux mois par année mais des gens qui viennent douze mois par année et qui nous demandent des services douze mois par année. Maintenant, il faut enlever les vidanges douze mois par année, il faut ouvrir les chemins douze mois par année parce qu'ils viennent à l'année longue; il y en a très peu là-dedans, à mon idée, qui sont des gens qui ne viennent que deux mois et qu'on ne revoit plus de l'année.

Je trouve que la formule actuelle pour se présenter aux élections, le fait d'avoir une résidence et non pas simplement un terrain vacant, est bonne et que le vote pour les non-résidants de un par propriétaire, c'est-à-dire pour les villégiateurs, est bon, et enfin, qu'un vote par personne pour les gens qui restent dans la place, c'est aussi bon. Je pense qu'il va falloir arriver à un compromis entre les deux formules et non pas simplement laisser un vote, une personne et un résidant seulement.

Maintenant, un autre point; vous avez dit: « On va en donner, je ne sais pas comment vous vous sentez vous, messieurs les maires, mais moi, Tardif, je me sens indépendant. » Je veux vous dire, M. le ministre qu'Asselin aussi se sent indépendant; dans la municipalité de Sainte-Émilie, j'ai eu à faire face à deux élections parce que je n'ai jamais été élu par acclamation, et qu'à chaque fois j'ai dépensé à peu près une couple de cents dollars de ma poche; M. le ministre, en page 13 de votre volume no 1 sur la démocratie, vous parlez de $3 000 de dépenses; je pense que vous faites une erreur et que c'est beaucoup trop; cela va enlever complètement cet élément de gratuité qui existe au niveau municipal.

S'il fallait qu'un maire qui se présente à Sainte-Émilie dépense $3 000 pour se faire élire, il ne mériterait pas d'être élu parce que le salaire du maire de Sainte-Émilie est de $8,65 par semaine.

**M. Tardif:**

M. le maire, vous avez tout à fait raison de souligner que le problème des résidences secondaires ne s'applique pas uniquement dans le cas d'estivants puisque de plus en plus de gens, aujourd'hui, ont une résidence secondaire qui peut être utilisée à l'année. Là-dessus, j'aimerais lancer un appel aux préfets de comté. 71 préfets dans les territoires, qui pourront me faire part par le biais de l'UCCQ, de leurs réflexions et commentaires sur cette question du droit de vote aux résidants temporaires, résidants secondaires, estivants comme aux gens à l'année, afin d'en arriver à une décision.

En ce qui concerne le montant minimal prévu de $3 000 pour les dépenses d'un candidat à la mairie, je vous ferai remarquer, d'une part, que la loi, pour l'instant, ne s'applique obligatoirement qu'à Montréal et à Longueuil, et facultativement aux villes de 20 000 âmes et plus, donc, non pas dans les petites municipalités.

Deuxièmement, on a eu des commentaires à l'inverse de la part des villes d'une certaine taille, et je veux bien qu'on revoie les quanta, si besoin est. On a eu des représentations des villes d'une certaine taille qui nous disent: « Vous savez, une minute de publicité à la télévision, cela coûte très cher ». Dans des villes justement comme Montréal, Québec et autres grands centres, il se produit un étrange phénomène en période électorale: le coût de la ligne agate dans les journaux passe du simple au double (pour toutes sortes de raisons que j'ignore, mais qu'on peut soupçonner) si bien que ces montants qui peuvent paraître élevés dans des petites municipalités, peuvent être insuffisants dans des municipalités de plus forte taille.

À tout événement, ces quanta ont été appliqués au monde municipal en adaptant le mieux possible les dispositions de l'actuelle loi québécoise sur le financement des élections.

Voilà en gros les quelques renseignements qu'il me semblait important de vous communiquer en ce qui concerne les vues du gouvernement quant aux moyens à prendre pour revaloriser la démocratie municipale pour accroître et favoriser, finalement, la participation des élus. Je ne doute pas, ainsi que je l'ai mentionné, qu'un bon nombre d'initiatives ont été prises dans un paquet de municipalités pour, justement, favoriser cette participation du citoyen et son information. C'est précisément, parfois même, en nous inspirant de choses qui existaient presque dans les faits, que nous avons préparé cette documentation; d'autre part, il nous a semblé qu'il était temps de transposer, encore une fois en les adaptant, des dispositions qui vous régissent sur la scène québécoise et de les transposer sur la scène locale.

Pour ce qui est du projet de loi permanent, celui-ci, qui sera repris à l'automne, fera l'objet d'une commission parlementaire où, je l'espère, tous ces points de vue, tous ces commentaires seront étudiés et ces questions liées au cens électoral, au cens de l'éligibilité, au délai de résidence et autres seront abordées. Pour le moment, ainsi que je l'ai mentionné, deux villes importantes sont touchées par ce projet de loi. Il y a eu une consultation assez intensive avec les représentants de ces deux villes ainsi qu'avec les partis d'opposition, ce qui n'a pas été le cas avec toutes les villes de 20 000 âmes et plus, mais uniquement avec celles de 50 000 âmes et plus; c'est la raison pour laquelle il y a cette distinction dans la loi entre,

d'une part, les villes de 100 000 âmes et plus qui ont été vues et qui ont été consultées de façon très suivie, et les autres.

Là-dessus, je voudrais vous remercier et vous assurer que, pour ce qui est de la préparation de la loi permanente et des modifications qui pourraient être apportées, j'aimerais recevoir mémoires et commentaires. Je vous remercie.

## QUATRIÈME PARTIE

# La décentralisation politique et administrative

## Allocution de
## Monsieur Jacques Léonard
## Ministre d'État à l'Aménagement

Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir aborder avec vous ce matin le thème de la décentralisation. Je devrais dire plutôt de poursuivre avec vous les discussions sur la valorisation du pouvoir municipal. Car, pour le gouvernement, valoriser le pouvoir municipal, ça signifie d'abord permettre aux municipalités d'être de plus en plus autonomes dans l'exercice de leurs pouvoirs actuels: c'est le difficile examen de la réforme fiscale proposée, sujet d'autant plus complexe que les gestes positifs dans ce domaine ont été mis sous veilleuse pendant tellement d'années. Valoriser le pouvoir municipal, ça signifie aussi établir les règles du jeu pour que toutes les garanties démocratiques soient assurées afin que tous les citoyens puissent jouer leur rôle dans leur communauté respective. Valoriser le pouvoir municipal, ça signifie enfin accepter de se poser franchement une question: n'y aurait-il pas des pouvoirs, actuellement à Québec, qui devraient être rapprochés des institutions politiques situées le plus près possible des citoyens qui ont à vivre les conséquences des décisions?

Cet objectif de rapprocher les décisions des citoyens, notre parti politique le propose aux Québécois depuis près de dix ans. Il était normal, que dans ce domaine comme dans les autres, nous respections nos engagements et que nous abordions une longue démarche vers cet objectif une fois rendus au pouvoir.

Je ne vous formulerai pas ce matin une proposition gouvernementale dans le sens des propositions fiscales que vous avez discutées depuis deux jours. Je ne dicterai pas non plus les caractéristiques d'une formule de décentralisation que nous aurions pondue de toutes pièces à Québec. La nature même de ce dossier exige une toute autre approche. Il serait tout de même illogique et paradoxal de décider d'une façon centralisée de faire la décentralisation. Je viens plutôt, au nom du gouvernement, vous proposer un objectif, celui de bâtir une vie en commun où le citoyen québécois se sentirait plus près de la prise de décision. Je viens aussi ouvrir le débat sur les premiers jalons que nous voudrions poser avec vous pour commencer la réalisation de cet objectif. Je veux enfin vous dire de quelle façon nous entendons associer les élus locaux et la population à l'élaboration de ce projet.

Je suis d'autant plus heureux de le faire au cours de cette conférence Québec-municipalités que les participants à cette conférence représentent clairement les partenaires du gouvernement du Québec — je veux parler des municipalités et des commissions scolaires — et dans des domaines qui sont sans aucune ambiguïté, de la juridiction du gouvernement québécois. Bien sûr, il y a des divergences et des problèmes à régler. Mais, c'est entre Québécois que nous devons les régler.

C'est dans cette solidarité avec nos concitoyens que nous devons nous interroger sur notre façon de vivre en commun. Je crois que cette conférence est l'occasion de faire **ensemble** notre bout de chemin nécessaire pour mieux vivre **ensemble** dans une nouvelle perspective communautaire

**La décentralisation: un objectif de vie en commun**

**Une histoire qui évolue**

Aussi surprenant que cela puisse paraître maintenant, c'est dans le trop célèbre rapport Durham que l'on trouve la première grande charte de la décentralisation pour le Québec, en 1839. Voici d'ailleurs comment Lord Durham, dans son rapport, justifie pourquoi il fallait créer des institutions plus près de la population:

« *On peut assurément considérer le manque total d'institutions municipales donnant au peuple le contrôle de ses affaires locales comme une des causes principales de l'échec du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays.*
*(...)*

*On aurait dû se préoccuper, au moment où un système parlementaire basé sur un suffrage très étendu était établi au pays, de confier au peuple le contrôle entier de ses propres affaires locales* ».

Remarquez bien que si ce triste Lord n'avait pas ajouté certains chapitres à son rapport, on garderait un meilleur souvenir de son passage ici!

Suite à ce rapport, diverses tentatives ont été faites pour établir et instaurer un régime municipal au Québec:

1845 — création des premières municipalités

1847 — disparition des municipalités au profit de 46 municipalités de comté

1855 — le système des deux paliers municipaux actuels est mis en place, c'est-à-dire les municipalités locales et de comté.

Voici la conclusion d'un article de « *La Minerve* » du 19 avril 1855, commentant cette dernière réforme:

« *Espérons que désormais le peuple saura apprécier un système qui lui permet de gérer lui-même ses propres affaires* ».

Il y a donc plus de cent ans que nous vivons avec des institutions municipales au Québec. C'est une réalité qu'il importe de reconnaître et d'admirer. Le Québec d'aujourd'hui n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Il est le fruit de ces dynamismes locaux qui, lentement et progressivement, ont façonné nos villages, nos villes, nos comtés et ce pays que nous voulons continuer à bâtir.

Depuis leur création, il va sans dire que nos institutions municipales ont évolué de façon importante sous l'effet conjugué des phénomènes d'urbanisation, d'industrialisation et de participation des citoyens à la gestion de leurs affaires.

Depuis plus d'un an et demi maintenant, j'ai visité toutes les régions du Québec et j'ai rencontré beaucoup d'entre vous qui êtes ici présents. Quelques phénomènes marquants doivent être soulignés.

- Nos citoyens québécois ont occupé progressivement une partie de leur territoire, d'abord le long de la vallée du Saint-Laurent, ensuite les régions-ressources et, enfin, avec les villes minières et les villes forestières, des zones que l'on pensait inhabitables.

- Nos administrateurs municipaux ont fait preuve de hardiesse dans le développement de leur ville; que l'on pense, par exemple, à l'audacieux centre-ville souterrain de la métropole, à la reconquête des berges d'une rivière dans certaines villes qui en avaient perdu avec les années la jouissance normale, aux retrouvailles de la place centrale de certains villages ou quartiers. Tout cela est né du dynamisme local.

- Nos préfets de comté ont souvent indiqué au gouvernement qu'il était nécessaire de conserver les municipalités de comté pour apporter des solutions aux problèmes qui ne peuvent être réglés au palier de la municipalité locale. Ils ont beaucoup insisté sur la nécessité d'une réforme fiscale et sur la présence des cités et villes à l'intérieur de leurs organismes.

- Nos maires et nos conseillers municipaux qui oeuvrent quasi bénévolement au développement de leur coin de pays, veulent en faire des endroits où il fait bon vivre.

D'ailleurs, le premier réflexe d'un citoyen n'est-il pas souvent de se référer au maire ou au conseiller municipal pour essayer de trouver une solution à un problème? Il y a dans ce réflexe un signe évident d'appartenance et d'identification à l'institution locale.

Lorsque l'on parle de décentralisation, on ne peut pas oublier ces phénomènes importants. Notre richesse collective et individuelle est faite de l'ensemble de ces gestes de labeur et d'initiative qui visent à construire progressivement un milieu de vie où le citoyen peut se reconnaître parce que cela lui ressemble. C'est encore tout aussi vrai aujourd'hui. Cet immense potentiel de disponibilité des concitoyens à vouloir travailler pour développer nos villes et nos villages est toujours présent. Il s'agit de se donner ensemble les moyens pour que cela continue et aussi que cela s'améliore, car aucune institution n'est immuable. Elles ont toutes peut-être besoin qu'on les regarde ensemble.

### Qui connaît les besoins?

Un phénomène est maintes fois venu ralentir ce dynamisme local. C'est la tendance de plus en plus forte à ronger peu à peu les pouvoirs des communautés locales. La complexité des problèmes permettait de déguiser la présence progressive de l'État-Providence. Il est vrai qu'il y a des problèmes qui débordent le cadre d'une municipalité, mais était-il toujours nécessaire d'imposer le même remède? C'est-à-dire ramener le pouvoir de décision à Québec avec ce qui en découle de normes, de directives et de règlements qui, sous prétexte de faire l'affaire de tout le monde, ne satisfont jamais personne. Les besoins de Fort Chimo ne sont pas ceux de Sherbrooke et les priorités de Gaspé ne sont pas celles de La Sarre.

Certes, il est préférable d'avoir des normes plutôt que des subventions à la discrétion de la volonté du prince, comme on l'a trop souvent connu. Mais on pourrait aussi envisager des solutions moins paternalistes et plus respectueuses des dynamismes locaux. C'est pourquoi **l'approche de la décentralisation est une approche positive**. Le gouvernement vise cette approche parce qu'il y a sur le territoire du Québec des forces vives qui sont tenues en tutelle par la centralisation de trop de pouvoirs à Québec, parce que les besoins des citoyens seront mieux servis dans leurs premiers lieux d'appartenance, parce que la force du Québec sera faite de la force de ses communautés locales. De même que Québec entend revaloriser les pouvoirs municipaux, de même le gouvernement du Québec veillera jalousement à ce qu'un autre palier de gouvernement ne vienne imposer, suggérer ou offrir des programmes standardisés qui répondraient d'une façon identique aux besoins des municipalités de Colombie-Britannique, de l'Ontario ou de Terre-Neuve.

Le gouvernement du Québec propose enfin une démarche pour que ses partenaires municipaux aient la possibilité de vivre d'une façon de plus en plus autonome et se voient confier de nouveaux pouvoirs; ce n'est pas à ce moment-là qu'un autre palier de gouvernement a à prendre la relève du paternalisme. Les municipalités n'ont pas à être prises par la main par le gouvernement du Québec; elles ont simplement besoin que ce gouvernement responsable leur reconnaisse avec réalisme et sans bousculade, le droit de prendre elles-mêmes en charge des domaines qui touchent de près la vie des citoyens.

Plusieurs raisons peuvent démontrer la nécessité de faire confiance à ces instances décentralisées:

a) Les instances décentralisées permettent de meilleurs choix pour bien développer une municipalité ou un comté. Les institutions, comme les hommes, doivent prendre des décisions. Il n'est pas possible de tout faire en même temps. Qui mieux qu'un conseil municipal, au nom de ses concitoyens, peut proposer des choix qui répondent le mieux à leurs besoins collectifs quotidiens? Par exemple, cette année, compte tenu des revenus, vaut-il mieux construire une piscine, refaire les trottoirs ou acheter un camion à incendie? Dans le fond, actuellement, n'est-ce pas le gouvernement du Québec qui fait ce choix à travers une subvention qui lui permet d'intervenir par le haut?

b) Les instances décentralisées peuvent très bien harmoniser les services et les équipements aux besoins des citoyens en tenant compte des priorités et des particularités de chaque milieu.

Les priorités découlant de la croissance urbaine rapide de Sept-Îles, à titre d'exemple, ne sont pas les mêmes priorités de consolidation du développement de Sherbrooke ou de Saint-Jérôme.

Pourquoi faudrait-il que le centre local des services communautaires soit construit selon un modèle défini par Québec?

Chacun des comtés au Québec peut très bien définir ses priorités d'aménagement. Dans certains cas, ce sera l'aménagement du pourtour d'un lac public qu'il faudra surveiller. Dans d'autres cas, ce sera le développement d'une montagne pour en faire un centre de ski ou une base de plein air pour la population.

c) La décentralisation peut conduire à une meilleure utilisation des ressources humaines, matérielles et financières.

Il serait long d'énumérer tous les équipements du milieu qui pourraient être utilisés à des fins plus polyvalentes. La bibliothèque ou le gymnase de la commission scolaire régionale, les salles d'école, la machinerie d'entretien des chemins sont autant d'exemples qui illustrent la nécessité de voir les choses dans une perspective complémentaire. De même, le terrain de camping du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pourrait être administré aussi bien par la municipalité de comté. Pourquoi le système de transport scolaire ne pourrait-il pas constituer une amorce de transport en commun dans certains comtés?

d) La décentralisation peut conduire à rendre chaque niveau de gestion plus responsable et plus facilement identifiable pour les citoyens.

Est-il normal qu'il faille faire deux ou trois pèlerinages à Québec pour obtenir une subvention d'un ministère? Les décisions devraient pouvoir se prendre au palier le plus apte à le faire et les citoyens devraient être capables d'identifier « qui fait quoi » et « combien ça coûte ».

C'est pour toutes ces raisons que nous avons entrepris une série de travaux afin de scruter davantage les hypothèses de solution. Vers qui devraient être décentralisés les pouvoirs afin que le citoyen soit le plus près possible des décisions? Quels sont les pouvoirs qui devraient être décentralisés? Quel régime fiscal peut le mieux assurer l'autonomie de ces instances décentralisées face à ces nouveaux pouvoirs? Quelle organisation politique peut le mieux assurer la représentativité des citoyens? Comment cet objectif peut-il se réaliser dans les Communautés urbaines actuelles? Par quoi allons-nous commencer?

Au cours de l'été, une série de fascicules viendront s'ajouter aux deux premiers qui ont été déposés à l'occasion de cette conférence. Ils serviront de points de départ à la consultation dont je parlerai tantôt. Il ne s'agit pas d'un livre blanc parce que cette couleur ne sied pas à l'objectif même qui est proposé.

Il est essentiel d'explorer des hypothèses quand on commence un dialogue officiel que l'on veut franc et ouvert afin de départager le possible de l'impossible.

**Deux hypothèses à la base de la position gouvernementale**

Devant cette habitude de situer à Québec la solution des problèmes qui dépassent le cadre d'une municipalité locale et pour répondre à cette question que je posais tantôt, « vers qui devraient être décentralisés les pouvoirs », nous proposons que l'institution d'accueil de ces pouvoirs décentralisés soit la municipalité de comté.

Nous avons écarté l'idée de systématiser les fusions involontaires de municipalités. Je ne dis pas que le gouvernement s'oppose à des fusions voulues et préparées par une population. Je dis simplement qu'il n'est aucunement dans l'optique de la décentralisation de détruire le cadre des municipalités ni de leur enlever des pouvoirs. Au contraire, la conférence actuelle a justement comme objectif de revaloriser ces pouvoirs.

Nous avons plutôt retenu la municipalité de comté comme proposition. Il s'agit là d'un territoire auquel les citoyens s'identifient naturellement parce que c'est leur coin de pays, parce que c'est une région tellement plus à la taille humaine que ces grandes régions administratives, parce qu'il y a là une série de relations qui ont créé des liens entre les gens.

Mais je n'apprendrai pas à des hommes politiques qu'après 100 ans, les institutions politiques ont besoin d'une mise à jour. Vous savez comme moi que la population y va un peu plus rondement dans la mise à jour de ses élus locaux et nationaux!

Pour cette mise à jour de nos institutions, nous devrons ensemble examiner certains gestes considérés comme nécessaires.

— Le premier point que nous devrons résoudre ensemble me semble devoir être le suivant: la décentralisation doit conduire à une meilleure harmonisation de la ville et de la campagne. Vers 1930, au Québec, l'époque était au retour à la terre: c'était la grande vague de la colonisation. Aujourd'hui, le Québec s'est urbanisé à plus de 80%. Toute structure décentralisée qui ne tiendrait pas compte de cette réalité fondamentale ne répondrait pas aux vrais besoins des Québécois. Il est nécessaire que cohabitent sous un toit commun les villes et les campagnes à l'intérieur des conseils de comté. Bien sûr il faudra évaluer en toute justice le mode de représentation des municipalités locales. Bien sûr ce mode pourra évoluer selon le nombre de pouvoirs accordés à une municipalité de comté, mais une chose demeure: on ne peut pas vouloir rapprocher les décisions des citoyens d'une région à taille humaine et exclure en même temps la majorité des citoyens de ce territoire. Il me semble que c'est ainsi qu'il sera possible de revoir les responsabilités des ministères qui pourraient être déléguées à un palier mieux adapté aux changements. D'ailleurs, en décembre 1977, le Conseil de planification et de développement du Québec, dans un avis au Premier ministre et au ministre d'État à l'Aménagement, recommandait:

*« l'intégration des milieux urbains et ruraux au sein d'une instance unique d'aménagement du territoire de manière à assurer une gestion intermunicipale rationnelle et fonctionnelle ».*

Le Conseil de planification et de développement du Québec regroupe plus d'une trentaine d'organismes, dont vos deux unions.

— Le deuxième point qu'on devra examiner est la correction du découpage territorial des municipalités de comté. Autant il est certain que les frontières n'ont pas à être revisées partout, autant on peut prévoir que certaines devront l'être. Mais cette correction, si elle s'avère nécessaire, ne se fera pas à Québec dans l'isolement de nos bureaux. Elle se fera avec vous et publiquement.

Une fois ces points éclaircis, nous pourrons commencer à poser les premiers jalons de la décentralisation.

## 2. Les pouvoirs d'aménagement du territoire

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de parcourir longuement le Québec pour constater l'urgent besoin d'une nouvelle législation sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'urbanisation rapide du Québec et surtout le type d'urbanisation que nous avons connu depuis la guerre a nécessité des investissements massifs dans un

grand nombre de municipalités. Certaines municipalités ont été déjouées par l'ampleur du phénomène d'étalement urbain. Elles ont vu s'implanter une urbanisation plus ou moins rationnelle ayant pour résultat des milieux locaux parfois mal équipés ou suréquipés. Plusieurs municipalités ont aussi fait face à des problèmes financiers, comme on l'a vu ces deux derniers jours. Il est important de constater, de plus, que les problèmes d'aménagement en milieu urbain, même s'ils n'affectent qu'une partie limitée du territoire du Québec, intéressent une forte majorité de la population.

Cette croissance urbaine est certes un facteur dynamique mais elle traîne avec elle d'autres conséquences moins heureuses: je pense ici à la rentabilité des équipements, tels les terrains acquis pour des fins industrielles, les réseaux d'égout et d'aqueduc; je pense aussi à l'utilisation du sol, en particulier le sol agricole, dont il nous faudra assurer courageusement la protection; je pense enfin à l'implantation massive de chalets le long de lacs et de rivières et à la destruction des zones naturelles de récréation.

Tout cela est suffisant pour annoncer l'élaboration d'un projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui, à la suite de la consultation que nous allons entreprendre, sera déposé à l'Assemblée nationale. Précisons qu'en parlant d'urbanisme, j'entends l'aménagement du territoire municipal.

Le gouvernement actuel s'est donné un objectif de décentralisation qu'il cherche à concrétiser dans un nombre croissant de secteurs. Il serait donc plutôt malvenu de retenir, dans le domaine de l'aménagement, qui touche de près la vie et les intérêts quotidiens de la population, une vision centralisatrice. C'est pourquoi, les orientations de cette future législation que je veux vous présenter sont conséquentes avec cette orientation de décentralisation que nous avons prise.

La législation ne précisera pas elle-même les affectations du sol: sols urbains, sols forestiers, sols récréatifs, sols agricoles, sols à urbaniser, etc.

La législation cherchera plutôt à définir des procédures devant présider aux affectations des sols. Qui décide quoi pour atteindre quels objectifs? Suivant quelle démarche? Sous réserve de quelles interventions?

La législation sera donc non seulement dans l'esprit de l'objectif de décentralisation du gouvernement mais elle sera aussi dans l'esprit de la réforme de la démocratie municipale, en ce sens qu'elle assurera la participation des citoyens à l'organisation de leur territoire. En d'autres termes, cette législation partira du principe que l'élection n'épuise pas la participation du citoyen.

Concrètement, cette approche décentralisée de l'aménagement peut se caractériser par deux traits fondamentaux.

• D'une part, le gouvernement, les comtés, les municipalités sont des partenaires responsables de l'aménagement. Il s'agit d'un partage de responsabilités. Il n'est pas question que Québec fasse un plan national d'aménagement dans lequel s'inséreraient des plans de comté qui détermineraient ensuite les lignes directrices des plans municipaux.

• D'autre part, l'aménagement implique des choix collectifs fondamentaux. Ce n'est pas aux techniciens, si bons soient-ils, d'imposer aux citoyens à travers une carte barriolée de couleurs, les choix d'aménagement qui vont modeler la municipalité ou la ville pour des années. Nous favorisons un processus ouvert où les citoyens vont participer à définir leur propre milieu. Ceci nous conduit aux paramètres suivants:

*Pour les municipalités*

Le nouveau partage de pouvoirs qui découlerait d'une politique de décentralisation gardera aux municipalités le rôle qu'elles jouent actuellement dans l'aménagement du cadre de vie des citoyens, par exemple: les plans d'urbanisme, les règlements de zonage, de lotissement et de construction et la gestion de ces règlements. Bien plus, une fois les objectifs nationaux atteints, elles auraient la responsabilité de localiser de façon précise des équipements nationaux ou de comté à l'intérieur de leur territoire.

Les municipalités devraient disposer aussi de nouveaux pouvoirs afin d'assurer l'organisation et le fonctionnement du cadre de vie immédiat de leurs citoyens. Si elles le veulent, selon les revenus qu'elles voudront bien y affecter, elles pourraient désormais acquérir des terrains plus librement que maintenant, promouvoir l'esthétique de leur milieu, etc.

Il sera nécessaire, encore plus dans l'avenir, comme d'ailleurs cela se pratique dans bon nombre d'endroits, que les actions d'une municipalité qui en affectent une autre dans son aménagement soient coordonnées aux fins d'éviter les duplications coûteuses. Il est nécessaire de permettre aux autorités publiques en cause de prendre en commun les décisions qui affectent l'avenir de leur milieu de vie. Par exemple, la localisation d'un centre d'achat ou d'un dépotoir.

*Pour les comtés*

Je viens de parler de relations intermunicipales. Je voudrais insister un peu plus sur cet aspect. Il est reconnu par tous que certains problèmes d'aménagement dépassent le niveau strictement municipal. Il y a deux façons de résoudre ce type de problèmes: premièrement, par des ententes intermunicipales; il y en a eu plusieurs mais elles n'ont pas toutes donné les résultats escomptés; deuxièmement, par la création d'une structure dont les responsabilités s'étendent à des territoires plus larges que celui d'une municipalité, et qui correspond à « la petite région d'appartenance ». Pourquoi faudrait-il compliquer les choses en créant de nouveaux organismes de toutes pièces? Nous avons les municipalités de comté qui existent depuis 1855.

Le Conseil des ministres, à sa réunion du 19 mars 1978, a accepté le principe que le conseil de comté renouvelé serve de point d'appui comme structure d'aménagement du territoire en complémentarité avec les municipalités. Il ne s'agit pas d'une relation de dépendance, mais bien d'association et de coopération entre les municipalités. Les conseils de comté seraient donc dotés des pouvoirs nécessaires pour préparer une orientation d'aménagement de leur territoire qui définirait les grandes options de développement.

*Pour l'État*

Ce faisant, l'État changerait assez radicalement sa manière de faire. Il ne pourrait plus décréter de façon unilatérale toute une série de gestes qui touchent la localisation d'édifices gouvernementaux, les routes nationales, les arrondissements naturels, les couloirs énergétiques, etc.

L'État devra préparer des avis de ses intentions d'agir dans tel ou tel secteur qui touche tel territoire. Ces avis seraient envoyés aux conseils de comté et aux municipalités pour les informer des intentions gouvernementales. Ceux-ci auront une période de temps suffisamment longue pour étudier les conséquences d'une telle implantation et faire savoir s'ils donnent leur accord. De cette façon, lorsqu'une municipalité locale ou une municipalité de comté adopte son schéma d'aménagement, elle a la garantie légale que le gouvernement ne viendra pas le bouleverser d'une façon unilatérale ou sans consultation.

Il est bien évident que le gouvernement a des responsabilités d'intérêt national dont il ne peut se départir, sinon il ne serait pas un gouvernement. Cependant, si une situation de conflit éclate entre un comté et un agent de l'État (ministère, société d'État) ou entre deux collectivités locales, le gouvernement devrait prendre avis d'un organisme indépendant. Cet organisme pourrait être une Commission nationale d'aménagement du territoire. Cette Commission pourrait avoir trois rôles:

- un rôle de médiateur dans les cas de conflits déjà soulignés;
- un rôle général de conseiller auprès du gouvernement en matière d'aménagement et d'urbanisme;
- un rôle de régistraire à l'égard des institutions municipales qui prépareront un plan d'aménagement et d'urbanisme et à l'égard des ministères qui prépareront des avis sur leurs activités.

Pour remplir ces rôles, la Commission aura un accès aux documents produits, pourra recourir à des experts et consulter la population.

Je viens de vous présenter la philosophie générale de notre réflexion sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans la série de fascicules que nous rendrons publics au cours de l'été, l'un portera sur ces thèmes, de façon à ce que vous soyez largement informés avant la consultation.

Les décisions d'aménagement ont été maintes fois prises à la hâte et sans consultation des secteurs concernés. Parfois, ce qui est aussi grave, elles n'ont jamais été prises! C'est pourquoi on trouvera dans la loi une clarification des instruments qui découlent des décisions d'aménagement, la définition des processus devant présider à ces propositions d'aménagement et devant les précéder et, enfin, la détermination de délais pour les faire.

Avant d'aborder les propositions visant à associer la population et les élus à cette démarche, je voudrais souligner trois points:

— Il existe au Québec d'autres institutions beaucoup plus jeunes que nos municipalités locales, beaucoup plus jeunes que nos municipalités de comté, je veux parler de nos trois communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Ou-

taouais . Il faudra, là aussi, s'entendre avec les élus locaux afin que l'aménagement de ces territoires densément peuplés soit facilité. Il faudra que, là aussi cependant, les processus décisionnels garantissent aux citoyens le même droit à l'information et à la participation. Nous publierons également des fascicules sur ces sujets. Pour la région de Montréal, nous avons déjà reçu des suggestions que nous prendrons le temps de discuter.

— Qu'adviendra-t-il une fois que nous nous serons entendus sur la structure d'accueil et les pouvoirs d'aménagement? Les documents de travail, que l'on appelait projets de livre blanc, sont-ils tenus en réserve? D'abord je voudrais répéter ce que je mentionnais tantôt: il n'est pas question de livre blanc à paraître sur la décentralisation non plus que sur l'aménagement. Ce n'est pas un domaine où le gouvernement veut décider seul. Ce qui vous sera présenté, c'est une série de fascicules que nous pourrons utiliser dans notre dialogue.

Après cette première étape, grâce d'ailleurs à notre dialogue des prochains mois ou de la prochaine année, nous verrons ensemble quelle sorte de pouvoirs pourront être décentralisés. Selon la portée des pouvoirs, on examinera le mode de représentation à retenir pour la structure politique d'accueil.

Il est évident que les opinions peuvent varier à ce sujet. Mais une chose est sûre dans tout cela: le gouvernement a suffisamment confiance aux municipalités et à leurs administrateurs pour espérer que le citoyen, à travers ses institutions locales aura réellement la possession de son territoire, aura meilleure prise sur la qualité de la vie, sur la qualité de ses services de santé et même sur la qualité de ses écoles.

— Enfin il y a bien sûr la question du financement de tout cela. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées et elles vous seront d'ailleurs proposées au cours de nos prochaines rencontres. Au moment où je vous parle, aucun champ fiscal ne peut être exclu comme mode de financement des comtés. Mais il est clair qu'il n'y aura pas de compétences nouvelles sans des revenus autonomes adéquats permettant aux municipalités locales et aux municipalités de comté de faire face d'une façon autonome à des devoirs nouveaux.

## 3. Une démarche conjointe

Je voudrais, en conclusion, vous indiquer comment j'entends vous associer, vous les représentants des institutions municipales et la population en général à la démarche que je vous propose. En effet, la décentralisation implique une réflexion d'envergure sur le rôle de nos institutions.

a) Il nous faut d'abord examiner les conditions d'un bon fonctionnement de nos municipalités. C'est ce que nous avons commencé à faire durant cette conférence en discutant de fiscalité et de démocratie municipale.

b) Il nous faut aussi examiner avec vous la structure et les territoires des comtés actuels aux fins de leur confier, dans un premier temps, un rôle important en matière d'aménagement.

c) Il nous faut enfin examiner de façon très détaillée les fonctions de l'État qui pourraient être décentralisées en tenant compte des nombreuses implications

techniques. Cette réflexion d'envergure ne peut se faire en vase clos; elle doit se faire publiquement et sereinement. Il nous apparaît nécessaire de retenir trois moments privilégiés en matière de consultation.

*Un premier temps* aurait lieu immédiatement après la conférence Québec-municipalités. Un comité conjoint, regroupant des représentants gouvernementaux et des représentants de vos deux unions serait créé et aurait comme mandat d'examiner les diverses dimensions de la décentralisation, de dégager les consensus, de formuler des propositions et des contre-propositions. Les travaux du comité pourraient nous conduire à un deuxième temps de consultation.

*Ce deuxième temps* pourrait se situer en octobre où se tiendrait une conférence Québec-municipalités élargie à des représentants du monde socio-économique. Cette rencontre de deux jours permettrait à un plus grand nombre de Québécois de formuler leur opinion sur les orientations à prendre en ce domaine.

Enfin, *un troisième temps* est envisagé, en novembre, pour la tenue d'une commission parlementaire spéciale qui entendrait les organismes et institutions qui voudraient déposer des mémoires sur l'aménagement et l'urbanisme de façon à discuter du rôle de l'État, des comtés et des municipalités. J'invite donc tous ceux qui auront à nous formuler des commentaires, à le faire. C'est une première invitation officielle.

Mesdames et messieurs, j'espère que nos efforts conjugués permettront d'atteindre les objectifs que nous souhaitons tous.

## Questions des intervenants

**M. Jean Corbeil,**
Maire de Ville d'Anjou:

M. Léonard, je pense que c'est très encourageant d'entendre parler de processus de consultation. Est-ce qu'on a prévu d'autres processus de consultation semblables à ceux-ci sur la démocratie municipale, parce qu'il ne faudrait pas, je pense, qu'on parte d'ici avec l'impression que l'exposé qui a eu lieu, suivi de quatre interventions, puisse constituer la consultation?

**M. Jacques Léonard:**

Non, bien sûr, Il y a, à l'heure actuelle, un comité de proposé pour étudier le projet de réforme de la fiscalité municipale. Nous en avons déjà discuté avec le président de l'Union des municipalités hier. Il s'agit d'agencer les deux comités ou de faire deux tables d'un même projet ou de deux projets qui ont des relations très précises entre eux. Alors, je pense que nous allons coordonner tout ça avec les Unions des municipalités et des conseils de comité. Mais les interventions que nous avons ici, évidemment, ne constituent pas une consultation. Ce n'est pas ce que j'entendais.

**M. Yvon Julien,**
Maire de Boucherville:

M. le ministre, on semble oublier une chose au gouvernement du Québec, que les émoluments attachés à la fonction des maires et des conseillers, dans la majorité des cas, ne leur permettent pas d'avoir un train de vie décent. On doit occuper d'autres fonctions. Pour votre information, je suis maire, membre de l'exécutif de l'Union, de la Commission de transport de la rive sud, du Conseil des maires de la rive sud et je pourrais en nommer d'autres.

Je vous informe qu'au cours des trois semaines qui se terminent aujourd'hui, j'ai passé quatre jours et demi à mon emploi à la Banque provinciale. C'est du bien bon monde, mais, au rythme où je m'en vais, c'est de deux choses l'une, ou la banque ira en faillite ou moi, je serai dehors.

Il faudrait peut-être qu'on réalise qu'on ne peut plus absorber des échéanciers de deux ou trois mois, que ce que vous proposez ait de l'allure ou non. Vous allez nous avoir à l'usure...

**M. Jacques Léonard:**

Je pense que la consultation qui est proposée ici comporte d'abord un volet, je dirais, technique où je pense que nous devrons faire appel à des compétences techniques et professionnelles, avant, je pense, d'en arriver à des décisions politiques. Donc, je voudrais simplement vous rassurer, dans les deux, trois mois qui viennent, nous ne vous convoquerons pas, je pense, à de multiples réunions.

**M. Maurice Coulombe,**
Maire de Shipshaw et délégué du Conseil de comté de Chicoutimi:

Je ferai remarquer au maire de Boucherville, en passant, que je ne suis pas gérant de banque, mais agriculteur. Nous aussi, quand on prend un poste de commande, on le prend pas seulement au niveau local; ça conduit même au niveau provincial. Par ailleurs, M. le ministre, avez-vous une idée de ce que sera un conseil de comté révisé?

**M. Jacques Léonard:**

J'ai donné deux points, en tout cas, deux hypothèses soumises qui, disons, mènent à une révision du comté actuel. D'abord, le fait que l'on permettre ou que l'on demande aux villes d'être membres du comté, de la municipalité de comté.

Le deuxième point que j'ai mentionné, c'est que, dans certains coins, il va falloir revoir le territoire, c'est-à-dire regarder la correspondance du territoire de chaque comté à une réalité qu'on pourrait appeler celle de l'appartenance socio-politique des citoyens. C'est clair qu'il y a des comtés dont les limites ne devront pas être révisées; par contre, d'autres comtés devront être revus, peut-être même partagés, parce que la progression démographique a fait qu'il y a eu un développement assez considérable; il s'est développé, à partir d'anciens comtés, presque des régions dans le Québec. C'est ça qu'on veut dire d'abord. D'autres révisions peuvent venir par la suite, selon les pouvoirs de décentralisation.

Maintenant, je reviens au premier point. Si l'on dit que les villes font partie de la municipalité de comté, je pense qu'il va falloir examiner aussi la représentation qu'on va leur donner à l'intérieur d'un comté parce que, dans bien des cas, la ville qui n'en fait pas partie va représenter, probablement, 30%, 40%, 45%, parfois même plus que 50%; je pense qu'à ce moment, il faudra se poser une question sur la représentativité ou le mode de représentation à l'intérieur de la municipalité de comté.

**M. Coulombe:**

M. le ministre, je m'excuse, mais j'ai été surpris de voir qu'il n'était pas beaucoup question d'agriculture dans l'aménagement du territoire. Mais il sera très difficile pour un agriculteur minoritaire d'occuper un poste au sein d'un conseil de comté, encore plus au sein d'un conseil de comté revisé.

Je n'ai jamais encore rencontré un contribuable ou un Québécois qui a pu connaître le problème agricole et l'expliquer tel qu'il doit être expliqué. Cela intéresse beaucoup de gens qui veulent s'en mêler, mais très peu s'y connaissent. Je suis un peu inquiet. J'espère, M. le ministre, que vous allez prendre la chose en considération et je vous remercie.

**M. Jacques Léonard:**

Je vous remercie. En ce qui concerne l'agriculture ou la protection du sol agricole, vous savez que nous avons pris l'engagement dans le discours inaugural de déposer des mesures, une loi sur la protection du sol agricole avant la fin de la session, avant le 31 décembre. Les travaux vont bon train. J'espère bien que nous remplirons notre engagement.

**M. Robert Cooling,**
Délégué de la « Québec Association of Protestant School Boards »:

Ma question est très courte. Prévoyez-vous que les commissions scolaires feront partie des comtés régionaux?

**M. Jacques Léonard:**

Pour l'instant, non et je dis, pas dans un avenir prévisible, en tout cas dans l'état actuel des choses. Vous savez que nous avons fait un document de travail. Nous avons demandé aux fonctionnaires de nous constituer des documents de travail sur les hypothèses ou sur une hypothèse maximale de décentralisation. Je dis bien maximale, parce qu'à la minute où on s'est penché sur la question de la décentralisation, il fallait quand même voir un peu l'ampleur que cela pourrait avoir, jusqu'où on pourrait aller, les conséquences de tout cela. C'est dans cette option maximale qu'on a envisagé que la fonction scolaire, des aspects de la fonction éducation pourraient faire partie des fonctions d'une municipalité de comté. Mais c'était dans une option maximale et vous savez très bien que l'éducation ou que certains niveaux, certaines fonctions en éducation, ailleurs dans d'autres pays, relèvent aussi d'une instance régionale. C'est dans cette optique que le document de travail a été fait.

Le document de travail qui était projet de livre blanc, je l'ai dit tout à l'heure, ne sera jamais publié. Le gouvernement n'a pas l'intention d'en faire un livre blanc et le gouvernement en plus, les 10 et 18 mars dernier, lors d'une réunion spéciale sur la question, a décidé que toute cette affaire de compétences ou tout ce volet maximal de la décentralisation n'était pas pour réalisation immédiate.

La seule chose que le Conseil des ministres a décidée, c'est de passer une loi de l'aménagement qui pourrait constituer une première étape de la décentralisation.

Je pense que je peux dire que le gouvernement a l'intention de faire la décentralisation. C'est un de nos engagements politiques de la dernière campagne et c'est un engagement, je pense, que nous prenons depuis que nous existons dans tous les programmes du Parti Québécois.

Alors, il n'y a de blanc que la volonté du gouvernement de décentraliser. En ce qui concerne l'ampleur de la réforme, les structures, les modalités, rien n'est arrêté là-dessus et je viens de vous dire que tout cela serait arrêté avec vous.

**M. Marcel Cliche,**
Délégué du conseil de comté de Témiscaminque:

Je crois, M. le ministre, qu'on ne peut que souscrire aux principes que vous venez d'énoncer quant à l'aménagement du territoire, dans la formule que vous préconisez, à savoir un travail entre les villes et le milieu rural. D'ailleurs, hier, on soulignait à votre collègue, le ministre des Finances, que justement entre certaines villes et campagnes périphériques de ces villes, il s'était formé une espèce de climat de fraternité et un échange de services. En fait, de plus en plus, je crois que les gens de la ville et les gens du milieu rural constatent qu'il n'y a pas de frontière bien spécifique entre le milieu rural et la ville, parce que, de plus en plus, les gens du milieu rural gagnent leur vie en ville et vont dormir en campagne.

Je crois qu'à ce moment, le principe énoncé arrive justement à faire travailler les deux autorités, à donner un meilleur cadre au milieu de vie de tous ces gens. On parlait tantôt de la protection du sol agricole. Je crois que la protection du sol agricole ne peut se faire uniquement par le gouvernement du Québec; ce dernier demandera justement la contribution du milieu rural qui sera en mesure de sensibiliser le milieu urbain à la nécessité de conserver des sols agricoles et des espaces verts. Je me répète, M. le ministre, on ne peut que souscrire à vos principes. Merci infiniment.

**M. Philippe Bonneau,**
Maire de Châteauguay:

M. le ministre, on ne peut applaudir à toutes les consultations que vous et votre gouvernement entreprenez, mais dans le passé, nous avons été un peu échaudés. Nous avons eu le privilège d'avoir votre visite parmi nous à Châteauguay au mois de janvier dernier, et vous avez (ce que j'ai cru être une consultation) fait le tour des tables et discuté avec toutes les personnes présentes.

Il y avait au-delà de 200 personnes élues des villes environnantes, soit de Valleyfield à Sorel, toutes les municipalités de la rive sud. Il y a un point qui ressortait à ce moment et c'était l'autoroute 30. Il y avait unanimité pour la demander et j'oserais même dire l'exiger puisque le Premier ministre lui-même, lors de la campagne électorale, dans une visite qu'il faisait à une ville voisine, à Beauharnois, disait que le secteur ou la région était fort mal desservi avec les routes de campagne que nous avions.

Il est inconcevable qu'on reste dans un tel état. Suite à cette consultation, vous aviez daigné répondre à la question posée ou à la demande posée en allant à Montréal au mois d'avril dernier dire qu'il n'y aurait pas d'autoroute 30.

J'ose espérer que la consultation dorénavant ne sera pas une consultation de sourds. Merci.

**M. Jacques Léonard:**

Je pense qu'en ce qui concerne l'extension du réseau routier il y a quand même un certain nombre de considérations qui s'imposent. Vous savez que nous avons rendu publique une orientation d'aménagement en ce qui concerne toute la région de Montréal: celle de consolider le tissu urbain, à l'intérieur des périmètres actuels et aussi d'accélérer la consolidation sur l'Île de Montréal. Je pense qu'il faut quand même admettre qu'il s'agit d'une question, je pense, d'envergure nationale pour le Québec parce que l'Île de Montréal et en particulier la ville de Montréal fait face à des problèmes majeurs. Tout le monde le reconnaît et tout le monde va le reconnaître aussi quand vous constaterez que la ville de Montréal a perdu pratiquement 130 000 habitants entre 1971 et 1976.

Beaucoup de gens disent: « Montréal a toujours tout eu; tous les investissements s'en vont à Montréal ». Je ne suis pas sûr que ce soit nécessairement le cas. Je pense que le Québec ne peut pas être indifférent au sort de Montréal, que le Québec doit coordonner ses actions de façon à ne pas faire en sorte que Montréal continue à dépérir de cette façon. Montréal est quand même la métropole du Québec et si la métropole n'est pas en santé, nous en subirons, tous, les conséquences.

Un des grands points qui est à considérer dans une telle option, c'est la forme du réseau routier. Je pense qu'on peut et qu'on va admettre que le réseau routier a entraîné une certaine forme d'urbanisation autour de Montréal et dans Montréal. Ce que j'ai dit au sujet de Châteauguay, c'est que, bien sûr, on compléterait, (c'est en tout cas l'hypothèse que nous avancions à ce moment-là) pour la rendre passable, l'autoroute 30. Mais au fond, ce qui a été considéré aussi, c'est que de continuer cette autoroute risquerait, je parle bien au conditionnel, d'entraîner encore une dépopulation de Montréal.

Ce que j'ai dit au sujet de Châteauguay, c'est qu'on devait nous faire la preuve que la continuation de l'autoroute n'aurait pas ces conséquences et qu'à ce moment-là on reverrait peut-être la décision. Comme il s'agit d'une autoroute nationale, je pense qu'on va admettre que le Québec a quand même aussi un mot à dire là.

**M. Jean-Guy Prévost,**
Délégué du Conseil de comté de Gatineau:

Au sujet de l'aménagement, M. le ministre, j'aimerais vous poser une question. On a formé un comité pour aménager notre territoire. Je ne sais pas si les bordures sont un territoire au point de vue de division de comté, soit électoral ou géographique. Je ne sais pas si on est mêlé; on ne sait pas quel territoire on aménage exactement.

**M. Jacques Léonard;**

Je pense qu'il s'agit de la municipalité de comté, présentement, dans Gatineau en particulier. Les districts électoraux, par exemple, dont je suis député, ne sont pas des municipalités de comté et n'ont pas les mêmes délimitations géographiques. Mais je pense qu'au plan de l'aménagement de territoire, ce dont nous parlons maintenant, ce sont les municipalités de comté ou, si vous voulez, les comtés municipaux et non pas les comtés du Québec ou les comtés fédéraux.

**M. Jean-Guy Prévost:**

Quelle autorité va prendre la décision de délimiter un territoire donné?

**M. Jacques Léonard:**

C'est ce que nous proposons de faire avec les deux Unions par un comité conjoint: examiner et faire des recommandations. Je pense qu'il s'agit là aussi d'une consultation du milieu. Ce à quoi le gouvernement s'engage, c'est à ne pas réviser des limites de comté sans avoir consulté profondément et sans l'avoir fait avec les deux Unions.

**M. Jacques Surprenant,**
Délégué du Conseil de comté de Deux-Montagnes:

M. le ministre, dans notre région, nous sommes encore régis par la fameuse affaire de SATRA; il y a 32 municipalités, il y a 80% du territoire où on ne peut pas donner de permis d'habitation, de construction, sauf pour des zones de conservation et de récréation qui exigent 10 acres. Je me demande si vous allez rapatrier au niveau du conseil de comté les décisions qu'on pourrait prendre pour pouvoir changer des zonages qui nous briment d'une façon extraordinaire.

**M. Jacques Léonard:**

Écoutez, pour l'instant, je peux vous répondre que SATRA existe; en tout cas, ils ont fabriqué un schéma d'aménagement. C'est ce qui existe présentement. Tant qu'on n'a pas légiféré, je pense que les comtés n'ont pas la responsabilité, en termes d'aménagement. Donc, SATRA demeure, jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'à nouvelle législation. Maintenant, je pense que ça va être aux municipalités de la région de faire leur délimitation, de dire: « Les comtés actuels, les comtés municipaux actuels nous conviennent, nous les gardons ». Et alors, je pense qu'on pourra envisager d'ajuster les territoires de SATRA.

**M. Jacques Surprenant:**

Ce n'est pas directement ma question, M. le ministre. Je demande si le zonage va rester pour la récréation et la conservation et si on continuera à ne pouvoir donner de permis de construction. C'est une chose impensable.

**M. Jacques Léonard:**

Si ça devient le comté, ce sera le comté qui en décidera.

**M. C. MacDonald,**
Maire de Pierrefonds:

I cannot understand why you feel that because a person is elected at a local level, he is any different than the people who elected them. By this, I mean the implication that you have in having citizens who are non-elected on commissions. I wonder if you realize the implication that is involved when you have non-elected people on a commission who are not responsible then legally for their actions. I wonder if it would not be possible to say that anyone who is on a commission has to be an elected person, but somewere along the way, you could make provision for citizens to make representations either to the commissions or to the council as a whole. But I do not like the idea of having commissions of people who are not answerable to the public and to the legality of the situation.

**M. Jacques Léonard:**

J'ai parlé d'une commission nationale d'aménagement qui avait trois rôles, je n'ai pas parlé de commissions de non-élus, au niveau de l'aménagement. À l'heure actuelle, les conseils de comté sont composés de gens qui proviennent de municipalités, en fait, de chacun des maires qui sont élus. C'est un suffrage indirect, présentement, mais ils sont quand même des élus.

Il n'est pas proposé de commissions techniques qui décideraient de l'aménagement. Mais, il n'est pas défendu que ces commissions soient assistées de compétences techniques.

**M. MacDonald:**

Yes, but anytime you have a commission and they make a recommendation, it is always taken by the population to be the fact and then, if the council does not agree with the recommendations as published by the commission, the council is held responsible and that, I do not agree with.

**M. Jacques Léonard:**

D'accord.

**M. Paul-Eugène Drolet,**
Maire de Neuville:

M. le ministre, je comprends — et tout le monde l'admet — que la décentralisation est un objectif louable. C'est même très audacieux de votre part de l'entreprendre avec les gens de votre entourage. On est prêt à vous aider. Je comprends aussi que ce n'est pas pour demain. J'ai remarqué qu'on n'a pas de calendrier de travail et c'est tout à fait admissible. Il y a une période de transition de X années qui va probablement exister, entre-temps, je me demande quelle sorte de mécanisme on pourrait prévoir pour éviter les difficultés auxquelles nous avons à faire face dans les cas de certains projets ou programmes qui sont nécessités par le développement de nos municipalités. Je pense à un cas assez récent, à Neuville où je suis maire, on a vu deux directions du ministère des Affaires municipales se contredire face à notre projet. Pour une direction, la dimension des terrains prévus était trop petite, pour l'autre, elle était trop grande.

Cela arrive dans le cas, par exemple, d'une municipalité qui n'a pas encore les égouts pluviaux ou les égouts sanitaires; il faut un terrain d'une dimension plus raisonnable pour les fosses septiques et tout le système de déversoir qui est nécessaire. Comme c'est dans une municipalité de village qui est appelée à s'urbaniser et qu'un programme d'égouts est prévu, on avait pensé à certains terrains. Mais, d'autres sont venus et on dit: Que faites-vous de l'intensification du tissu urbain? Comme résultat, notre programme a été retardé de trois mois. Il a fallu le faire en hiver avec des coûts additionnels pour les riverains de cette rue.

Je me demande s'il y aurait des mécanismes pour favoriser des décisions plus rapides en attendant que la centralisation soit devenue une réalité. Merci.

**M. Léonard:**

M. le maire, ce que nous proposons, c'est que la loi de l'aménagement constitue un premier pas vers la décentralisation. La loi de l'aménagement va être déposée, je pense bien, au cours de l'automne. Cela constitue un premier pas. La décentralisation ne se réalisera probablement pas dans son optique maximale, mais il s'agit d'une démarche et il y aura des pouvoirs qui pourront revenir aux comtés au fur et à mesure où ils seront prêts à les absorber, à les prendre, et au fur et à mesure qu'ils prendront de l'expérience.

Je pense que l'aménagement constitue une première étape que nous voulons faire rapidement. Ceci devrait vous donner des moyens pour vous faire un schéma d'aménagement et je pense aussi qu'on peut envisager de vous donner, par législation, certains moyens pour arriver à des normes minimales; je pense que cela peut aussi être envisagé.

**M. Guy Vaillancourt,**
Maire de Saint-André-Est et préfet du comté d'Argenteuil:

Je viens appuyer mon collègue, le maire d'une municipalité rurale qui vit ce problème, le maire Surprenant de Saint-Colomban. Le problème qu'on vit présen-

tement, depuis 1970, se résume à ceci: seul le ministre peut amender le règlement de zonage, ce qui signifie en pratique que le territoire a été découpé en six commissions d'aménagement. On lui a donné un chapeau qu'on appelle CARA, Commission d'aménagement de la région aéroportuaire. On vous a d'ailleurs lancé une invitation à venir nous rencontrer très bientôt. Je pense qu'on pourrait, dépendant de la volonté du gouvernement du Québec, premièrement, ou dans un premier temps, amender la loi, ce fameux article qui dit que seul le ministre peut amender les règlements de zonage.

Deuxièmement, après une expérience vécue, je dirais, de quatre à cinq ans, (étant donné que le bill a été déposé en 1970, mais, en pratique, les schémas d'aménagement ont été déposés en 1974/75) je pense qu'on est assez mature dans la région pour se réunir, déléguer le pouvoir et amender la loi qui existe, cette fameuse loi 48. Le bill 60 comme on l'appelle. En résumé, c'est cela, parce que, même dans ma propre municipalité, j'ai beaucoup de territoire qui est zoné soit récréatif, ou encore pire, de conservation. Les gens sont pénalisés, malgré que la jurisprudence dise: En autant qu'il n'y ait pas eu de droits acquis, la municipalité peut empêcher le développement. Le principe devrait être un fait acquis, mais il demeure qu'on pénalise une bonne proportion de nos populations.

**M. Léonard:**

Je pense qu'il y a aussi les gens des Affaires municipales qui sont ici aujourd'hui. Vous savez que la loi constituant SATRA relève du ministre des Affaires municipales, mais évidemment a aussi des implications très importantes en termes d'aménagement, cela va de soi. Alors, je prends bonne note de votre avis.

**M. Robert Gagnon,**
**Préfet du comté de Lac-St-Jean-Est:**

M. le ministre, dans l'émergence des comtés renouvelés, c'est le mot « émergence » qui m'inquiète un peu. Vous avez mentionné aussi comtés régionaux. Par exemple, dans une région qui a peut-être trois conseils de comté, est-ce que cela voudra dire que ces conseils de comté seront fondus en un seul?

**M. Jacques Léonard:**

Non, nous avons rejeté l'approche de faire la décentralisation sur la base des grandes régions administratives du Québec; nous l'avons rejetée carrément. Ce dont vous parlez présentement c'est que trois comtés seraient fondus et correspondraient à peu près à la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour nous, nous considérons que c'est beaucoup trop grand à l'heure actuelle pour faire la décentralisation et que le citoyen, dans ses gestes quotidiens, s'identifierait assez difficilement à une région aussi grande.

**M. Robert Gagnon:**

Une autre sous-question. Étant donné qu'en milieu rural ou semi-rural, il y a environ 15% de population, comment croyez-vous que ce faible pourcentage puisse avoir autorité quant aux décisions prises au niveau de ces comtés renouvelés?

**M. Jacques Léonard:**

Je pense que c'est là toute la discussion à laquelle nous convions les deux unions pour étudier le mode de représentation entre les deux. Si c'était strictement sur une base per capita, un homme-un vote ou un citoyen-un vote, je pense qu'il y a des problèmes qui surgiraient comme vous le mentionnez, en ce qui concerne l'aménagement du territoire rural.

Il faudra qu'au niveau du comité, on en discute et qu'on trouve une solution. D'autres y sont arrivés; l'Ontario y est très bien arrivé, on y a consolidé ou créé des comtés, des municipalités de comté, deux sortes de municipalités, des municipalités régionales et des municipalités de comté et ils ont trouvé des mécanismes de décision.

**M. Gaston Fleury,**
Maire de Louiseville, et président de la commission scolaire:

Je vous félicite pour l'exposé que vous avez fait ce matin. Je crois que votre exposé est à point et qu'il est nécessaire qu'il y ait certaines restructurations (tout dépend des modes et de la manière que cela se fera) pour les petites villes, à l'échelle des comtés; nous avons connu un peu, dans les commissions scolaires, ce que représentait la ville vis-à-vis des autres paroisses qui ont été fusionnées dans la commission scolaire.

Vous nous dites que le livre blanc ne sera pas publié, parce que je crois que, dans le livre blanc, il est question de disparition des commissions scolaires. Nous espérons que les commissions scolaires pourront être invitées à des rencontres réunissant les trois paliers de gouvernement parce que je crois qu'à ce jour, les commissions scolaires, dans la province de Québec, on fait un travail immense, ont été avant-gardistes dans les fusions, ont été capables de donner à l'enfant qui demeure dans l'Abitibi, qui demeure à Gaspé, le même service d'éducation que celui qui est tout près d'une école dans la ville de Montréal.

Je crois que c'est un service nécessaire, qui doit rester aussi autonome que possible. Si, demain, vous le faites disparaître, la population aura certainement des haut-le-coeur et je crains que cela n'aille pas bien. Je vous félicite tout de même et c'est en dialoguant, municipalités et commissions scolaires, que nous allons réussir à bâtir quelque chose, ou bien nous allons disparaître tous les deux.

**M. Jacques Léonard:**

Peut-être un commentaire... C'est exact, et je le répète, que la livre blanc ne paraîtra pas et que, pour nous, ce qu'il y a de blanc, c'est la volonté de décentraliser, non pas les modalités, non pas les façons de le faire, parce que je pense que cela se discute et se discute longuement.

Si je peux me permettre de vous rappeler l'expérience de l'Angleterre: l'Angleterre a fait deux commissions royales d'enquête sur la question; cela a duré trois ans; de plus, on a pris deux ans à voter la législation et on a mis deux ans à l'appliquer. C'est pour vous dire comment un tel processus peut être élaboré, complexe et long.

Je voudrais cependant dire une chose en ce qui concerne cette fameuse option et ce fameux livre blanc, projet de livre blanc qui a circulé sous le manteau et qui a beaucoup fait discuter. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avions envisagé une hypothèse maximale et certains fonctionnaires ont fouillé cette question à savoir ce que pourrait signifier la décentralisation en termes de structures. Les fonctionnaires n'avaient pas en tête la disparition des commission scolaires, si je peux m'expliquer à leur place ou vous expliquer comment ils concevaient la chose; au contraire, je pense qu'il voyaient un élargissement des fonctions des commissions scolaires à la culture et aux loisirs.

Il n'était pas question de faire ce bouleversement intégral, d'en arriver à la disparition de ces communautés locales. Ces travaux ont évidemment eu une certaine ampleur, mais beaucoup de points sont demeurés en suspens; on ne peut pas parler de document définitif là-dessus. Au fond, ce qui a été avancé, c'était simplement des hypothèses qu'il fallait mettre sur la table pour au moins discuter de quelque chose de plus concret, d'un peu plus précis en ce qui concernait la décentralisation. Voilà, vous pouvez être rassuré Il n'y a pas de livre blanc, il n'y a en aura pas non plus.

La décentralisation, c'est une démarche vers un objectif qui est celui de rapprocher les décisions des citoyens. Bien sûr, dans une démarche comme cela il y a des hypothèses envisagées qui doivent être rejetées, d'autres qui n'ont pas été envisagées au début qui doivent être, par la suite, envisagées. Je pense qu'il est important que tous les citoyens participent à une telle démarche et qu'il est évident que ce n'est pas le gouvernement qui va arriver avec des solutions toutes faites, surtout pas en ce domaine. Je voudrais rassurer tout le monde sur ce point. Je voudrais rassurer aussi tous les édiles municipaux sur ce sujet de la décentralisation, il n'y a pas de complots derrière cela. Cela vise un objectif, celui de valoriser les pouvoirs locaux, les pouvoirs des municipalités de comté de façon à mieux servir le citoyen. C'est ce qu'on vise comme objectif, et pas autre chose.

## CINQUIÈME PARTIE

# Panel déclaratoire

**M. Philippe Bernier,**
Président de l'Union des municipalités du Québec:

M. le président, MM. les ministres, mesdames, messieurs les délégués. Cette conférence, que j'ai qualifiée de capitale, lors de mon allocution d'ouverture, en est à sa conclusion. Je me permettrai de faire état de deux observations. Nous avons été à même de constater que les administrateurs municipaux ont fait preuve d'une grande maturité et qu'ils sont conscients de l'ampleur des enjeux. Vous avez réagi sainement en acceptant de discuter une proposition dont la teneur mérite un délai raisonnable de réflexion. Ainsi, la formule du comité conjoint sur l'étude des mesures fiscales permettra de compléter cette phase d'information qu'a été la présente conférence, en assurant un délai raisonnable pour réagir et analyser.

Par ailleurs, je suis très heureux de l'accueil fait à nos propositions par M. Tardif et M. Parizeau. Cet accueil laisse croire à une ouverture au dialogue qui n'apparaissait pas nécessairement à l'aube de la présente conférence. J'ose croire que ceci est le gage d'un nouveau type de relations qui s'établira entre le gouvernement et les administrateurs municipaux. Nous avons fait un grand pas. Tel que je le signalais à M. Parizeau, nous en sommes à l'étape de l'élaboration des formules qui permettront de réaliser les transferts proposés. Nous comptons, d'une part, y participer activement par la présence de nos délégués au comité conjoint et anticipons aussi y faire participer nos membres par des mécanismes qui seront à définir. Notre coopération étant assurée, nous continuerons tout de même à défendre les principes que nous avons déjà énoncés, de telle sorte que les mesures à court terme du présent réaménagement fiscal ne mettront pas en cause l'autonomie locale.

Nous croyons que c'est lors de l'étude du dossier sur la décentralisation administrative que s'amorcera la réflexion sur la réforme globale du système fiscal. En raison de ses effets sur la définition et le partage des responsabilités, cette réforme implique le dessin d'un nouveau modèle de financement des municipalités. Il serait donc utile de profiter des leçons du cheminement laborieux de la présente conférence afin de réaliser une forme de consultation qui mette vraiment à profit l'expertise d'élus municipaux tout au long du cheminement du dossier. Nous assisterons possiblement alors à une conférence Québec-Municipalités où notre statut d'invités deviendra celui de co-réalisateurs.

Nous accueillons favorablement l'hypothèse d'un comité de travail sur la décentralisation et nous sommes conscients de l'ampleur de la problématique et des solutions énoncées par M. Léonard en matière d'aménagement et de décentralisation. Toutefois, pour cette raison, nous considérons que les délais sont définitivement trop serrés. À notre avis, il y a lieu dans un premier temps, de régler, premièrement, l'uniformisation des modalités des transferts fiscaux par le comité déjà amorcé; le même comité pourrait ouvrir un volet sur la décentralisation après

avoir réalisé la première phase sur les réaménagements fiscaux. Ce faisant, nous croyons pouvoir contribuer à assurer une meilleure coordination des projets gouvernementaux. C'est là des voeux émis par le ministre des Affaires municipales.

Quant au dossier sur la démocratie locale, nous ne pouvons que partager les objectifs du ministre pour ce qui est d'assurer le plein exercice de la démocratie, d'assainir le mode de financement des élections municipales. Nous considérons ce sujet d'autant plus important que l'Union des municipalités du Québec a déjà amorçé une étude sérieuse sur le sujet, laquelle étude est dirigée par M. le juge François Drouin, ex-président général des élections du Québec. Nous croyons qu'il est important que ce projet ait toute l'attention qu'il mérite, et nous demandons au ministre des Affaires municipales de retarder l'adoption du projet de loi 44 et de mettre en place un mécanisme qui permettra aux élus municipaux de vraiment contribuer à l'élaboration d'un projet qui touche aussi fondamentalement les structures politiques municipales actuelles.

Je soumets donc, de plus, à votre attention qu'il y a lieu de prévoir des ressources fiscales nécessaires à la mise en force d'une telle législation en raison des dépenses qu'elle occasionne pour le financement des partis, l'augmentation du nombre de conseillers qu'il va falloir payer et la mise en place des comités, de l'exécutif.

De plus, il y a lieu d'examiner sérieusement l'impact d'une telle réforme sur le processus administratif et décisionnel actuellement en place. Nos hôtels de ville ne sont pas faits pour cela. Dans ce dossier comme dans les autres, nous sommes disposés à coopérer en faisant équipe avec le gouvernement du Québec dans sa réflexion et accepter cette proposition, c'est accepter de développer ce nouveau type de relations Québec-Municipalités qui fait du monde municipal, plus qu'un secteur à consulter, mais vraiment un partenaire à part entière dans le mécanisme de prise de décisions. Nous croyons sincèrement que nos propositions permettront aux administrateurs élus municipaux de contribuer activement à l'élaboration de solutions nouvelles et, du même coup, réaliser le grand objectif de participation que s'est fixé l'actuel gouvernement.

En terminant, je voudrais remercier et féliciter tous les délégués qui ont bien voulu assister à cette conférence. Je sais qu'il y a des maires qui mentionnaient que la température que nous avons eue vendredi, samedi et aujourd'hui se prêtait très bien au terrain de golf.

**M. Jean-Marie Moreau,**
Président de l'Union des conseils de comté du Québec:

M. le président, MM. les ministres, M. Bernier, MM. les maires, MM. les délégués, MM. les préfets, mesdames et messieurs, la conclusion et le terme d'une conférence comme celle que nous venons de vivre méritent qu'on s'y arrête et qu'on réfléchisse un peu sur son déroulement, sur les discussions qui ont eu lieu, sur les prises de position très importantes qui ont eu cours, tant de la part du gouvernement que de la part des municipalités. Et je dois, au nom de l'Union des conseils de comté du Québec, remercier de façon particulière le gouvernement du Québec pour avoir tenu cette conférence et avoir permis ce dialogue entre les élus locaux et

l'État. Ne serait-ce que ce simple résultat, cette conférence avait toute sa raison d'être.

Il y a eu aussi des positions très importantes qui ont été prises et un consensus qui, à mon sens, était l'élément de base de la tenue de cette conférence et c'est la décision du gouvernement et le consensus des municipalités afin que le champ foncier soit restitué aux municipalités en ce qui concerne le taux scolaire normalisé. Et je pense que, sur ce point, nous pouvons conclure que cette conférence est une réussite. Évidemment, il reste des points litigieux tels que le non-admissible, que la façon de répartir d'autres revenus aux municipalités. J'ose croire que les travaux du comité ou de la commission conjointe qui a été formée, qui va prendre corps dans les jours qui viennent, dans les semaines qui viennent et qui est chargé de faire l'étude de toutes ces modalités et de faire rapport au gouvernement d'ici le 15 septembre, seront une réussite et que nous pourrons élaborer des façons de procéder, entre l'État et les municipalités, pour le plus grand bien de l'ensemble.

Je suis particulièrement heureux de l'ouverture d'esprit qu'ont manifestée le ministre des Finances, M. Parizeau, et les ministres Tardif et Léonard en nous parlant d'aménagement. Je voudrais un peu revenir en arrière en ce qui concerne la fiscalité et je voudrais rassurer le monde municipal sur la position que l'Union des conseils de comté a prise dès le début de cette conférence et qui va prévaloir tant et aussi longtemps que le comité qui va étudier les questions fiscales, conjointement avec le gouvernement et en consultation avec les municipalités, au cours de cet été, tant que ce comité, dis-je, n'aura pas fait ses recommandations finales, je pense bien que c'est la position que nous avons exprimée qui va prévaloir.

Nous croyons justifié, de la part des municipalités, que le non-admissible soit restitué aux municipalités. C'est dans ce sens que nous allons, au cours de l'été envisager des formules, des solutions qui soient susceptibles de satisfaire tout le monde.

J'en viens à cette question d'aménagement que le ministre Léonard nous a fait connaître ce matin. Nous croyons qu'il est particulièrement essentiel et opportun de voir à un certain aménagement du territoire. Quand on parle d'aménagement, évidemment, on parle aussi de cohabitation entre le monde rural et le monde urbain. Le patrimoine du Québec, c'est aussi là où le monde municipal détient de grandes responsabilités. Il y a une chose qui est assez consolante, c'est que pendant ces trois jours que nous avons vécus ensemble, je pense bien qu'il n'y a pas eu de senteur particulière à l'apport du monde rural ou du monde urbain; nous avons cohabité et je pense qu'on s'en porte très bien. Je pense qu'il est essentiel, dans un processus d'aménagement, que nous apprenions tout de même à cohabiter et à vivre ensemble et c'est pour la plus grande force de notre collectivité. Mais, il reste une chose... Pour aménager, à notre avis il faut aussi décentraliser. Pour aménager et décentraliser, on doit également parler de fiscalité. Je suis très heureux de la suggestion, de l'intention du ministre d'État à l'Aménagement à l'effet de faire travailler un comité, une commission d'étude qui verrait les intentions du gouvernement en ce qui concerne la décentralisation, ce que le gouvernement veut décentraliser, ce qu'il veut aménager et ce que cela va coûter. Je pense qu'on doit regarder cela de façon très particulière, parce que cela va impliquer évidemment de nouvelles sources fiscales; c'est très important, pour les municipalités, de ne pas signer un chèque en blanc à l'État à l'effet que nous sommes prêts à

accepter toutes les responsabilités qu'on voudra bien nous refiler, sans pour autant qu'on ait prévu des sources de financement. Je pense bien que c'est uniquement la logique pure et simple qui exige que le monde municipal soupèse, de façon très prononcée, les nouvelles obligations que nous allons avoir.

Un autre point que je trouve aussi, je ne dirai pas litigieux, mais qui nous porte à avoir certains soupçons, c'est quand on parle de redistribution de limites de comtés. Je ne veux pas ici faire l'éloge des commissions de comté et prétendre que les limites des comtés sont immuables, mais on devra toujours le faire selon les termes du volontariat.

Ce sont peut-être les structures, même si on est d'accord qu'on doit les adapter aux exigences administratives et les mettre au diapason de l'administration des années que nous vivons et dans une optique d'aménagement, il ne faut jamais perdre de vue que nos structures locales, conseils de comté, municipalités ou villes sont peut-être, au Québec, le seul élément de stabilité sur lequel un gouvernement central peut s'appuyer.

Je suis très sceptique quant à mettre la hache dans des structures comme celles-là sans étude approfondie, sans qu'il y ait de demande de la part de ceux qui sont directement concernés. Qu'on me trouve présentement au Québec une demande de la part des conseils de comté pour une restructuration. Si on peut m'en trouver une, je serais heureux de la constater, même si je n'en ferais pas une généralité. Mais il n'y en a pas et je suis persuadé que cela n'existe pas. Cela ne veut pas dire que les limites actuelles des comtés sont idéales. Je pense qu'avant de mettre la charrue là-dedans, il est essentiel qu'on fasse une étude très profonde de l'obligation et des besoins de faire des changements. Je connais des villes au Québec où on sort d'une ville et on rentre dans l'autre. On ne sait pas comment cela se fait. On ne sait pas si on est vraiment dans l'une ou dans l'autre. Vous allez en Angleterre, la ville de Londres et de Westminster, c'est encore la même chose. Ces villes ont tout de même 1 000 ans d'existence. Quel est le critère du nombre de municipalités qui est important au Québec? Personne ne le sait. Quel est l'idéal pour la population d'une ville? Là encore, on ne le sait pas. Il y en a des grandes. Il y en a des petites et des plus petites encore.

Un autre point où je suis moins en accord avec M. Léonard, c'est quand il dit: « Le Québec s'est urbanisé. » Je dirais que c'est la population du Québec qui s'est urbanisée. Tout le monde, que ce soit à Port-Cartier ou que ce soit à Sept-Îles, ou que ce soit dans les villages les plus reculés du Québec, par nos media d'information, j'admets que tous les citoyens québécois pensent en urbains. Il reste que la technique urbaine n'a tout de même pas envahi physiquement le terrain. Il y a des grands bouts encore où il y a des orignaux qui se promènent et ils n'arrêtent pas aux lumières rouges. Je pense bien que cela est excessivement important, M. le ministre, et, ceci dit, sans poser de restrictions à l'obligation de considérer l'aménagement, la décentralisation et la fiscalité de notre territoire, et de se donner des outils valables. Nous entérinons entièrement cette chose. Mais il reste qu'avant de poser des gestes comme celui-là, il va falloir y penser deux fois et se servir d'outils qui nous ont permis tout de même de devenir ce que nous sommes. Pour moi, ce n'est pas peu dire: je suis orgueilleux des réalisations qui se sont faites au Québec et de la progression de notre société qui devient, avec les années, de plus en plus sophistiquée, qui se raffine, qui accède à la maturité. Les assises que nous tenons démontrent bien que nous accédons à la maturité.

C'est peut-être ma conclusion, peut-être un peu personnelle, d'une conférence comme celle-là et de ce dialogue que nous entretenons. C'est à l'avantage du gouvernement. Je dis cela sans aucune relation avec les allégeances politiques.

Il faut tout de même admettre que c'est la première fois que, sérieusement, même si on n'est pas d'accord avec certaines idées qui nous sont avancées, nous avons tout de même le privilège et l'avantage de dire que nous ne sommes pas d'accord et que tous et autant que nous sommes du monde municipal, nous pouvons dire au gouvernement, et remarquez bien quel levier de force cela peut représenter, de dire: un instant! on ne va pas plus loin que cela. Je pense que cette solidarité du monde municipal que nous avons pu voir au cours de cette conférence est un gage et une assurance pour l'avenir. C'est en ces termes que je voudrais remercier le gouvernement, les délégués et tous ceux qui ont pris une part active à ces délibérations. Je vous remercie.

**M. Guy Tardif,**
Ministre des Affaires municipales:

Vous comprendrez que ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'ouvrais il y a trois jours cette conférence qui réunissait quand même quelque 600 maires de diverses municipalités du Québec, conférence placée sous le signe de la revalorisation du pouvoir municipal. Au terme de cette conférence, je voudrais tirer des conclusions de deux ordres, d'abord ce que j'appellerais des conclusions d'ordre pédagogique. Je crois, en effet, que cette conférence a été riche d'enseignements pour le gouvernement et, je l'espère en tout cas, pour le monde municipal.

Je voudrais également dégager des conclusions d'ordre pratique qui découlent de nos travaux. Au plan pédagogique, je ne crois pas exagéré de dire que nous avons fait un certain nombre de démonstrations au cours de ces assisses. D'abord, nous avons démonté que la fiscalité est un sujet complexe; nous nous sommes, à 600, réunis, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait, sur cette question, beaucoup de façons d'aborder le problème. Déjà, nous aurions éliminé de notre vocabulaire ces formules magiques, simplistes même, qui visent à ne trouver qu'une solution, qui visent à proposer une solution-miracle, nous aurions réussi à nous rendre compte que la réalité est beaucoup plus complexe et, de part et d'autre, nous aurions franchi un pas considérable.

Vous avez aussi démontré votre capacité de discuter avec des fiscalistes du ministère des Finances et du mien de sujets quand même très techniques. Je dois admettre que, jusqu'à un certain point de vue, le ministère, nos ministères, tant celui des Finances que le mien, disposaient quand même de tout un appareillage bureaucratique, de tout un personnel qui pouvait, non seulement pouvait, mais a effectivement, depuis plusieurs mois, compulser ce dossier au point de vous produire les documents que vous avez eus en main.

Je pense aussi que cette conférence, ainsi que l'a souligné M. Moreau, a permis une autre démonstration. Et c'est celle de la cohabitation non seulement du monde rural et du monde urbain, mais aussi, justement, des différents représentants du gouvernement qui, avec vous, au cours de ces trois jours, ont pu échanger et dialoguer. Une autre démonstration aussi c'est le fait que tout le monde, j'ai l'impression, s'est rendu compte que la revalorisation du pouvoir municipal n'est pas uniquement une question de sous. D'accord, on peut diverger d'opinion sur les

mesures autres que la réforme fiscale même si là-dessus, également, il peut y avoir divergence. On peut diverger d'opinion sur les moyens à prendre pour revaloriser la chose municipale. Mais je crois que par les interventions qui ont été faites, très tôt il faut déborder la stricte question des cents et des piastres pour, véritablement, parler du rôle des municipalités et de leur administration municipale et du rôle du citoyen, finalement, au service duquel nous sommes tous à quel que palier du gouvernement que nous travaillions.

Il y a aussi une cinquième démonstration qui, je pense, a été faite; c'est que, par-delà nos options politiques respectives, nous pouvions effectivement travailler au mieux-être des collectivités locales québécoises. Et enfin, je crois sincèrement que la démonstration a été faite que la réforme de la fiscalité tout autant que les autres dossiers qui vous ont été présentés n'étaient pas du tout cuit même si, effectivement, nous avons fait nos travaux. Si nous ne les avions pas faits, vous auriez pu nous reprocher, à bon droit, d'être venus ici non préparés, pour bavarder, pour se rencontrer socialement, ce qui n'est pas mauvais en soi, remarquez. Même que cela peut-être très agréable et Dieu sait que, parfois, j'ai eu des conversations très intéressantes en dehors du parquet de cette salle. Le gouvernement, même s'il avait des idées et des orientations, une politique, était prêt à en discuter avec ses partenaires du monde municipal.

Ainsi que l'a souligné le président de l'UCCQ, nous n'aurions fait que ces diverses démonstrations au cours du week-end que nous n'aurions pas perdu notre temps. Mais je pense qu'au-delà de ces enseignements pédagogiques, nous avons aussi atteint un certain nombre de résultats pratiques. Ces résultats pratiques, je les énumère. Ils se sont dégagés de nos travaux, ils ont été formalisés à la suite d'une rencontre que j'ai eue hier soir, ou enfin cette nuit, avec les deux exécutifs, et qui portent sur les points suivants.

Premièrement, l'acceptation du transfert du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé, ce qui, encore une fois, ne répond peut-être pas à toutes les demandes du monde municipal, puisque le champ d'impôt foncier scolaire total représente environ $700 millions; il en reste $75 millions, ce qui est le montant représentant les dépenses non subventionnées ou non admissibles aux subventions, mais il y a quand même un accord sur le transfert d'environ $600 millions sous forme de champ d'impôt qui sont libérés pour le monde municipal. Cela est acquis.

Deuxième acquis, c'est que la marge de manoeuvre du gouvernement, pour des fins municipales, est de l'ordre de $309 millions. Cela aussi est acquis.

Troisièmement, étant donné la différence entre le montant d'environ $600 millions du champ d'impôt foncier scolaire normalisé et le montant que permet de dégager la marge de manoeuvre du gouvernement pour des fins municipales, il y a donc un vide à combler; un vide de l'ordre d'environ $300 millions.

Quatrièmement, — je voulais ajouter que ceci doit être vu comme étant les deux paramètres ou les deux contraintes dans lesquelles le comité devra opérer. C'est donc un processus — on me pardonnera l'expression anglaise — de « give and take ». Il ne saurait être question de prendre uniquement les $309 millions comme tels sans revoir le processus de partage et c'est là, quatrièmement, qu'arrive le comité de travail sur lequel nous nous sommes entendus hier, dont j'avais présagé,

en quelque sorte, la création dans mon exposé d'ouverture, en disant qu'il était, selon moi, raisonnable que l'opérationalisation de la réforme fiscale se fasse après nos assises par un groupe restreint de travail qui viendrait en déterminer les modalités d'application.

Ce bref passage dans ce peut-être trop long discours du début devait être repris sous forme de proposition par le président de l'UCCQ, dès son discours d'ouverture également, et devait par la suite être formalisé sous forme de proposition par le ministre des Finances, hier. À la suite de cela, la réunion de cette nuit a donné effet à cette suggestion, à cette demande du président de l'UCCQ, et un comité de travail a été mis sur pied visant à faire des recommandations au gouvernement: premièrement, sur la façon de redistribuer les $309 millions et, deuxièmement, sur la façon de récupérer, pour le gouvernement, l'écart entre le champ d'impôt foncier scolaire normalisé et les $309 millions (les deux volets sont importants) et de faire rapport, ainsi qu'il a été indiqué, pour le 15 septembre 1978.

Cinquièmement, il a été également convenu, d'un commun accord, que ce comité de travail serait formé de quinze personnes venant des organismes suivants: d'abord, neuf représentants du monde urbain dont deux représentants de l'Union des municipalités du Québec, un représentant de la Communauté urbaine de Montréal, un représentant de la Communauté urbaine de Québec, un représentant de la Communauté régionale de l'Outaouais, un représentant de la Ville de Montréal, un de la Ville de Québec, un de la Ville de Laval et un de la Conférence des maires de banlieue; d'autre part, il y aura six représentants du monde rural, tous délégués par l'Union des conseils de comté du Québec.

La présidence de ce comité de travail sera assumée par mon sous-ministre, M. Jacques Besré qui s'est porté spontanément volontaire pour assumer ce rôle. D'ici là, d'ici à ce que ce comité fasse rapport (je vous laisse le soin d'apprécier les délais relativement courts, je vous laisse le soin d'apprécier que nous entrons dans une période de vacances) le gouvernement, et même en raison de cela, a bien démontré deux choses. C'est qu'il n'avait pas l'intention de « reroder » la réforme fiscale, qu'il était prêt à discuter avec le monde municipal et à cette fin, j'ai pensé qu'on pourrait continuer, en quittant cette conférence, à fournir toute l'aide technique que tous ceux qui sont venus assiter à cette conférence pourraient souhaiter dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois et ce, de trois manières.

D'abord, en vous invitant, tous et chacun, à nous faire part, par écrit, des commentaires, des remarques, des mémoires, des corrections qu'il vous semble important d'apporter aux documents qui vous ont été remis et aux propositions qui ont été faites. Deuxièmement, j'ai demandé à mon sous-ministre qu'une équipe itinérante de fonctionnaires du ministère des Affaires municipales soit mise sur pied pour aller, dans les diverses régions du Québec, donner sur place l'information qui pourrait être requise. Voilà pour les deux efforts du côté du ministère des Affaires municipales; quant au ministère des Finances, nous avons convenu que celui-ci maintiendrait un bureau d'information où tous les maires et tous les représentants des municipalités qui voudraient des renseignements supplémentaires sur la réforme et ses implications, et surtout sur un paquet de données fiscales qui ne sont pas nécessairement disponibles comme cela, dans toutes les municipalités, où ils pourraient s'adresser.

Voilà, je pense, deux séries de réflexions que m'inspiraient nos travaux. D'abord, les unes sur le plan pédagogique, et les autres sur le plan pratique. Évidemment, j'ai surtout parlé de fiscalité. Ce n'est pas que je ne désire pas aborder les deux autres thèmes, je pense avoir fait une chose, en fin de semaine, en plus. Cela a été de les vivre, c'est-à-dire de me soumettre, et pour le gouvernement, de se soumettre à un processus démocratique de consultation et de confrontation, confrontation non pas au sens péjoratif du terme, mais de confrontation d'idées et d'opinions.

Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Finances préparait son budget dans le plus grand secret. Personne ne savait, ni les députés, ni les autres ministres, et encore moins les municipalités. Il annonçait cela et le budget entrait en vigueur à minuit. Il aurait pu en être de même à l'occasion de cette réforme de la fiscalité. Le gouvernement a donc décidé de choisir peut-être une voie plus difficile, mais je pense, beaucoup plus enrichissante pour tous ceux qui y participent.

Également, je pense avoir vécu, au cours de ce week-end, un des principes même de la décentralisation que nous prônons, c'est-à-dire de nous en remettre aux instances décentralisées que sont les collectivités locales, pour en arriver avec elles à des décisions qui vont les affecter. Évidemment, sur cette question de la fiscalité, j'ai dit tantôt que le ministre des Finances, contrairement à des pratiques séculaires, aurait pu annoncer une telle réforme. Il aurait pu être beaucoup plus facile pour le gouvernement de mettre un certain montant d'argent sur la table et de le redistribuer sous forme de subventions, ou encore, pour le gouvernement, d'accroître de façon significative, la formule des crédits d'impôt. Vous savez, la formule actuelle des crédits d'impôt de $80 millions est intéressante pour les municipalités, pour le contribuable municipal, et cela aurait pu, aussi, être une façon d'apporter un soulagement aux contribuables et de permettre aux municipalités d'occuper plus largement le champ d'impôt foncier.

Je pense que ceci aurait été, même si on peut concevoir que la formule de crédit d'impôt est une formule qui est nécessaire pour introduire, justement, un élément de progressivité dans le système, parce que ce qui est important, finalement, ce n'est pas que chaque impôt, individuellement, soit nécessairement progressif, mais que l'ensemble du système le soit.

Or, justement, il me semble que la méthode choisie pour aborder la réforme de la fiscalité, il me semble que si nous n'avons pas pris ces autres chemins, c'est précisément parce que nous croyons que les principes qui sous-tendent les deux autres volets de cette conférence, c'est-à-dire, donc, l'autonomie locale et la décentralisation, nous apparaissent des objectifs éminemment souhaitables et que la formule proposée permet au plus haut point de les réaliser.

**M. Jacques Léonard,**
Ministre d'État à l'Aménagement:

Au terme de cette conférence, je voudrais souligner quelques points. L'un que j'ai amené ce matin qui était un objectif que poursuivait le gouvernement, celui de rapprocher la prise de décision des citoyens. Je pense que cela signifie une meilleure vie démocratique et des institutions politiques en santé. Et c'est pour cela, je pense, qu'il était important de placer cette conférence Québec-Municipalités sous le thème de la valorisation des pouvoirs locaux.

Vous me permettrez de rappeler, simplement, des souvenirs qui remontent à très loin, je vous prie de me croire. Le premier contact que j'ai eu avec les municipalités, finalement avec ma municipalité, c'est lorsque j'ai fait partie d'un club de hockey. Via le comité de loisirs, j'ai vécu une première expérience avec la municipalité, un premier contact avec une institution politique, la première, la municipalité, le premier niveau d'identification politique des citoyens. Et je pense que tout le monde a vécu des expériences un peu semblables et que tout le monde aussi peut constater que c'est important dans un pays le niveau du premier pouvoir local, la municipalité. C'est pour cela que la première démarche du gouvernement, par rapport à ses objectifs, c'est finalement d'assurer les municipalités des moyens pour faire face à leurs responsabilités. Maintenant, on va en discuter, on va discuter des modalités, mais vous me permettrez de souligner que, finalement, le principe que l'impôt foncier appartient aux municipalités me semble acquis et que cela, c'est un des grands succès de cette conférence.

J'ai dit aussi qu'il y a des possibilités qui dépassaient le cadre des municipalités et que, partant, nous nous engagions et nous vous invitions aussi à vous engager dans une démarche de décentralisation. J'ai relevé que l'Union des municipalités du Québec était très intéressée par cette démarche vers la décentralisation. Bien sûr, il y avait des interrogations qui se posaient par rapport à la décentralisation et, quant à moi, je sais qu'il va s'en poser encore beaucoup, parce qu'après avoir fouillé un peu dans les dossiers sur un plan technique, on s'aperçoit qu'une démarche vers la décentralisation, c'est très complexe et que cela doit faire appel à la participation de tous les citoyens.

Mais je note quand même tout l'intérêt que semble porter l'Union des municipalités. Je pense bien que, dans tout cela, la décentralisation comme telle implique une démarche longue, mais que le premier pas que nous vous invitons à faire, celui de participer à la rédaction d'une loi de l'aménagement, peut se faire beaucoup plus rapidement que la démarche qui porte sur toute la décentralisation. Et je pense que nous pouvons quand même travailler assez rapidement là-dessus et en ce qui concerne les délais, je pense qu'il faut être réaliste. S'ils sont vraiment trop courts, nous les allongerons.

Par ailleurs, j'ai noté aussi avec beaucoup d'intérêt que, finalement, la cohabitation était possible entre les villes et les petites municipalités. Nous en avons eu une preuve en fin de semaine. Je n'ai vu personne se tirer aux cheveux dans cette assemblée et les deux mondes se sont côtoyés et ont dialogué.

Bref, je pense qu'avec la bonne volonté qui a d'ailleurs été manifestée au cours de cette conférence, nous arriverons à trouver des solutions quant au mode de représentation sur une instance unique, une structure unique de décision en termes d'aménagement. Quant aux limites de comté, je sais que c'est un sujet qui n'est pas facile. M. le président de l'Union des conseils de comté m'invite à ne pas mettre la hache là-dedans. Je vais simplement l'inviter à fumer un calumet devant la carte. On verra bien. Si tout le monde se convainc, on sera convaincu. Je pense qu'il y a quand même des petits ajustements qui sont nécessaires.

Le Québec aussi s'est urbanisé. On a contesté cette affirmation. Peut-être que c'est la population qui vit plus dans les villes. Je pense quand même qu'il y a une réalité un peu différente, que tout le monde ne vit pas à la campagne comme tout le

monde ne vit pas dans les villes; mais, encore une fois, si l'on veut s'entendre là-dessus, c'est possible. Les expériences, dans une multitude de pays, l'ont prouvé; il y a moyen d'arriver à des consensus, à des solutions intéressantes en matière d'aménagement.

Je ne parlerai pas des expériences lointaines. La Hollande a des plans d'urbanisme depuis 1 200 ans. On va essayer de se faire une loi de l'aménagement, même si elle n'est pas parfaite au départ. Commençons par travailler au moins sur un minimum pour régler les problèmes les plus cruciaux.

J'ai invité les participants à poursuivre cette démarche de participation. Je pense que tout le monde s'entend là-dessus, c'est un autre acquis. Il ne faut pas, évidemment, multiplier les comités, mais il faut quand même prendre le temps de se parler. Cela résoud bien des problèmes, en prévient aussi beaucoup qui sont parfois inutiles. Le tout ne se fera pas en cachette, mais plutôt avec tout le monde, devant tout le monde, le plus ouvertement possible.

Quant au financement sur lequel on se pose beaucoup de questions, je vous comprends. Je suis un comptable agréé. J'ai fait mes premières armes dans la finance sur la rue Saint-Jacques. Disons que je comprends jusqu'à un certain point combien cela peut être important d'avoir le nerf de la guerre, mais vous comprendrez que, dans la démarche de la décentralisation, Il va quand même falloir s'entendre sur les pouvoirs qui seront décentralisés avant de mettre des cents au bout, mais le principe est acquis. Il n'y aura pas de pouvoirs nouveaux sans des ressources nouvelles. Nous l'entendons ainsi.

Entre-temps, il faut régler la question du financement des pouvoirs actuels et je reviens, si vous voulez, à mon point de départ, la valorisation des institutions locales passe par un assainissement des finances municipales. Je pense que c'est en excellente voie, la conférence l'a très bien montré.

En terminant, je veux simplement féliciter tous les participants à cette conférence. Le climat, disons-le honnêtement, a évolué au cours de la conférence et je pense qu'elle se termine dans un climat plus chaleureux qu'au début et c'est à l'honneur de tous les participants. En ce qui me concerne et en ce qui concerne le gouvernement, cette conférence est un succès. Je vous remercie.

**M. Philippe Bernier:**

M. le président, je vous avais dit au début que je prendrais la parole pour un deuxième tour, selon ce que j'entendrais des discussions... Ma réaction est très courte; je sais qu'il est 16 heures. Je sais que plusieurs personnes sont anxieuses de retourner chez elles. Je ne veux pas les retenir par des commentaires plus ou moins intéressants.

Je voudrais simplement souligner encore la collaboration des ministères du gouvernement et des ministres qui ont bien voulu travailler avec nous dans l'intérêt du citoyen de la province de Québec. Je crois que c'est dans ce sens-là que tous les délégués, tous ceux qui ont participé l'ont fait.

J'ai reçu un message tout à l'heure m'enjoignant de demander à notre ministre sa réaction sur notre projection de la démocratie municipale, par exemple, sur la loi 44 et l'étude...

**M. Jean-Marie Moreau:**

Je pense bien que je vais entériner ce que messieurs les ministres ont déclaré tout à l'heure et particulièrement M. Léonard à l'effet que je considère cette conférence un succès, considérant l'atmosphère de cordiaelité qui a prévalue, considérant les conclusions et les consensus, même si certaines divergences demeurent. Pour moi, c'est un succès, et c'est une expérience très valable pour le monde municipal et le gouvernement.

Je remercie tout le monde, le gouvernement, les délégués, les maires et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette conférence et je nous souhaite, pour tous et chacun de nous, d'autres rencontres de ce genre. Merci.

**M. Jacques Léonard:**

Oui, encore une fois, pour remercier tout le monde de sa participation et je nous souhaite tout le succès pour nos travaux futurs et nos délibérations futures. Merci.

**M. Guy Tardif:**

J'ai bien compris le commentaire du représentant de l'Union des municipalités lorsque, parlant de la loi 44 sur la démocratie municipale, il signifiait l'accord de principe de l'Union des municipalités avec les mesures contenues dans cette loi.

Deuxièmement, il faisait état d'une étude en cours, commandée par l'UMQ, auprès de l'ex-président des élections du Québec, étude portant précisement sur cette question. En réponse à cela, tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que j'en ai pris note, que je suis prêt à rencontrer l'UMQ et que je suis prêt également à faire part au Conseil des ministres des représentations de l'Union des municipalités du Québec.

En terminant, je veux vous remercier tous, les participants, d'abord pour votre participation qui a pris la forme, je crois, très constructive de commentaires, d'avis très judicieux. Vous avez souligné un certain nombre de lacunes, de précisions qu'il fallait apporter dans nos documents et, pour tout cela, je vous en remercie.

Merci également aux deux Unions qui se sont associées à l'idée, d'abord, d'une telle conférence, et, deuxièmement, à leur préparation, puisque c'est avec un comité de travail formé de représentants de l'UMQ et l'UCCQ que les modalités de la conférence ont été arrêtées, que les personnes ont été contactées, que des personnes-ressources ont été recrutées, que des sessions de travail intensives ont eu lieu avec ces personnes-ressources. Merci aux deux Unions pour leur collaboration et, évidemment, à ces personnes-ressources qui, je pense, ont fait un boulot considérable, non seulement durant la conférence mais également avant.

Je voudrais également remercier tout le personnel qui a prêté son concours pour la réalisation de cette conférence: le personnel de divers ministères et particulièrement, vous me permettrez de le souligner, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances ainsi que du ministère des Communications.

Merci également au Secrétariat des conférences socio-économiques aux présidents et animateurs d'ateliers qui se sont quand même ajustés assez vite, je crois, à un mode de travail et de fonctionnement qui répondait mieux aux désirs et aux représentants municipaux que vous êtes. Enfin, je pense qu'il convient de remercier la ville hôte et son maire pour l'accueil qui a été réservé aux délégués à l'occasion de cette conférence. En tant que ministre des Affaires municipales du Québec, en tant que votre ministre, je déclare closes les assises de cette conférence Québec-Municipalités. Merci.

# Conclusion générale

Tous ont été unanimes à reconnaître la grande valeur d'une rencontre semblable parce que d'abord elle permettait aux responsables municipaux de confronter leurs idées ou propositions et d'atteindre ce que M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec, a appelé la « solidarité du monde municipal ».

> *« Je pense que cette solidarité du monde municipal que nous avons pu voir au cours de cette conférence est un gage et une assurance pour l'avenir ».*

Par ailleurs, cette conférence a provoqué des débats fort animés et surtout très positifs entre les représentants des organismes concernés et le gouvernement du Québec. Et c'est dans cette mesure que ce forum a pu être riche d'enseignements pour le gouvernement et ses partenaires du monde municipal.

Voici, en quelques traits, les conclusions qu'ont dégagé les principaux représentants.

Monsieur Tardif, ministre des Affaires municipales, a résumé ainsi les acquis:

— la compétence des responsables municipaux à, techniquement, discuter de fiscalité, malgré la difficulté première d'aborder ce sujet fort complexe;

— la cohabitation possible des représentants du monde rural et urbain et de ceux du gouvernement;

— la nécessité de déborder les considérations monétaires quant au processus de revalorisation du pouvoir municipal;

— la possibilité de travailler au mieux-être des collectivités locales québécoises sans tenir compte des options politiques respectives;

— l'acceptation du transfert du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé;

— l'acceptation d'une marge de manoeuvre en termes de ressources fiscales de l'ordre de $309 millions pour fins municipales;

— le consensus concernant la composition du groupe de travail apte à déterminer les modalités d'application de la réforme fiscale;

— le consensus concernant la composition de ce groupe de travail qui serait formé de quinze personnes venant des organismes suivants: neuf représentants du monde urbain dont deux de l'Union des municipalités du Québec, un de la Communauté urbaine de Montréal, un de la Communauté urbaine de Québec, un de la Communauté régionale de l'Outaouais, un de la Ville de Montréal, un de la Ville de Québec, un de la Ville de Laval et un de la Conférence des maires de banlieue; il y aurait également six représentants du monde rural, tous délégués par l'Union des conseils de comté du Québec.

Le ministre Guy Tardif a de plus invité tous les intervenants à faire part au gouvernement des commentaires, mémoires, remarques qui pourraient être fort utiles à la poursuite du dialogue. Il a annoncé la mise sur pied d'une équipe itinérante de fonctionnaires de son ministère afin de donner, dans les diverses régions du Québec, l'information requise. Il a précisé que le ministère des Finances maintiendrait un bureau d'information où tous les maires et représentants de municipalités pourraient obtenir des renseignements supplémentaires sur la réforme et ses implications.

Quant aux thèmes de la démocratie municipale et de la décentralisation politique et administrative, M. Tardif a émis comme principe de base celui de s'en remettre aux instances décentralisées que sont les collectivités locales pour en arriver avec elles à des décisions qui vont les affecter.

Monsieur Jacques Léonard, ministre d'État à l'Aménagement, a voulu réitérer cet objectif en affirmant qu'il fallait rapprocher la prise de décision des citoyens pour une meilleure vie démocratique et pour des institutions politiques en santé. Il a établi ces autres conclusions:

— l'importance d'assainir les finances municipales;

— la cohabitation possible entre villes et municipalités rurales et la possibilité de trouver des solutions quant au mode de représentation dans une structure unique de décision en matière d'aménagment;

— la possibilité d'en arriver à un consensus sur le problème majeur des limites de comté et de régler les problèmes québécois les plus importants en ce domaine;

— l'importance d'octroyer des ressources budgétaires supplémentaires correspondant aux nouveaux pouvoirs des municipalités.

Lors du panel final, M. Philippe Bernier, président de l'Union des municipalités du Québec, a retenu certains points majeurs:

— la grande maturité des administrateurs municipaux dans l'appréciation de l'ampleur des enjeux;

— une ouverture certaine au dialogue de la part des représentants gouvernementaux qui serait le gage d'un nouveau type de relations entre le gouvernement et les administrateurs municipaux, tout en continuant de défendre l'autonomie locale;

— l'acceptation de la formule du comité conjoint sur l'étude des mesures fiscales;

— l'acceptation de l'hypothèse d'un comité de travail sur la décentralisation tout en étant convaincu que les délais mentionnés à cet effet sont trop courts et qu'il faille d'abord régler l'uniformisation des modalités des transferts fiscaux pour ensuite ouvrir un volet sur la décentralisation;

— le partage des objectifs gouvernementaux pour assurer le plein exercice de la démocratie locale et assainir le mode de financement des élections municipales;

— l'importance de retarder l'adoption du projet de loi 44 et de mettre en place un mécanisme permettant aux élus municipaux de contribuer à l'élaboration de ce projet sur la démocratie locale;

— l'importance de prévoir des ressources fiscales nécessaires à la mise en application du projet de loi 44 en raison des dépenses qu'une telle législation occasionne pour le financement des partis, l'augmentation du nombre de conseillers, la mise en place des comités et d'un exécutif;

— la nécessité d'examiner sérieusement l'impact de la réforme proposée sur le processus administratif et décisionnel déjà en place.

M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec, a résumé la position de son organisme:

— le consensus des municipalités pour le transfert du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé;

— l'existence de points litigieux comme le non-admissible et la façon de répartir d'autres revenus aux municipalités; la volonté que non-admissible soit restitué aux municipalités;

— la préséance de la proposition exprimée par son organisme en ce qui touche les questions fiscales tant que le comité n'aura pas fait ses recommandations finales;

— la nécessité de voir à un certain aménagement du territoire en tenant compte de la cohabitation du monde rural et urbain et des implications fiscales de ce processus d'aménagement et de décentralisation et l'acceptation de la mise sur pied d'une commission d'étude à cet effet;

— la nécessité d'une étude approfondie quant à la redéfinition des limites de comté.

# ANNEXES

## LISTE DES PARTICIPANTS

**Monsieur Claude Amyot**
Directeur
Conseil de comté de Joliette

**Monsieur Jean Anglehart**
Maire
Ville de Macamic

**Monsieur Benoit Arsenault**
Conseil de comté des
Îles-de-la-Madeleine

**Monsieur André Asselin**
Conseil de comté de Joliette

**Monsieur Claude Audet**
Échevin
Cité de Montmagny

**Monsieur Lucien Bachand**
Maire
Ville d'Asbestos

**Monsieur Marcel Barraby**
Conseil de comté de Missisquoi

**Monsieur Laurier Barrière**
Conseil de comté d'Iberville

**Monsieur André Beaudin**
Maire
Ville de Grande-Rivière

**Monsieur Maurice Beaudin**
Conseil de comté de Gaspé

**Monsieur François Beaudoin**
Maire
Ville de Disraéli

**Monsieur Gilles Beaudoin**
Maire
Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Bernard Beaudry**
Conseiller
Ville de Granby

**Monsieur Jean-Marie Beaulac**
Préfet
Conseil de comté de Champlain

**Monsieur Jean-Marie Beaulieu**
Maire
Cité de Loretteville

**Monsieur Léo-Paul E. Beaulieu**
Conseil de comté de Québec

**Monsieur Ronald Beauregard**
Maire
Ville de St-Jean

**Monsieur Lorne Bechamp**
Conseil de comté de Pontiac

**Monsieur Germain Bédard**
Maire
Ville de Vaudreuil

**Monsieur J. Arthur Bédard**
Maire
Ville de Lac St-Joseph

**Monsieur Marcel Bédard**
Maire
Cité de Beauport

**Monsieur Charles Bégin**
Maire
Ville de Shefferville

**Monsieur Jean A. Bégin**
Pro-maire
Ville de Charlesbourg

**Monsieur Guy Belisle**
Maire
Ville de St-Eustache

**Monsieur Guy Bellehumeur**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Madame Jeannine Bellesort**
Greffier
Ville de Fermont

**Monsieur Laurent Belley**
Maire
Ville de Lorraine

**Monsieur Alfred Belzile**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Paul-E. Benoit**
Maire
Ville de Témiscamingue

**Monsieur Conrad Bergeron**
Conseil de comté d'Abitibi

**Monsieur Fernand Beriault**
Directeur
Conseil de comté de Soulanges

**Monsieur Philippe Bernier**
Président
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Jean-Louis Bertrand**
Conseil de comté de Beauharnois

**Monsieur Sylvio Bérubé**
Maire
Ville d'Amqui

**Monsieur Roger Besner**
Conseil de comté de Vaudreuil

**Monsieur Gilles Bibeau**
Conseil de comté de Richelieu

**Madame Colette Biche**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur André Bisaillon**
Conseil de comté de St-Jean

**Monsieur Allan Black**
Conseil de comté de Pontiac

**Monsieur Charles H. Blais**
Maire
Cité de Sillery

**Monsieur Claude Blanchard**
Conseil de comté de Soulanges

**Monsieur Jean Blanchard**
Maire
Cité de Ste-Thérèse

**Monsieur Omer Blanchard**
Conseil de comté de Drummond

**Monsieur Laval Bolly**
Maire
Ville de St-Félicien

**Monsieur Elphège Boissonneault**
Conseil de comté de Mégantic

**Monsieur Gérard Boivin**
Conseil de comté de Lac St-Jean-Ouest

**Monsieur Jean-Claude Boivin**
Conseiller
Ville de l'Ancienne-Lorette

**Monsieur Jean-Guy Bolduc**
Maire
Ville de Beauceville

**Monsieur William G. Boll**
Maire
Ville de Roxboro

**Monsieur P. H. Bonneau**
Maire
Ville de Châteauguay

**Monsieur Charles-Édouard Boucher**
Directeur
Conseil de comté du Saguenay

**Monsieur Raymond Boucher**
Conseil de comté de Berthier

**Monsieur Réal Boucher**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Hervé Boudreau**
Maire
Ville de Princeville

**Monsieur Denis Bourque**
Gérant
Ville de Trois-Rivières-Ouest

**Monsieur Grégoire Bourque**
Conseil de comté de Beauce

**Monsieur Luc Lin Bourque**
Conseil de comté de Frontenac

**Monsieur Gilles Boutin**
Conseil de comté de Lévis

**Monsieur Marcel Boutin**
Maire
Ville de Malartic

**Monsieur Maurice Boutin**
Maire
Ville de Hauterive

**Monsieur Charles E. Brassard**
Maire
Ville de Métabetchouan

**Monsieur Winston Bresee**
Conseil de comté de Brome

**Monsieur Ronald Brideau**
Conseil de comté de l'Assomption

**Monsieur Michel Brière**
Conseil de comté de Yamaska

**Monsieur Charles-A. Brochu**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Jean Brunelle**
Secrétaire
Conseil de comté do Brome

**Monsieur Yaap Burck**
Trésorier
Cité de Côte-St-Luc

**Monsieur William J. Burke**
Directeur
Conseil de comté de Pontiac

**Monsieur Roma Campeau**
Conseil de comté de Deux-Montagnes

**Monsieur Gilbert Carbonneau**
Conseil de comté des Îles-de-la-Madeleine

**Monsieur Jean-Guy Caron**
Maire
Ville de Ste-Adèle

**Monsieur Lucien Caron**
Maire
Cité de Verdun

**Monsieur Roger Caron**
Conseil de comté de Rivière-du-Loup

**Monsieur Gaston Carpentier**
Conseil de comté de Témiscamingue

**Monsieur Gustave Carpentier**
Conseil de comté de Champlain

**Monsieur André Carrier**
Maire
Ville de St-David-de-l'Auberivière

**Monsieur Léo-Paul Carrier**
Conseil de comté de Wolfe

**Monsieur Jean Carrière**
Conseiller
Ville de St-Basile-le-Grand

**Monsieur Daniel Carrière**
Conseiller
Cité de Lachute

**Monsieur Henri Casault**
Maire
Ville de Charlesbourg

**Monsieur Vincent Chagnon**
Maire
Ville de Lévis

**Monsieur Denis Champagne**
Conseil de comté de Terrebonne

**Monsieur Honorius Charbonneau**
Maire
Ville de Mont-St-Hilaire

**Monsieur Jean Charest**
Maire
Ville de l'Estérel

**Monsieur Lionel Charest**
Maire
Ville de Pohénégamook

**Monsieur Réal Charette**
Conseil de comté de Labelle

**Monsieur Georges Charlebois**
Conseil de comté de Vaudreuil

**Monsieur Léo R. Chartrand**
Conseiller
Ville de l'Épiphanie

**Monsieur Yvon Cherrier**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Louis Cholnière**
Conseil de comté de Shefford

**Monsieur Lord Circe**
Conseil de comté de Missisquoi

**Monsieur Denis Clermont**
Secrétaire
Conseil de comté de Témiscamingue

**Monsieur Marcel Cliche**
Conseil de comté de Témiscamingue

**Madame Andrée Cloutier**
Trésorier
Ville de Duparquet

**Monsieur Georges-Henri Cloutier**
Maire
Ville de Black Lake

**Monsieur Wells Coates**
Préfet
Conseil de comté de Compton

**Monsieur René Colcou**
Maire
Ville de Gagnon

**Monsieur Marcel Collin**
Conseiller
Ville de Plessisville

**Monsieur R.W. Coolign**
Québec Association of
Protestant School Boards

**Monsieur Jean Corbeil**
Maire
Ville d'Anjou

**Monsieur Guy Corriveau**
Conseil de comté d'Abitibi

**Monsieur Rénald Cossette**
Maire
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**Monsieur Edgar Côté**
Directeur
Conseil de comté de Shefford

**Monsieur Gérard Côté**
Maire
Ville de Cap-Chat

**Monsieur Jean-Pierre Côté**
Maire
Ville de Matagami

**Monsieur Maurice Côté**
Maire
Cité de Thetford-Mines

**Monsieur Jean-Marie Cotton**
Maire
Ville de Chandler

**Monsieur Jean-Maurice Coulombe**
Conseil de comté de Chicoutimi

**Monsieur Raymond Coulombe**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Therrence Coulombe**
Directeur
Conseil de comté de Gaspé-Ouest

**Monsieur Jean-Claude Courchesne**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Herman Couture**
Maire
Ville de Charny

**Monsieur Roger Couture**
Maire
Ville d'East Angus

**Monsieur Onil Crépault**
Conseil de comté de Bagot

**Monsieur Marcel Cyr**
Conseil de comté de Labelle

**Monsieur Léopold Daigneault**
Conseiller
Ville de Mercier

**Monsieur Rolland Daigneault**
Conseil de comté de Napierville

**Monsieur Jean-Marc D'Amours**
Maire
Ville de Trois-Pistoles

**Monsieur Serge Daze**
Maire
Ville de St-Bruno-de-Montarville

**Monsieur André de Ladurantaye**
Conseil de comté de Montmagny

**Monsieur Gilles Demers**
Conseil de comté de Beauharnois

**Monsieur Rosaire Denault**
Maire
Ville de St-Rémi

**Monsieur Fernand Denis**
Trésorier
Ville de Montréal

**Monsieur Laurier Denis**
Conseil de comté de Wolfe

**Monsieur Lucien Denis**
Conseil de comté d'Argenteuil

**Monsieur Normand Deraiche**
Préfet
Conseil de comté de Bonaventure

**Monsieur Guy Descary**
Maire
Cité de Lachine

**Monsieur Jean-N. De Martelle**
Maire
Ville de Varennes

**Monsieur Henri-Paul Desforges**
Conseil de comté de Soulanges

**Monsieur Jean-Claude Desgroseilliers**
Directeur
Conseil de comté de Châteauguay

**Monsieur André Deshaies**
Conseil de comté de Nicolet

**Monsieur Raymond Desjardins**
Conseil de comté de Matane

**Monsieur Rolland Desjardins**
Maire
Ville de Mirabel

**Monsieur Jean-Paul Deslières**
Maire
Ville de Sutton

**Monsieur Pierre Desmarais II**
Maire
Cité d'Outremont

**Monsieur Sarto Desnoyers**
Maire
Cité de Dorval

**Monsieur Gilles Desrosiers**
Maire
Cité de Farnham

**Monsieur J.-Réal Desrosiers**
Maire
Cité du Cap-de-la-Madeleine

**Monsieur Yvon Desrosiers**
Maire
Ville de Causapscal

**Monsieur François Deziel**
Conseil de comté de St-Maurice

**Monsieur Paul Diamant**
Pro-Maire
Ville de St-Pascal

**Monsieur Paul A. Dickey**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Jean-Paul Dinel**
Préfet
Conseil de comté de Papineau

**Monsieur Jean-Marc Dion**
Maire
Cité de Sept-Îles

**Monsieur Marius Dion**
Conseil de comté de Montmagny

**Monsieur Roger Dion**
Maire
Ville de Matane

**Monsieur Roland Dion**
Maire
Ville de St-Raymond

**Monsieur Bernard Dionne**
Maire
Ville de Port-Cartier

**Monsieur Lionel Dionne**
Conseil de comté de Kamouraska

**Monsieur Louis-Paul Dionne**
Maire
Ville de Senneterre

**Madame Jean Dizazzo**
Maire
Cité de St-Léonard

**Madame Joan Dougherty**
Québec Association of
Protestant School Boards

**Monsieur Lionel Drapeau**
Conseil de comté de Kamouraska

**Monsieur Paul-Eugène Drolet**
Conseil de comté de Portneuf

**Monsieur Paul-Émile Dubé**
Maire
Cité de St-Romuald d'Etchemin

**Monsieur Léon Ducharme**
Préfet suppléant
Conseil de comté de Frontenac

**Monsieur Aimé Dufour**
Conseil de comté de Saguenay

**Monsieur Francis Dufour**
Maire
Ville de Jonquière

**Monsieur Desales Dupras**
Conseil de comté de Vaudreuil

**Monsieur Roland Dupré**
Maire
Ville de Lachenaie

**Monsieur Léo Dupuis**
Conseiller
Ville de Mascouche

**Monsieur Albéric Dussault**
Conseil de comté de Sherbrooke

**Monsieur Yvan Deslauriers**
Conseil de comté de Labelle

**Monsieur Gérard Élément**
Maire
Ville de Danville

**Monsieur René Émard**
Maire
Ville de l'Île-Perrot

**Monsieur Wayne Enright**
Québec Association of
Protestant School Boards

**Monsieur Maurice Faucher**
Conseil de comté de Lotbinière

**Monsieur Albert Favreau**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Pierre Fecteau**
Gérant
Ville de Lac Mégantic

**Monsieur Nolan Filliatrault**
Maire
Ville de Boisbriand

**Monsieur Georges Filion**
Directeur
Conseil de comté de Terrebonne

**Monsieur Léo Filion**
Conseil de comté de Lotbinière

**Monsieur Lucien Filion**
Maire
Ville de La Tuque

**Monsieur Léo Fiola**
Conseil de comté de Gaspé-Est

**Monsieur Gaston Fleury**
Maire
Ville de Louiseville

**Monsieur Georges-Aimé Forget**
Conseil de comté d'Iberville

**Monsieur Irenée Forget**
Conseil de comté de Terrebonne

**Monsieur Bertrand Fortin**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Gabriel Fortin**
Maire
Ville d'Alma

**Monsieur Léo Fortin**
Maire
Ville d'Iberville

**Monsieur Louis-Joseph Fortin**
Conseiller
Ville de La Pocatière

**Monsieur Roch Fournier**
Préfet
Conseil de comté de Gaspé-Est

**Monsieur Paul-E. Francoeur**
Maire
Cité de Beauharnois

**Monsieur Guy Fregeau**
Conseil de comté de Rouville

**Monsieur Yves Frenière**
Conseil de comté de Rouville

**Monsieur Édouard Frigon**
Conseil de comté de Richelieu

**Monsieur Joseph Gabouriault**
Échevin
Ville de Rock Island

**Monsieur Georges Gagné,**
Maire
Ville de Delson

**Monsieur Théodore Gagné**
Conseil de comté de Matapédia

**Monsieur Dorilas Gagnon**
Maire
Ville de Bromptonville

**Monsieur Gaston Gagnon**
Directeur
Conseil de comté de Montmorency

**Monsieur Guy Gagnon**
Secrétaire
Conseil de comté de Lac-St-Jean-Est

**Monsieur Jacques Gagnon**
Conseil de comté de Saguenay

**Monsieur Lucien Gagnon**
Conseil de comté de Stanstead

**Monsieur Odilon Gagnon**
Maire
Ville de Mont-Joli

**Monsieur Robert Gagnon**
Préfet
Conseil de comté de Lac-St-Jean-Est

**Monsieur Wilbrod Gagnon**
Maire
Ville de Sainte-Marie

**Monsieur Oscar Garant**
Vice-président
Union des conseils de comté
du Québec

**Monsieur Charles E. Garneau**
Maire
Ville de Saint-Antoine

**Monsieur Antonio Gaudreault**
Maire
Ville de Clermont

**Monsieur Louis-Marie Gaudreault**
Maire
Ville de Donnacona

**Monsieur Marcel Gaudreault**
Maire
Cité de Rouyn

**Monsieur Laval Gauthier**
Conseil de comté de Chicoutimi

**Monsieur Lucien Gauthier**
Maire
Ville de Beaupré

**Monsieur Marcel Gauthier**
Maire
Cité de Sorel

**Monsieur René-Guy Gemme**
Conseil de comté de Verchères

**Monsieur Robert Gendron**
Maire
Ville de Maniwaki

**Madame Ghyslaine Gervais**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur André Girard**
Conseil de comté de Portneuf

**Monsieur Henri Girard**
Maire
Ville de Chicoutimi

**Monsieur Henri-Paul Girouard**
Conseil de comté de St-Hyacinthe

**Madame Estelle Gobeil**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Hervey Godbout**
Conseil de comté de Montmagny

**Monsieur Yves Godbout**
Maire
Cité de Rivière-du-Loup

**Monsieur Armand Goulet**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Léon Gravel**
Maire
Ville de Brossard

**Monsieur Dominique Grenier**
Maire
Cité de Shawinigan

**Monsieur Gédéon Grenier**
Ville de Victoriaville

**Monsieur Gilles Grondin**
Maire
Ville de Shawinigan-Sud

**Monsieur Maurice Guérin**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Jean-Paul Guillotte**
Conseil de comté de Shefford

**Monsieur Pierre-André Hamel**
Maire
Ville de St-Hyacinthe

**Monsieur Lawrence Hanigan**
Président
Communauté urbaine de Montréal

**Monsieur Jean Hardy**
Conseil de comté de Sherbrooke

**Monsieur Joël Hart**
Québec Association of Protestant School Boards

**Monsieur Claude Hébert**
Maire
Ville de St-Constant

**Monsieur Claude Hébert**
Maire
Ville de Candiac

**Monsieur Normand Hébert**
Préfet
Conseil de comté de St-Jean

**Monsieur Lionel Henripin**
Conseiller
Ville de Ste-Anne-de-Bellevue

**Monsieur Lionel Huard**
Conseil de comté de Bonaventure

**Monsieur Émilien Imbeault**
Conseil de comté de Matane

**Monsieur Léo-Paul Janelle**
Directeur
Conseil de comté de St-Maurice

**Monsieur Jean-Marie Jobin**
Maire
Ville de New Richmond

**Monsieur André Journault**
Maire
Ville de l'Islet

**Monsieur Yvon Julien**
Maire
Ville de Boucherville

**Monsieur Achille Juneau**
Maire
Cité de Noranda

**Monsieur Olle Kear**
Québec Association of Protestant School Boards

**Monsieur D.H. Kennedy**
Maire
Ville de Baie d'Urfé

**Monsieur Roger Labrecque**
Maire
Ville d'Acton Vale

**Monsieur Paul-Henri Lacasse**
Maire
Ville de St-Georges-Ouest

**Monsieur Claude Lachance**
Conseil de comté de Dorchester

**Monsieur Jean-Guy Lachance**
Conseil de comté de Témiscouata

**Monsieur Ernest Lafaille**
Maire
Ville de Coaticook

**Monsieur Gilles Laforest**
Conseil de comté de Verchères

**Monsieur Jean-Marie Lafontaine**
Maire
Ville de Grand-Mère

**Monsieur Maurice Lafortune**
Conseil de comté de l'Assomption

**Monsieur Claude Lafrenière**
Maire suppléant
Ville de Greenfield Park

**Madame Jeanne Lafrenière**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Réjean Lafrenière**
Conseil de comté de Gatineau

**Monsieur Germain Lagacé**
Conseil de comté de Bagot

**Monsieur Gaston Lambert**
Maire suppléant
Ville de St-Lambert

**Monsieur Réal Lambert**
Directeur
Conseil de comté de Nicolet

**Monsieur Jean-Marie Lamoureux**
Maire
Ville de La Prairie

**Madame Madeleine Lamoureux**
Secrétaire
Conseil de comté de Wolfe

**Monsieur Jérôme Lampron**
Préfet
Conseil de comté de Drummond

**Monsieur Jean-Paul Lanctot**
Maire
Ville de Chibougamau

**Monsieur Alain Landreville**
Conseil de comté de Joliette

**Monsieur André Landry**
Maire
Ville de Carleton

**Monsieur Bertrand Landry**
Conseil de comté de Compton

**Monsieur Douglas A. Lang**
Président
Québec Association of Protestant School Boards

**Monsieur Guy Langford**
Conseil de comté des Îles-de-la-Madeleine

**Monsieur Ovila Lapointe**
Conseil de comté de Bellechasse

**Monsieur Pierre Lareau**
Maire
Ville de Richelieu

**Monsieur Raymond Laroche**
Conseil de comté de Terrebonne

**Monsieur Wellie Larochelle**
Conseil de comté de Richmond

**Monsieur Léo Larocque**
Conseil de comté de Papineau

**Monsieur Claude Larose**
Conseil de comté de Verchères

**Monsieur Jean-Marie Larouche**
Conseiller
Ville de Jonquière

**Monsieur Jean-Paul Lasnier**
Conseil de comté d'Iberville

**Monsieur René Latendresse**
Conseil de comté de Joliette

**Monsieur Andrée Latulippe**
Maire
Ville de St-Joseph de Beauce

**Monsieur Jacques Laurin**
Maire
Ville de Charlemagne

**Monsieur Marcel Laurin**
Maire
Ville de St-Laurent

**Monsieur Paul-Émile Lavallée**
Préfet
Conseil de comté de Berthier

**Monsieur Lucien Leboeuf**
Conseil de comté de Beauharnois

**Monsieur Robert Leboeuf**
Maire
Ville de Bromont

**Monsieur Gaston Leblanc**
Préfet
Conseil de comté de Laprairie

**Monsieur Jacques Leblanc**
Maire
Ville de Saint-Pamphile

**Monsieur Réjean l'Écuyer**
Conseil de comté de Napierville

**Monsieur Roland Legris**
Conseil de comté de St-Maurice

**Monsieur Fernand Lehoux**
Conseil de comté de Mégantic

**Monsieur Pierre Lemaire**
Conseil de comté de Drummond

**Monsieur Alonzo Lemay**
Conseil de comté de Témiscouata

**Monsieur Jacques Léonard**
Ministre d'État à l'Aménagement

**Monsieur Raoul Yvon Lepage**
Conseil de comté de Rimouski

**Monsieur André Leroux**
Conseil de comté de Soulanges

**Monsieur Eugène Letendre**
Vice-président
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Jean-Marc Lessard**
Maire
Cité de Lauzon

**Monsieur Marcel Letendre**
Conseil de comté de Richmond

**Monsieur Claude Létourneau**
Conseil de comté de Rouville

**Monsieur Robert Létourneau**
Conseil de comté de Lévis

**Monsieur Gilles Lévesque**
Conseil de comté de Kamouraska

**Monsieur Oscar Lévesque**
Directeur
Conseil de comté de Kamouraska

**Monsieur Roland Létourneau**
Conseil de comté d'Argenteuil

**Monsieur Roger Loiselle**
Conseil de comté de Bagot

**Monsieur Pierre Lorange**
Conseiller
Ville de Montréal

**Monsieur Fernand Luchesi**
Maire
Ville de Fossambault-sur-le-Lac

**Monsieur John R. Luck**
Maire
Ville de Gatineau

**Monsieur André Lupien**
Maire
Ville de Richmond

**Monsieur Camille Lupien**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Donald C. MacCallum**
Maire
Cité de Westmount

**Monsieur Allan Mainville**
Secrétaire-trésorier
Cité de Beaconsfield

**Monsieur Charles-Eugène Marin**
Maire
Ville de Ste-Anne-des-Monts

**Monsieur Georges Martin**
Conseil de comté de Napierville

**Monsieur Georges Massicotte**
Conseil de comté de Lotbinière

**Monsieur Raymond Mathieu**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Maurice Mayrand**
Conseil de comté de Maskinongé

**Monsieur Paul-Émile Meloche**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Désiré Ménard**
Maire
Ville de Baie St-Paul

**Monsieur Jean-Claude Ménard**
Maire
Ville de Fermont

**Monsieur Paul Mercier**
Maire
Ville de Blainville

**Monsieur Jacques Métivier**
Conseiller
Ville de Kirkland

**Monsieur Jacques Meunier**
Maire
Ville de Beloeil

**Monsieur Aurèle Michaud**
Conseil de comté de Rivière-du-Loup

**Monsieur Émilien Michaud**
Conseil de comté de Rivière-du-Loup

**Monsieur Guy Michaud**
Maire
Ville de Cabano

**Monsieur Gustave Michon**
Conseil de comté de St-Hyacinthe

**Monsieur Armand Miller**
Préfet
Conseil de comté de Châteauguay

**Madame Jean Miller**
Québec Association of Protestant School Boards

**Monsieur Gérard Miron**
Conseil de comté de Montcalm

**Monsieur Jacques Mongeau**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Henri Montmigny**
Conseiller
Ville de Drummondville-Sud

**Monsieur Jean-Marie Moreau**
Président
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Alpha Morin**
Conseil de comté de Maskinongé

**Monsieur Bernardin Morin**
Maire
Ville de Sainte-Foy

**Monsieur Délipha Morin**
Maire
Ville de Saint-Gabriel

**Monsieur Lucien Morissette**
Maire
Ville de Drummondville-Sud

**Monsieur Cyril W. McDonald**
Maire
Ville de Pierrefonds

**Monsieur Benoît McLaughlin**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Guy Nadeau**
Maire
Ville de Saint-Césaire

**Monsieur Normand Nadeau**
Maire
Ville de St-Luc

**Monsieur Roger Nicolet**
Conseil de comté de Brome

**Madame Suzanne B. Niquet**
Maire
Ville de Dolbeau

**Monsieur Marcel Noël**
Maire
Ville de Windsor

**Monsieur Jean-Paul Nolin**
Maire
Ville de Vanier

**Monsieur Robert Normand**
Conseil de comté de Shefford

**Monsieur Richard Nadeau**
Conseil de comté de Napierville

**Monsieur Jacques O'Bready**
Maire
Ville de Sherbrooke

**Monsieur Neil O'Donnell**
Maire
Cité de Aylmer

**Monsieur Ernest Ouellet**
Maire
Ville de Saint-Pascal

**Monsieur Rosaire Ouellet**
Conseil de comté de Matane

**Monsieur Jean Ouellette**
Conseil de comté de Deux-Montagnes

**Monsieur Réal Ouellette**
Maire
Ville de Saint-Pierre

**Monsieur Jos Ouimet**
Conseil de comté de Berthier

**Monsieur Raymond Pagé**
Conseil de comté d'Arthabaska

**Monsieur Marcel Pageau**
Président
Communauté urbaine de Québec

**Monsieur Lucien Palement**
Maire
Ville de Laval

**Monsieur Guy Papineau**
Conseil de comté de Terrebonne

**Monsieur Guy A. Paquet**
Conseil de comté de Québec

**Monsieur Robert Paquet**
Conseil de comté de Montmorency

**Monsieur Claude Paquette**
Président
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Paul-Émile Paquette**
Conseil de comté de Maskinongé

**Monsieur François Paquin**
Maire
Ville de Terrebonne

**Monsieur Bernard Parent**
Maire
Cité de Saint-Jérôme

**Monsieur Jacques Parizeau**
Ministre des Finances

**Monsieur Clifford W. Parkinson**
Préfet
Conseil de comté de Montcalm

**Monsieur Donat Patenaude**
Maire
Ville de Bedford

**Monsieur Bernard Patry**
Maire
St-Raphaël de l'Île Bizard

**Monsieur Jean-Claude Pearson**
Conseil de comté de Chicoutimi

**Monsieur Jean Pelletier**
Maire
Ville de Québec

**Monsieur Ludovic Pelletier**
Conseil de comté de St-Hyacinthe

**Monsieur Rodolphe Pelletier**
Maire
Ville de Thurso

**Monsieur Armand Péloquin**
Conseil de comté de Richelieu

**Monsieur Patrice Perras**
Conseil de comté de Sherbrooke

**Monsieur Lucien Perron**
Préfet
Conseil de comté de Huntingdon

**Monsieur Louis Philippe Picard**
Maire
Ville de Repentigny

**Monsieur Robert Pidgeon**
Maire
Ville de Gaspé

**Monsieur Claude Pilon**
Maire
Ville de Huntingdon

**Monsieur Albert Pineau**
Directeur
Conseil de comté de Rimouski

**Monsieur Victor T. Podd**
Conseiller
Ville de Mont-Royal

**Madame Rose-Anne Portier**
Conseil de comté de Duplessis

**Monsieur Ronald Potvin**
Conseil de comté de LaPrairie

**Monsieur Camille Poulin**
Préfet
Conseil de comté de Dorchester

**Monsieur Jean-Roch Poulin**
Préfet-adjoint
Conseil de comté de Beauce

**Monsieur Pierre Poulliot**
Maire
Ville de Lac Etchemin

**Monsieur Roma Poulliot**
Conseil de comté de Compton

**Monsieur Jean-Guy Prévost**
Conseil de comté de Gatineau

**Monsieur Isidore Primeau**
Conseil de comté de Laprairie

**Monsieur Alonzo Proulx**
Conseil de comté de Papineau

**Monsieur Pierre Proulx**
Conseiller
Ville de Ste-Catherine

**Monsieur Normand Provencher**
Conseil de comté de Nicolet

**Madame Paulette M. Quessy**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur James Quigley**
Conseil de comté de Dorchester

**Monsieur Frank Quinn**
Conseiller
Ville de Dollard-des-Ormeaux

**Monsieur Bernard Racicot**
Maire
Ville de St-Hubert

**Monsieur Aurèle Racine**
Maire
Ville de Tracy

**Monsieur Pierre Racine**
Conseiller
Ville de Ste-Anne-de-Beaupré

**Monsieur Gérald Raymond**
Maire
Cité de La Salle

**Monsieur Rosaire Raymond**
Maire
Ville de Cowansville

**Monsieur Jean Renault**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Claude Richard**
Ville de La Baie

**Monsieur Maurice Richard**
Maire
Ville de Bécancour

**Monsieur Maurice Rivard**
Conseil de comté de Terrebonne

**Monsieur Édouard Rivest**
Maire
Ville de Montréal-Est

**Monsieur Jean-Marc Rivest**
Président
Communauté régionale de l'Outaouais

**Monsieur Roland Rivest**
Maire
Cité de Joliette

**Monsieur Marcel Robidas**
Maire
Ville de Longueuil

**Monsieur Gilles Rocheleau**
Maire
Cité de Hull

**Monsieur Alcide Rochette**
Conseil de comté de Portneuf

**Monsieur J.O.R. Rochon**
Directeur
Conseil de comté d'Abitibi

**Monsieur Yvon Rochon**
Conseil de comté de Montcalm

**Monsieur Roland Rodrigue**
Conseil de comté de Standstead

**Monsieur Paul-Émile Rose**
Pro-maire
Ville d'Hampstead

**Monsieur Emmanuel Roy**
Conseil de comté de Rimouski

**Monsieur Jean-Jacques Roy**
Maire
Ville de Notre-Dame-du-Lac

**Monsieur Jean-Paul Roy**
Conseil de comté de Richmond

**Monsieur Paul-André Roy**
Maire
Ville de Waterloo

**Monsieur Réal Roy**
Conseil de comté de Frontenac

**Monsieur Léodore Ryan**
Conseil de comté de St-Jean

**Monsieur Yves Ryan**
Maire
Cité de Montréal-Nord

**Monsieur Richard Salois**
Conseil de comté de St-Maurice

**Monsieur Louis-Ange Santerre**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Léo Saulnier**
Conseil de comté d'Abitibi

**Monsieur Gérard Savard**
Maire
Ville de Dégelis

**Monsieur Marcellin Savard**
Conseil de comté de Saguenay

**Monsieur André Savaria**
Maire
Ville de Saint-Julie

**Monsieur Arthur Savoie**
Conseil de comté d'Arthabaska

**Monsieur Réginald Scullion**
Maire
Cité de Buckingham

**Monsieur Maurille G. Séguin**
Maire
Ville de Sainte-Geneviève

**Monsieur Romuald Sénéchal**
Maire
Ville de Pincourt

**Monsieur Robert St-Gelais**
Préfet
Conseil de comté de Matapédia

**Monsieur Laurier St-Laurent**
Maire
Ville d'Amos

**Monsieur Léon St-Pierre**
Conseil de comté d'Arthabaska

**Monsieur Paul-Aurèle St-Pierre**
Maire
Ville de La Sarre

**Monsieur Michel Sicotte**
Maire
Ville de Lemoyne

**Monsieur Charles-Edouard Simard**
Maire
Ville de Mistassini

**Monsieur J.P. Simard**
Préfet suppléant
Conseil de comté de Matapédia

**Monsieur Jacques Surprenant**
Conseil de comté de Deux-Montagnes

**Monsieur Lucien Sylvain**
Conseil de comté de Mégantic

**Monsieur Lucien Sylvain**
Conseil de comté de Stanstead

**Monsieur Redmond Sylvester**
Maire
Ville de St-Georges

**Monsieur Guy Tardif**
Ministre des Affaires municipales

**Monsieur Anatole Tessier**
Conseil de comté de Champlain

**Monsieur Ronald Tétrault**
Maire
Ville de Val d'Or

**Monsieur Vianney Therrien**
Maire
Ville de Mont-Laurier

**Monsieur Irenée Thibault**
Conseil de comté de Bellechasse

**Monsieur Arsène Tourigny**
Directeur
Conseil de comté d'Arthabaska

**Monsieur Adrien Tremblay**
Conseil de comté de Lac St-Jean-Est

**Monsieur Hubert Tremblay**
Conseil de comté de Gatineau

**Monsieur Léo Tremblay**
Ville de La Malbaie

**Monsieur Thomas Tremblay**
Conseil de comté de Châteauguay

**Monsieur Cha-E. Tremblay-Legault**
Pro-maire
Ville de Pointe-Claire

**Madame Marcelle B. Trépanier**
Maire
Cité de Sallaberry-de-Valleyfield

**Monsieur Robert Vachon**
Conseil de comté de Beauce

**Monsieur Guy Vaillancourt**
Conseil de comté d'Argenteuil

**Monsieur Ovila Vallée**
Conseil de comté de Gaspé-Ouest

**Monsieur Cécil Vibert**
Conseil de comté de Pontiac

**Monsieur Philippe Villeneuve**
Conseil de comté de l'Assomption

**Monsieur Hubert Vincent**
Conseil de comté de Nicolet

**Monsieur Rodrigue Vincent**
Conseil de comté de Châteauguay

**Monsieur Albert Vinet**
Maire
Ville de Saint-Paul-l'Ermite

**Monsieur Frank Vodopivec**
Québec Association of
Protestant School Boards

**Monsieur David Wadsworths**
Québec Association of
Protestant School Boards

**Madame Rita Whitton**
Conseil de comté de Bonaventure

## LISTE DES OBSERVATEURS

**Monsieur Claude Amyot**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Hervé Aubin**
Communauté urbaine de Québec

**Monsieur Raymond Archambault**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Jean-Paul Arseneault**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Robert Beaudry**
Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec

**Juge Richard Beaulieu**
Président
Commission municipale du Québec

**Madame Mariette Becotte**
Club des administrateurs municipaux actifs

**Monsieur Denis Bédard**
Ministère des Finances

**Monsieur Raynald Bédard**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Hervé Bélanger**
Office de planification et de développement du Québec

**Monsieur Pierre-A. Bélanger**
Secrétariat à l'Aménagement

**Monsieur André Bellale**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Jacques Beauséjour**
Député d'Iberville

**Monsieur Claude Benjamin**
Cabinet du ministre de l'Éducation

**Monsieur Gilles Bergeron**
Cabinet du ministre de l'Éducation

**Monsieur Jacques Bérubé**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Jacques Besré**
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Rodrigue Biron**
Chef de l'Union Nationale

**Madame Claudette Blais**
Cabinet du ministre d'État à l'Aménagement

**Monsieur Pierre-Olivier Boucher**
Directeur général du financement des partis politiques

**Monsieur Jacques Brassard**
Député de Lac-St-Jean

**Monsieur Pierre Campeau**
Cabinet du ministre d'État à l'Aménagement

**Monsieur Michel Caron**
Sous-ministre
Ministère des Finances

**Monsieur Luc Chabot**
Cabinet du ministre des Affaires municipales

**Monsieur Gaston Chapleau**
Ville de Laval

**Monsieur Jean-Roch Claveau**
Corporation des secrétaires municipaux du Québec

**Monsieur Jean Comtois**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Fabien Cordeau**
Député de St-Hyacinthe

**Monsieur Pierre-F. Côté**
Directeur général des élections

**Monsieur Benoît Couture**
Ville de Québec

**Monsieur Bertrand Croteau**
Ministère de l'Éducation

**Monsieur Jean-Claude Dallaire**
Cabinet du ministre de la Justice

**Monsieur Lawrence Desrosiers**
Office de planification et de développement du Québec

**Madame Monique Duval**
Cabinet du ministre des Finances

**Monsieur Jean Foisy**
Cabinet du ministre des Affaires municipales

**Monsieur Jacques Gagnon**
Office de planification et de développement du Québec

**Monsieur Jean-Paul Gagnon**
Secrétariat à l'Aménagement

**Monsieur Gilles Gauvin**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Serge Gibeau**
Association des urbanistes municipaux

**Monsieur Victor C. Goldbloom**
Député de d'Arcy-McGee

**Monsieur Gérard Gosselin**
Député de Sherbrooke

**Monsieur Nicolas Guay**
Ville de Québec

**Monsieur Richard Guay**
Député de Taschereau

**Monsieur Serge Guérin**
Cabinet du ministre des Finances

**Monsieur Gilles Grégoire**
Député de Frontenac

**Monsieur André Harel**
Ordre des comptables agréés du Québec

**Monsieur Germain Hailey**
Ministère de l'Éducation

**Monsieur Victorien Jean**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Roger Lachance**
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

**Monsieur Paul Laliberté**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Gilles Lamothe**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Jacques Lanctot**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Jacques Landry**
Cabinet du ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire

**Monsieur Jean-Louis Lapointe**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur André Larocque**
Secrétariat à la Réforme électorale et parlementaire

**Monsieur Michel Lemieux**
Cabinet du ministre des Affaires municipales

**Madame Nicole Lepage**
Office de planification et de développement du Québec

**Monsieur Michel Lucier**
Cabinet du ministre d'État à l'Aménagement

**Monsieur Cyrille Mainguy**
Association des chefs de pompiers du Québec

**Monsieur Roch Malo**
Association des commissaires industriels du Québec

**Monsieur Jean-Luc Marais**
Conférence des maires de l'Est du Québec

**Monsieur Charles Martel**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Jean-Guy Martel**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Frank Mascolo**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Lucien Métras**
Office de planification et de développement du Québec

**Monsieur Le Quang Minh**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Pierre Moreau**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Claude Morin**
Bureau de la statistique du Québec

**Monsieur Clément Morin**
Hydro-Québec

**Monsieur André Nadeau**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Laurent Olivier**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Gervais Paquet**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Marcel Pelletier**
Président et directeur général
Office de planification et de développement du Québec

**Monsieur Rémi Pilon**
Cabinet du ministre d'État à l'Aménagement

**Monsieur Guy Pinsonneault**
Québec

**Monsieur Alphé Poiré**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Marc Perron**
Ville de Laval

**Monsieur François Renaud**
Ministère du Conseil exécutif

**Monsieur Marc Rouleau**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Jean-E. Roy**
Association des évaluateurs municipaux du Québec

**Monsieur Fabien Roy**
Député de Beauce-Sud

**Monsieur Paul-H. Savard**
Association des gérants municipaux du Québec

**Monsieur Claude Simard**
Bell Canada

**Monsieur Guy-Paul Simard**
Association des chefs de police et pompiers du Québec

**Monsieur Luc Tittley**
Corporation des urbanistes du Québec

**Madame Céline Topp**
Cabinet du ministre des Affaires municipales

**Monsieur Yvon Tremblay**
Secrétaire général associé à l'Aménagement

**Monsieur André Trudeau**
Secrétariat à l'Aménagement

**Madame Johanne T. Emmanuelli**
Conseil régional de Développement des Cantons de l'Est

**Monsieur Roger Turcotte**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Michel Vadeboncoeur**
Cabinet du ministre des Affaires municipales

**Monsieur Sylvester White**
Conseil supérieur de l'Éducation

## LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

**Monsieur Ronald Beaupré**
Union des municiplités du Québec

**Monsieur André Benoît**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Raynald Bernier**
Cabinet du ministre d'État
au Développement économique

**Monsieur Gilles Biron**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur François Boisvert**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Jacques Boisvert**
Ministère des Finances

**Monsieur Louis-Ovide Bouchard**
Union des conseils de comté
du Québec

**Monsieur Claude Boucher**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Laurent Caron**
Union des conseils de comté
du Québec

**Monsieur Claude Caumartin**
Union des conseils de comté
du Québec

**Monsieur Georges Carrier**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Laval Denis**
Union des conseils de comté
du Québec

**Monsieur Claude Donaldson**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Réjean Doyon**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Alexandre Dugré**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Conrad Delisle**
Union des conseils de comté
du Québec

**Monsieur Robert Faille**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Robert Fournier**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Jean Ferland**
Ministère des Finances

**Monsieur Alain Gauthier**
Ministère des Finances

**Monsieur Michel Grignon**
Ministère des Finances

**Monsieur Jerry Giles**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Paul Hébert**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Aurèle Hudon**
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Élias Houde**
Union des conseils de comté du
Québec

**Monsieur Guy Jasmin**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Jean-Gilles Jutras**
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

**Monsieur Jean Lambert**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Bernard Langevin**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Pierre Laporte**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur André Lavigne**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Pierre Lebeau**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Marcel Leblanc**
Ministère des Finances

**Monsieur André Letendre**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur J. Bernard Luneau**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Luc Lacharité**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Jean Massey**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur André Phillips**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Normand Plante**
Conférence des maires de banlieue

**Monsieur Pierre Quintal**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Benoît Robidoux**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Denis Roy**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Antoine Sylvain**
Ministère des Affaires municipales

**Monsieur Claude Séguin**
Cabinet du ministre des Finances

**Monsieur Pamphile Tardif**
Union des conseils de comté du Québec

**Monsieur Arthur Tremblay**
Union des municipalités du Québec

**Monsieur Pierre Vlau**
Union des conseils de comté du Québec

## PROGRAMME HORAIRE

**Le jeudi 8 juin 1978**

18h00 — 22h00
Début de l'inscription des invités

**Le vendredi 9 juin**

08h00
Poursuite de l'inscription des invités

10h00
Ouverture. Perspectives générales de la conférence

10h45
Expression de points de vue par les représentants des organismes invités.

11h15
Présentation du programme des délibérations

FISCALITÉ

11h30
Ateliers de travail: première séance

12h30
DÉJEUNER

14h00
Plénière: exposé sur les objectifs et modalités de la réforme et dialogue entre les participants et le gouvernement.

16h00
PAUSE-CAFÉ

16h30
Ateliers de travail: deuxième séance

18h00
COCKTAIL

19h00
DÎNER LIBRE

20h30
Plénières facultatives des organismes invités

**Le samedi 10 juin**

09h00
Plénière: rapport d'étape
Panel avec les représentants des organismes invités et le gouvernement.

10h00
PAUSE-CAFÉ

10h30
Ateliers: troisième séance

12h30
DÉJEUNER

14h00
Ateliers: quatrième séance

15h30
PAUSE-CAFÉ

16h00
Plénière: mise en commun
Panel avec les représentants des organismes invités et le gouvernement suivi d'un débat général.

20h00
DÎNER OFFICIEL

**Le dimanche 11 juin**

DÉMOCRATIE MUNICIPALE

09h00
Déclaration sur les projets gouvernementaux concernant les mécanismes électoraux et les mécanismes de décision.

09h45
Plénière: échange d'opinions entre les participants et le gouvernement.

10h45
PAUSE-CAFÉ

**DÉCENTRALISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE**

11h15
Déclaration sur les projets gouvernementaux concernant la décentralisation.

12h00
Plénière: échange d'opinions entre les participants et le gouvernement

13h00
DÉJEUNER

14h30
Plénière de clôture.

16h00
Fin de la conférence.

## LA PROCÉDURE

Les modalités d'organisation et les objectifs de cette conférence en font une rencontre permettant de dégager des consensus, plutôt qu'une assemblée délibérante; on ne saurait donc utiliser ici la procédure des assemblées délibérantes.

**Les places des invités**

1. La salle de plénière est divisée en quatre sections. L'une est réservée aux participants et aux personnes-ressources, une deuxième aux observateurs, une troisième aux journalistes et la dernière à la présidence des travaux.
2. Dans la salle de plénière et les salle d'ateliers, aucun siège n'est assigné; chacun s'attribue une place.
3. Les invités sont affectés à un atelier; le va-et-vient n'est ps toléré.

**Le président**

4. Le président (de plénière ou d'atelier) situe les participants par rapport aux objectifs de chaque séance de travail et propose une allocation du temps. Il maintient l'ordre, clarifie les propos et les reformule au besoin, provoque l'explication de ces propos en interrogeant ou en les comparant avec d'autres, structure ces propos et dégage les positions principales, énonce les résumés et les synthèses, applique enfin la procédure convenue. Il a la parole et peut la céder à ceux qui en font la demande.
5. Pour faciliter l'expression, le président peut former de petits sous-groupes de brèves périodes.

**Le droit de parole**

6. Le droit de parole peut être exercé pour donner son opinion, poser des questions, donner des renseignements, répliquer ou s'expliquer. Il peut-être exercé autant de fois qu'il y a lieu de le faire, mais pour une durée maximum de trois (3) minutes à la fois.
7. En plénière et dans les ateliers, seuls les participants et les personnes-ressources ont droit de parole.
8. Toute personne qui prend la parole, se nomme et identifie sa responsabilité et l'organisme à l'origine de sa venue à la conférence.
9. Tout intervenant ne peut être interrompu qu'avec la permission du président.
10. Pour prendre la parole en plénière, un intervenant se rend à l'un des micros. Lorsqu'il obtient l'assentiment du président, il prend la parole.
    Le président donne la parole en suivant l'ordre de numérotation des micros, puis recommence.
11. Pour prendre la parole en atelier, un intervenant obtient l'assentiment du président; alors il prend la parole.

**Les panels**

12. À l'occasion de certaines plénières, un panel composé de représentants des divers organismes invités est formé. La durée et l'ordre des interventions sont alors convenues entre le président de la plénière et les panelistes. Si le programme le prévoit, le président cède ensuite la parole à d'autres intervenants.

**Les documents**

13. Tout participant ou organisme qui désire déposer des copies (600) d'un document, le fait auprès du Secrétariat de la conférence. Celui-ci prévoit des points et des temps de distribution en consultation avec l'intéressé.

## LES DOCUMENTS DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Chaque conférence donne lieu à la publication de documents de travail et d'un rapport officiel qui donne un cadre au « suivi ». Ces documents sont disponibles dans les bureaux de *L'Éditeur officiel du Québec ou par commande postale auprès de celui-ci.*

1. **LE TRAVAIL,** point de vue sur notre réalité, le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
2. **L'ÉCONOMIE,** point de vue sur notre réalité (une synthèse), le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
3. **L'ÉCONOMIE,** document de référence: bilan et perspectives (étude analytique), le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
4. **RAPPORT,** le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
5. **LE TEXTILE PRIMAIRE,** pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977.
6. **LE VÊTEMENT ET LA BONNETERIE,** pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977.
7. **LA CHAUSSURE,** pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977.
8. **LE MEUBLE,** pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977.
9. **L'AGRO-ALIMENTAIRE,** pour une stratégie de développement, les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978.
10. **L'AGRO-ALIMENTAIRE,** *Rapport*, les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978.
11. **LES PÊCHES MARITIMES,** pour une stratégie quinquennale, les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978.
12. **LES PÊCHES MARITIMES,** *Rapport*, les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978.
13. **RÉFORME FISCALE,** 1- Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
14. **RÉFORME FISCALE,** 2- Le Projet, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
15. **DÉMOCRATIE,** 1- Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
16. **DÉMOCRATIE,** 2- Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
17. **DÉCENTRALISATION,** Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
18. **DÉCENTRALISATION,** Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
19. **LA REVALORISATION DU POUVOIR MUNICIPAL,** *Rapport*, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.
20. **LE TOURISME,** Perspectives de relance, les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978.